



GRAND CONSEIL
Commission de gestion (COGES)

JUIN 2016

**Rapport de la commission chargée de
contrôler la gestion du Conseil d'Etat
du Canton de Vaud**

Année 2015

**Embargo jusqu'au 20.04.2016
à 11 heures**

GESTION 15

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

COMMISSAIRES

Présidente et rapportrice générale

Mme Valérie Schwaar

Vice-présidents

M. Yves Ferrari
Mme Catherine Labouchère

DEPARTEMENTS SOUS-COMMISSIONS

Territoire et environnement

M. Jean-Luc Chollet
M. Yves Ferrari, rapporteur

Formation, jeunesse et culture

Mme Susanne Jungclaus Delarze, rapportrice
Mme Catherine Labouchère

Institutions et sécurité

Mme Christine Chevalley, rapportrice
M. Claude Schwab

Santé et action sociale

M. Jérôme Christen
M. Eric Sonnay, rapporteur

Economie et sport

Mme Dominique-Ella Christin
Mme Pascale Manzini, rapportrice

Infrastructures et ressources humaines

M. Albert Chapalay
M. Philippe Cornamusaz, rapporteur

Finances et relations extérieures

M. Hugues Gander, rapporteur
M. Philippe Jobin

Secrétaire

Mme Sophie Métraux

Secrétariat de la commission

Place du Château 6, 1014 Lausanne
021 316 05 90
sophie.metraux@vd.ch

TABLE DES MATIERES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION	- 2 -
TABLE DES MATIERES.....	- 3 -
LISTE DES OBSERVATIONS	- 7 -
INTRODUCTION.....	- 15 -
RAPPORT GENERAL	- 16 -
Chancellerie.....	- 16 -
1 ^{re} observation Gestion des achats effectués par les huissiers	- 19 -
2 ^e observation Autorisation de stationnement pour les huissiers	- 19 -
Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information	- 21 -
Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA).....	- 22 -
3 ^e observation Prises de position et recommandations du Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)	- 23 -
Groupe Impact.....	- 23 -
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC).....	- 24 -
Collaborations	- 26 -
Journée d'étude de la COGES dans le district du Jura-Nord vaudois	- 26 -
Thème transversal : informatique et bureautique de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ..	- 27 -
Conclusion.....	- 33 -
DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE).....	- 34 -
Introduction	- 34 -
Secrétariat général (SG-DTE)	- 34 -
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).....	- 35 -
Direction générale de l'environnement (DGE)	- 37 -
1 ^{re} observation Site unique de la Direction générale de l'environnement (DGE) : un rapprochement qui tarde	- 38 -
2 ^e observation Engagements à durée déterminée de façon indéterminée	- 39 -
Service des automobiles et de la navigation (SAN)	- 42 -
Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).....	- 43 -
Service du développement territorial (SDT)	- 44 -
3 ^e observation Assurer la réalisation des projets d'importance cantonale	- 44 -
Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA).....	- 45 -
Suivi des objets parlementaires en suspens	- 45 -
Conclusion.....	- 47 -
DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)....	- 48 -
Introduction	- 48 -
Secrétariat général (SG-DFJC).....	- 48 -
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	- 49 -

1 ^{re} observation	Gestion de la fin de l'année scolaire	- 50 -
2 ^e observation	Remboursement des frais des enseignants dans l'enseignement obligatoire	- 51 -
3 ^e observation	Répartition des coûts entre Canton et communes concernant les charges d'équipements pour les bâtiments scolaires	- 52 -
Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)		- 52 -
4 ^e observation	Suivi de la qualité de l'enseignement dans les établissements privés subventionnés de type écoles supérieures (ES)	- 53 -
5 ^e observation	Gestion administrative et financière dans les établissements de la scolarité obligatoire et postobligatoire	- 55 -
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)		- 55 -
6 ^e observation	Conformité des laboratoires de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique	- 57 -
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)		- 57 -
Service de protection de la jeunesse (SPJ)		- 59 -
Service des affaires culturelles (SERAC).....		- 60 -
Suivi des objets parlementaires en suspens		- 62 -
Conclusion.....		- 63 -
DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS)		- 64 -
Introduction		- 64 -
Secrétariat général (SG-DIS).....		- 64 -
Ministère public (MP)		- 66 -
Service des communes et du logement (SCL).....		- 66 -
1 ^{re} observation	Missions et charges de travail des préfectures vaudoises	- 68 -
Service juridique et législatif (S JL).....		- 68 -
Service pénitentiaire (SPEN).....		- 68 -
2 ^e observation	Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaies »	- 71 -
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)		- 74 -
Police cantonale (Polcant)		- 74 -
3 ^e observation	Rénovation du Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois, à Rennaz	- 77 -
Suivi des objets parlementaires en suspens		- 78 -
Conclusion.....		- 79 -
DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L' ACTION SOCIALE (DSAS).....		- 80 -
Introduction		- 80 -
Secrétariat général (SG-DSAS).....		- 80 -
Service de la santé publique (SSP).....		- 81 -
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)		- 82 -
1 ^{re} observation	Subventions des Etablissements médico-sociaux (EMS) privés	- 85 -
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)		- 85 -
Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)		- 86 -
2 ^e observation	Collaboration entre le centre de consultation Les Boréales et le milieu scolaire	- 88 -

3 ^e observation	Utilisation des informations issues du Centre d'observation et d'analyse du vieillissement (COAV)	- 89 -
4 ^e observation	Gestion de crise par les cadres de l'administration	- 90 -
	Suivi des objets parlementaires en suspens.....	- 92 -
	Conclusion.....	- 93 -
	DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS).....	- 94 -
	Introduction.....	- 94 -
	Secrétariat général (SG-DECS).....	- 94 -
	Service de la promotion économique et du commerce (SPECo).....	- 95 -
	Service de l'emploi (SDE).....	- 100 -
	Service de l'agriculture (SAGR).....	- 100 -
1 ^{re} observation	Protocole d'information aux différents acteurs en cas de levée de la confidentialité sur un rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) par le Conseil d'Etat (art. 18 de la loi sur le Contrôle cantonal des finances – LCCF et art. 1 de l'arrêté sur la communication publique des rapports du CCF)	- 103 -
	Service de l'éducation physique et du sport (SEPS).....	- 103 -
2 ^e observation	Ressources en personnel au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)	- 106 -
	Service de la population (SPOP).....	- 106 -
	Suivi des objets parlementaires en suspens.....	- 108 -
	Conclusion.....	- 110 -
	DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH).-	- 111 -
	Introduction.....	- 111 -
	Secrétariat général (SG-DIRH).....	- 111 -
	Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).....	- 113 -
	Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).....	- 114 -
1 ^{re} observation	Capacité de transport pendulaire de la Compagnie générale de navigation (CGN) ..	- 116 -
2 ^e observation	Délai des décomptes annuels des recettes de Mobilis	- 117 -
3 ^e observation	Répartitions des recettes de Mobilis	- 117 -
	Direction des systèmes d'information (DSI).....	- 117 -
	Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).....	- 118 -
	Objets parlementaires en suspens.....	- 118 -
	Conclusion.....	- 120 -
	DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE).....	- 121 -
	Introduction.....	- 121 -
	Secrétariat général (SG-DFIRE).....	- 121 -
	Office des affaires extérieures (OAE).....	- 122 -
	Statistique Vaud (STATVD).....	- 123 -
	Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI).....	- 124 -
	Direction générale de la fiscalité (DGF).....	- 124 -

1 ^{re} observation	Sensibilisation des jeunes nouveaux contribuables à déposer la déclaration d'impôt	- 125 -
2 ^e observation	Proportion importante de contrats de durée déterminée (CDD) au sein de la Section impôt à la source	- 127 -
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)		- 128 -
3 ^e observation	Suivi des importantes découvertes archéologiques sur le chantier de la RC 177, Aclens – Vuflens-la-Ville	- 131 -
Cour des comptes (CC)		- 131 -
Suivi des objets parlementaires en suspens		- 132 -
Conclusion		- 132 -
REPERTOIRE DES ACRONYMES		- 133 -

LISTE DES OBSERVATIONS

RAPPORT GENERAL

1^{re} observation

Gestion des achats effectués par les huissiers

Entre autres missions, les huissiers sont chargés de procéder à divers achats, pour le conseiller d'Etat dont ils dépendent ou pour l'organisation de séances parlementaires. Cela peut être des croissants en vue d'une séance matinale ou un achat privé (médicament, billet de train, cadeau, etc.) demandé par le chef du département. Or, le système actuel impose à l'huissier d'avancer l'argent nécessaire à l'achat. Ce mode de faire ne correspond pas aux directives financières de l'Administration cantonale vaudoise. Un collaborateur de l'Etat n'a pas à avancer de l'argent pour le compte de l'Etat ou d'un supérieur hiérarchique.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les solutions qu'il pourrait envisager afin de régler la question de la gestion financière des divers achats que les huissiers doivent effectuer, que ce soit pour le compte d'un membre du Gouvernement ou dans le cadre de leur activité pour le Parlement. p. 19*

2^e observation

Autorisation de stationnement pour les huissiers

Bien que bénéficiaires d'un macaron similaire à celui des députés, les huissiers ne peuvent l'utiliser que les jours de session parlementaire, soit le mardi. Or, leur activité leur impose de pouvoir bénéficier de facilités de stationnement tous les jours de la semaine ; leur véhicule étant un outil essentiel de leur travail.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les solutions envisagées afin de permettre aux huissiers l'utilisation élargie du macaron de stationnement, et ce dans quel délai. p.19*

3^e observation

Prises de position et recommandations du Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

La loi sur la médiation administrative (LMA) permet au médiateur de prendre position ou d'émettre des recommandations orales ou écrites à l'intention de la personne et des autorités concernées (art. 28) voire d'informer le Tribunal cantonal en faisant des propositions (art. 32). Ainsi, l'autorité qui a reçu une recommandation du médiateur doit lui rendre, dans un délai de 3 mois, un rapport sur les suites données et motiver brièvement sa position (art. 21). La pratique montre que le BCMA prend rarement position et n'émet pratiquement jamais de recommandation (2 recommandations depuis la création du BCMA et environ 5 prises de position par année). Il se limite à traiter les demandes individuellement, privilégiant la médiation et soucieux de garder un « bon contact » avec les autorités. Néanmoins, la Commission de gestion, constatant la répétition de certaines situations, se demande si les possibilités offertes par la LMA ne devraient pas être plus souvent utilisées.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les réflexions qu'il entend mener quant à l'utilisation accrue des possibilités faites au BCMA d'émettre des prises de position et des recommandations à l'intention des autorités concernées. p.23*

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE)

1^{re} observation

Site unique de la Direction générale de l'environnement (DGE) : un rapprochement qui tarde

Le fait que la DGE soit située sur 6 sites différents dans le grand Lausanne (Centre laboratoire d'Epalinges – CLE, rue de la Caroline, rue du Valentin, rue de l'Université, chemin de la Vuillette et Saint-Sulpice) ne permet pas d'avoir une véritable culture d'entreprise, empêche de rationaliser les tâches, compromet indéniablement l'objectif d'un regroupement efficient des 3 services tel que le Conseil d'Etat l'a lui-même souhaité, et mine le moral des collaborateurs qui ne voient aucune solution se dessiner à brève échéance.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, ainsi que sur les délais pour leur mise en application, afin de réunir rapidement la DGE sur un site unique permettant à cette direction d'être véritablement performante. Le Conseil d'Etat est également prié d'informer le Grand Conseil sur les outils qu'il compte mettre en place pour assurer le contrôle de l'avancée du projet et de sa réalisation, ainsi que les optimisations possibles pour les autres services (Service immeubles, patrimoine et logistique – SIPAL, Centre hospitalier universitaire – CHUV, etc.) au chemin de la Vuillette, au CLE, etc., tant au niveau des surfaces que financièrement. p. 38*

2^e observation

Engagements à durée déterminée de façon indéterminée

La Direction de l'énergie (DIREN) a un effectif de collaborateurs qui semble très peu stable, considérant que la moitié des personnes engagées n'a pas de contrat à durée indéterminée (CDI). Les auxiliaires qualifiés qui travaillent à la DIREN sont prompts à quitter la direction sitôt qu'ils ont trouvé un poste plus stable ailleurs. Les contrats de durée déterminée (CDD) ou d'auxiliaire demandent beaucoup de ressources internes, tant pour leur recrutement que pour leur formation.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, d'une part pour pallier le risque de perte de motivation du personnel ainsi que de compétences, et d'autre part pour anticiper et assurer la transition énergétique..... p. 39*

3^e observation

Assurer la réalisation des projets d'importance cantonale

Si le Canton se donne les moyens d'inciter les communes à réviser leur Plan général d'affectation du sol (PGA), il ne possède pas véritablement de moyen crédible pour imposer aux ¾ des communes de rapidement se mettre au travail pour dézoner. L'Etat doit s'assurer, à court terme, d'avoir suffisamment de surfaces permettant de compenser les projets d'importance cantonale qui sont nombreux et urgents (sortie autoroutière du Solitaire à Lausanne, doublement de voies pour assurer des cadences de trains au quart d'heure, entrepôts pour les trains, réalisation de stations régionales d'épuration des eaux usées, parcs éoliens, etc.)

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les priorisations qu'il entend faire à court terme concernant les projets d'importance cantonale et sur la capacité qu'il aura de mener ces projets dans les délais s'il ne dispose pas des surfaces nécessaires permettant de compenser les nouvelles zones à bâtir. p. 44*

**DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE
(DFJC)**

1^{re} observation

Gestion de la fin de l'année scolaire

S'il est logique de placer en fin d'année scolaire quelques activités récréatives, il est constaté que dans le canton les situations varient. L'assiduité aux activités pédagogiques semble se relâcher alors que ces dernières semaines font partie intégrante du programme, même s'il n'y a plus de notes.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il compte prendre pour d'une part, inciter les enseignants à proposer des activités pédagogiques jusqu'à la fin de l'année scolaire et d'autre part, harmoniser la pratique à travers le canton, et ce dans quel délai..... p. 50*

2^e observation

Remboursement des frais des enseignants dans l'enseignement obligatoire

La réglementation sur les finances vaudoises semble impliquer que seuls les frais effectifs sont remboursés à l'exclusion d'un système forfaitaire. Il est constaté que le contrôle des différents frais est une procédure compliquée, coûteuse et chronophage. Cela occasionne des mécontentements tant chez les enseignants que chez les personnes chargées du contrôle.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de rendre la procédure de contrôle et de remboursement des frais plus efficiente, et ce dans quel délai. p. 51*

3^e observation

Répartition des coûts entre Canton et communes concernant les charges d'équipements pour les bâtiments scolaires

La liste des équipements pour les bâtiments scolaires déterminant ce qui est à la charge du Canton, respectivement des communes, est floue et obsolète. Des agencements modernes sont parfois souhaités par le terrain (tableau interactif, outillage divers, machines, etc.) et ne figurent pas toujours sur cette liste. Il est difficile pour les communes de prévoir un budget fiable en la matière.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mises à jour de la liste prévues, et ce à quelle échéance. Il est également prié d'informer le Grand Conseil sur la manière dont il compte fournir des précisions aux communes sur ce qu'elles devront prendre en charge..... p. 52*

4^e observation

Suivi de la qualité de l'enseignement dans les établissements privés subventionnés de type écoles supérieures (ES)

L'Etat de Vaud subventionne la formation des étudiants inscrits en écoles spécialisées privées de type ES et certifie le diplôme obtenu. La certification est basée sur la qualité de l'enseignement prodigué et donc du corps enseignant en place au moment de son obtention. Or, il y a de nombreux mouvements au sein du corps enseignant.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les démarches qu'il entreprend, ou cas échéant que la Confédération doit entreprendre, pour s'assurer de la qualité de la formation dans les écoles privées. Il est également prié d'informer le Grand Conseil sur la périodicité des contrôles effectués..... p. 53*

5^e observation

Gestion administrative et financière dans les établissements de la scolarité obligatoire et postobligatoire

A plusieurs reprises, la Commission de gestion a constaté des problèmes dans la gestion administrative et financière au sein d'établissements de la scolarité obligatoire et postobligatoire. Ces constats sont basés sur des faits avérés. Or, cette gestion, de plus en plus complexe, est confiée principalement à des personnes possédant une formation pédagogique et non administrative.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui l'incitent à maintenir un tel système et sur l'opportunité de confier la gestion administrative et financière des établissements à des administrateurs professionnels, et ce dans quel délai..... p. 55

6^e observation

Conformité des laboratoires de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique

La gestion de l'occupation des laboratoires de la Faculté ainsi que leur conformité aux normes posent problème. De nouvelles infrastructures sont prévues, mais dans l'intervalle, la santé et la sécurité des usagers ne sont pas assurées.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage pour que l'Université soit à même de respecter les normes liées à la santé et à la sécurité des usagers dans les laboratoires. p. 57

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS)

1^{re} observation

Missions et charges de travail des préfectures vaudoises

La loi sur les préfets et les préfectures (Lpréf) impose une préfecture par district ainsi qu'il y soit nommé au moins un préfet. Force est de constater que les charges de travail diffèrent selon les districts. Après quelques années d'expérience, suite aux changements inscrits dans la Constitution cantonale de 2003, il serait judicieux de faire un bilan quant à la répartition des charges et du fonctionnement des préfectures.

- Douze ans après la mise en œuvre des changements induits par la Constitution cantonale, le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil au travers d'un bilan comparant la situation des différentes préfectures en termes de missions et de charges de travail..... p. 68

2^e observation

Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaïres »

Après plus d'une année d'exploitation, 3 unités de 6 places chacune ont été ouvertes sur les 6 possibles dans les locaux actuels. Des mesures viennent d'être annoncées par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) afin de créer, sur la moitié de l'établissement, une prison pour jeunes adultes.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures prévues pour séparer clairement les 2 secteurs de l'établissement des Léchaïres et sur les conséquences de cette décision sur les conditions et subventions de l'Office fédéral de la justice (OFJ). p. 71

3^e observation

Rénovation du Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois, à Rennaz

La vétusté des installations du Centre d'entretien des routes nationales pour la région Est avait fait l'objet d'une observation de la Commission de gestion dans son rapport sur la gestion 2012. Elle portait également sur les conditions inadaptées à l'activité de la Police cantonale (Polcant). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat annonçait une analyse des besoins et un projet établi en vue d'une mise en service pour 2017 – 2018. Or, en ce qui concerne la Polcant, les projets n'ont guère avancé, les conditions de travail continuent à être inadaptées (sécurité, confidentialité et confort minimal) et les objectifs annoncés par le Conseil d'Etat dans sa réponse apparaissent déjà irréalistes.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour doter le Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois de bâtiments et infrastructures adaptés à ses missions, et ce dans quel délai..... p. 77

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

1^{re} observation

Subventions des Etablissements médico-sociaux (EMS) privés

L'Etat contribue au fonctionnement des EMS privés via des subventions. Il lui est toutefois difficile de s'assurer que l'octroi de ces subventions respecte bien le règlement précisant les conditions à remplir par les établissements sanitaires privés pour être reconnus d'intérêt public au sens de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (RCLPFES), et ce particulièrement concernant les EMS privés multisites ou employant plusieurs personnes de la même famille. La Commission de gestion se demande s'il n'y aurait pas l'opportunité d'adapter le RCLPFES afin de prévenir des abus.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, entre autres l'éventuelle adaptation du RCLPFES, pour remédier au problème susmentionné, et ce dans quel délai..... p. 85

2^e observation

Collaboration entre le centre de consultation Les Boréales et le milieu scolaire

La prévention contre la violence intrafamiliale dans le milieu scolaire paraît insuffisante, créant dès lors le risque que certaines situations ne soient pas détectées à temps.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour renforcer la prévention en milieu scolaire contre la violence intrafamiliale et obtenir une meilleure collaboration entre les directions d'écoles et les services spécialisés en matière de violence intrafamiliale..... p. 88

3^e observation

Utilisation des informations issues du Centre d'observation et d'analyse du vieillissement (COAV)

Le COAV développe un recueil d'informations cohérentes utiles à la fois aux décideurs institutionnels politiques et aux acteurs de la santé. Malheureusement, ce recueil reste le plus souvent confidentiel.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de donner des moyens au COAV lui permettant de rendre publiques ses informations utiles à l'évaluation des forces et faiblesses du système de santé destiné aux personnes âgées..... p. 89

4^e observation

Gestion de crise par les cadres de l'administration

La Commission de gestion constate que la crise majeure qu'ont subie les espaces éducatifs a duré plus de 3 ans. Des mesures adéquates ont maintenant été prises pour que la nouvelle équipe puisse repartir sur de bons rails. Toutefois, les responsables de ce dossier, supervisant ces entités, s'ils ont certes travaillé d'arrache-pied pour sortir de cette crise, auraient dû faire appel à une aide extérieure, via leur secteur des ressources humaines, soit au Groupe Impact, soit à une autre instance extérieure spécialisée dans la gestion de conflits. Cela aurait probablement permis d'éviter la longue péjoration de la situation.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour éviter que des situations conflictuelles graves telles que subies par les espaces éducatifs du CHUV ne se répètent. Il est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que les cadres des différents secteurs de l'administration ou du secteur parapublic, et en particulier du CHUV, soient sensibilisés à l'opportunité de faire appel à une aide extérieure spécialisée dans la gestion de conflits, comme celle proposée par le Groupe Impact, ceci suffisamment tôt, de façon à préserver la qualité du service public et la santé des employés..... p. 90

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)

1^{re} observation

Protocole d'information aux différents acteurs en cas de levée de la confidentialité sur un rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) par le Conseil d'Etat (art. 18 de la loi sur le Contrôle cantonal des finances – LCCF et art. 1 de l'arrêté sur la communication publique des rapports du CCF)

Le rapport d'audit confidentiel effectué par le CCF concernant l'Office des vins vaudois (OVV) a été distribué en 7 exemplaires fin juillet 2015. Le Conseil d'Etat a ensuite décidé de lever la confidentialité de ce rapport et d'autoriser sa diffusion. Toutefois, contrairement à ce qu'exige la procédure, les commissions de surveillance n'ont pas été informées, avant sa mise en œuvre, de la décision de diffuser le rapport. Suite à une réaction de la Commission de gestion, le Conseil d'Etat a produit une décision valant directive précisant les modalités d'information aux commissions de surveillance. Cependant, la question de l'information au public, en particulier aux divers acteurs concernés, reste en suspens. En effet, le grand public et la presse n'ont pas non plus été avisés de cette diffusion et n'ont donc pas pu prendre connaissance de ce rapport alors même qu'il en était fait état dans le cadre d'un article de presse.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les modalités mises en place afin qu'en cas de levée de confidentialité sur un rapport du CCF, l'information aux commissions de surveillance soit respectée ainsi que sur les mesures prises ou à prendre pour que le grand public ainsi que la presse soient informés en conséquence..... p. 103

2^e observation

Ressources en personnel au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

L'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020, le Cluster du sport international, la gestion du dynamisme cantonal en matière de sport et d'accueil de fédérations sportives sont parmi les nombreuses tâches qui incombent au SEPS. A cela viennent s'ajouter les multiples subventionnements qui doivent être octroyés par ce service. Ces éléments renforcent la nécessité d'ajuster la gestion administrative du SEPS. Cette situation pourrait faire craindre un déficit structurel en matière de ressources humaines pour ce service.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de prendre des mesures concernant la capacité du SEPS en termes de personnel pour accomplir les diverses tâches et missions qui lui incombent tout en respectant des critères de gestion qualitatifs et efficients..... p. 106

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)

1^{re} observation

Capacité de transport pendulaire de la Compagnie générale de navigation (CGN)

Les mesures d'assainissement et d'investissement pour la CGN, notamment la constitution d'une holding, ont stabilisé ses finances. De plus, les perspectives de la demande en transport lacustre sont très réjouissantes. En revanche, la CGN est sous-équipée en bateaux pour répondre correctement à la mission de transport public qui lui est dévolue. Une feuille de route devrait être rapidement dressée entre tous les partenaires (Etats et cantons) afin d'établir une nouvelle période quadriennale d'investissements.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les modalités administratives, techniques et financières (feuille de route) qu'il envisage pour maintenir, voire améliorer, l'offre de la CGN en transport public pendulaire..... p. 116*

2^e observation

Délai des décomptes annuels des recettes de Mobilis

Après quelques années de fonctionnement, le réseau Mobilis se densifie, mais sa mise en œuvre devient plus délicate au fur et à mesure de son extension. Les compagnies de transport souhaitent avoir accès à la présentation des décomptes annuels dans le premier trimestre de l'année suivante pour être mieux à même d'apprécier les chiffres permettant de présenter des comptes et des budgets précis.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui empêchent de communiquer la présentation des comptes annuels au cours du 1^{er} trimestre de l'année suivante, ainsi que sur les démarches permettant de parvenir à présenter, dès le 1^{er} trimestre 2017, les décomptes 2016 aux entreprises de transport public..... p. 117*

3^e observation

Répartitions des recettes de Mobilis

Après quelques années de fonctionnement, le réseau Mobilis se densifie, mais sa mise en œuvre devient plus délicate au fur et à mesure de son extension. Pour certaines régions, il y a la volonté de remanier les zones tarifaires et de clarifier la répartition des recettes. Il en va de la transparence financière des compagnies de transport, tout comme de l'effort financier cantonal auprès de ces compagnies.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la charge financière du Canton suite à la mise en place de Mobilis, ainsi que sur le système de répartition des montants. Il est également prié d'informer le Grand Conseil sur les charges financières supplémentaires prévues, liées ou non à l'évolution des zones d'extension Mobilis dans les années à venir..... p. 117*

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

1^{re} observation

Sensibilisation des jeunes nouveaux contribuables à déposer la déclaration d'impôt

Le nombre de sommations à déposer la déclaration d'impôt (104'723 pour la déclaration 2014) et le nombre de taxations d'office (18'008 pour la déclaration 2014) prennent énormément d'énergie aux collaborateurs de l'Administration cantonale des impôts (ACI). Une part non négligeable des contribuables sommés de déposer leur déclaration et/ou taxés d'office sont de jeunes et nouveaux contribuables qui ne se sentent pas concernés par la démarche, car sans revenu.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qui sont ou qui seront prises, et ce dans quel délai, pour sensibiliser les jeunes nouveaux contribuables au fait que tout habitant de plus de 18 ans domicilié dans le canton de Vaud doit remplir une déclaration d'impôt..... p. 125*

2^e observation

Proportion importante de contrats de durée déterminée (CDD) au sein de la Section impôt à la source

Depuis de nombreuses années, la Section impôt à la source recourt, dans une proportion importante soit 35% du total des équivalents temps plein (ETP), à du personnel formé sous contrat de durée déterminée (CDD), et ce sans compter les stagiaires en premier emploi.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui l'ont incité à opter pour une telle stratégie, et sur l'opportunité d'augmenter la proportion de personnel sous contrat de durée indéterminée (CDI), et ce dans quel délai. p. 127*

3^e observation

Suivi des importantes découvertes archéologiques sur le chantier de la RC 177, Aclens – Vufflens-la-Ville

Selon le calendrier prévu, les fouilles de la RC 177 seront finalisées fin mars 2016. Au vu de l'ampleur et de la qualité des découvertes, – plus de 3'000 lots –, ainsi que de la coupe budgétaire de CHF 1 million sur le montant attribué aux fouilles votée par le Grand Conseil, la sécurisation des lots, leur examen ainsi que leur mise en valeur ne semblent pas assurés.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour sécuriser, examiner et mettre les lots en valeur, et ce dans quel délai. p. 131*

INTRODUCTION¹

Mme Valérie Schwaar, présidente de la Commission de gestion (COGES), rapportrice :

Ce rapport de la Commission de gestion pour l'année 2015 est le 4^e rapport de la COGES pour la législature 2012-2017.

La Commission de gestion n'a pas connu de changement dans sa composition, ni en général ni au niveau des sous-commissions.

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer. Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt avec sa mission. Ainsi, afin de passer en revue la gestion 2015 de l'Etat de Vaud et d'établir le présent rapport, la COGES a tenu 14 séances plénières dont 2 journées entières d'examen des rapports et des observations auxquelles il faut ajouter toutes les séances et les visites des sous-commissions. Le bureau de la COGES a rencontré celui du Grand Conseil. La soussignée a également assisté à la présentation du budget 2015 de l'Etat de Vaud ainsi qu'aux présentations des rapports d'audit de la Cour des comptes (CC). Quant à la traditionnelle journée d'étude « hors cadre », elle a été organisée dans le district du Jura-Nord vaudois.

La COGES s'est intéressée à la question de la bureautique utilisée par l'Administration cantonale vaudoise (ACV) et aux problèmes spécifiques rencontrés dans certains services. Elle a organisé une séance de discussion avec le chef de la Direction des systèmes d'information (DSI). Un chapitre du présent rapport (en p. 27) fait état de cette rencontre.

Ce rapport de gestion 2015 compte 27 observations qui sont adressées au Conseil d'Etat, dans le but de mieux comprendre ou d'améliorer la gestion de l'Etat. La liste des observations se trouve en page 7, de même qu'elles apparaissent avec leur contexte dans le corps du rapport. En outre, plusieurs remarques sont adressées aux entités responsables lorsque la COGES a estimé des améliorations ponctuelles opportunes.

La commission tient ici à remercier la secrétaire de la commission pour sa disponibilité et son travail important et de grande qualité effectué jour après jour pour la COGES.

Nous remercions également toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat, chacune et chacun dans sa fonction, pour leur disponibilité et leurs réponses à nos nombreuses questions.

¹ Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

RAPPORT GENERAL

Le bureau de la Commission de gestion, constitué des 2 vice-présidents Mme Catherine Labouchère et M. Yves Ferrari ainsi que de la présidente Mme Valérie Schwaar, rapportrice, a effectué des visites auprès des entités suivantes :

- Chancellerie
- Bureau d'information et de communication (BIC)
- Archives cantonales vaudoises (ACV)
- Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Groupe Impact
- Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Chancellerie

La Chancellerie n'a pas connu de changement significatif en 2015, hormis son déménagement temporaire à la rue de Langallerie, à Lausanne, du fait des travaux de rénovation du château Saint-Maire.

Personnel

L'effectif total du personnel de la Chancellerie pour 2015 est resté inchangé. Un collaborateur juriste à 50% a quitté ses fonctions et a été remplacé par un collaborateur qui partage désormais son temps entre la Chancellerie et le Département des institutions et de la sécurité (DIS).

Locaux

La Chancellerie, à l'exception du bureau des huissiers, du BIC et des entités qui lui sont administrativement rattachées (Groupe Impact, BCMA, Bureau de la préposée à la protection des données et ACV) a déménagé à la rue de Langallerie, à Lausanne pour la durée des travaux de rénovation du château cantonal.

Le planning des travaux est pour l'instant respecté. La fin est prévue en mars 2018. Le chancelier est membre de la commission de construction.

Projet Système d'information exécutif-législatif (SIEL)

Le projet SIEL, rebaptisé BLEU SIEL en 2013, peine à aboutir depuis plus de 10 ans. La COGES l'a rappelé à maintes reprises (voir les rapports de gestion des années 2011, 2012, 2013 et 2014).

Le projet, qui doit arriver à terme en 2017, concerne les entités suivantes, le Service juridique et législatif (S JL), le BIC, la Chancellerie, le SGC et les secrétariats généraux des départements. Il devrait dorénavant intégrer la mise en œuvre de la gestion documentaire (*record management*) et de l'archivage numérique. Après l'examen des offres de soumission publiques, il doit être présenté par le biais de deux exposés des motifs et projets de décrets (EMPD) au Grand Conseil, courant 2016.

La COGES sera attentive à la qualité du projet qui ne doit pas se contenter d'un toilettage du système actuel (Antilope et ses applications telles que Feuille de style – FST), mais prévoir une véritable refonte du processus de création et d'archivage de l'information, garantissant à la fois la sécurité des données et par là, du droit.

Protocole de l'Etat de Vaud

Le document traitant du protocole a été remanié. Il est dorénavant disponible en format électronique.

Remarque

La Commission de gestion souhaite que ce document, utile à la fois aux communes et à toute entité chargée de la réception des membres du Gouvernement, du Parlement ou de préfets notamment, soit aisément disponible, par exemple sur le site Internet de l'Etat de Vaud.

Objets parlementaires en suspens

Les objets en suspens dont le délai légal de réponse est dépassé ont fait l'objet d'un EMPD du Conseil d'Etat² examiné par la COGES en février 2015. Cet EMPD proposant 51 objets à la radiation a été basé sur le rapport de 2013 de la COGES sur mandat du Bureau du Grand Conseil qui traitait de 244 objets en souffrance. Pour le traitement de ces 51 objets, la COGES a distingué 2 catégories :

1. les objets qui ont été « oubliés » lorsqu'il s'est agi de les intégrer dans un EMPD ou un EMPL ;
2. les objets dont le délai de réponse est depuis si longtemps échu que les sujets dont ils traitent sont devenus caducs. Pour cette 2^e catégorie, la COGES a regretté le manque d'explication du Gouvernement sur les raisons de l'absence de réponse dans les délais – ou tout du moins durant le laps de temps où le sujet était d'actualité.

A l'issue de ses travaux³, la COGES a préavisé favorablement à la radiation pour 43 objets et négativement pour 2. Pour 6 objets, elle a refusé de préavisé estimant que la question était d'ordre politique. L'EMPD a été traité par le Grand Conseil en mars 2015.

La COGES rappelle que régler la problématique des objets en retard de traitement par le biais d'EMPD de radiation ne peut être la seule réponse adéquate. Ainsi, la commission réitère-t-elle ici ses recommandations faites alors pour limiter le nombre d'objets dont le délai de réponse est échu :

1. l'établissement d'une liste de référence commune entre Législatif et Exécutif afin d'éviter que certains objets ne se perdent entre les services ; pour cela, la refonte complète du système d'information et de gestion SIEL est urgente ;
2. la publication de la liste – par département – extraite de la base de données Antilope des objets en suspens dont le délai de réponse est échu, dans le rapport annuel de la COGES ;
3. l'établissement d'une liste documentée des objets dont le délai de réponse est échu dans le rapport annuel du Conseil d'Etat (conformément à l'art. 111 al 3 de la loi sur le Grand Conseil – LGC) ;
4. des réponses et rapports succincts aux objets abordant des objets déjà traités par le Grand Conseil et non intégrés dans les EMPD/EMPL concernés ;
5. l'étude de l'opportunité d'apporter des réponses plus succinctes à certains objets ;
6. un examen minutieux, par le Bureau du Grand Conseil, de la conformité du texte avec la catégorie d'objet lors des dépôts (nombre et étendue des questions et des interpellations notamment).

Début 2016, afin de se conformer à sa seconde recommandation, soit la publication de la liste dans le présent rapport, la COGES a demandé au Secrétariat parlementaire la liste extraite de la base de données Antilope des objets parlementaires dont le délai légal de réponse est échu en date du 31.12.2015. Le document lui a été fourni, nanti d'informations sur la procédure de vérification et de toilettage effectuée afin d'obtenir un document fiable. Des mesures mises en place afin qu'il soit désormais tenu à jour et serve de référentiel de base lui ont également été mentionnées.

La liste transmise, le 14 mars 2016, comporte 231 objets en souffrance. Ils apparaissent par département dans les rapports des sous-commissions idoines. 3 objets n'ayant pas de département

² (192) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à radier des objets parlementaires.

³ Voir le (RC-192) Rapport de la Commission de gestion sur l'Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à radier des objets parlementaires.

attribué (révélateurs des difficultés du système), sont insérés ci-dessous, dans le rapport général. La COGES relève le travail de mise à jour effectué ainsi que les mesures de suivi proposées.

Toutefois, les remarques suivantes peuvent être faites :

- En raison du fonctionnement dynamique particulier d'Antilope, la liste, demandée en début d'année, mais fournie le 14 mars dernier, n'est pas une fidèle représentation des objets en suspens au 31.12.2015. En d'autres termes, le système informatique ne permet pas une extraction rétroactive, car il intègre les modifications effectuées entre temps sans restituer la situation de base. Ainsi, certains objets, en souffrance au 31.12.2015, n'apparaissent plus dans la liste, car traités et archivés dans le courant des mois de janvier et février. De ce fait, pour obtenir la liste des objets en souffrance au 31.12.2015, elle doit être générée à la date exacte.
- De plus, outre le fonctionnement intrinsèque de la base de données, la COGES s'est aperçue que le facteur humain dans l'utilisation d'Antilope ajoutait à l'instabilité de la liste. En effet, d'une part, toute modification sur un objet dans la base de données impacte la liste. Une mauvaise manipulation, un simple oubli de coche ou de création d'un lien peuvent amener à ce qu'un objet « se perde » dans la base de données. D'autre part, la fonction permettant l'archivage des objets traités dépend des droits utilisateurs différenciés pour les collaborateurs de l'Etat en fonction de leur charge. Or, de nombreux collaborateurs, tant au sein de l'administration qu'au SGC bénéficient de ces droits.
- Dès lors, la COGES suivra attentivement ce dossier afin de connaître précisément le nombre de collaborateurs ayant des droits d'utilisateurs. Pour elle, et afin de limiter le nombre de mauvaises manipulations ou d'oublis, la possibilité d'archiver les objets devrait être dévolue à un nombre restreint de collaborateurs. En outre, cette fonctionnalité devrait être réservée au SGC, l'archivage intervenant à l'issue du processus parlementaire.

Au vu des questions et difficultés évoquées ci-dessus, la COGES continuera à suivre ce dossier, tant du point de vue informatique, qu'institutionnel. De plus, elle espère que le projet BLEU SIEL, qui remplacera l'actuelle base de données Antilope, permettra une gestion ainsi qu'un suivi simplifié et efficace des objets parlementaires.

Objets parlementaires en suspens au 14.03.2016 auquel aucun département n'a été attribué

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
13_INT_118	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Scolarisation des enfants de l'EVAM : les Communes trinquent !	26.03.2013	16.07.2013
14_QUE_021	Simple question Maurice Neyroud et consorts - Le Conseil d'Etat veut-il faire mordre la poussière aux jeunesses campagnardes ?	11.03.2014	11.04.2014
14_QUE_020	Question Alexandre Rydlo - Un souvenir d'une locomotive qui a porté dans toute la Suisse les couleurs et la devise de Canton de Vaud est-il possible au futur Pôle muséal ?	04.03.2014	04.06.2014

Bureau des huissiers

Les huissiers sont au nombre de 8 (1 par département sauf au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture – DFJC qui en compte 2 en raison de l'intendance de la Maison de l'Elysée qui correspond à 0,3 ETP). Ils dépendent directement de la Chancellerie.

En dehors des séances plénières du Grand Conseil, les huissiers sont engagés auprès d'un département et, plus particulièrement, auprès du conseiller d'Etat responsable de ce département.

Tâches

Leurs tâches sont multiples et variées, placées sous l'égide des « 4D » :

- disponibilité, dévouement, discrétion (serment prêté devant le Conseil d'Etat) et débrouillardise.

Ainsi, selon leur cahier des charges, ils doivent assurer le soutien logistique lors des séances du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, procéder à divers travaux spécifiques pour le compte du conseiller d'Etat, l'accompagner lors de manifestations officielles (tout comme pour le président du Grand Conseil), gérer le courrier du département et préparer les réceptions et collations officielles.

La gestion du courrier est une partie importante de l'activité des huissiers. Le déménagement de certains services et départements pour cause de travaux a encore augmenté le temps y dévolu.

La spécificité de leur activité rend impossible l'établissement d'une liste exhaustive des tâches qui leur incombent : aux activités usuelles (courrier, séances du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, organisation des réceptions officielles, etc.) s'ajoutent une multitude de services rendus au département auquel l'huissier est rattaché et en particulier à son chef. Néanmoins, la COGES souhaite s'assurer que les dispositions légales en vigueur soient respectées s'agissant des questions financières et de l'utilisation de leur véhicule privé à des fins professionnelles.

1^{re} observation

Gestion des achats effectués par les huissiers

Entre autres missions, les huissiers sont chargés de procéder à divers achats, pour le conseiller d'Etat dont ils dépendent ou pour l'organisation de séances parlementaires. Cela peut être des croissants en vue d'une séance matinale ou un achat privé (médicament, billet de train, cadeau, etc.) demandé par le chef du département. Or, le système actuel impose à l'huissier d'avancer l'argent nécessaire à l'achat. Ce mode de faire ne correspond pas aux directives financières de l'Administration cantonale vaudoise. Un collaborateur de l'Etat n'a pas à avancer de l'argent pour le compte de l'Etat ou d'un supérieur hiérarchique.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les solutions qu'il pourrait envisager afin de régler la question de la gestion financière des divers achats que les huissiers doivent effectuer, que ce soit pour le compte d'un membre du Gouvernement ou dans le cadre de leur activité pour le Parlement.*

Véhicules

Des voitures de fonction sont mises à disposition par une entreprise privée lors de déplacements officiels. Elles sont conduites par du personnel retraité de la gendarmerie cantonale ou du personnel interne à l'entreprise.

L'huissier utilise son propre véhicule pour effectuer des courses liées au courrier, à son rôle de chauffeur du conseiller d'Etat et à tout déplacement induit par des achats à effectuer. Il est indemnisé à hauteur de CHF 800.– par an (forfait) et CHF 0,7.– par kilomètre parcouru. Une indemnisation est également prévue pour les frais de stationnement.

2^e observation

Autorisation de stationnement pour les huissiers

Bien que bénéficiaires d'un macaron similaire à celui des députés, les huissiers ne peuvent l'utiliser que les jours de session parlementaire, soit le mardi. Or, leur activité leur impose de pouvoir bénéficier de facilités de stationnement tous les jours de la semaine ; leur véhicule étant un outil essentiel de leur travail.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les solutions envisagées afin de permettre aux huissiers l'utilisation élargie du macaron de stationnement, et ce dans quel délai.*

Bureau d'information et de communication (BIC)

Le BIC est chargé de l'envoi de la communication du Conseil d'Etat, du Grand Conseil, de l'administration et de l'Ordre judiciaire.

La dotation en personnel est stable avec 7 collaborateurs (5,2 ETP) et une apprentie médiamaticienne en 4^e année. 2 personnes en formation de Master à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) ont également effectué un stage de 8 mois au BIC (jusqu'aux élections fédérales du mois d'octobre).

Activité

En 2015, le BIC a envoyé moins de communiqués qu'en 2014 (374 au lieu de 390), mais coordonné plus de conférences de presse (100 au lieu de 84 en 2014), corroborant ainsi l'hypothèse que la complexification des dossiers et leur transversalité poussent le Gouvernement à organiser plus volontiers des conférences de presse conjointes à plusieurs départements.

Le processus de digitalisation de l'information est également confirmé par l'importance accrue du site Internet de l'Etat de Vaud, sur lequel le BIC a publié 227 nouvelles en page d'accueil (contre 157 en 2014).

Feuille des avis officiels (FAO)

Si la suppression de l'obligation légale pour les débits de boissons de disposer du dernier numéro de la FAO avait fait drastiquement diminuer le nombre d'abonnés, la nouvelle formule éditoriale mise en place en 2015 a permis de stabiliser la perte du nombre d'abonnés. Cette publication est bénéficiaire, notamment grâce à des numéros spéciaux (par exemple le n°73 2015 économie vaudoise).

La Gazette

La publication à l'intention du personnel de l'Administration cantonale vaudoise a été éditée 8 fois en 2015, sous l'entière responsabilité éditoriale du BIC. Elle n'existe plus que sous forme électronique. Son taux de lecture est resté stable.

Résultats d'élections et de votations

La refonte de la présentation des résultats de votations et élections (logiciel Votelec) menée jusqu'aux élections fédérales d'octobre est un succès, cette opération s'étant déroulée sans problème. Du fait des multiples chantiers en cours sur le site de la Cité, les résultats ont été communiqués à l'Aula des Cèdres à Lausanne. L'engagement du BIC et des outils qu'il a développés ont notamment permis de faire du compte « Twitter » de l'Etat, la référence pour le suivi des élections.

Archives cantonales vaudoises (ACV)

Les ACV doivent légalement conserver la mémoire de la production officielle, à savoir les archives de l'administration cantonale et pérenniser la mémoire cantonale en partenariat avec les diverses autorités cantonales, mais également avec toute personne physique ou morale privée ayant un lien significatif avec le canton de Vaud.

Gestion des archives

41 mètres linéaires d'archives ont été éliminés (essentiellement ayant trait à l'Administration cantonale des impôts – ACI). Dorénavant, les archivistes se déplacent sur le lieu des documents et font un tri directement sur place sans plus attendre de recevoir l'ensemble d'un fonds. Cela a été le cas notamment pour les archives de l'hôpital psychiatrique de Cery (seuls 1'000 m. récupérés sur les 1'600 m. existants).

Aujourd'hui, les ACV gèrent 37 kilomètres linéaires de documents archives (moins que la Confédération, mais plus que celles du Canton de Zurich).

Personnel

Les archives comptent 15 collaborateurs de différentes formations (13,05 ETP) dont seuls 6 sont archivistes. A cela s'ajoutent 30 personnes qui ont été engagées pour une durée de 3 à 4 mois en 2015 (emplois temporaires subventionnés – ETS, travail d'intérêt général – TIG, civilistes, chômeurs, etc.).

Remarque

L'accueil et la formation de ces nombreux collaborateurs temporaires prennent beaucoup de temps aux collaborateurs fixes. La dotation en personnel fixe et formé semble faible en regard de l'importance des fonds gérés. En outre, d'ici 2019, les ACV vont connaître de nombreux départs à la retraite, ce qui impose à l'autorité de tutelle une anticipation (formation, recrutement, accompagnement).

Public

En 2015, les archives ont été consultées 5'432 fois par environ 2'500 utilisateurs. 15% de ces visites ont été le fait de services de l'Administration cantonale vaudoise.

Les archives sont également dotées d'une vaste salle de consultation ouverte au public (30% des consultations sont liées à des recherches universitaires) et d'une bibliothèque de plus de 30'000 ouvrages. Des expositions temporaires sont organisées dans le hall d'entrée du bâtiment.

Archivage des données numériques

Le groupe de travail composé de l'archiviste cantonal, du chancelier, de la DSI et de quelques chefs de service a continué la réflexion sur la politique d'archivage des données numériques de l'Etat de Vaud.

Les ACV ont le devoir de pérenniser la mémoire numérique, tout comme elles le font avec les documents matériels. Cet aspect devrait être traité par le projet BLEU SIEL dont l'EMPD sera bientôt soumis au Grand Conseil.

Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information

Personnel

L'effectif du bureau (2 ETP) est resté inchangé. Il se répartit entre un poste de préposée (0,8 ETP), un d'adjoint (0,7 ETP) (poste vacant depuis le 19.10.2015) et un de secrétaire (0,5 ETP).

L'actuelle préposée a été engagée ad intérim (a.i.) en 2014 pour une année. L'engagement a.i. a été prolongé en 2015 et le poste a été mis au concours le 1^{er} décembre 2015.

La Chancellerie a été chargée de l'établissement d'un rapport sur les missions et activités prioritaires du Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information. Ses conclusions déboucheront sur une éventuelle proposition de modification de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD) à traiter par le Grand Conseil en 2016.

Activités

Le nombre de dossiers traités est en constante augmentation, les informations et les dossiers de vidéosurveillance occupant toujours la grosse part du travail effectué par la préposée.

	Renseignements aux privés	Informations aux responsables du traitement	Promotion	Recours	Consultations	Surveillance	Vidéo-surveillance	Registre des fichiers	Divers	Total
013	167	118	30	4	24	1	45	1	0	390
2014	113	101	45	2	43	6	129	8	2	449
2015	122	146	55	5	31	3	108	4	4	478

Vidéosurveillance

Après une année 2014 hors normes, le nombre de dossiers de délivrance de préavis pour l'installation de dispositifs de vidéosurveillance a retrouvé des chiffres conformes aux années précédentes, que ce soit pour les communes ou pour le Canton.

	Mise en conformité d'une installation préexistante	Projet de nouvelle installation	Modification importante d'une installation déjà autorisée	TOTAL	Communes	Canton
2013	2	8	1	11	10	1
2014	14	33	3	50	36	14
2015	1	13	4	18	16	2

Registre des fichiers

Les missions légales du Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information ne sont toujours pas encore complètement remplies. Le Registre des fichiers n'existe pas alors que le délai de mise en œuvre est échu depuis 2010 (entrée en vigueur de la LPrD en novembre 2008). Il est pourtant un élément important de la protection des données personnelles qui permet de rendre visible l'existence des fichiers comportant des données sur les citoyens.

Le choix de la solution informatique étant déjà opéré, la phase à entreprendre consistera en son alimentation proprement dite, en collaboration avec les services concernés. Un auxiliaire (mandat sur 3 ans) a été engagé pour mener à bien ce projet dont la date d'aboutissement n'est toujours pas fixée. La COGES sera particulièrement attentive au suivi de ce dossier qui avait fait l'objet d'une observation pour l'année 2014⁴.

Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

Personnel

La COGES a appris avec tristesse le décès de l'ancienne médiatrice cantonale. Engagée par le Conseil d'Etat dès 1998 pour développer un projet de médiation administrative, elle a fait naître puis porté à maturité cette fonction. La médiatrice cantonale, élue par le Grand Conseil en 2012, avait pris une retraite anticipée fin 2015.

Jusqu'en mai 2015, elle était entourée d'un adjoint (0,8 ETP) et d'un secrétaire (0,9 ETP), effectif inchangé. L'adjoint a ensuite été nommé co-médiateur par le Bureau du Grand Conseil et un nouvel adjoint a été engagé (0,5 ETP), la médiatrice cantonale réduisant son taux d'activité à 20% jusqu'à la fin de l'année.

La loi sur la médiation administrative (LMA) du 19 mai 2009 prévoit qu'en cas de vacance, le poste est repourvu par voie de réélection dans les 3 mois.

La COGES s'étonne que ni la commission de surveillance ni le Grand Conseil n'aient été informés de ce changement de situation. La LMA ne prévoit en effet pas de co-médiateur, mais uniquement la possibilité pour le médiateur cantonal de déléguer une partie de ses tâches à un ou plusieurs adjoints. Au surplus, si le poste devait être partagé entre plusieurs personnes, celles-ci devraient être élues par le Grand Conseil.

La situation a néanmoins été régularisée le 24 novembre 2015 par l'élection de l'adjoint au poste de médiateur cantonal.

⁴ Rapport de la Commission de gestion – année 2014, 2^e observation du Rapport général « Registre des fichiers », p. 25.

Activité

Le nombre de demandes reste stable par rapport aux années précédentes (245 nouvelles demandes en 2014 contre 257 en 2013). Le travail de médiation se fait essentiellement par téléphone et courriel, les déplacements étant rares, les séances de médiation en présence de toutes les parties quasi inexistantes.

La majorité des demandes se rapportent aux services cantonaux qui concernent le plus grand nombre de personnes, respectivement d'administrés, soit le Service de la population (SPOP), l'Administration cantonale des impôts (ACI), les Centres sociaux régionaux (CSR) – en augmentation, les offices des poursuites et le Service de l'emploi (SDE).

De l'avis du BCMA, nombre de demandes reflètent l'absence d'un Ombudsman fédéral qui pourrait traiter de l'application de certaines directives fédérales contraignantes pour les services cantonaux et qui génèrent incompréhension et complexité administrative subie par les administrés (directives dans les domaines du séjour, de l'asile et du chômage notamment).

3^e observation

Prises de position et recommandations du Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

La loi sur la médiation administrative (LMA) permet au médiateur de prendre position ou d'émettre des recommandations orales ou écrites à l'intention de la personne et des autorités concernées (art. 28) voire d'informer le Tribunal cantonal en faisant des propositions (art. 32). Ainsi, l'autorité qui a reçu une recommandation du médiateur doit lui rendre, dans un délai de 3 mois, un rapport sur les suites données et motiver brièvement sa position (art. 21). La pratique montre que le BCMA prend rarement position et n'émet pratiquement jamais de recommandation (2 recommandations depuis la création du BCMA et environ 5 prises de position par année). Il se limite à traiter les demandes individuellement, privilégiant la médiation et soucieux de garder un « bon contact » avec les autorités. Néanmoins, la Commission de gestion, constatant la répétition de certaines situations, se demande si les possibilités offertes par la LMA ne devraient pas être plus souvent utilisées.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les réflexions qu'il entend mener quant à l'utilisation accrue des possibilités faites au BCMA d'émettre des prises de position et des recommandations à l'intention des autorités concernées.*

Groupe Impact

Personnel

Un nouveau collaborateur (0,8 ETP) a rejoint l'équipe du Groupe Impact au 01.02.2015 portant l'effectif à 4,1 ETP.

Activité

Un arrêt du Tribunal fédéral (TF) de 2012 a rendu contraignante la disposition de l'Ordonnance 3 relative à la loi sur travail (OLT 3), détaillant les mesures qu'un employeur doit prendre en matière de conflit et de harcèlement pour protéger la santé de ses collaborateurs. Cet arrêt a provoqué, pour le Groupe Impact, l'arrivée de nombre d'institutions parapubliques désormais obligées de mettre à disposition du personnel un service de gestion des conflits.

Ainsi, en 2015, le Groupe Impact a eu 161 entretiens dans des établissements ou institutions hors Administration cantonale vaudoise. L'activité du bureau s'en est trouvée augmentée :

	2013	2014	2015
Nombre total d'entretiens	512	486	620
Dont :			
Nouveaux cas	116	125	147
Médiations	32	28	30
Investigations terminées	8	11	8
Investigations en cours	10	3	5
Coachings	2	1	2
Interventions d'équipe	2	5	8
Présentations/Formations	6	8	26

Une tarification a été mise en place pour ces institutions externes à l'administration cantonale, soit un forfait annuel de CHF 2'000.-, augmenté de CHF 10. – par ETP.

Cette somme fixe couvre tous les frais jusqu'à une éventuelle enquête préliminaire, une investigation complète étant ensuite facturée en sus.

Du fait de l'augmentation du nombre de dossiers, le Groupe Impact externalise quelques établissements de rapports d'investigation. La question est en suspens s'agissant des médiations. En effet, l'application de l'obligation légale faite aux employeurs de se doter d'un service de gestion des conflits n'a pas encore déployé tous ses effets.

Mise en œuvre de la mesure « Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information » (Programme de législature 2012-2017)

En 2014, un courrier avait été envoyé à tous les chefs de service, les informant de la décision du Conseil d'Etat de former tous les cadres de l'administration (environ 1'300 personnes) à la prévention contre le harcèlement et le *mobbing*. En 2015, une demi-journée de présentation a été organisée à l'intention des chefs de service. Cela a eu un impact sur le nombre de nouveaux dossiers, 70% des demandes d'investigations émanant d'une demande d'un chef de service.

Néanmoins, l'idée d'organiser des cours pour tous les cadres a été abandonnée devant l'ampleur de la tâche et le manque de ressources disponibles. En collaboration avec le Centre d'éducation permanente (CEP), la cheffe du Groupe Impact développe une formation en ligne, sous forme de « *serious game* » comprenant 3 scénarios que la personne fait évoluer en fonction de son choix de réponse :

1. conflit interprété comme harcèlement par un collaborateur ;
2. harcèlement psychologique ;
3. harcèlement sexuel.

Ce module de formation en ligne devrait être disponible au printemps 2016 et permettra à l'ensemble des collaborateurs concernés d'y participer en fonction des plages libres de leur agenda.

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Préambule

Nouveautés et réorganisation sont les 2 mots qui décrivent l'année 2015. Le nouveau secrétaire général a pris ses fonctions en janvier. Suite à plusieurs départs dans ses sections (retraites ou réorientations de carrière), le service a été réorganisé, l'organigramme remodelé. Le personnel a réintégré ses locaux rénovés après un an d'« exil » à la rue St-Martin, à Lausanne. Enfin, l'activité du service a été décrite dans un rapport annuel paru en novembre.

Personnel

Le SGC est au service de l'activité parlementaire. Il travaille étroitement avec le Bureau du Grand Conseil et sous son autorité (art. 23 de la LGC). Le service compte 23 collaborateurs (dont une apprentie et une auxiliaire) pour 16,8 ETP. Trois unités sont placées sous la responsabilité de chefs de section, un collaborateur s'occupe des RH et de la gestion administrative.

Secrétariat parlementaire

Le secrétaire général adjoint, nouvellement engagé en 2015, est responsable de cette section. Outre la direction de l'unité, il participe au nouveau processus informatique BLEU SIEL qui devrait être enfin opérationnel pour la législature 2017-2022. Il collabore également avec le BIC à la redéfinition du site Internet de l'Etat.

Le secrétariat parlementaire chapeaute la gestion de l'activité parlementaire (ordre du jour, nomination des commissions ainsi que leur suivi, agenda de la présidence, etc.). Il répond aux diverses demandes des députés, notamment informatiques toujours aussi complexes voire problématiques.

Bulletin du Grand Conseil

Après le départ à la retraite de sa responsable, la direction de cette unité a été reprise par l'un de ses collaborateurs. Prendre le « virage technologique » (reconnaissance vocale et publication assistée par ordinateur) offrant aux députés un accès facile et rapide (actuellement environ 15 jours après la séance) aux débats du Grand Conseil, de même que numérisation des anciens bulletins sont les 2 projets prioritaires de la section.

Secrétariat des commissions parlementaires

Le nouveau responsable de la section depuis 2014 a réorganisé le travail des secrétaires de commissions afin d'assouplir la gestion du nombre d'heures supplémentaires (annualisation du temps de travail). Fin novembre 2015, elles se chiffraient à 330 heures, dont 120 pour le responsable de la section.

En 2015, un accès à la plateforme informatique sécurisée « Confluence » a été implémenté pour les commissions de surveillance, les commissions thématiques, permanentes et interparlementaires simplifiant le travail des commissaires.

Locaux

L'immeuble sis place du Château 6 à Lausanne a été rénové, les lieux d'accueil et les bureaux réorganisés. Une nouvelle salle de réunion (pouvant également accueillir des commissions et les séances internes du service), la salle des Charbonnens, a été créée. Un budget de CHF 55'000.– a été attribué à l'équipe du SGC pour le mobilier. Toutefois, si l'aménagement du 2^e et du 3^e étage est à saluer – plus accueillant et améliorant le cadre de travail –, plusieurs points problématiques sont à soulever, en particulier :

- le vitrage des fenêtres qui n'ont pas été isolées, conduisant *de facto* à une grande déperdition d'énergie ;
- le bureau du responsable des RH qui n'a pas d'isolation phonique, indispensable lors d'entretiens confidentiels ;
- les bureaux de la section du bulletin dont l'aménagement n'a pas été repensé en fonction des nécessités modernes ;
- les portes palières sécurisées en matériau plein et opaque ne permettant pas au personnel de reconnaître le visiteur. Cela ne garantit ni un accueil de qualité ni la sécurité du personnel ;
- les finitions encore à faire dans certains espaces ;
- l'accès aux salles de commissions qui ne permet pas une utilisation aisée (fermeture automatique de la salle du Bicentenaire empêchant d'entrer et de sortir à sa guise) ;

- la suppression des toilettes dans les étages (dès lors disponibles uniquement au rez supérieur dans un bâtiment qui compte 4 étages).

Remarque

La COGES émet le vœu que les points susmentionnés soient rapidement examinés et solutionnés par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) responsable du chantier (voir le rapport de la sous-commission en charge du Département des finances et des relations extérieures – DFIRE en p. 129).

Timbreuses

Les indemnités des députés sont actuellement calculées avec le système MOBATIME, les horaires des collaborateurs par un nouveau système nommé SPIAC. L'incompatibilité des 2 systèmes a généré des problèmes. Le SGC et la DSI élaborent une solution à mettre en œuvre d'ici à l'inauguration du nouveau Parlement.

Collaborations

La collaboration avec les autres commissions de surveillance, thématiques, permanentes ou interparlementaires est excellente.

Des demandes de renseignements ou d'investigations se font de part et d'autre et permettent un travail de qualité de toutes les commissions. Plusieurs séances organisées entre sous-commissions de la COGES et de la Commission des finances (COFIN) ont permis d'aborder des questions spécifiques. De plus, la COGES et la COFIN organisent des séances de travail communes.

Journée d'étude de la COGES dans le district du Jura-Nord vaudois

La journée annuelle d'étude a conduit la COGES dans le district du Jura-Nord vaudois le 19 novembre 2015. Sous l'impulsion d'un député du district membre de la COGES, une série de visites de part et d'autre de la région a été mise sur pied. Nous tenons ici à le remercier, de même que l'ensemble des personnes qui nous ont accueillies tout au long de la journée.

Ecole technique de la Vallée de Joux (ETVJ), au Sentier

La COGES a été accueillie par la direction de l'école qui lui a fait une présentation de l'institution suivie d'une visite des ateliers.

Gare de Vuiteboeuf sur la ligne de train Yverdon-les-Bains – Sainte-Croix

En compagnie du directeur de l'entreprise des Transports Vallée de Joux – Yverdon-les-Bains – Sainte-Croix (TRAVYS), la COGES a visité le chantier des travaux d'extension de la gare de Vuiteboeuf, nécessaire au passage à la cadence à la demi-heure du train Yverdon-les-Bains – Sainte-Croix. Les travaux concernent le doublement de la voie, de nouveaux quais ainsi que la construction d'un passage sous voies. Un repas était organisé dans le wagon historique « La Traverse » du train Yverdon-les-Bains – Sainte-Croix.

Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), Yverdon-les-Bains

L'école a été présentée par sa direction et une visite des lieux visant à constater les travaux de rénovation et d'amélioration énergétique des bâtiments – suite au vote de 3 crédits par le Grand Conseil –, a été effectuée.

Centre de psychiatrie du Nord vaudois (CPNVD)

Le CPNVD et ses missions ont été présentés par sa direction médicale et administrative. Une visite du secteur psychiatrique s'en est suivie.

Hôtel de Ville d'Yverdon-les-Bains

La COGES a été reçue par les Autorités de la Ville d'Yverdon-les-Bains qui lui ont présenté des enjeux propres au chef-lieu du district.

Thème transversal : informatique et bureautique de l'Administration cantonale vaudoise (ACV)

La COGES s'est questionnée sur les outils informatiques à disposition du personnel de l'ACV. Pour ce faire, elle a établi une liste de questions à l'intention du chef de service de la DSI et a organisé une séance en sa présence.

Le compte-rendu de ce travail fait l'objet du chapitre ci-dessous.

1. Internalisation/externalisation

Un large processus d'internalisation est en cours (rapatriement des prestations fournies par Bedag notamment), mais reste-t-il des mandats externalisés ? Si oui, de quelle nature sont-ils (développement de projets, maintenance, etc.) ?

La DSI a repris, dès 2009, la majeure partie des prestations d'exploitation et de support informatique fournies antérieurement par Bedag informatique, à l'exception de l'hébergement de l'ordinateur central Host (*mainframe*) dont le désengagement est prévu à l'horizon 2018 avec la refonte des dernières applications métier qui y sont exploitées.

Outre les mandats (contrats d'entreprise avec obligation de résultat) attribués aux fournisseurs, conformément à la loi sur les marchés publics (LMP) et dans le cadre des projets et activités de la DSI en général (projets, maintenance, exploitation, support, expertise), un certain nombre de ressources humaines externes (contrats de location de services – LSE ou assimilés) sont mobilisées pour renforcer ponctuellement les effectifs. Dans ce cas, la ressource est mise à disposition de la DSI à un tarif convenu pour une durée déterminée, mais prolongeable.

Au vu de l'évolution de cette situation les dernières années (augmentation pérenne de ces renforts), le Conseil d'Etat a autorisé la DSI à procéder à l'internalisation de 48 ETP, réputés pérennes et névralgiques sur le plan de la sécurité des systèmes d'information, ainsi qu'à la création de 5 postes financés par les économies issues de ces internalisations. Ces économies ont par ailleurs permis au Conseil d'Etat de financer les effets pérennes de différents projets transversaux (sécurisation du système d'information –SI, centre de compétence financier SAP, cyberadministration).

Le projet, initié en 2013, a atteint les objectifs attendus à ce jour (38 postes/36,5 ETP créés et pourvus à fin 2015) et s'achèvera en 2016.

Il est important de relever qu'en marge du projet d'internalisation, le périmètre de gestion confié à la DSI ne cesse d'augmenter et nécessite des renforts matérialisés par de nouveaux engagements d'externes. A fin 2015, la DSI utilise plus de 150 externes sous contrat LSE pour des prestations se répartissant comme suit : 20% pour Projet infrastructure, 30% pour Solutions applicatives 40% pour Maintenance applicative et 10% pour autres activités de soutien.

2. Engagements et rotation du personnel

La COGES souhaite savoir quelle est la part de rotation du personnel dans le service. De même, elle aimerait que soient présentées les éventuelles difficultés de recrutement que rencontre le service (compétences disponibles sur le marché, attractivité de l'Etat employeur, etc.).

Taux de sortie (indicateur défini par le SPEV et issu du SI RH)

Année	Nombre	Effectif moyen	Taux sortie
2014	12	345	3.5%
2013	16	330	4.6%
2012	17	325	4.9%

Taux d'entrée (indicateur défini par le SPEV et issu du SI RH)

Année	Nombre *	Effectif moyen	Taux entrée	Taux entrée yc internalisation
2014	18	345	5.2%	8.7%
2013	20	330	6.1%	10.3%
2012	21	325	6.5%	6.5%

* Hors internalisation

Difficultés de recrutement

Concernant le recrutement, certaines difficultés sont rencontrées sur certains postes d'experts ou de spécialistes (architectes informatiques, administrateurs de bases de données, administrateurs de plateformes, domaine SAP). En effet, ces compétences sont peu fréquentes et les rémunérations octroyées par l'Etat en décalage avec celles du marché ; la mise en œuvre de l'indemnité de marché n'est pas forcément la réponse adéquate dans le cas où cet écart représenterait une perte importante de plusieurs dizaines de milliers de francs pour le LSE internalisé.

Annonces

Année	Nombre annonces	Nombre dossiers	Moyenne dossiers/annonce
2014	19	454	24
2013	24	809	34

3. Matériel

a) La COGES souhaite connaître le nombre d'ordinateurs que compte l'Etat de Vaud, respectivement la part de machines tournant sur chaque génération de système d'exploitation Windows (de XP à 7).

Postes de travail (situation au 10.12.2015)

Postes Windows 7 standardisés (migrés)	8'551
Postes Windows 7 non standardisés (à migrer par le projet de migration technique des postes de travail, travaux en cours financés par EMPD)	401
XP selon inventaires (marge d'erreur +/- 10%)	3'707
Total*	12'659
Linux**	52
Apple (Mac) OS X ***	324

* A la fin du projet de migration, il est estimé qu'environ 260 machines seront retirées (le projet nécessite des phases durant lesquelles certains équipements sont installés à double : postes en préparation, en phase pilote ou pour une durée limitée de travail en parallèle)

** Utilisés essentiellement pour les activités de développement

*** La DSI n'est responsable que de l'inventaire matériel (postes DFJC - DGEP).

b) La COGES souhaite savoir quels sont les services ou les sites qui bénéficient d'un raccordement à la fibre optique.

Au 9.12.2015, environ 34'000 km de fibre optique sont installés, desservant 228 sites de l'ACV et 107 sites hors ACV.

4. Migration des systèmes d'exploitation

La COGES sollicite des éclairages sur la politique en matière de choix de migration vers un système d'exploitation, quelles sont les raisons ayant conduit au choix de Windows 7 par exemple. De plus, elle souhaite savoir quels sont les systèmes d'exploitation utilisés par les cantons voisins.

Les raisons ayant conduit au choix de Windows 7 ont été fournies dans l'EMPD 101⁵ de migration technique des postes de travail, chapitre 3. Malgré le temps écoulé depuis l'élaboration de cet objet, ces raisons restent valables (version Windows 7 éprouvée et répondant aux exigences de sécurité), même si le contexte ne cesse d'évoluer (Windows 10 mis sur le marché, tendance des éditeurs de logiciels à recourir au mode de location des licences en remplacement du mode traditionnel d'acquisition – achat, etc.).

Dans le cadre des travaux préparatoires de migration technique des postes de travail, les analyses effectuées à ce moment-là avaient permis de relever que les cantons voisins (VS, GE, NE et FR) avaient adopté le même choix.

5. Répondants informatiques au sein des services et répondants des services à la DSI

Chaque service de l'Etat bénéficie d'un répondant informatique permettant notamment de faire l'interface entre les besoins exprimés par les services et la DSI. Au vu de la diversité en termes de besoins et de la spécificité de certains services, la COGES souhaite une présentation de l'architecture des répondants informatiques et de leurs collaborateurs dans les services. Elle souhaite savoir le nombre de personnes (répondants informatiques et collaborateurs y relatifs) par département ainsi que par service. La COGES souhaite également des précisions sur leur cahier des charges qui s'avère peut-être différent d'un service à l'autre.

En outre, s'il existe des répondants informatiques dans les services, à l'inverse, y a-t-il à la DSI des répondants spécifiques pour chaque unité ou service?

L'organisation de la DSI prévoit que la relation avec les services est placée sous la responsabilité de ses pôles métier au sein de la direction des solutions (DSOL). Afin d'assurer cette liaison, des rôles ont été définis tant à la DSI que dans les services métiers. Ces rôles répondent à différents niveaux de préoccupations et apparaissent comme acteurs des procédures mises en œuvre par la DSI pour réaliser ses activités et délivrer ses prestations en concertation avec les services bénéficiaires.

Ainsi, le responsable de pôle de la DSI se pose comme interlocuteur du chef de service métier pour aborder les questions de nature stratégique et planifier les activités. La déclinaison des stratégies en objectifs opérationnels, puis en projets, se traite entre le chargé d'affaires (CA), désigné dans le pôle DSI et le répondant bureautique (RB) dans le service, avant que l'organisation de projet ad hoc ne prenne le relais (chef de projet informatique, responsable projet utilisateur, comité de pilotage, etc.). Enfin, au niveau plus restreint d'une application, le gestionnaire d'application (GA), appartenant au pôle de la DSI, et le répondant applicatif (RA), désigné dans le service, traitent sous l'angle opérationnel les aspects de maintenance et d'exploitation.

Chaque service a désigné son RB qui connaît son CA et interlocuteur auprès de la DSI. Il y a donc dans chaque département autant de RB qu'il y a de services.

En ce qui concerne les RA, la DSI conduit actuellement une campagne d'actualisation de son référentiel. Durant le premier trimestre 2016, la DSI connaîtra précisément, pour chaque application, qui est au sein des services, l'interlocuteur du GA du pôle métier de la DSI.

Les cahiers des charges des RB et des RA devraient être composés sur la base de l'emploi-type n° 1206 créé dans le but d'harmoniser les pratiques et mis à disposition des autorités d'engagement des services.

⁵ EMPD accordant un crédit d'investissement de CHF 7'947'000 pour la phase de déploiement du projet « Migration technique des postes de travail de l'ACV ».

La fiche emploi-type n'étant disponible que depuis octobre 2014, il est probable que le travail d'adaptation des cahiers des charges ne soit actuellement que partiellement réalisé par les autorités d'engagement.

6. Sécurité versus efficacité

Pour des raisons évidentes de sécurité, les accès administrateurs des postes des collaborateurs sont gérés par la DSI, restreignant de fait l'autonomie laissée aux informaticiens et répondants informatiques au sein des services. Cela semble conduire à des situations absurdes où certains collaborateurs travaillent finalement avec leur matériel informatique privé, car confrontés à des problèmes d'emploi de logiciels métiers dans le cadre de collaborations intercantionales par exemple (problèmes d'application en lien avec le système d'exploitation Windows 7 ou le logiciel Citrix notamment). A l'inverse, certains services semblent laisser libre cours à des « bricolages » divers au sein des entités.

Dans le cadre du projet de migration technique des postes de travail (EMPD 101), des mesures ont été prises pour réduire les impacts au niveau des utilisateurs, en particulier par rapport au retrait des droits administrateurs pour ceux qui en disposaient. Ainsi, la démarche adoptée consiste à répondre aux besoins de ces utilisateurs en respectant les règles et directives, notamment en termes de sécurité et de maîtrise par la DSI des configurations des postes sous sa responsabilité de gestion. Selon le chef de la DSI, tous les besoins légitimes exprimés ont pu être satisfaits à ce jour. Ceci est corroboré par les enquêtes de satisfaction menées par échantillonnage d'entités (premier bilan sur 6'000 postes migrés et environ 1'000 utilisateurs ayant répondu à l'enquête : taux de satisfaction de 93% observé).

Pour garantir la continuité des services et la qualité des prestations, les actions suivantes ont notamment été menées :

- Mise en place d'un processus d'homologation et de distribution centralisé des logiciels et applications, avec possibilité d'intervention à distance.
- Installation de logiciels/applications spécifiques homologuées avec l'appui de prestataire externe : coordination avec la DSI pour intervention conjointe avec un technicien DSI disposant des droits suffisants pendant la durée de l'intervention/documentation de la procédure par la DSI.
- Mise en place d'une convention avec certains services en vue de garantir la réactivité et la possibilité d'intervention rapide requise dans certains cas très spécifiques :
 - création de comptes génériques administrateurs dans 5 entités soit à l'ACI, à l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), au Service des automobiles et de la navigation (SAN) et à Statistique Vaud (STATVD) avec mise en place d'un processus de suivi des interventions faites avec ces comptes ;
 - sur validation de l'Unité de sécurité des systèmes d'information (USSI), octroi de droit administrateur local pour certaines machines.
- Concernant le point relatif à la collaboration intercantonale ou le support de postes de travail en dehors du périmètre ACV, l'utilisation d'outils de prise de main à distance *TeamViewer*, sous réserve de validation de l'USSI est autorisée. Les besoins particuliers doivent être adressés à la DSI via les demandes de services afin de garantir l'analyse et la mise à disposition de solutions ad hoc pour le métier.
- A noter que les activités de veille technologique sont réservées aux membres de la DSI (laboratoire de test, postes Linux, machines virtuelles). L'accès par les services à des machines en prêt est possible, sur justification.

7. EMPD pour du nouveau matériel, une réponse universelle ?

Si la gestion efficace de l'informatique de l'Etat de Vaud passe régulièrement par l'acquisition de nouveau matériel (hardware et software), elle nécessite souvent la mise en place d'autres mesures d'accompagnement que cela soit en termes de ressources humaines, de formation, d'information, etc. Or, il semble que cet aspect est parfois négligé par rapport aux aspects purement techniques. La COGES souhaite l'appréciation de la DSI sur cet aspect.

Les activités d'informatisation des processus métier de l'ACV se déroulent selon 2 modes, soit le mode projet ou le mode hors projet pour répondre à des demandes ponctuelles ou à de la maintenance courante.

Dans le 1^{er} mode (projet), les processus en vigueur (projet, finance, achat, etc.) permettent en général de bien cadrer les travaux. Ainsi, les ressources mobilisées dans ce mode couvrent non seulement l'acquisition du matériel, des logiciels nécessaires, mais aussi des prestations de service et des renforts si besoin à la DSI et dans les services bénéficiaires pour la réalisation des projets, la conduite du changement ainsi que la formation des utilisateurs.

Dans le second mode (mode hors projet), il peut arriver que les demandes concernées induisent des impacts initialement non identifiés (information, formation, impacts métier) ou subissent des variations dans l'expression des besoins.

8. DSI – Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

La DSI, en tant que service transversal, se doit de travailler en collaboration constante avec les divers services de l'Etat afin de répondre aux besoins spécifiques de ces derniers et de veiller à l'implémentation des logiciels et programmes nécessaires. A plusieurs reprises, notamment au sein du DFJC, la COGES a mis en évidence des problèmes de collaboration entre la DSI et la DGEP. Elle a par ailleurs refusé la réponse du Conseil d'Etat à la 1^{re} observation au DFJC pour le rapport 2014 intitulée : « Collaboration entre la DGEP et la DSI concernant la gestion du dossier informatique des apprentis ». Cette situation crée des tensions. La COGES souhaite le point de vue de la DSI sur cet aspect.

La DGEP et la DSI ont connu pendant plusieurs années des difficultés de collaboration. Depuis environ 18 mois, les 2 chefs de service ont pris conscience de ce point et mis plusieurs actions en place. Certains collaborateurs ont changé de fonction, les rôles et responsabilités ont été clarifiés, les attentes réciproques ont été re-calibrées et la vision sur le déroulement du futur projet (gestion du dossier informatique des apprentis) a été également alignée. Au final, depuis le courant de l'été 2015, la collaboration entre la DGEP et la DSI est, selon l'avis du chef de la DSI, plutôt bonne et saine, y compris au niveau de l'encadrement intermédiaire où l'on pouvait auparavant sentir des tensions.

La DGEP et la DSI ont conscience que le futur projet sera par nature délicat et que la bonne collaboration entre la DGEP et la DSI est capitale pour espérer dérouler le projet dans de bonnes conditions.

9. Obsolescence d'un système statistique

Au DFJC, l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) ne parvient pas à transmettre les informations requises en matière de statistiques fédérales, car le système informatique est obsolète. Quel est le point de vue de la DSI ?

Certaines parties du système informatique actuel ne sont certes pas récentes, mais ne peuvent pas être qualifiées d'obsolètes.

En effet, selon l'URSP, son système informatique actuel lui permet de transmettre dans les délais et selon la qualité requise, les informations en matière de statistiques fédérales.

10. NEO (pour notes et appréciations pour l'enseignement obligatoire)

A la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), le système NEO fonctionne, mais impose de fournir les notes 15 jours avant la fin des cours, ce qui implique que les 2 dernières semaines d'école sont « vides ». Ce calendrier problématique est-il imposé pour des raisons techniques ?

Ce calendrier de saisie des notes n'est en rien imposé par la technique. En effet, les dates de fin de saisie des évaluations sont paramétrables dans NEO selon la décision de la DGEO relative à l'harmonisation des durées des semestres.

Plutôt qu'imposer de fournir les notes 15 jours avant la fin des cours, il faut comprendre que ce blocage interdit l'arrêt de la saisie des notes avant la date fixée par la DGEO et évite ainsi une tenue prématurée des conseils de classe et de direction ; en effet, ceux-ci ne peuvent se dérouler qu'une fois la date de fin de saisie des notes échue, date fixée pour 2016 entre le 13 juin et le 27 juin selon les degrés.

A noter que la thématique de la gestion de la fin de l'année scolaire est par ailleurs traitée dans le rapport de la sous-commission en charge du DFJC, en p. 50 du présent document.

11. Moyens à disposition de la Direction générale de l'environnement (DGE) et comparaison intercantonale

En comparaison intercantonale, notamment avec le Canton de Genève, la DGE semble mal ou peu dotée en termes de logiciels métiers, ce qui péjore l'efficacité du service. La COGES souhaite l'appréciation de la DSI sur la situation, entre autres d'un point de vue d'une comparaison intercantonale.

La DGE est un service composé de plusieurs divisions en charge de missions dans de nombreux domaines touchant la gestion de l'environnement, d'où la diversité des métiers à desservir par les outils informatiques (eaux, énergie, forêt, biodiversité, dangers naturels, air, etc.).

Comparativement à d'autres services de l'Etat de Vaud, le nombre de logiciels et d'applications installés sur les postes de travail est relativement élevé. Ainsi, dans le cadre de la préparation à la migration à Windows 7, prévue pour 2016, pas moins de 120 logiciels et applications différents sont dénombrés et répartis sur 400 postes de travail distribués sur 80 sites différents.

La DGE a été créée au 1^{er} janvier 2013 par le regroupement de 3 services. Les outils informatiques de base (par exemple partage et gestion documentaire) sont adaptés progressivement pour répondre aux besoins de la DGE, mais l'élaboration d'un schéma directeur informatique permettant de se doter d'une feuille de route à moyen terme n'a pas pu être lancée, faute de disponibilité interne.

Certains projets sectoriels ont néanmoins été conduits avec succès ces dernières années, dont certains réalisés en collaboration intercantonale, tels que :

- le cadastre romand des émissions dans le domaine de la protection de l'air (application VD, GE, VS, hébergée par VD) ;
- le suivi des émissions des installations stationnaires ;
- les formulaires de demandes de subvention énergie par Internet ;
- la commande des permis de pêche par Internet ;
- la gestion des déchets de chantier par Internet.

De nombreuses autres applications sont maintenues, parfois également en collaboration avec d'autres cantons (VS, FR), et font l'objet de corrections ou de travaux de maintenance annuels, telles que :

- les stations de mesure du réseau Vaud'air et logiciel Airmo (application intercantonale hébergée par le VS) ;
- la gestion des autorisations et concessions dans le domaine de l'eau ;

- le cadastre géologique (application intercantonale, partagée avec VS, TG, JU, Confédération) ;
- l'application de gestion des géodonnées du domaine forestier ;
- le cadastre des sites pollués ;
- le cadastre des industries et artisans.

Parmi les points d'attention figurent notamment la mise à jour des infrastructures des sites décentralisés des groupements forestiers ainsi que les applications de traitement des subventions dans le domaine de l'énergie. Sur ce dernier sujet, tant la DSI que la DGE constatent les difficultés de faire face aux changements croissants dans le traitement des demandes de subvention et la difficulté d'adapter constamment les systèmes aux nouvelles exigences cantonales ou fédérales.

En conclusion, il est difficile d'établir une comparaison intercantonale sans mener des investigations conséquentes (schéma directeur). Par ailleurs, le contexte organisationnel des autres cantons est parfois différent pour effectuer une telle comparaison. On constate néanmoins que, dans certains domaines de la gestion de l'environnement, la couverture des besoins par les technologies de l'information est satisfaisante voire en avance sur les autres cantons, alors que dans d'autres domaines des difficultés apparaissent et méritent de l'attention.

Conclusion

Le bureau de la Commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, le bureau de la Commission de gestion propose au Grand Conseil d'accepter la gestion des entités mentionnées en amont pour l'année 2015.

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE)

M. Yves Ferrari, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département du territoire et de l'environnement pour l'exercice 2015 était composée de MM. Jean-Luc Chollet et Yves Ferrari, rapporteur.

Introduction

Le DTE a encore connu une recomposition au 31 décembre 2015. Après le regroupement de 3 services pour en faire une Direction générale de l'environnement (DGE) en janvier 2013, après la rocade du Service du développement territorial (SDT) entre le Département des institutions et de la sécurité (DIS) et le DTE et celle de la Police cantonale (Polcant) et du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) entre le DTE et le DIS en janvier 2014, le DTE a vu la partie agricole de la Division améliorations foncières (AF) du SDT rejoindre le Service de l'agriculture (SAGR) (devenu le Service de l'agriculture et de la viticulture – SAVI au 1^{er} janvier 2016) au sein du Département de l'économie et du sport (DECS) à fin 2015.

Les services et entités suivants ont été consultés :

- Secrétariat général (SG-DTE)
- Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)
- Direction générale de l'environnement (DGE), plus précisément, la Direction de l'énergie (DIREN), la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV), la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
- Service du développement territorial (SDT)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DTE)

Le Secrétariat général a connu une année 2015 plus calme que les années précédentes, quand bien même les échanges de services décrits en introduction ont quelque peu changé les habitudes. Ses principales tâches en 2015 ont notamment été :

- de recruter le nouveau chef du SDT et d'assurer la transition entre le chef ad intérim et le nouveau chef ;
- de développer la démarche qualité au SDT (orientation client) avec un mandataire externe ;
- de recruter, avec le directeur général de la DGE, un directeur pour la DIRNA ;
- d'assurer, avec le SDT, la poursuite de la 4^e révision du Plan directeur cantonal (PDCn) ;
- d'engager une nouvelle secrétaire pour la conseillère d'Etat ;
- d'assurer que la conseillère d'Etat puisse continuer à gérer le DTE malgré quelques problèmes de santé qui l'ont retenue loin de son bureau ;
- d'assurer, avec le SAN, l'avancement de la relocalisation du centre technique de Lausanne ;
- d'assurer, avec la DIREN, que les intérêts vaudois puissent continuer à être pris en compte dans le dossier Swissgrid.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Le BEFH s'engage pour favoriser l'égalité dans la formation et dans l'emploi, lutter contre la violence domestique et permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Depuis quelques années, le BEFH a ciblé ses actions afin d'éviter une dispersion des forces et assurer une meilleure atteinte des objectifs.

Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD)

En 2006, le Conseil d'Etat a mis en place la CCLVD pour lutter contre les conséquences de la violence domestique sur les plans humain, social et économique et afin d'assurer une véritable politique publique en la matière.

La CCLVD est composée de membres représentant le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), le DECS, le DIS, le DTE, le Ministère public (MP) ainsi que diverses institutions spécialisées soit, le Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP), le centre LAVI (loi sur l'aide aux victimes d'infractions), le centre Violence et famille (ViFa) au sein de la Fondation jeunesse et familles (FJF). La CCLVD est présidée par le BEFH et ses membres sont nommés par le Conseil d'Etat.

La CCLVD a pour objectif de diminuer la violence dans le couple, d'améliorer les services aux victimes, d'amener les auteurs de violence (majoritairement des hommes) à modifier leur comportement, et de participer au changement des attitudes et des mentalités en matière de rapports sociaux liés au sexe. Conformément au plan d'action stratégique adopté par le Conseil d'Etat en 2011, les axes prioritaires sont :

- agir sur la prise en charge globale des auteurs de violence domestique par une approche intégrée, en particulier par des mesures de prévention de la récidive ;
- développer des actions destinées aux enfants exposés à la violence domestique (victimes directes) ;
- mener une sensibilisation et une prévention spécifique auprès des jeunes ;
- poursuivre les actions spécifiques destinées aux populations migrantes ;
- améliorer la formation des professionnels confrontés à la violence domestique ;
- maintenir et renforcer le réseau vaudois contre la violence domestique ;
- maintenir et développer les structures et offres existantes.

Tous les objectifs sont suivis de mesures concrètes et les partenaires en charge sont identifiés. En 2015, avec le slogan « Qui frappe, part ! », le Conseil d'Etat, qui avait inscrit la lutte contre la violence domestique dans son programme de législature, a souhaité réduire la récidive des actes violents domestiques. Cela signifie qu'il est nécessaire de recourir plus systématiquement à l'éloignement des auteurs de violence et de développer une intervention socio-médicale d'urgence sur tout le canton.

Pour les 9 premiers mois de 2015, le recours à l'expulsion est passé de 1,5 à 10% des 2'032 infractions recensées.

La police a procédé à 212 mesures d'éloignement (10% des infractions, ou environ 22% du nombre d'affaires) contre 30 éloignements en moyenne annuelle entre 2011 et 2014. Plus de 7'000 exemplaires des prospectus « Qui frappe, part ! » ont été distribués à la Gendarmerie et aux polices communales.

Le nombre d'auteurs de violence acceptant que leurs données soient transmises à un centre socio-éducatif pour leur proposer un entretien dans les 3 jours reste relativement marginal par rapport au nombre d'infractions (6%) ou au nombre d'affaires (12%), la police ayant signalé 114 auteurs au ViFa. La moitié des auteurs signalés se rendent à un entretien. Seuls 4 auteurs de violence domestique se sont inscrits dans un groupe socio-thérapeutique. Même relativement faibles, ces chiffres ont doublé depuis le début 2015.

Pour les victimes restant à la maison suite à l'expulsion par la police de l'auteur de violence, l'Equipe mobile d'urgence sociale (l'EMUS), créée en 2009, a été sollicitée par la police pour 73 situations de violence domestique, soit 34% du nombre d'expulsions.

Il n'en reste pas moins que le taux d'expulsion dans le canton de Vaud reste près de 4 fois inférieur à celui pratiqué dans un canton comme Bâle.

Si dans un premier temps, il avait été imaginé disposer d'une maison pour les auteurs de violence, il semblerait que cette réalisation ne soit finalement pas nécessaire en raison de la honte que certains auteurs auraient à s'y rendre. Le bracelet électronique pouvant représenter une alternative plus efficiente.

La collaboration avec les autres entités étatiques et le MP (qui a désigné des procureurs de référence dans chaque arrondissement via une directive entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015) permet d'avancer correctement dans ce dossier délicat. Dans ce cadre, le fait que la Polcant ait quitté le département où se trouve le BEFH ne semble pas avoir péjoré les relations de travail entre les 2 services.

D'autres actions, comme la prévention des enfants exposés à la violence (avec formation des professionnels de l'enfance, sensibilisation de la chaîne judiciaire, etc.), la prévention auprès des jeunes (voir le programme « Sortir ensemble et se respecter », ci-dessous), des actions destinées aux populations migrantes (avec des informations comme « Comment ça va à la maison ? », « Mariage, si je veux ! »), la formation des professionnels et le renforcement du réseau sont également de la compétence de la CCLVD.

La CCLVD travaille donc non seulement à la protection des personnes violentées, avec les auteurs des violences, mais également à la mise en place de procédures permettant de mieux anticiper et mieux suivre les auteurs de violence afin d'éviter les récidives, de protéger les enfants ou encore de prévenir la violence chez les jeunes, les populations migrantes, etc.

A noter que dans le présent rapport, une observation au DSAS, en page 88, s'enquiert des mesures qu'entend prendre le Conseil d'Etat pour renforcer la prévention, en milieu scolaire, contre la violence intrafamiliale et obtenir une meilleure collaboration entre les directions d'écoles et les services spécialisés en matière de violence intrafamiliale.

Campagne « Sortir ensemble et se respecter »

Le projet pilote qui fait partie du plan stratégique de lutte contre la violence domestique, a commencé en juillet 2013 et s'est terminé fin 2015. Il est porté par le BEFH, la Fondation Charlotte Olivier et l'Unité de médecine des violences (UMV) au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV). Ciblé sur la violence dans les relations amoureuses des jeunes, le programme, adapté d'une expérience américaine et basé sur l'interaction, est réalisé aussi bien dans des milieux scolaires qu'extrascolaires pour une tranche d'âge allant de 13 à 18 ans auprès d'enfants de toutes nationalités. Animées par 2 adultes, les 9 séances du programme permettent aux jeunes de changer d'attitude et de comportement tout en proposant des outils pour aider à résoudre de potentiels conflits lors des premières fréquentations amoureuses. Parallèlement à la mise à jour des contenus du programme, il y est intégré de nouvelles problématiques comme les nouveaux médias, les différences culturelles, les lesbiennes, gays, bisexuels et trans (LGBT) afin de soutenir sa mise en œuvre dans différents contextes.

Exposition « Violence », au Musée de la main

Le BEFH a également participé à la réalisation d'une partie de l'exposition « Violence » au Musée de la Main à la route du Bugnon, à Lausanne. Centrée sur les relations violentes interpersonnelles à l'intérieur du domicile, cette partie de l'exposition permet de comprendre l'ampleur des actes commis, la plupart du temps à l'abri de tout regard.

Direction générale de l'environnement (DGE)

Division support administratif (ADMIN), Division support stratégique (STRAT) et Direction de l'énergie (DIREN), Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV), Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)

La division ADMIN qui compte 12,7 ETP a surtout des bureaux situés au chemin de la Vuillette au Chalet-à-Gobet. Afin d'assurer un suivi efficace et de gagner du temps, il y a un répondant avec chaque service transversal (Service immeubles, patrimoine et logistique – SIPaL, Service juridique et législatif – SJL, Service d'analyse et de gestion financière – SAGEFI, Service du personnel de l'Etat de Vaud – SPEV, etc.).

Afin que les collaborateurs métiers puissent bénéficier des ressources juridiques sans avoir à se déplacer, la division STRAT dispose de 21 ETP répartis sur les 6 sites que compte la DGE (Centre laboratoire d'Epalinges – CLE, rue de la Caroline à Lausanne, rue du Valentin à Lausanne, rue de l'Université à Lausanne, chemin de la Vuillette au Chalet-à-Gobet, chemin du Marquisat à Saint-Sulpice). En outre, 4 délégués scientifiques, 2 géomaticiens, 2 informaticiens sont également « éparpillés » sur 6 sites différents afin d'assurer un service métier sur sites. 4 personnes s'occupent du secrétariat (courrier journalier, scannage, tri, identification des divisions responsables, identification de la personne leader, distribution sur les 6 sites de la DGE, etc.).

Les 2 divisions souhaiteraient développer la collaboration avec un *pool* de secrétariat, mais la dispersion des sites ne permet pas de rationaliser le travail. Un poste supplémentaire de « coursier » ayant même dû être créé.

Enfin, les 3 directions sont « décentralisées » sur 6 sites différents et les divisions sont elles-mêmes parfois « déconcentrées » sur une multitude de sites (forêts, eaux, etc.). Ceci rend le travail de coordination et de cohérence très difficile.

Un site unique pour la Direction générale de l'environnement permettrait de dégager des synergies entre les divisions et les directions afin que la DGE puisse répondre de manière complète aux tâches qui lui sont légalement déléguées, ce qui ne semble pas être actuellement le cas :

- L'argent de la Confédération pour les cartes de dangers naturels n'a pas pu être complètement dépensé en raison du retard (parfois des communes qui n'étaient pas suivies d'assez près) pris dans la conception des dites cartes. Même si la nouvelle convention-programme permet au Canton de bénéficier de nouveaux moyens financiers de la part de la Confédération, le million non dépensé est formellement perdu pour le Canton.
- Le manque de personnel à même de contrôler les laboratoires d'analyse type P3 (comme à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne – EPFL) pourrait être un frein au développement économique du canton.
- Les faibles ressources pour contrôler les chauffages à bois dans le canton ne permettent actuellement déjà pas d'assurer une périodicité de contrôle de 2 ans, et le nombre de chauffages à bois augmente fortement.
- Le manque de ressources en personnel impose à certaines directions de laisser avancer certains dossiers au lieu de les guider.

Dans le cadre de sa réponse à une observation de la COGES en 2013⁶, le Conseil d'Etat indiquait qu'après un arrêt des travaux de la commission de programmation en 2013, cette dernière avait remis l'ouvrage sur le métier en 2014 et qu'un « Exposé des motifs et projet de décret devrait être déposé en 2015 au plus tard pour financer la construction des locaux complémentaires à ceux qu'occupe déjà la DGE à Epalinges, ceci afin d'y abriter non seulement la DIRNA au complet, mais également la DIREN et la direction générale avec ses deux divisions de support ». Par ailleurs, le 5 mai 2011, le Parlement a refusé de radier de la liste des objets parlementaires en suspens le postulat Anne-Marie

⁶ Rapport de la Commission gestion – année 2013, 4^e observation au DSE, « Regroupement de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA) », p. 38.

Dick (05_POS_160) demandant la réunion des services de l'Etat de Vaud qui ont pour mission la protection et la défense de l'environnement. Le Grand Conseil a estimé que l'argument du Conseil d'Etat prétextant que « cette intervention est devenue sans objet à la suite de la fusion des 3 services qui ont pour mission la protection et la défense de l'environnement » n'était pas suffisant pour radier l'objet.

1^{re} observation

Site unique de la Direction générale de l'environnement (DGE) : un rapprochement qui tarde

Le fait que la DGE soit située sur 6 sites différents dans le grand Lausanne (Centre laboratoire d'Epalinges – CLE, rue de la Caroline, rue du Valentin, rue de l'Université, chemin de la Vuillette et Saint-Sulpice) ne permet pas d'avoir une véritable culture d'entreprise, empêche de rationaliser les tâches, compromet indéniablement l'objectif d'un regroupement efficient des 3 services tel que le Conseil d'Etat l'a lui-même souhaité, et mine le moral des collaborateurs qui ne voient aucune solution se dessiner à brève échéance.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, ainsi que sur les délais pour leur mise en application, afin de réunir rapidement la DGE sur un site unique permettant à cette direction d'être véritablement performante. Le Conseil d'Etat est également prié d'informer le Grand Conseil sur les outils qu'il compte mettre en place pour assurer le contrôle de l'avancée du projet et de sa réalisation, ainsi que les optimisations possibles pour les autres services (Service immeubles, patrimoine et logistique – SIPAL, Centre hospitalier universitaire – CHUV, etc.) au chemin de la Vuillette, au CLE, etc., tant au niveau des surfaces que financièrement.*

La DGE, entité relativement nouvelle, a su relever les défis jusqu'à présent, mais aura besoin de nouvelles ressources si elle entend continuer sa mutation et changer le paradigme qui anime l'Etat aujourd'hui encore, soit « Passer d'un Etat qui contrôle à un Etat qui surveille les contrôleurs ».

Cela nécessite de posséder des compétences pointues en interne, de modifier de nombreuses lois et de s'assurer que sur le terrain, notamment dans les entreprises privées, il y ait du personnel correctement formé et agréé (un vendeur de chauffages ne peut être contrôleur dudit chauffage). Ces transformations demandent du temps et du personnel.

Direction de l'énergie (DIREN)

Comme indiqué dans le rapport de gestion pour l'année 2014 (p. 34), en 2015, la sous-commission a porté une attention particulière au personnel de la DIREN.

La DIREN a pour mission de développer les filières énergétiques cantonales dans le respect de la politique énergétique, d'optimiser la consommation d'énergie dans les activités industrielles et de services, de promouvoir les technologies efficaces, de réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments, de substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et de garantir l'approvisionnement énergétique du territoire.

Pour ce faire, la DIREN bénéficie de moins de 19 ETP dont moins que 5 hors fonds. En effet, il y a 6,2 ETP sur le fonds énergie, 18 ETP d'auxiliaires sur ce même fonds, 2 ETP en contrat de durée déterminée (CDD) sur le fonds « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », 1,3 ETP d'auxiliaire sur ce dernier fonds et 2,75 ETP provisoires. Sur 26 contrats, 13 ne sont pas en CDD, mais ont des postes soit provisoires, soit d'auxiliaires qui ne peuvent s'étendre sur plus de 4 ans. Les personnes engagées en 2015 le sont en postes provisoires (4/5) ou en auxiliaire (1/5) pour 4,25 ETP.

2^e observation

Engagements à durée déterminée de façon indéterminée

La Direction de l'énergie (DIREN) a un effectif de collaborateurs qui semble très peu stable, considérant que la moitié des personnes engagées n'a pas de contrat à durée indéterminée (CDI). Les auxiliaires qualifiés qui travaillent à la DIREN sont prompts à quitter la direction sitôt qu'ils ont trouvé un poste plus stable ailleurs. Les contrats de durée déterminée (CDD) ou d'auxiliaire demandent beaucoup de ressources internes, tant pour leur recrutement que pour leur formation.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, d'une part pour pallier le risque de perte de motivation du personnel ainsi que de compétences, et d'autre part pour anticiper et assurer la transition énergétique.*

Eolien

Le 2 mars 2015, suite à l'arrêt du Tribunal cantonal (TC) concernant le parc éolien de Sainte-Croix, la DIREN a communiqué à tous les porteurs de projets éoliens les demandes complémentaires qu'il y a lieu de réaliser. Le Comité de planification des éoliennes (CopEol) se réunit toutes les semaines pour s'assurer que les projets sont conformes au concept vaudois. Il informe la population de la manière la plus objective possible, des enjeux liés au développement de parcs éoliens. La DIREN contribue à l'information à l'aide de rendez-vous « 5 à 7 », de démarches participatives et de formation auxdites démarches (avec la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud – HEIG-VD), de communications, de guides pour les communes (en lien avec l'Office fédéral de l'énergie – OFEN). Enfin, une directive d'avril 2015 concernant l'affectation du sol des parcs éoliens et ses mesures compensatoires a permis de clarifier certains malentendus aussi bien en interne qu'à l'externe de l'Administration cantonale vaudoise (ACV).

Programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique »

Fin 2015, le Conseil d'Etat décidait de « renforcer » le programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » lancé il y a plus de 4 ans déjà, en janvier 2012. De soutien aux énergies renouvelables (voir la conférence de presse du Conseil d'Etat du 12 janvier 2012), le renforcement du programme décidé en 2015 vise à soutenir l'environnement économique vaudois (Feuille des avis officiels – FAO du 13 novembre 2015). Il s'agit notamment de prendre en charge les investissements des entreprises particulièrement pénalisées par le franc fort pour CHF 250'000.–, de constituer une réserve pour faire face à l'évolution brutale du taux de change avec l'Euro qui est susceptible de compliquer la promotion de produits à l'étranger pour CHF 750'000.–, ainsi que de renforcer le programme d'assainissement des bâtiments, ceci alors que le fonds pour l'énergie sur lequel le programme repose continue de croître malgré l'engagement d'auxiliaires sur ledit fonds.

Par ailleurs, le vocabulaire utilisé dans le cadre de l'opération « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » porte parfois à croire que l'Etat investit bien plus que CHF 100 millions, tant les montants « affectés », « octroyés », « engagés », « libérés » ou encore « payés » laissent le lecteur dubitatif.

La sous-commission sera particulièrement attentive au fait que les fonds « octroyés » dans le cadre de l'opération « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » que le Conseil d'Etat met en avant depuis 4 ans ne se transforment pas en soutien à l'économie vaudoise (pour lequel il existe des aides), mais continue à bénéficier aux énergies renouvelables dans le canton.

Contrôle de la conformité énergétique des nouvelles constructions

L'expérience menée durant les années 2011 et 2012 avec une délégation de mandats (recherche de constructions en cours, vérification des dossiers, demande de compléments et contrôle sur le chantier) n'a pas été jugée pertinente. Les principales difficultés rencontrées par les mandataires (sélection des projets, obtention des compléments ou modifications demandées et contrôle des éléments sur le chantier) et par l'Etat (décentralisation donc perte de contrôle direct, prise en charge de l'entier des

coûts, problème de compétences en cas de litige, déresponsabilisation des communes résultant du contrôle délocalisé) ont amené la DIREN à stopper les contrats des mandataires fin 2012 et à mener une réflexion en 2013. En mars 2015, la direction a développé plusieurs axes afin de clarifier les compétences des différents intervenants :

- définition claire du rôle de l'Etat et des communes dans la délivrance des permis de construire et d'habiter ;
- formation pour les communes et les professionnels (cours au Centre d'éducation permanente – CEP, publications, etc.) ;
- information et soutien aux communes (rencontre, partage d'expérience) ;
- élaboration d'un guide des bonnes pratiques pour les communes (bases légales, formulaire de mise à l'enquête, procédures et contrôle de la conformité des constructions) ;
- surveillance cantonale d'une série de dossiers et de chantiers chaque année (avec la collaboration de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – HES-SO).

Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV)

Transport de matières dangereuses (résolution Jungclaus Delarze)⁷

Ce sont surtout les tronçons CFF Genève – Brig et Lausanne – Bâle qui sont sollicités pour des transports de matières dangereuses dans le canton de Vaud. A titre indicatif, environ 1,6 million de tonnes de matières dangereuses passent annuellement sur les rails à Daillens (mais il n'y avait pas de chlore dans les wagons accidentés en avril 2015, voir ci-dessous). Le chlore représente environ 3% des matières dangereuses transportées. Le périmètre d'influence d'un accident impliquant du chlore est de 2,5 km et concerne plus de 80% de la population vaudoise. Agir sur le produit (production et transport) est moins cher que d'agir sur l'aménagement du territoire. Le Département des infrastructures et de ressources humaines (DIRH), qui a la gestion du dossier, avec l'aide du DTE (SDT, DIREV), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de privés qui tous participent à un groupe de travail, doit trouver une solution qui respecte les accords internationaux, empêche une interdiction pure et simple, mais permette une modification pour favoriser la production sur site, améliorer la sécurité liée au transport et renforcer les mesures de protection de la population.

Accident de Daillens

Le 25 avril 2015, un accident ferroviaire à Daillens a fortement mobilisé la DIREV, car plusieurs wagons contenant des matières dangereuses se sont, en partie, vidés dans une zone S de protection des eaux et de captage d'eau potable⁸. La DIREV est responsable de l'intervention ABC⁹ (piquet 24h/24 avec relais de 6 ingénieurs), mais également de la lutte contre les pollutions des eaux et de la surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines. Elle a assuré le centre de facturation et le suivi financier, mais également la haute surveillance du suivi environnemental (mise hors service du puits de captage d'eau de Daillens par mesure de précaution, collecte des données hydrogéologiques, mesures du pH, prélèvements journaliers pendant 2 semaines, mesures de la conductivité électrique et analyse des sulfates, suivi des puits de captage annexes avec des sondes multi-paramètres, prélèvements hebdomadaires, anticipation d'un éventuel système de pompage, forage de puits sentinelles, réalisation d'un piézomètre, suivi des terres contaminées avec 28 sondages par carottage, tri et élimination des terres polluées, – 420 tonnes de terres moyennement polluées transportées à l'usine Holcim et 930 tonnes de terres fortement polluées transportées à Zurich pour y être traitées –, remise en état du terrain après évacuation des terres polluées, suivi environnemental post-travaux).

⁷ (15_RES_021) Stop au transport de chlore pour protéger la population et permettre la construction de logements.

⁸ Le territoire autour d'une source ou d'un puits est subdivisé en trois zones « S » plus ou moins concentriques, destinées à assurer une protection contre les risques de pollution, qui va en décroissant avec l'éloignement.

⁹ Appuis aux pompiers chaque fois que des substances chimiques, biologiques, polluantes, voire radioactives pourraient être présentes dans le cas d'un sinistre.

Ces tâches ont dû être réalisées en plus des 80 alarmes annuelles, dont 25 déplacements pour des interventions chimiques, et des 800 alarmes annuelles pour les interventions en matière d'hydrocarbures. La DIREV travaille sur le renforcement de la collaboration avec des bureaux privés externes pour pouvoir assurer le suivi et le contrôle des nombreuses alarmes dans le canton.

Plan des mesures OPair¹⁰

Comme indiqué dans le rapport de gestion pour l'année 2014 (p. 34), la sous-commission a porté une attention particulière au respect des délais liés au Plan OPair 2015 ainsi qu'au suivi du « postulat Valérie Schwaar (11_POS_241) demandant la révision du plan de mesures OPair Lausanne – Morges 2005, ainsi qu'une étude sur les périmètres potentiellement concernés par un plan de mesures OPair sur tout le territoire vaudois ».

La DIREV travaille sur un plan des mesures OPair qui tienne compte de paramètres élargis, qui ne se limite pas uniquement à l'agglomération Lausanne – Morges et qui se base sur un référencement en fonction des pôles industriels. 22 mesures devront être effectuées ; 17 sont déjà consolidées et 5 doivent encore être faites. Elles permettront de tenir compte des problèmes d'approvisionnement des agglomérations. Dans certains cas, les plans d'affectation cantonaux (PAC) devront être modifiés pour y intégrer la problématique de la protection de l'air conformément à une décision du TC le 7 octobre 2014. Une nouvelle mise à l'enquête devrait avoir lieu dans le premier semestre 2016. Le plan des mesures OPair doit, de plus, intégrer la forte croissance des chauffages à bois dans le canton. Par ailleurs, fin 2015, la Division air, climat et risques technologiques (DGE-ARC) qui était amputée d'un ETP depuis la création de la DGE, a vu le responsable ad intérim nommé à sa tête. Le poste qu'il occupait a été repourvu. La sous-commission continuera à être particulièrement attentive à l'avancement du plan des mesures OPair en 2016.

Chauffages à bois

Les 340 installations de chauffages à bois de plus de 70 kilowatts (kW) dans le canton peuvent représenter jusqu'à 50% des émissions polluantes en hiver si elles ne sont pas correctement réglées. Selon l'OPair, les installations devraient être contrôlées tous les 2 ans, mais avec 20 à 25 nouvelles installations chaque année, la périodicité des contrôles est beaucoup plus longue que pour les contrôles des installations à mazout ou à gaz qui s'effectuent effectivement tous les 2 ans. Lors de la mise en service des nouvelles installations, 1/3 ne respectent pas les valeurs limites et un second contrôle doit être effectué, mobilisant donc une personne sur site. Par ailleurs, la moitié des installations sont hors normes lors des contrôles périodiques. Une habitation bien isolée, mais qui a une installation de chauffage à bois mal réglée rejette beaucoup plus d'oxyde d'azote et de poussière fine que toléré.

Une modification légale de 2012 obligera les 225 installations entre 70 et 500 kW à respecter des normes 3 fois plus strictes à partir de 2020. La plupart des contrôles sont réalisés par la DGE-ARC, car il n'existe aucune entreprise agréée en Suisse romande et faire appel à des entreprises suisses alémaniques engendre des surcoûts importants.

Quand bien même la DGE-ARC s'est dotée de nouvelles valises techniques pour accélérer les contrôles, leur périodicité est de plus de 10 ans alors que la loi indique 2 ans. Les ressources internes ne permettent donc pas de satisfaire aux exigences de l'OPair.

Les enjeux liés à la protection de l'air dans le domaine du contrôle périodique des installations de chauffage à bois sont nombreux et ont abouti à la rédaction d'une directive cantonale par le DTE qui précise les conditions d'implantation des chauffages (zone à immiscions excessives – type 1 agglomération Lausanne – Morges et type 2 autres grandes villes du canton) et émet des recommandations pratiques en fonction de leur puissance. Un article dans la publication « Canton-communes » de septembre 2015 permet aux communes et aux privés de rapidement avoir de l'information et de retrouver le lien Internet pour le guide des plaquettes réalisé par la DIREN.

¹⁰ OPair : Ordonnance sur la protection de l'air.

Direction des ressources et du patrimoine naturel (DIRNA)

Depuis l'engagement du directeur de la DIRNA fin 2015, cette dernière n'est plus dirigée de manière ad intérim par le directeur général de la DGE. Le responsable de la Division inspection cantonale des forêts (DGE-FORET) est également membre de la direction pour tous les dossiers en lien avec la politique forestière.

Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV)

La Division BIODIV s'est réorganisée depuis septembre 2015 afin de prendre en compte les synergies nécessaires entre législations faune, nature et pêche pour permettre une approche intégrée du patrimoine naturel et paysager du territoire vaudois, mais également et surtout, de fluidifier les relations de la DGE-BIODIV avec les communes. Les conservations de la faune et de la nature fusionnent au profit de 3 sections axées sur les services et les prestations :

- Stratégie et suivi (3,6 ETP). Elle planifie et assure la gestion cohérente de la biodiversité et du paysage sur l'ensemble du canton, harmonise le cadre légal et réglementaire et élabore notamment le plan d'action biodiversité cantonal. Ce dernier devrait connaître une véritable accélération en 2016. La section gère le suivi des lynx, le plan castor (prévu pour 2016), etc.
- Protection et gestion (7,6 ETP). Elle assure la mise en œuvre de la politique biodiversité et paysage à l'échelon communal, veille à la prise en compte des inventaires dans les plans d'aménagement ou plans de quartier et propose une gestion durable des espaces verts.
- Chasse, pêche et surveillance (19,4 ETP). Elle veille au respect des dispositions légales pour les décisions de classement, de protection de la faune ou de la flore ainsi que la pratique de la chasse, pêche et activités de loisirs notamment pour répondre sur le terrain aux usagers. La section gère les mesures d'intégration des compensations environnementales dans les différents projets, que l'Etat soit le maître d'ouvrage ou non, par exemple parcs éoliens, remontées mécaniques ou encore Alpes 2020.

Rives publiques

Fin 2015, la Cour d'appel du TC a acquitté le président de l'association « Rives publiques » estimant qu'il a agi de « manière licite en vue de rétablir une situation de droit » lorsqu'il a coupé un treillis le long d'une rive publique parce que les autorités (aussi bien cantonale que communale) n'avaient pas permis de répondre aux multiples demandes.

La sous-commission a pris acte que la DIRNA a « hérité » d'un mode de fonctionnement qui n'a, jusqu'à ce jour, pas été couronné de succès et que la fusion des 3 services qu'étaient le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), le Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) et le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) devrait justement permettre de mieux répondre aux demandes citoyennes. Par ailleurs, certaines définitions ont parfois tendance à être mélangées comme le marchepied le long des lacs ou le cheminement des rives. Il n'en reste pas moins que la sous-commission sera extrêmement attentive à l'avancée de ce dossier et à la régularisation pragmatique des situations illégales.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Délocalisation des examens de conduite à Cossonay

En raison des travaux de la route de Romanel dans les hauts de Lausanne, ainsi que de la suppression de places de parc à l'extérieur du SAN à la Blécherette (en partie compensée en interne afin de pouvoir offrir le meilleur service possible aux utilisateurs), le SAN, après s'être approché des professionnels de la branche, a décidé de délocaliser une partie des examens de conduite (5'000) à Cossonay, au Centre du Touring club suisse (TCS) et d'orienter une autre partie (4'000) sur les centres régionaux. Cette décision a été attaquée pour concurrence déloyale et non-soumission aux marchés publics par les professionnels de la branche auprès de la Cour administrative du TC qui ne leur a pas accordé l'effet suspensif. Depuis le 19 octobre 2015, une partie des examens s'effectue donc à Cossonay.

Collectivisation des contrôles de véhicules

Il a été décidé de ne plus appliquer un système de contrôle de véhicule par contrôleur, mais de collectiviser le nombre de contrôles pour l'ensemble des véhicules à vérifier. La piste virtuelle est donc devenue caduque et la collaboration entre les contrôleurs s'est accrue. L'objectif est, comme dans le modèle du toyotisme, de mesurer les objectifs par équipe et de favoriser la recherche de solutions communes.

Scandale Volkswagen (VW)

Le scandale des voitures truquées de VW est suivi de près par le SAN qui, pour la période 2015, met en application les directives de l'Office fédéral des routes (OFROU) (interdiction d'immatriculer de nouvelles voitures, mais contrôles devant encore s'effectuer pour les voitures déjà immatriculées). Le SAN ne possède pas une base de données lui permettant de connaître le nombre de véhicules concernés dans le canton. Par ailleurs, chaque canton ayant sa propre législation (CO2, bonus-malus, etc.), il n'y aura pas de solution nationale pour le règlement de ce scandale.

Rappel pour le contrôle médical à l'âge de 70 ans

Le SAN rappelle aux administrés vaudois que dès la date de leur 70^e anniversaire, ils ne pourront plus, conformément à la loi fédérale sur la circulation routière (LCR), utiliser leur véhicule s'ils ne remettent pas un rapport d'examen médical prouvant qu'ils sont aptes à conduire. La loi ne laisse pas de marge de manœuvre et l'intention du SAN est louable pour éviter tout « retrait » de permis. Cependant, la formulation (« avis d'ouverture de procédure », « prononcer une mesure de retrait de permis de conduire à votre encontre ») n'est pas toujours incitative. La sous-commission sera particulièrement attentive à la résolution de cette situation.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Réorganisation du service

Le service a connu, avec le soutien de l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA), une réorganisation importante en mai 2015 ayant pour objectif plus d'efficacité entre « animaux » et « inspectorat » selon le principe de « l'étable à la table ». Si cela fonctionne déjà bien pour le miel, les liens pour la viande ou le lait peuvent encore être améliorés. Cette réorganisation a permis de dégager un 0,5 ETP affecté au RH qui devra reprendre l'ensemble des cahiers des charges durant l'année 2016. La réorganisation vise à améliorer la transversalité au niveau de la base avec une amélioration de la réception des demandes (70 téléphones + boîte courriels générale). En fonction depuis quelques mois (le poste de RH a été repourvu en novembre 2015), il a été décidé de postposer les entretiens d'appréciation en 2016.

La sous-commission sera particulièrement attentive, suite à la réorganisation de 2015, au respect de la loi sur le personnel (LPers) (entretiens d'appréciation) durant l'année 2016.

Contrôleurs des viandes et abattoirs

Il y a 14 vétérinaires officiels pour les 4 grands et les 21 petits établissements, 3 abattoirs à volaille et 2 à poissons. Pour les 7 abattoirs qui n'avaient pas de dispositif adéquat, la mise en place de contrôleurs, conformément à la loi fédérale, a engendré une augmentation des coûts. Ces abattoirs doivent en effet dorénavant faire appel soit au SCAV qui refacture les heures, soit à du personnel formé à l'extérieur du canton. La ressource du SCAV n'étant pas comptée dans les ETP, il a fallu, au travers de la réorganisation interne du service, dégager un 0,6 ETP qui permet notamment d'assurer la décentralisation de l'abattage sur l'ensemble du territoire vaudois.

Service du développement territorial (SDT)

Nouveau chef du Service du développement territorial (SDT)

Le SDT a un nouveau chef de service depuis le 1^{er} juillet 2015. Il remplace le responsable du Groupe opérationnel des pôles (GOP) qui assumait la direction ad intérim du SDT. Le nouveau chef a, en accord avec la cheffe de département, le souhait de stabiliser le service et de normaliser la situation pour renforcer sa crédibilité auprès des communes. Un plan stratégique à 2 ans avec 30 actions à mettre en œuvre rapidement a été engagé. Il comporte notamment la dématérialisation des dossiers, l'examen préalable révisé, etc.

En outre, le nouveau chef du SDT souhaite, avec l'aide de l'adjointe en charge des RH, diminuer le nombre d'heures supplémentaires qui ne semble pas avoir été géré depuis plusieurs mois. Pour ce faire, un plan de reprise d'ici octobre 2016 a été mis en place. Par ailleurs, les entretiens d'appréciation n'ont pas été réalisés et le suivi des jours de maladie n'a pas été effectué. La sous-commission sera particulièrement attentive, suite à la réorganisation de fin 2015, au respect de la LPers (entretiens d'appréciation) durant l'année 2016.

Enfin, comme les autres chefs de service, le chef du SDT constate que les postes en CDD demandent beaucoup de temps de formation en interne, qu'ils ne peuvent être renouvelés plus d'une fois et que les départs des collaborateurs pour aller travailler dans le privé, notamment dans le cadre du dézouage, engendrent de grandes pertes de temps et de compétences.

Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)

En juin 2015, un bilan des réserves en zone d'habitation et mixte pour les communes et quartiers hors des centres a été réalisé par le SDT, avec l'appui des communes.

Les lignes directrices à l'intention des communes vaudoises concernant le redimensionnement des zones à bâtir ont été publiées par le SDT, en octobre 2015. Préfacé par la conseillère d'Etat avec le titre « Chacun selon ses compétences », il rappelle, conformément à la loi, que ce sont les communes qui sont en charge de l'aménagement de leur territoire et qu'il leur revient dès lors, pour les $\frac{3}{4}$ des communes vaudoises, de revoir les dimensions de leurs zones à bâtir (dans les faits de diminuer le nombre de m² de zone constructible) pour répondre aux exigences de la révision de la LAT du 1^{er} mai 2014. Le texte rappelle également que les communes et le Canton ont intérêt à agir sans tarder. Le Grand Conseil a d'ailleurs voté un crédit de CHF 5 millions pour soutenir la mise en conformité des plans d'affectation communaux avec la LAT.

Début janvier 2016, le Conseil d'Etat a mis en consultation la 4^e adaptation du PDCn et les principes de la perception de la plus-value des terrains. 20 à 30 % de cette plus-value ne manquera pas de donner du travail au SDT, mais également probablement au TC. A ce titre, les ETP qui seront libérés avec le départ des AF au SAGR seront indispensables pour gérer les très lourds dossiers liés à la perception de la plus-value.

3^e observation

Assurer la réalisation des projets d'importance cantonale

Si le Canton se donne les moyens d'inciter les communes à réviser leur Plan général d'affectation du sol (PGA), il ne possède pas véritablement de moyen crédible pour imposer aux $\frac{3}{4}$ des communes de rapidement se mettre au travail pour dézoner. L'Etat doit s'assurer, à court terme, d'avoir suffisamment de surfaces permettant de compenser les projets d'importance cantonale qui sont nombreux et urgents (sortie autoroutière du Solitaire à Lausanne, doublement de voies pour assurer des cadences de trains au quart d'heure, entrepôts pour les trains, réalisation de stations régionales d'épuration des eaux usées, parcs éoliens, etc.)

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les priorisations qu'il entend faire à court terme concernant les projets d'importance cantonale et sur la capacité qu'il aura de mener ces projets dans les délais s'il ne dispose pas des surfaces nécessaires permettant de compenser les nouvelles zones à bâtir.*

Améliorations foncières (AF)

Le 1^{er} octobre 2015, le Conseil d'Etat annonçait que dans un souci de cohérence et d'efficacité, il avait décidé de transférer la partie agricole des AF au SAGR afin que le SDT puisse se concentrer sur les autres missions qui attendent le développement territorial du canton à l'échéance du 1^{er} janvier 2016. L'annonce a créé de nombreuses craintes au sein des AF.

Pour apaiser ces craintes, la conseillère d'Etat a rencontré la division AF, et les collaborateurs ont ensuite été reçus séparément par le chef du SDT et son adjointe en charge des RH. Une définition des profils souhaités a été présentée à tous les collaborateurs qui avaient 2 semaines pour se déterminer et postuler. Le chef du SDT et la RH ont ensuite reçu individuellement tous les collaborateurs qui avaient postulé. Sur 16 collaborateurs, 14 ont postulé en interne et 2 ont préféré quitter l'ACV avec une convention de départ. Aucun collaborateur n'a postulé pour rejoindre les AF au SAGR.

Après l'attribution des postes par la direction, tous les collaborateurs ont à nouveau été reçus par la direction pour leur transmettre la décision de transfert conformément à la LPers. Il n'y a pas eu de recours durant la période de 30 jours qui a suivi la décision. Le chef du SAGR, qui avait indiqué le type de profil qu'il souhaitait, s'est déplacé au SDT pour rencontrer ses futurs collaborateurs. Enfin, un collaborateur a rejoint la DGE et un autre le SCAV.

Une formation, soit interne soit externe, sera mise à disposition, dans les premiers mois de 2016, pour les collaborateurs qui ont changé de poste. L'ensemble des collaborateurs qui travaillaient aux AF et qui sont restés au sein du SDT ont déménagé leur bureau afin d'être mieux intégrés dans leur nouvelle division. L'opération a permis d'avoir un 0,6 ETP de secrétariat en plus et 4 personnes ont vu leur contrat passer de CDD à CDI.

Réalisé dans un très court laps de temps, ce transfert des AF au SAGR s'est malgré tout effectué conformément à la LPers et les collaborateurs de la division AF semblent avoir, pour la plupart, accepté ce changement. Les sous-commissions DTE et DECS seront néanmoins particulièrement attentives à ce que l'intégration des collaborateurs, aussi bien au SAGR qu'au sein des autres divisions du SDT, continue à s'effectuer dans un esprit constructif durant l'année 2016.

Le départ des AF au SAGR a également été l'occasion de réorganiser les divisions. Ainsi, Aménagement cantonal et régional (ACR) et le GOP ne doivent dorénavant plus mettre à disposition des hectares de terrain à des entreprises qui souhaitent s'implanter dans le canton, mais gérer la raréfaction des terrains liés à la nouvelle LAT. L'entité s'appelle désormais : Développement des sites stratégiques (DSS).

Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA)

La rencontre avec l'ECA se déroulant après la rédaction du présent rapport, il en sera fait état lors du rapport de la Commission de gestion pour l'année 2016.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 14.03.2016, le DTE compte 43 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice :

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
06_MOT_133	Motion Fabienne Freymond Cantone pour mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.	12.12.2006	02.10.2008
05_POS_160	Postulat Anne-Marie Dick et consorts demandant la réunion des services de l'Etat de Vaud qui ont pour mission la protection et la défense de l'environnement.	20.09.2005	31.12.2008

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
09_POS_129	Postulat Régis Courdesse et consorts pour supprimer tout trace du Plan de quartier de compétence municipale de la législation vaudoise	05.05.2009	05.05.2010
09_POS_163	Postulat Jean-Marie Surer et consorts pour une révision du fonctionnement de la Caisse d'assurance du bétail	03.11.2009	03.11.2010
09_MOT_089	Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux	16.12.2009	12.10.2011
10_POS_220	Postulat Rémy Jaquier et consorts relative à la modification de la mesure A11 du Plan directeur cantonal	16.11.2010	15.11.2011
11_POS_237	Postulat Philippe Ducommun et consorts au sujet de la protection des femmes battues	25.01.2011	31.01.2012
10_POS_207	Postulat Jacques Nicolet et consorts - Redonnons vie au coeur de nos villages en densifiant l'habitat dans les volumes construits	14.09.2010	12.04.2012
11_INT_624	Interpellation Stéphanie Apothéloz et consorts - Demande de précisions quant au respect de la loi sur l'égalité au sein des organismes conventionnés	20.03.2012	27.06.2012
11_MOT_133	Motion Philippe Grobéty et consorts pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir	10.05.2011	08.11.2012
11_POS_241	Postulat Valérie Schwaar et consorts demandant la révision du plan de mesures OPair Lausanne-Morges 2005, ainsi qu'une étude sur les périmètres potentiellement concernés par un plan de mesures OPair sur tout le territoire vaudois	15.02.2011	20.12.2012
11_POS_276	Postulat de la commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la 2ème observation présentée dans le cadre du Département de l'économie (DEC) intitulée Lenteurs administratives au Service du développement	20.12.2011	20.12.2012
11_MOT_141	Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts visant à encourager les constructions ou les rénovations de logements subventionnés exemplaires sur le plan énergétique	23.08.2011	17.01.2013
10_POS_213	Postulat Jean-François Cachin et consorts - Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes	05.10.2010	24.01.2013
11_MOT_136	Motion Sandrine Bavaud et consorts demandant au Conseil d'Etat de légiférer afin d'interdire les publicités idéalisant ou dégradant les femmes sur l'espace public	14.06.2011	21.02.2013
11_MOT_137	Motion Michèle Gay Vallotton et consorts visant à garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes par le biais d'une commission tripartite	14.06.2011	21.02.2013
11_POS_250	Postulat Cesla Amarelle et consorts demandant une intensification de la mise en oeuvre du Plan pour l'égalité adopté par le Conseil d'Etat en 2004	14.06.2011	21.02.2013
13_QUE_006	Simple question Stéphanie Apothéloz - Où en est le traitement de la motion Gay Vallotton pour garantir l'égalité salariale entre femmes et hommes par une commission tripartite ?	05.03.2013	05.06.2013
11_MOT_155	Motion José Durussel et consorts au nom du comité du Groupe agricole du Grand Conseil pour une cohabitation harmonieuse entre agriculture et faune sauvage	20.12.2011	28.08.2013
13_QUE_008	Simple question Régis Courdesse - Comment interpréter la double surface des panneaux solaires de l'article 68a RLATC ?	18.06.2013	18.09.2013
12_POS_004	Postulat Jacques Haldy et consorts pour alléger et faciliter les procédures de construction	02.10.2012	23.04.2014
12_MOT_008	Motion Christelle Luisier Brodard et consorts concernant la mesure A11 du Plan directeur cantonal - nécessité d'une solution plus souple afin de favoriser la création de logements	11.09.2012	18.06.2014
14_INT_239	Interpellation Rebecca Ruiz et consorts - Combien de programmes pour les auteurs de violences domestiques sont-ils ordonnés ?	11.03.2014	18.06.2014
12_MOT_007	Motion Catherine Labouchère et consorts concernant le plan directeur cantonal (PDCn) - modification de la mesure A12	11.09.2012	25.06.2014

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
13_POS_041	Postulat Régis Courdesse et consorts concernant l'art. 61b LATC (nouveau) - Coordination avec la LICom	02.07.2013	02.07.2014
14_INT_267	Interpellation Jean-Marc Sordet - Articulation entre la mesure A12 du Plan directeur cantonal et les exigences de déclassement découlant de la LAT	17.06.2014	01.10.2014
14_INT_274	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Le MONOPOLY - Le futur jeu de la LAT ?	01.07.2014	26.11.2014
14_INT_278	Interpellation Anne Baehler Bech - Disponibilité des terrains constructibles : quelles applications de l'article 15a alinéa 2 LAT ?	26.08.2014	09.12.2014
14_INT_301	Interpellation Yves Ravenel - Zones d'utilité publique et compensations	28.10.2014	11.02.2015
13_POS_046	Postulat Isabelle Chevalley et consorts - Simplification administrative pour l'installation des énergies renouvelables	29.10.2013	06.05.2015
14_POS_067	Postulat Vassilis Venizelos et consorts - Pour une simplification des procédures relatives aux plans directeurs régionaux	08.04.2014	13.05.2015
15_INT_390	Interpellation Régis Courdesse - LAT 1 et Bilan des réserves de Terrains à bâtir : une pseudo-souplesse basée sur des hypothèses de calculs discutables	26.05.2015	02.09.2015
14_POS_088	Postulat Jean-Marc Genton et consorts - Revoir le dimensionnement de la zone de l'habitat traditionnellement dispersé mesure C23 du plan directeur cantonal	30.09.2014	30.09.2015
13_POS_039	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minimale	25.06.2013	07.10.2015
14_INI_005	Initiative Jean-Yves Pidoux et consorts concernant les chauffages électriques : pour une discussion sans tension	04.02.2014	28.10.2015
14_POS_058	Postulat Daniel Ruch et consorts - Forêt de demain. Quel avenir pour la propriété forestière publique et privée vaudoise ?	11.02.2014	28.10.2015
14_POS_060	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts au nom du Groupe socialiste pour que les femmes comptent aussi au niveau des conseils d'administration...	11.03.2014	28.10.2015
14_POS_064	Postulat Pierre Volet et consorts - Du bois c'est bien, du bois suisse c'est encore mieux	01.04.2014	28.10.2015
15_INT_405	Interpellation Josée Martin - Changement climatique : nouvelle donne	25.08.2015	01.12.2015
15_INT_406	Interpellation Cédric Pillonel - Swissgrid, quelle place pour la Romandie ?	25.08.2015	01.12.2015
15_INT_411	Interpellation Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts - Adaptation aux changements climatiques : quelle stratégie pour le canton ?	25.08.2015	01.12.2015
15_INT_418	Interpellation Jean-Yves Pidoux - A quoi va servir le certificat ?	25.08.2015	01.12.2015
12_MOT_013	Motion Guy-Philippe Bolay et consorts concernant le logement - Favorisons la densification grâce au maintien du Plan partiel d'affectation (PPA)	30.10.2012	

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département du territoire et de l'environnement pour l'année 2015.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

Mme Susanne Jungclaus Delarze, rapportrice : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2015 était composée de Mmes Catherine Labouchère et Susanne Jungclaus Delarze, rapportrice.

Introduction

De juin 2015 à février 2016, la sous-commission s'est entretenue avec la conseillère d'Etat, le secrétaire général et les 6 chefs de service du DFJC. Elle s'est également rendue sur le terrain en visitant les entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DFJC) : entretien avec le secrétaire général et visite de l'Office du personnel enseignant (OPES)
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) : plusieurs entretiens avec le chef de service, visite de l'établissement primaire et secondaire Les Ormonts – Leysin (ESOL) au Sepey, ainsi que visite de celui de Begnins. Entretien sur l'école à l'hôpital, au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), coordonnée par l'Etablissement de Béthusy
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) : plusieurs entretiens avec le chef de service et visites du Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV) ainsi que du gymnase de la Cité, à Lausanne
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) : entretien avec la cheffe de service et visites de la Haute école pédagogique (HEP) et de l'Université de Lausanne (UNIL) en particulier de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) : entretien avec le chef de service et visites de l'établissement primaire et secondaire de Begnins (dans le cadre du processus EDIA¹¹) et de l'Unité d'accueil temporaire (UAT) La Carène de la Fondation Entre-lacs, à Yverdon-les-Bains
- Service de protection de la jeunesse (SPJ) : entretien avec le chef de service et visites de l'internat l'Abri de la Fondation La pouponnière et l'Abri, à Lausanne, ainsi que de l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) de l'Ouest vaudois, à Rolle
- Service des affaires culturelles (SERAC) : entretien avec la cheffe de service et visites du Musée et jardins botaniques cantonaux, ainsi que du Théâtre de Vidy, à Lausanne

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DFJC)

Le nombre de recours contre des décisions d'établissements a diminué d'un tiers environ. S'il y a toujours beaucoup de cas qui concernent l'enclassement, seuls 3% des recours sont admis au final. Sur la question de l'enclassement, le secrétaire général admet qu'un effort de communication aux parents, mais aussi aux communes est nécessaire. En effet, le lieu d'enclassement d'un élève a des conséquences budgétaires au niveau communal. Il est également fait état de difficultés de gestion de certains recours en raison de la fermeture prolongée de secrétariats scolaires durant la période des vacances d'été. La sous-commission suit la question.

¹¹ EDIA est l'anagramme du mot « aide ».

Malgré les inquiétudes émises chaque année par la sous-commission, le secrétaire général n'a pas connaissance du délai de rendu de l'étude de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) sur le mandat 65, soit « Adéquation des prestations de l'Organisme pour le perfectionnement, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI) en fonction des caractéristiques et besoins des jeunes (K. Bachmann Hunziker et E. Stocker) ».

Remarque

La loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) étant, dès la rentrée 2015, pleinement mise en œuvre, la table ronde au sujet de l'OPTI, annoncée de longue date, trouve toute sa pertinence. La sous-commission insistera régulièrement auprès des acteurs concernés et suivra de près le dossier.

Office du personnel enseignant (OPES)

L'OPES est responsable de l'établissement des contrats, des dossiers du personnel avec données techniques, des extraits du casier judiciaire, des permis de travail, des titres ou attestations d'études ; le tout formant la base sur laquelle est établi l'échelon de salaire. Un collaborateur de l'OPES s'occupe annuellement de 100 dossiers en moyenne.

Un enseignant peut avoir de multiples contrats pour différents types d'enseignement. De plus, sur un mandat, il est admis un écart de + ou - 3 périodes de travail par rapport aux conditions contractuelles. En attendant un texte de loi idoine, les nouveaux enseignants sont engagés par la signature de leur contrat avec un renvoi au cahier des charges générique figurant sur le site Internet du Canton, implicitement accepté. Reste en suspens la question des enseignants sous contrats antérieurs à l'entrée en vigueur de la LEO. La sous-commission suivra attentivement le sujet.

Les remplacements par des personnes externes aux établissements sont effectués par un *pool* d'enseignants (environ 5'000) inscrits dans la base de données gérée par l'OPES. Une extraction de cette banque de données montre que les remplacements représentent 148'171 périodes occasionnelles internes (enseignants du même établissement) et 260'816 périodes externes (enseignants du *pool*). Ces chiffres paraissent très élevés, mais comprennent des périodes payées en plus par l'Etat et bon nombre de périodes prises en charge par la caisse de compensation. Parmi ces périodes variables à charge de l'Etat se trouvent les congés maladie, la part de formation continue prise sur le temps scolaire (l'introduction de l'allemand en 2014 et de l'anglais en 2015 a occasionné un surplus ponctuel d'heures), les camps et courses d'école, les congés statutaires, les congés famille et les mandats politiques. Sont remboursés par les caisses de compensation, les congés maternité et l'armée. Les maladies de longue durée sont payées aux collaborateurs et remboursées à l'Etat selon l'échelle bernoise.

De plus, la loi sur le personnel (LPers) règle le nombre de périodes dépassant le 100% pouvant être rétribuées. Au-dessus du seuil de 60 périodes, les heures supplémentaires sont gelées, donc rendues à l'enseignant sur la grille horaire de l'année qui suit.

Les chiffres présentés par l'OPES peuvent être relativisés en regard des 12'000 enseignants pour environ 8'200 ETP de l'enseignement obligatoire. Les enseignants des écoles professionnelles sont directement reliés au Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). Un exemple est éloquent, soit celui d'une « épidémie » de grippe qui peut coûter jusqu'à CHF 2 millions à l'Etat qui, par conséquent, encourage la vaccination et prend en charge les frais y relatifs.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

L'année 2015-2016 a vu la mise en œuvre complète de la LEO. Un premier bilan est attendu à l'automne 2016. La question de la maîtrise de classe en Voie générale (VG)¹² sera traitée lors de cette première évaluation et une solution durable sera mise en place. Dans l'intervalle, une période est toujours prise sur les options de compétences orientées métiers (OCOM).

¹² A cet égard, voir le rapport de la Commission de gestion – année 2014, 1^{re} observation au DFJC « Maîtrise de classe en Voie générale (VG) », p. 51.

L'enseignement vaudois est, dès fin 2015, conforme au Plan d'études romand (PER) et au concordat HarmoS par l'introduction de l'anglais dès la 7^e année. Les enseignants bénéficient d'une formation linguistique et pédagogique complémentaire.

Dans l'attente d'un règlement d'application de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), la DGEO collabore intensément avec le SPJ pour les mesures socio-éducatives.

Les projets de constructions scolaires actuellement à l'étude sont au nombre de 50 (pour rappel, le Canton compte 90 établissements). Le type de projets et leur coût varient beaucoup selon les communes concernées. A noter qu'en 2015, la Cour des comptes (CC) a publié un « audit des projets de constructions scolaires pour l'enseignement obligatoire ».

Groupes à niveaux

Par rapport à 2014, le taux d'orientation dans les groupes à niveaux (français, mathématiques, allemand) est resté stable (un tiers en niveau 1 et deux tiers en niveau 2). Il en va de même pour l'orientation dans les voies et les résultats des épreuves cantonales de référence (ECR). En 2015, le taux de redoublement en fin de 8^e année s'élevait à 5,9% contre 6,7% en 2014.

Les modalités pour la certification et le passage en classe de rattrapage ou de raccordement aux écoles de culture générale et de commerce et aux écoles de maturité professionnelle ont été largement communiquées. La sous-commission s'était inquiétée du cas d'un élève qui n'a pas été traité conformément aux dispositions de la LEO (art. 61). Il s'avère que dès la rentrée 2016, l'art. 61 de la LEO s'appliquera. La demande pour les classes de rattrapage étant très faible, des solutions au cas par cas sont recherchées pour les élèves, notamment par la possibilité de redoublement à certaines conditions.

Les conditions révisées d'admission au gymnase et autres formations scolaires postobligatoires ont été transmises aux parents lors de séances d'information avant le délai d'inscription au gymnase en janvier.

Gestion de la fin de l'année scolaire

Le logiciel NEO gère les notes des élèves. Elles doivent être introduites au fur et à mesure des travaux écrits. Les données doivent être fournies au plus tard 1 à 2 semaines (en fonction des établissements) avant la fin des cours. Cette date butoir de fin d'année scolaire ne résulte pas de paramètres techniques, mais est fixée par les directeurs d'établissement afin que les enseignants puissent se réunir en conférence des maîtres. Consciente de la contrainte, la sous-commission considère qu'il est toutefois important que la période de 1 à 2 semaines en fin d'année scolaire soit l'occasion de développer des projets pédagogiques et pas l'occasion de congés divers et multiples.

1^{re} observation

Gestion de la fin de l'année scolaire

S'il est logique de placer en fin d'année scolaire quelques activités récréatives, il est constaté que dans le canton les situations varient. L'assiduité aux activités pédagogiques semble se relâcher alors que ces dernières semaines font partie intégrante du programme, même s'il n'y a plus de notes.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il compte prendre pour d'une part, inciter les enseignants à proposer des activités pédagogiques jusqu'à la fin de l'année scolaire et d'autre part, harmoniser la pratique à travers le canton, et ce dans quel délai.*

Le logiciel LAGAPEO est en cours d'implémentation pour remplacer à terme LAGAPES dans la gestion de l'enclassement. Le risque de doublons dans l'utilisation parallèle des 2 logiciels peut potentiellement conduire à des erreurs. La sous-commission suivra attentivement le dossier.

Le logiciel DAFEO, propre à la DGEO, permet la gestion du remboursement des frais des enseignants. Actuellement, plusieurs formules sont utilisées :

- regroupement des demandes de remboursement de frais par périodes dans les établissements avant transmission à la DGEO ;
- transmission individuelle par les enseignants de copies de pièces justificatives à la DGEO.

Chacun des modes de gestion est chronophage, car toute demande doit être vérifiée avant remboursement. La DGEO consacre un temps considérable aux contrôles et remboursements. En 2015, l'équipe dévolue à ces tâches a passé 85'093 écritures sur les comptes de charges et recettes. Chacune de ces écritures a été vérifiée par un autre membre de l'équipe. Le montant de ces écritures représente environ CHF 20 millions. La saisie et le contrôle des pièces comptables représentent une masse salariale d'environ CHF 502'000. –

2^e observation

Remboursement des frais des enseignants dans l'enseignement obligatoire

La réglementation sur les finances vaudoises semble impliquer que seuls les frais effectifs sont remboursés à l'exclusion d'un système forfaitaire. Il est constaté que le contrôle des différents frais est une procédure compliquée, coûteuse et chronophage. Cela occasionne des mécontentements tant chez les enseignants que chez les personnes chargées du contrôle.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage de prendre afin de rendre la procédure de contrôle et de remboursement des frais plus efficiente, et ce dans quel délai.*

Visite du collège d'Aigremont, au Sepey

L'établissement scolaire primaire et secondaire Les Ormonts – Leysin (ESOL) comprend 2 sites : Leysin, et Aigremont au Sepey. L'établissement compte 530 élèves dont 260 sont scolarisés au Sepey. Les écoliers du secondaire (150) viennent tant des Diablerets, de la Forclaz que de Leysin et du Sepey. La relation avec les écoles privées de Leysin se passe bien.

Dès la rentrée 2016, tous les élèves en Voie pré-gymnasiale (VP) seront scolarisés à l'ESOL, et non plus à Aigle qui accueille actuellement les VP de 11^e année. L'établissement offre l'entier des filières et des prestations de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS), l'orientation scolaire, des classes d'accueil et des cours intensifs de français grâce à une augmentation de la subvention cantonale.

Dans le cadre de l'approche du monde professionnel (AMP), les élèves de 11^e HarmoS bénéficient tous d'un stage en entreprise.

Le bâtiment, récemment construit pour un coût total de CHF 8'640'000. – pour 8 classes ainsi que des salles spéciales, est accueillant et fonctionnel. La cantine scolaire est gérée par « La Dent de Midi » qui est un projet du Semestre de motivation (SeMo) visant l'insertion professionnelle dans le Chablais.

Lors de la visite du bâtiment, la sous-commission a été informée des problèmes rencontrés par les autorités locales dans le cadre de l'élaboration du projet et de sa réalisation. Par exemple, le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a exigé, pour la salle de gymnastique, des fenêtres et des portes vitrées au-delà de ce qui était prévu. Or, ces mêmes ouvertures doivent maintenant être obscurcies pour éviter le soleil et le regard des usagers de la ligne de chemin de fer Aigle – Sepey – Les Diablerets (ASD). Il est à noter que ce dernier ne passe qu'une fois par heure dans les 2 sens.

De surcroît, la répartition des charges d'équipements entre les communes et le Canton n'est pas claire.

3^e observation

Répartition des coûts entre Canton et communes concernant les charges d'équipements pour les bâtiments scolaires

La liste des équipements pour les bâtiments scolaires déterminant ce qui est à la charge du Canton, respectivement des communes, est floue et obsolète. Des agencements modernes sont parfois souhaités par le terrain (tableau interactif, outillage divers, machines, etc.) et ne figurent pas toujours sur cette liste. Il est difficile pour les communes de prévoir un budget fiable en la matière.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mises à jour de la liste prévues, et ce à quelle échéance. Il est également prié d'informer le Grand Conseil sur la manière dont il compte fournir des précisions aux communes sur ce qu'elles devront prendre en charge.*

Ecole à l'hôpital

La LEO, dans son règlement d'application, prévoit la possibilité de mettre en place des projets pédagogiques d'envergure cantonale. L'école à l'hôpital en fait partie avec le CHUV et l'unité de pédiatrie et de pédopsychiatrie de l'Hôpital du Chablais sur le site d'Aigle.

A Lausanne, une structure pédagogique, régie depuis 2009 par une convention entre la DGEO et le CHUV, permet aux enfants hospitalisés de se sentir davantage intégrés à la vie sociale et de ne pas décrocher au niveau de l'apprentissage. Sur les presque 2'000 cours donnés, 67% concernent la scolarité obligatoire, 19% l'enseignement spécialisé et 14% le postobligatoire. L'établissement de La Sallaz est responsable de l'enseignement primaire et celui de Béthusy est en charge de l'enseignement secondaire. 6 enseignants partagent la charge des cours, l'administration et la coordination avec le personnel médical et paramédical. Ces enseignants, qui font preuve d'une grande souplesse d'adaptation à des situations parfois très émotionnelles, sont intégrés au corps enseignant de leur collège, ce qui leur permet d'avoir des échanges réguliers avec leurs collègues et de suivre l'évolution des programmes scolaires.

L'enfant malade bénéficie d'environ un cours par jour dispensé individuellement ou par petits groupes, en chambre ou dans un local réservé à cet effet. A son retour à la maison, il peut recevoir un appui à domicile jusqu'à sa reprise de l'école à 100%.

Les locaux dédiés à l'enseignement, aux réunions de coordination et à l'administration sont exigus. Les enseignants sont dans l'attente de la construction du nouvel hôpital en espérant pouvoir bénéficier de locaux plus grands et mieux adaptés.

A Aigle, une convention lie la DGEO à la Fondation de Nant, depuis 2012. Les cas sont souvent plus complexes, s'agissant en partie de séjour en pédopsychiatrie, mais la poursuite de l'apprentissage permet d'éviter à l'enfant hospitalisé une angoisse supplémentaire qui pourrait être due au rattrapage scolaire nécessaire à la sortie de l'hôpital.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

La DGEP a ouvert un guichet directement accessible au public à la rue St-Martin, à Lausanne.

Concernant les places d'apprentissage, le département a fait de grands efforts sur la période estivale, notamment par l'opération « Contrat d'apprentissage – *Last Minute* » et la « Nuit de l'apprentissage ». Au 1^{er} septembre 2015, seules 60 places d'apprentissage étaient annoncées vacantes.

Les statistiques montrent un taux relativement élevé d'échec en fin d'apprentissage dans le secteur du bâtiment. La sous-commission suivra attentivement le sujet.

Suite à un audit de l'OPTI en 2014, des restructurations ont été entreprises pour assurer un meilleur fonctionnement de la structure. La sous-commission suivra également attentivement le dossier.

Le nombre d'élèves débutant le gymnase a augmenté de 2,5%. Après la maturité bilingue français-anglais en 2014, une maturité français-italien en collaboration avec le Tessin a été introduite en 2015.

Ecole romande d'arts et communication (ERACOM)

Suite à des incompatibilités de personnes au sein de l'ERACOM et à un dysfonctionnement de toute l'administration constaté dans un audit effectué par un juge indépendant, le Conseil d'Etat a décidé, juste après la rentrée scolaire 2015, de changer la direction de l'école et également de réorganiser les filières.

L'ERACOM, avec ses 6 filières, est centrée sur les arts appliqués. Le Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) reprend la filière des logisticiens. La voie de maturité post Certificat fédéral de capacité (CFC) est confiée à l'Ecole technique – Ecole des métiers – Lausanne (ETML) sans modification des lieux d'enseignement. L'intérim de direction de l'école est assuré par des directeurs adjoints d'autres écoles vaudoises. La mise au concours du poste de directeur sera faite après l'apaisement complet au sein de l'institution. L'opportunité de faire appel à un administrateur pour donner toute latitude au directeur et au doyen de gérer le volet pédagogique est envisagée. A noter que concernant la gestion administrative et financière dans les établissements, une observation est déposée en p. 55 du présent rapport.

Transition école-métier (TEM) – Fondation cantonale pour la formation professionnelle (FONPRO)

L'appui et le soutien aux apprentis sont actuellement assurés par le Groupement pour l'apprentissage (GPA) – (anciennement TEM) –, sous la dénomination « CoachApp ». Le financement est assuré pour moitié par la DGEP et pour moitié par FONPRO. Il est plafonné dans l'attente de la mise en place d'un règlement du personnel.

TEM-FONPRO chapeaute la formation à l'accueil de l'enfance « mamans de jour ». Elle est assurée par le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et la DGEP, sur Lausanne.

Ecole supérieure en éducation sociale – Lausanne (ES-L)

La DGEP ne subventionne plus, mais paie les écologies des étudiants domiciliés sur le territoire vaudois inscrits dans cet établissement. En principe, les intéressés sont redirigés vers l'école supérieure dépendant de l'Association romande pour le perfectionnement du personnel d'institutions pour handicapés (ARPIH), à Yverdon-les-Bains qui a ouvert une classe supplémentaire afin d'assurer la formation d'un nombre suffisant d'éducateurs.

Ecole Minerva

L'établissement dispense la formation CFC des assistants médicaux en 3 ans – formation accréditée par la DGEP –, et d'autres formations paramédicales. La gestion administrative de l'école Minerva a fait l'objet d'un audit. Sachant que plusieurs enseignants en place lors de l'accréditation sont partis, la sous-commission s'inquiète du contrôle qualité de la formation.

4^e observation

Suivi de la qualité de l'enseignement dans les établissements privés subventionnés de type écoles supérieures (ES)

L'Etat de Vaud subventionne la formation des étudiants inscrits en écoles spécialisées privées de type ES et certifie le diplôme obtenu. La certification est basée sur la qualité de l'enseignement prodigué et donc du corps enseignant en place au moment de son obtention. Or, il y a de nombreux mouvements au sein du corps enseignant.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les démarches qu'il entreprend, ou cas échéant que la Confédération doit entreprendre, pour s'assurer de la qualité de la formation dans les écoles privées. Il est également prié d'informer le Grand Conseil sur la périodicité des contrôles effectués.*

Gymnase du soir

5 représentants de l'Etat font partie du conseil du Gymnase du soir. Les statuts ont été actualisés. L'enseignement est de qualité, les examens sont reconnus par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la Commission suisse de maturité (CSM).

Certains enseignants de gymnases engagés par le Canton pratiquent également au Gymnase du soir, largement subventionné. Dès lors, le taux total d'occupation ne peut dépasser 100% + 2 périodes.

Visite du Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV)

L'école offre des formations de préapprentissage artistiques, des formations initiales en céramique (pour la céramique, un concours d'entrée est organisé), en photographie et en *polydesign3D*. Il dispense également des formations supérieures en céramique, photographie et *visual merchandising design* ainsi que des maturités professionnelles post CFC. Les élèves avec maturité gymnasiale, voire un début d'études universitaires, peuvent fréquemment bénéficier d'une formation accélérée.

La certification de qualité *Quality school certificate* (QSC) et le suivi du devenir professionnel des élèves (employabilité) sont en voie d'élaboration et devraient être mis sur pied dès 2016.

La filière photographie collabore régulièrement avec le festival d'arts visuels « Images », à Vevey, qui offre une plateforme de présentation aux travaux d'élèves.

Le bâtiment du CEPV date de 1971 et nécessite passablement d'adaptations au gré de l'évolution des métiers. Quelques salles sont louées en ville pour compléter les surfaces nécessaires. Vu la proximité du centre de Vevey, il n'y a pas d'offre de cantine.

Du point de vue organisationnel, le directeur assume la responsabilité pédagogique alors que l'entier de l'administration est délégué à une administratrice. La conciergerie (3 ETP) relève du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).

Suivi du dossier des apprentis

Lors de cette visite, la sous-commission s'est intéressée au suivi du dossier des apprentis, sujet qu'elle avait déjà abordé les années précédentes, notamment au travers d'une observation dans le rapport de gestion 2014¹³. Elle s'enquerrait des mesures envisagées par le Conseil d'Etat afin d'améliorer la collaboration entre la DGEP et la Direction des systèmes d'information (DSI) pour permettre une meilleure gestion des dossiers informatiques des apprentis. Il s'avère qu'au CEPV, les patrons d'entreprises reçoivent le bulletin de notes de leurs apprentis 2 fois par année. Les absences sont communiquées hebdomadairement. Si des informations intermédiaires sont souhaitées, le doyen responsable du dossier électronique renseigne au cas par cas par téléphone.

Remarque

La COGES reste soucieuse que les personnes suivant la formation des apprentis (commissaires d'apprentissage, enseignants et patrons) aient la possibilité de prendre connaissance en temps réel du dossier de l'apprenti. Elle reste dans l'attente du nouveau logiciel permettant un tel fonctionnement.

Visite du gymnase de la Cité, à Lausanne

Le gymnase est situé sur 2 sites (la Cité et la Mercerie, à Lausanne). Il comprend 960 élèves pour une centaine d'enseignants qui dispensent les cours dans 43 salles de classe.

L'entier du Conseil de direction (1 directeur et 5 doyens) est en place depuis moins de 2 ans. Comme tous les directeurs d'établissement scolaire, le directeur de la Cité est responsable de l'administration et de la pédagogie. Or, il est difficile d'assumer les 2 charges simultanément. La partie administrative nécessite une formation particulière et s'avère vorace en temps. Le directeur met la priorité sur la pédagogie et certaines tâches administratives sont déléguées.

¹³ Rapport de la Commission de gestion – année 2014, 2^e observation au DFJC « Collaboration entre la DGEP et la DSI concernant la gestion du dossier informatique des apprentis », p. 53.

5^e observation

Gestion administrative et financière dans les établissements de la scolarité obligatoire et postobligatoire

A plusieurs reprises, la Commission de gestion a constaté des problèmes dans la gestion administrative et financière au sein d'établissements de la scolarité obligatoire et postobligatoire. Ces constats sont basés sur des faits avérés. Or, cette gestion, de plus en plus complexe, est confiée principalement à des personnes possédant une formation pédagogique et non administrative.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui l'incitent à maintenir un tel système et sur l'opportunité de confier la gestion administrative et financière des établissements à des administrateurs professionnels, et ce dans quel délai.*

De manière générale, on constate que si le nombre d'enseignants suit la courbe démographique des élèves, tel n'est pas le cas du nombre de personnel administratif, paramédical ou encore d'orientation (psychologue, infirmière, etc.). La sous-commission creusera le sujet l'année prochaine.

En 2015, une maturité bilingue français-italien a été mise place en collaboration avec le Tessin. La possibilité donnée aux élèves d'abandonner l'allemand se traduit par une progression de 11% des effectifs en italien. Pour stimuler l'apprentissage de l'italien, le gymnase organise une semaine italienne, avec cours, activités scolaires et extrascolaires entièrement en italien.

En matière de soutien à la formation, le gymnase organise des cours de « dépannage » sous l'égide d'enseignants, mais en dehors de la grille horaire. De plus, un système de tutorat a été mis en place en 2015.

La possibilité est donnée aux élèves de faire un stage professionnel en 2^e et en 3^e année, sur demande, et avec certification du patron pour contrôle.

Relativement à l'informatique, il est fait état par la direction du gymnase, de difficultés de cohabitation et de coordination entre les 2 équipements différents de gestion administrative d'une part, et du réseau pédagogique d'autre part (PC et Mac).

Remarque

L'autonomie des gymnases porte également sur leur équipement informatique. Il est différent de celui de l'Administration cantonale vaudoise. Les difficultés rencontrées par la gestion comptable montrent la limite de l'existence de 2 systèmes en parallèle.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

La gestion des Ressources humaines (RH) de la DGES a été répartie entre les différents établissements autonomes. La DGES a dès lors pu se restructurer. En raison des nombreux chantiers en cours et à venir, elle a fait appel à un architecte et à un économiste qui suivront les projets et les recherches de subventions. La cheffe de service fait partie de tous les comités de pilotage (COPIL) qui se réunissent régulièrement et permettent un double regard SIPaL – UNIL.

Hautes écoles spécialisées (HES)

Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

L'autonomie des HES vaudoises selon la loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) doit régulièrement être rappelée à la HES-SO.

Visite à la Haute école pédagogique (HEP)

Suite à une période de mise en œuvre (2008-2011) en collaboration avec les enseignants, le PER est en place.

Concernant les stages, si le nombre de places de stage n'a pas posé problème à la rentrée 2015, le nombre de praticiens formateurs certifiés (enseignants sur le terrain accompagnant les stagiaires) fait toujours défaut. Trop peu d'enseignants se lancent dans cette formation complémentaire alors qu'ils devraient l'accomplir en 2 ans. La HEP est consciente du problème, mais doit toujours faire face à la pénurie d'enseignants. La sous-commission suivra attentivement l'évolution du dossier.

A l'égard de la formation des enseignants en niveau primaire, dans un souci de bonne mise en œuvre de la LEO, la HEP a, dès 2012, inclus des cours sur l'intégration dans la formation de base. A l'occasion de l'introduction de l'anglais en 7^e année, des mises à niveau sont proposées. La HEP s'interroge sur la révolution formative qui changera l'enseignement à l'avenir. Les enseignants suivent également des cours sur les nouvelles technologies, notamment leur utilisation et l'éthique y relative. Un module sur la gestion des classes à problématiques complexes est également proposé. L'école offre aussi des accompagnements dans des projets tels que des projets d'établissement ou encore dans le domaine de la pédagogie inclusive.

Consciente de ses limites, la HEP collabore avec d'autres institutions par exemple l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) pour les technologies, l'UNIL pour les lettres, le cinéma, les sciences des religions, mais aussi pour les sciences naturelles.

La Commission de gestion approfondira le suivi de la HEP notamment quant à son rôle, ses missions et les attentes vis-à-vis du système éducatif vaudois.

Université de Lausanne (UNIL)

La nouvelle rectrice de l'UNIL, ainsi que la nouvelle direction, entreront en fonction en août 2016.

L'effectif des étudiants reste stable (les changements au niveau de l'accès au Baccalauréat français ainsi que le franc fort pourraient en être les causes).

Recherche et projets

Selon le rectorat, l'année 2015 a été exceptionnelle en termes de recherche. Une convention a été conclue avec l'Institut Ludwig pour un apport financier d'environ CHF 400 millions sur 30 ans, le financement des pôles de recherche nationaux LIVES SYNAPSY a été renouvelé et des chercheurs à l'UNIL ont obtenu les prix scientifiques Marcel Benoist, Latsis, ainsi que Lenards.

Le projet lémanique de « santé personnalisée » prend forme. La répartition des domaines s'est faite entre l'UNIL, l'EPFL, l'Université de Genève (UNIGE) et les hôpitaux cantonaux. La sous-commission DFJC s'est jointe à celle du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour une visite de la biobanque institutionnelle de Lausanne (BIL) (voir en p. 86 du présent rapport).

Toutefois, l'inquiétude concernant les programmes de recherche internationaux grandit, ce d'autant plus que les participations suisses diminuent.

Formation des médecins

Bien que la Suisse romande forme 35% des médecins pour 23% de la population, l'objectif de 1'300 médecins formés en Suisse par année n'est de loin pas atteint ; 850 médecins ont été formés en Suisse en 2015. Dans le futur, l'EPFL pourra dispenser une formation scientifique (chimie, biochimie) qui ouvrira une passerelle vers des études de médecine. Cela représente un potentiel de 40 à 50 étudiants pour lesquels il faudra prévoir des places de Master.

Constructions universitaires

De nombreux chantiers se profilent, soit l'Unithèque, le Vortex, l'Agora, le Synathlon, etc. Le COPIL permanent se réunit une fois par mois, ce qui permet une grande souplesse et une bonne réactivité. La priorisation des chantiers planifiés à l'horizon 2027 se fait en collaboration avec l'UNIL et le SIPaL sur la base des lignes directrices pour l'aménagement du site de Dorigny de 2013.

Brèche des subventions

Les subventions restent rétroactives pour le moment, les montants prévus pour 2015 seront versés en 2016.

Visite de Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique

La nouvelle Faculté, composée des 3 disciplines, est dynamique. Elle a établi de bonnes collaborations avec la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP) concernant le droit du sport. Pour rappel, le Master en droit du sport est enseigné à l'Université de Neuchâtel (UNINE). La criminologie a pris de l'importance à Lausanne, car elle a été abandonnée par l'UNIGE et n'est dotée que d'une seule chaire professorale à l'UNINE. Les études de Bachelor nécessitant des infrastructures spécifiques, notamment des laboratoires, sont organisées en collaboration avec l'EPFL.

Les cours pratiques de 2^e année de Bachelor et de Master ont lieu dans le bâtiment Amphipôle. Des mesures de la qualité de l'air dans les locaux ont mis en évidence une forte teneur en solvants organiques (chloroforme et chlorure de méthylène). En outre, le nombre de chapelles est insuffisant, les normes de sécurité ne sont plus respectées.

6^e observation

Conformité des laboratoires de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique

La gestion de l'occupation des laboratoires de la Faculté ainsi que leur conformité aux normes posent problème. De nouvelles infrastructures sont prévues, mais dans l'intervalle, la santé et la sécurité des usagers ne sont pas assurées.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il envisage pour que l'Université soit à même de respecter les normes liées à la santé et à la sécurité des usagers dans les laboratoires.*

La médecine légale est enseignée en collaboration avec la Faculté de médecine. Un laboratoire d'expertises (stupéfiants, expertises de documents, incendies) est financé par des fonds extérieurs. De plus, un stand de tir « en intérieur » et des scènes de crime complètent le dispositif. Les infrastructures de l'Académie de police de Savatan sont utilisées pour la formation continue.

L'enseignement des sciences forensiques évolue avec la demande du terrain. Le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) travaille avec des intervenants spécialistes externes.

L'employabilité des 200 Bachelors et des 100 Masters de droit sortant chaque année est quasi assurée, la tendance aux conflits augmentant et la justice exigeant de plus en plus des expertises scientifiques pour rendre ses décisions. Par contre, le nombre de thèses de doctorat est en diminution (8 à 10 par année), le titre n'étant plus exigé pour les avocats.

L'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), intégré à la Faculté, collabore à la Formation en direction d'institutions de formation (FORDIF).

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF)

L'entrée en vigueur de la LAEF est prévue pour la rentrée 2016, après l'élaboration du règlement d'application.

Loi sur la pédagogie spécialisée (LPS)

La nouvelle loi adoptée en 2015 confirme la volonté de formation intégrative et inclusive. Son entrée en vigueur est prévue pour 2016. La sous-commission suivra très attentivement cette mise en œuvre qui nécessite une bonne collaboration entre la DGEO, la DGEP et le SESAF. Elle sera également attentive aux difficultés qui pourraient s'exprimer dans les établissements scolaires.

Formation des enseignants spécialisés

Sur décision de la cheffe du Département et en raison du manque de places de stage, les places de formation à la HEP sont limitées pour cette année.

Orientation professionnelle

La priorité est mise sur l'identification et la prise en charge des cas difficiles dès le début de la 11^e année. Au niveau vaudois, il s'agit d'environ 400 élèves par année qui à l'aide de 4 réunions par an sont soutenus dans l'élaboration d'un projet professionnel.

La sous-commission suivra attentivement la question de l'orientation professionnelle et des moyens nécessaires à l'accompagnement de tous les élèves vaudois.

Mesures de contention

Les directives destinées aux institutions concernant les mesures de contention ont été élaborées en collaboration avec le DSAS et le médecin cantonal. Elles attendent leur validation par le Conseil d'Etat. Les traitements médicamenteux ne font pas partie de cette directive.

Processus EDIA¹⁴, visite de l'établissement primaire et secondaire de Begnins – L'Esplanade

L'établissement scolaire primaire et secondaire L'Esplanade à Begnins accueille 1'200 élèves dans 60 à 63 classes. Il n'existe aucune structure particulière. Il enclasse les enfants de Duillier jusqu'à St-George et de Vich à Le Vaud. Le collège a adopté la journée continue et les enfants bénéficient d'une cantine.

L'établissement a mis en place le processus EDIA. Il s'agit d'un processus en 4 étapes, financé conjointement par la DGEO et le SESAF, pour soutenir des élèves à besoins particuliers. Sur la base d'un diagnostic et en collaboration avec les parents, l'école met en place un plan d'action d'appui pédagogique, technique ou organisationnel, des cours intensifs, des mesures disciplinaires ou de la médiation d'apprentissage. Le programme est individualisé, les mesures sont organisées selon un horaire flexible ; certaines ont lieu durant le temps scolaire, d'autres hors temps scolaire. La 4^e étape consiste en une évaluation et une adaptation des mesures. Ce projet individualisé de réussite scolaire respecte le PER. Les ressources humaines sont mises en commun. Cela demande une grande souplesse aux enseignants qui doivent d'une part différencier leur pratique pédagogique pour rendre leur enseignement accessible à tous (pédagogie inclusive) et, d'autre part, réaménager leur horaire de travail selon les besoins (logiciel de réservation par groupes d'élèves).

Le surcoût en RH engendré par cette méthode est pris en charge à 40% par la DGEO et à 60% par le SESAF.

Visite de l'Unité d'accueil temporaire (UAT) La Carène de la Fondation Entre-lacs, à Yverdon-les-Bains.

L'UAT dépend de la Fondation Entre-Lacs qui déploie ses activités dans tout le Nord vaudois, de la Vallée de Joux jusqu'à la Broye et Echallens. Environ 150 familles sont potentiellement concernées. La Fondation réunit le Centre d'enseignement et d'éducation spécialisés (CEES) Florère, au Lieu (externat et internat en collaboration avec le SPJ), le Centre d'enseignement spécialisé (CES) à Yverdon-les-Bains, et depuis début novembre 2015, l'UAT pour enfants et adolescents en situation de

¹⁴ EDIA est l'anagramme du mot « aide ».

handicap de 0 à 18 ans. Cette UAT permet de désengorger les structures Le Pivert, à Lausanne et La Galane, à Etoy. Au total, la Fondation Entre-Lacs offre 140 places dont 12 en internat.

L'UAT donne la possibilité aux parents assumant au quotidien la charge d'un enfant en situation de handicap de bénéficier durant quelques heures, voire plusieurs jours, d'une relève par un personnel professionnel et adapté aux besoins spécifiques.

L'UAT est le fruit de longues réflexions et procédures en matière de construction. Sa réalisation a été possible grâce à la Loterie romande et à 2 généreuses fondations. Son coût total se monte à CHF 8,5 millions (la route d'accès ayant coûté à elle-seule CHF 2 millions), avec un droit de superficie. Le bâtiment encore tout neuf accueille, par plages, 32 enfants de 14 mois à 16 ans, avec polyhandicaps ou troubles autistiques. Le personnel d'encadrement est composé pour un tiers d'enseignants spécialisés HES, un tiers d'aides-soignants ou d'éducateurs ES et un tiers d'auxiliaires sur demande. Les thérapies sont supervisées par une infirmière sur place et le CHUV par sa cellule « soins et soutien ».

Les réservations se font par Internet sur la base de bons délivrés par le SESAF qui analyse les situations en collaboration avec Pro Infirmis. Une petite participation financière au séjour est demandée aux parents et les transports leur incombent.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

Le nombre de dossiers traités par le SPJ est relativement stable, mais les signalements sont en augmentation. L'objectif visant à limiter le nombre de dossiers par assistant est plus ou moins atteint.

Les interventions à la demande ou avec l'accord des parents sont également stables, soit autour de 60%. Dans 89% des cas, le SPJ intervient à domicile, mais dans 11% des cas, l'enfant est enlevé à sa famille et placé.

Le nombre de mandats de la Justice de paix (JP) concernant l'évaluation de situation ou du droit de garde en cas de divorce croît fortement. Le SPJ peine avec ses ressources humaines et les heures supplémentaires s'accumulent. Le délai de 4 mois pour les rapports est souvent dépassé.

Concernant l'adoption, le nombre de cas est en diminution. Cependant, les cas sont parfois plus complexes et peuvent nécessiter une collaboration avec le Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA).

Un bilan de la politique socio-éducative cantonale en matière de protection des mineurs est prévu ; le dernier datant de 2006. Actuellement, les prestations socio-éducatives sont à rattacher aux Modules d'activités temporaires alternatives à la scolarité (MATAS) par la DGEO.

Visite de l'internat l'Abri de la Fondation La pouponnière et l'Abri, à Lausanne

La Fondation La pouponnière et l'Abri est en charge de 9 institutions actives pour les enfants en bas âge (0-7 ans) dans l'accueil d'urgence en internat, l'accueil éducatif mères-enfants, le maintien du lien parental et l'accueil de jour. L'entier du dispositif représente 200 collaborateurs pour 700 enfants par semaine et un budget global de CHF 18 millions.

Le secteur visité, soit l'internat l'Abri, accueille des enfants en urgence et à court terme sur mandat du SPJ ou de l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP). Les enfants placés vivent des situations de mise en danger par maltraitance sous toutes ses formes, ou leur situation relève d'incapacité des parents (hospitalisation, handicap ou incarcération). Le cadre légal est fixé par la JP. La durée maximale du séjour est de 3 mois avant le retour dans le cadre familial ou le placement dans un nouveau lieu de vie (foyer, famille d'accueil).

La capacité d'accueil est de 24 places, dont 4 places d'extrême urgence. Si de nombreux cas de placements peuvent être planifiés un peu à l'avance, des placements d'urgence de nuit, même d'une fratrie, peuvent se présenter. Un service de piquet et de garde est en place.

Les cas sont certes lourds, mais bon nombre d'enfants peuvent réintégrer leur famille. Pour d'autres, un accompagnement dans l'établissement du lien parental est nécessaire. La Fondation offre une unité de prestations Espace-Rencontre (visites accompagnées des parents à leur enfant placé en internat ou en famille d'accueil). Elle accueille également des mamans avec leurs enfants pour accompagner les mères dans la construction d'un projet de vie. La durée de séjour est limitée à 1 an. Un suivi ambulatoire est également possible.

Visite de l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) de l'Ouest vaudois, à Rolle

Cet ORPM couvre un territoire très large, de l'extrême ouest du canton jusqu'à Cossonay.

La sous-commission a été reçue dans des locaux spacieux, modernes et bien adaptés.

L'équipe est stable. 14 assistants sociaux pour 11,75 ETP traitent environ 600 cas annuellement (une cinquantaine de dossiers par assistant). Un surplus de tâches administratives est constaté suite à l'introduction de Codex. 2 assistants sont de permanence les jours ouvrables pour répondre aux questions et gérer les cas urgents. Le week-end, le piquet téléphonique est assuré par les chefs et adjoints assistés par un tri effectué par la police.

Les relations de l'office avec les 5 juges de paix de Nyon et de Morges ainsi qu'avec le Tribunal d'arrondissement sont bonnes. Des rencontres régulières ont lieu. La collaboration avec la Brigade des mineurs est étroite et les gendarmes de Rolle interviennent, le cas échéant, pour assurer la sécurité à l'office.

La majorité des dossiers est traitée suite à un signalement des autorités scolaires, du corps médical, d'un parent, de la police, de la Brigade des mineurs, etc. Les cas difficiles concernent souvent des parents victimes de maladies psychiques, de dépendances à des psychotropes ou des parents contestant le signalement. Seuls 10% des cas conduisent à un retrait du droit de garde.

Dans les situations concernant la petite enfance (0 à 4 ans), l'ORPM agit en collaboration avec la Fondation Profa et les intervenants après naissance. Les assistants sociaux sensibilisent les familles aux lieux d'accueil de la petite enfance.

La cheffe de l'office insiste sur le fait que le SPJ et ses offices régionaux « ne décident rien, mais agissent sur mandat du juge en proposant des mesures qui doivent être validées par ledit juge ».

Service des affaires culturelles (SERAC)

La cheffe de service est partie à la retraite fin 2015, la nouvelle cheffe a été nommée et entrera en fonction en avril 2016.

Le projet du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) peut avancer suite au rejet de l'ultime recours par le Tribunal fédéral (TF).

L'archivage, notamment numérique, sur le long terme est un enjeu majeur dans les musées, en particulier au Musée de l'Elysée et à la Cinémathèque suisse.

Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM)

La présidence a été passée.

L'augmentation annuelle des contributions du Canton et des communes, plafonnée à CHF 9,5 millions en 2017, permettra de faire bénéficier les enseignants de la classe salariale 18-22. Le contrat-type de travail (CTT) est en voie d'élaboration.

Les contributions de la FEM couvrent uniquement les frais d'écologie et d'enseignement. Les activités annexes doivent être financées par d'autres biais.

Visite du Musée et jardins botaniques cantonaux, à Lausanne

L'entité est composée du musée cantonal et de 2 jardins botaniques ; l'un sis à Lausanne pour les espèces médicinales, carnivores et les plantes exotiques de climats tempérés et chauds, et l'autre au Pont de Nant sur Bex pour les espèces alpines.

La mission principale du musée est l'acquisition, la conservation, l'étude et la mise en valeur du patrimoine déposé. Les conditions de conservation des collections existantes et l'étiquetage selon la nouvelle systématique internationale sont au programme. Le jardin cultive *ex-situ* des espèces rares et menacées en vue de la conservation de la flore vaudoise.

Si les jardins bénéficient d'un nombre suffisant de collaborateurs (renforcé par des civilistes), il semble qu'il manque de personnel dévolu au travail muséologique de conservation, notamment de la gestion du 3^e plus grand herbier de Suisse et de la bibliothèque spécialisée. On peut relever un déficit de ressources pour la participation active à des programmes d'inventaire tel que l'Atlas vaudois actuellement en voie d'élaboration sur une base principalement de bénévolat.

L'institution est liée par des conventions au musée de zoologie ainsi qu'à l'UNIL pour le lien académique et la collaboration pour des travaux de Master et des thèses de doctorat.

Certaines infrastructures sont considérées comme obsolètes. La construction, en 2016, pour les 70 ans du Jardin, de la nouvelle serre tropicale et tempérée contribuera à la notoriété de l'institution. Une synergie avec le MCBA permettra de mettre en valeur ce pôle de référence en matière de botanique. La direction envisage un poste de médiateur scientifique en charge d'étoffer la palette des activités pédagogiques.

Visite du Théâtre de Vidy, à Lausanne

Un audit du Théâtre de Vidy, réalisé en 2013, a permis de déterminer que le public fortement attaché à l'institution avait une moyenne d'âge avoisinant les 70 ans et que la fréquentation était en baisse depuis 10 ans. Il y avait donc nécessité de s'ouvrir à d'autres publics. De nouvelles relations ont été établies avec les étudiants et les actifs et une programmation a été ciblée sur leurs attentes. Dans le cadre d'une réflexion plus large, il faut penser le théâtre d'aujourd'hui et de demain. Un gros effort a été entrepris sur la communication en ligne et la billetterie.

En 2015, le Théâtre de Vidy compte 100 salariés pour 75 ETP dont la moitié concerne les professions techniques. Les tournées mobilisent du personnel, surtout en raison des récupérations (le personnel en tournée a beaucoup d'heures de récupération).

Le budget de Vidy s'élève à CHF 17,5 millions, dont CHF 2 millions pour les tournées. 45% du budget est couvert par les subventions cantonales et communales, les ressources propres sont de 55% dont 10% issus de la billetterie. Suite aux mesures mises en place, la fréquentation a repris ; elle s'élève à environ 77% des salles où se passent les représentations. Par contre, les habitudes du public ont changé, 30 à 40% des billets sont achetés dans la semaine précédant le spectacle.

Sur les 4 salles, 2 accueillent des représentations et 2 des répétitions. Les bâtiments sont vétustes, le principal n'est plus aux normes et une rénovation est indispensable pour des raisons de sécurité. Il en va de même pour le chapiteau (travaux prévus en 2016). La salle René Gonzales a des problèmes d'isolation.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 14.03.2016, le DFJC compte 35 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
95_M_083	Motion Christiane Jaquet-Berger et consorts demandant la création d'un statut pour les enseignants qui constituent "un volant de manoeuvre" sous la forme de maîtres temporaires pour répondre aux besoins de l'enseignement.	14.11.1995	05.12.1996
99_POS_059	Postulat Martial Gottraux et consorts demandant au Conseil d'Etat d'entreprendre les démarches nécessaires à la création d'un Centre romand d'enseignement à distance.	05.05.1999	01.05.2000
00_POS_138	Postulat Micheline Félix et consorts pour l'énoncé de règles destinées à accorder la pratique des enquêtes médicales à l'école avec les lois sur la protection de la sphère privée.	06.12.2000	04.12.2001
00_PET_019	Pétition concernant la serre du jardin botanique cantonal.	19.12.2000	22.04.2002
05_POS_172	Postulat Gérard Bühlmann et consorts visant à harmoniser les périodes d'enseignement au niveau du secondaire inférieur et à réduire la différence de salaire et du nombre d'heures d'enseignement entre le secondaire inférieur et le secondaire supérieur.	22.11.2005	22.11.2006
06_POS_189	Postulat Jean-Yves Pidoux - Formation dans les Hautes Ecoles : "La valeur n'attend pas le nombre des années", mais quelle valeur a le nombre des années ?	17.01.2006	20.06.2007
07_INT_423	Interpellation Francis Thévoz - L'Office de perfectionnement, de Transition et d'Insertion (OPTI) : un obstacle à l'insertion ?	20.02.2007	04.09.2007
06_POS_232	Postulat Anne Baehler Bech et consorts demandant au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur l'accès au logement des jeunes en formation et de présenter les mesures qu'il entend prendre pour améliorer et favoriser l'accès des jeunes en formation au logement	28.11.2006	01.07.2008
07_MOT_012	Motion Jacques-André Haury et consorts demandant l'introduction d'une compétence légale, pour les directions d'établissements scolaires, de détecter les consommateurs de cannabis	20.11.2007	21.04.2009
09_INT_236	Interpellation Valérie Cornaz-Rovelli - Les gestes qui sauvent à l'école	28.04.2009	25.08.2009
09_RES_018	Résolution Bertrand Clot suite aux rapports sur la dyslexie	19.05.2009	26.08.2009
09_INT_181	Détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Gfeller et consorts demandant le point de vue du Conseil d'Etat sur la possible perte d'un patrimoine radiophonique vaudois	02.06.2009	02.09.2009
09_POS_169	Postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la troisième observation présentée dans le cadre du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture	01.12.2009	07.12.2010
10_INT_472	Interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical - Aux ordres des manifestants ou du Parlement ? La cheffe du DFJC ne peut être dans les deux camps !	21.12.2010	11.04.2011
10_POS_224	Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de la défense de l'usage de la langue française	30.11.2010	29.11.2011
10_POS_181	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic	16.03.2010	30.11.2011
10_POS_227	Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative à la nursery de Marcelin	14.12.2010	14.12.2011
11_POS_240	Postulat Pierre Zwahlen et consorts en faveur de la formation de base des adultes	08.02.2011	15.11.2012
11_POS_267	Postulat Nicolas Rochat et consorts concernant les restrictions des conditions d'accès pour l'enseignement de la culture générale (ECG) au sein des écoles professionnelles (ECEP) vaudoises	15.11.2011	15.11.2012

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_MOT_126	Motion Raphaël Mahaim et consorts concernant les maîtres auxiliaires et la reconnaissance des voies alternatives d'accès aux formations pédagogiques	11.01.2011	17.01.2013
11_POS_252	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts au nom du Forum interparlementaire romand (FIR) - Le point régulier sur nos hautes écoles, acteurs clés de nos cantons	21.06.2011	31.01.2013
11_POS_281	Postulat Nicolas Rochat et consorts demandant de prioriser et renforcer la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans le canton de Vaud	24.01.2012	24.04.2013
14_INT_212	Interpellation Jacques Neirynek et consort - Que deviendra le statut des thérapeutes indépendants en psychomotricité ou logopédie ?	21.01.2014	28.04.2014
14_INT_232	Détermination Nicolas Rochat Fernandez sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Votations du 9 février 2014 : Quel avenir pour les programmes de recherche et les échanges à l'étranger dans les Hautes Ecoles Vaudoises (HEV) ?	04.03.2014	04.06.2014
14_INT_233	Interpellation Claude-Alain Voiblet - L'enseignement de l'anglais à l'école primaire est-il utile ?	04.03.2014	11.06.2014
14_INT_243	Détermination Roxanne Meyer Keller sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Neirynek et consorts - Est-il admissible de compliquer la vie d'une famille par une décision administrative ?	08.04.2014	08.07.2014
14_INT_247	Interpellation Raphaël Mahaim - Quelle application du principe de territorialité dans l'école vaudoise ?	08.04.2014	06.08.2014
13_POS_027	Postulat Jacques-André Haury demandant un rapport sur les missions confiées par le Conseil d'Etat à l'UNIL en matière de formation médicale	26.03.2013	12.11.2014
13_POS_028	Postulat Jacques Neirynek relatif à la HEP - garantir la qualité de l'enseignement, améliorer le statut des étudiants, faire des économies par l'élimination d'un double emploi	26.03.2013	17.12.2014
14_INT_234	Détermination Catherine Labouchère sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Quelles réactions vaudoises à la décision prise à Schaffhouse concernant l'apprentissage des langues en primaire ?	23.09.2014	23.12.2014
14_INT_240	Détermination Christian Kunze sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - L'apprentissage et la maturité professionnelle trouvent-ils vraiment leur public dans le canton de Vaud ?	23.09.2014	23.12.2014
14_INT_306	Interpellation Pierre-Yves Rapaz - Gymnase du Chablais	28.10.2014	11.02.2015
14_POS_071	Postulat Véronique Hurni et consorts - Soins de logopédie - pas d'attente pour nos enfants	01.04.2014	01.04.2015
15_INT_339	Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Quel soutien rapide et concret à l'apprentissage pour les entreprises des branches touchées de plein fouet par l'abandon du taux-plancher par la BNS	03.02.2015	10.05.2015
14_POS_057	Postulat Jean Tschopp et consorts - Eduquer les élèves à l'usage des réseaux sociaux	28.01.2014	04.11.2015

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2015.

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS)

Mme Christine Chevalley, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des institutions et de la sécurité pour l'année 2015 était composée de M. Claude Schwab et Mme Christine Chevalley, rapportrice.

Introduction

L'année 2015 est la 2^e année après le regroupement du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), de la Police cantonale (Polcant), du Service pénitentiaire (SPEN) ainsi que du Ministère public (MP) dans le même département. La sous-commission relève la satisfaction de tous les services de cet état de fait ; une réelle collaboration s'est établie et est reconnue.

La sous-commission a effectué des visites auprès de la conseillère d'Etat ainsi que des différents services et entités composant le département :

- Secrétariat général (SG-DIS), notamment une visite à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)
- Ministère public (MP)
- Service des communes et du logement (SCL), notamment une visite de la division finances communales et Autorité de surveillance des finances communales (ASFICO), ainsi que diverses visites au sein des préfectures de district
- Service juridique et législatif (SJL)
- Service pénitentiaire (SPEN), outre des visites dans les divers établissements pénitentiaires du canton, une visite à l'Office d'exécution des peines (OEP) a été effectuée
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
- Police cantonale (Polcant)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DIS)

Locaux

Siège de la cheffe de département et de son secrétariat général, le Château cantonal est en travaux. Le SG-DIS a alors déménagé pendant leur durée. Si l'on avait pu craindre que ce déménagement perturbe le travail du secrétariat général, la sous-commission a cependant constaté que les locaux vastes et sur un même étage dans le bas de la ville de Lausanne facilitent les contacts et les échanges entre les collaborateurs. Ce déplacement est ainsi bien vécu et tous les collaborateurs rencontrés en ont relevé les avantages.

Personnel

Le secrétariat général est composé de 15 collaborateurs. Le nouveau secrétaire général, désigné fin 2015, est secondé par 3 adjoints. Les tâches relevant des différents services sont réparties entre eux selon les formations professionnelles de chacun, essentiellement des juristes ou des diplômés en sciences sociales.

Le soutien et l'appui stratégique à la cheffe de département permettant l'anticipation des difficultés pouvant survenir, relèvent des tâches du secrétaire général, tâches auxquelles s'ajoutent la coordination entre les différents services, la préparation des séances du Conseil d'Etat et le suivi des collaborations interparlementaires.

L'OCTP dépend du secrétaire général, mais la structure mise en place au sein de l'office et la collaboration avec 1 des 3 adjoints permettent une décharge du secrétaire général.

Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

Secteur de la protection de l'enfant

Pour l'année 2015, la sous-commission a décidé de porter son choix d'investigation sur le Secteur de la protection de l'enfant.

Le responsable de ce secteur était en place depuis 18 mois au moment de la visite de la sous-commission et fait preuve, d'après le chef de l'OCTP, de toute la finesse nécessaire pour l'exécution de sa tâche.

Le secteur de la protection de l'enfant emploie 21 collaborateurs pour 10,1 ETP en charge des mandats de protection et de 4,4 ETP de secrétariat. Il n'y a pas d'auxiliaire, le personnel est stable. Une cheffe de groupe et des adjointes permettent des suppléances et la mise en œuvre de projets tels que la protection des 18-25 ans ou l'adoption nationale.

Le responsable de secteur a pour mission de favoriser et d'améliorer la transmission de l'information interne et externe, ainsi que d'apporter du soutien aux collaborateurs dans l'exécution de leurs tâches. Il se doit aussi de renforcer la visibilité et la présence du Secteur de la protection de l'enfant au sein de la politique socio-éducative cantonale. Il a également pour mandat de répondre aux diverses demandes de consultation de dossiers, telles que des recherches en antécédents familiaux.

L'administration est centralisée dans les bureaux de Lausanne, les collaborateurs se déplaçant dans les différentes régions selon les besoins. 57% des dossiers sont situés dans la région lausannoise, Ouest-lausannoise et Lavaux-Oron, les 43% restant se répartissent entre les 3 autres régions à raison de 20% pour le Nord vaudois, 13% pour l'Est et 10% pour Morges-Nyon.

Au moment de la visite de la sous-commission, 473 dossiers étaient ouverts, soit une moyenne de 47 dossiers par assistant social. Ces 8 dernières années, le nombre de dossiers a varié entre 450 et 550 dossiers. En comparaison, le Secteur de la protection de l'adulte reçoit environ 2'200 dossiers par an.

Le Secteur de la protection de l'enfant met en place des mesures civiles de protection de type représentation légale exclusivement sous mandat de la Justice. Il travaille en partenariat avec le Service de protection de la jeunesse (SPJ) et le Tribunal des mineurs.

Les mandats relevant de la protection de l'enfant sont de différents types. 60% sont des tutelles de mineurs, d'enfant de mère mineure, de parents décédés ou empêchés ou de parents eux-mêmes sous tutelle. Les 40 % restant relèvent de curatelles de représentation (enfant n'ayant pas de représentant en Suisse par exemple), de recherches de filiation ou de curatelles éducatives.

Parfois, le maintien du suivi du jeune peut se prolonger au-delà de la majorité, pour lui permettre de terminer des études ou de tenter de stabiliser une situation avant une levée de mesure, afin d'assurer au mieux l'entrée dans une vie d'adulte sans « béquille ».

Les cas pris en charge sont, en général, des cas lourds demandant un gros investissement aux collaborateurs. Des colloques hebdomadaires, ainsi qu'une supervision collective permettent à l'équipe de partager les situations vécues.

Adoption nationale

L'adoption nationale relève du SPJ pour ce qui est de l'agrément et du suivi, l'OCTP ne s'occupant que de la représentation légale allant de la naissance à l'adoption légale intervenant entre 14 à 18 mois.

La représentation légale des mineurs non accompagnés (MNA) relève aussi du Secteur de la protection de l'enfant, car, même si ce fait relève de la Confédération, la prise en charge effective est de la compétence des cantons. Les requérants d'asile MNA bénéficient de droits spécifiques :

- ils peuvent choisir leur pays d'accueil et ne sont pas soumis à un renvoi s'ils ont passé par un pays tiers ;

- un curateur les représente sur le plan légal ;
- l'établissement de leur statut doit être traité en priorité ; en principe la demande d'asile doit être traitée dans le délai d'un an.

Là aussi, les tâches sont réparties entre le SPJ et le Secteur de la protection de l'enfant de l'OCTP. Celui-ci désigne une personne de confiance chargée d'accompagner le jeune et de lui garantir l'accès aux droits du mineur en matière de protection, d'éducation et de soins. Il l'assiste durant toute la procédure d'asile, l'informe et le conseille dans ses démarches. Au moment de la visite de la sous-commission, 112 cas étaient suivis par l'office.

Ministère public (MP)

Le procureur général élabore chaque année son rapport sur l'activité du MP qui est ensuite étudié par la Commission de gestion. Le rapport 2014 est disponible sous le lien ci-après :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/255_TexteCE.pdf

Le rapport de la COGES sur le rapport du procureur général pour l'année 2014 est quant à lui disponible sous ce lien :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/255_RC.pdf

Service des communes et du logement (SCL)

Le SCL, qui doit être une courroie de transmission entre les autorités cantonales et communales, a subi de nombreuses mutations au cours de l'année écoulée. Il connaît une nouvelle organisation, mais est encore dans une phase de transition et doit se stabiliser. Cependant, la vision globale et les buts à atteindre semblent clairs pour la cheffe de service. Les personnes sont engagées en fonction de leurs compétences spécifiques et garantissent une prise en main technique permettant ainsi aux politiques de définir une ligne.

Certains sujets touchant le service n'ont pas encore été abordés par la sous-commission, car ils relèvent de motions ou de postulats en cours de traitement. La sous-commission y reviendra soit par leur règlement au sein du Plénum ou lors d'un prochain entretien, dans l'année en cours.

Division logement

L'entité est face à une mutation importante. La sous-commission relève que les tâches dévolues au personnel de la division évoluent. En effet, les collaborateurs qui effectuent habituellement des contrôles au niveau des baux à loyer ou des aides à la pierre sont chargés, en fonction de l'évolution de la situation, de faire des propositions, voire de la prospection. Une étude est en cours sur cette problématique au sein du service. La sous-commission suivra attentivement ce dossier.

Division finances communales et Autorité de surveillance des finances communales (ASFICO)

Le chef de la division désigné en fin d'année a, durant ses premiers mois de fonction, pris connaissance des projets et chantiers en cours, tels que la réforme et la mise en place du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). A cet égard, le travail en collaboration avec le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) porte aussi bien sur les réalités concrètes des communes que sur la communication qu'il faudra mettre en place. La sous-commission suivra l'évolution de ce poste au sein de l'administration, la mise en œuvre du nouveau plan comptable, ainsi que le traitement de recommandations.

Affaires préfectorales et services généraux

Préfecture de Morges, à Morges

La sous-commission a été accueillie à la préfecture de Morges par la préfète et sa cheffe de bureau dans des locaux spacieux, propriété cantonale, qui regroupent différents services cantonaux.

Le personnel administratif est composé de 5 ETP, dont une apprentie.

En charge de 62 communes et de 20 associations intercommunales, la tâche est lourde et variée, les communes et leur population étant très diversifiées.

La préfète regrette, par manque de disponibilité, de ne pouvoir s'investir plus dans les projets et associations intercommunales et apporter ainsi le recul et la neutralité que le rôle de préfète lui confère. Rappelons que la loi sur les préfets et les préfetures (Lpréf) fixe les attributions des préfets, telles que la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Etat, les installations et la surveillance du fonctionnement des autorités communales. La Lpréf définit également leurs compétences quant aux sentences en matière pénale, ainsi que concernant la conciliation dans le domaine des baux. Elle leur attribue également une compétence pour les bons offices publics ou privés. A ces responsabilités viennent s'ajouter de nombreuses tâches de terrain et relevant de l'ordre public, des élections et des votations, de promotion régionale et de prévention pour la jeunesse par exemple.

Dans un district comprenant autant de communes que celui de Morges, il est difficile d'avoir un contact réel avec le terrain.

Préfecture du Gros-de-Vaud, à Echallens

La sous-commission a été accueillie par le préfet du district du Gros-de-Vaud, dans de vastes locaux permettant de gérer l'administration de la préfecture, l'accueil du public, ainsi qu'un bureau pour les séances de conciliation. Les locaux sont loués par le Canton, il s'agit d'un ancien appartement situé au centre du bourg et facile d'accès.

Le personnel est composé d'une cheffe d'office à 80%, d'un employé lui aussi à 80% et d'une apprentie.

Cette préfecture est en charge de 37 communes. Ce chiffre n'a pas changé au cours de la législature, 3 projets de fusions ayant échoué.

Le préfet est installé à Echallens depuis 2013. Cette préfecture est typiquement une entité de terrain, proche de la population, contrairement à des préfetures plus citadines, telles que celle de Morges susmentionnée. 35% de la tâche du préfet relève des contacts avec les communes pour des conseils ou des renseignements concernant, par exemple, la police des constructions ou des problèmes touchant le monde agricole. Le préfet prend également une part très active à la mise en place de structures intercommunales comme les associations intercommunales scolaires ou les éventuels regroupements des stations d'épuration des eaux usées (STEP) dans le cadre du traitement des micropolluants. Les séances de conciliation en matière de baux à loyer occupent 25% du temps du préfet. Les amendes et audiences pénales lui prennent 20% de son temps et les 20% restant sont dévolus aux bons offices.

L'art. 2, al.1 et l'art. 3 de la Lpréf prévoient que chaque district comporte une préfecture et que le Conseil d'Etat nomme au moins un préfet par district. A l'issue de ses visites, la sous-commission a été frappée par les réalités différentes de mise en œuvre des missions, pourtant similaires, puisque décrites dans la loi, confiées aux préfets.

1^{re} observation
Missions et charges de travail des préfectures vaudoises

La loi sur les préfets et les préfectures (Lpréf) impose une préfecture par district ainsi qu'il y soit nommé au moins un préfet. Force est de constater que les charges de travail diffèrent selon les districts. Après quelques années d'expérience, suite aux changements inscrits dans la Constitution cantonale de 2003, il serait judicieux de faire un bilan quant à la répartition des charges et du fonctionnement des préfectures.

- Douze ans après la mise en œuvre des changements induits par la Constitution cantonale, le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil au travers d'un bilan comparant la situation des différentes préfectures en termes de missions et de charges de travail.*

Service juridique et législatif (SJL)

Entité transversale, le SJL est au service de l'ensemble des départements. Il apporte un soutien juridique dans quasiment tous les sujets et élaborations de lois soumises au Parlement.

Unité recouvrement et assistance judiciaire

Les importantes modifications mises en place en matière de recouvrement à la fin 2014 continuent à porter leurs fruits courant 2015. La systématisation des rappels par voie informatique permet un suivi précis. En effet, ce ne sont pas moins de CHF 33,8 millions, tous créanciers confondus, qui ont été encaissés en 2015, dont CHF 12,7 millions pour les amendes et peines pécuniaires. Pour ces dernières, sur les 28'554 dossiers, dont près de 10'000 anciens dossiers reçus en septembre 2014, il ne restait, fin 2015, que 13'000 dossiers en cours.

42'000 actes de défaut de biens sont en traitement sur les 83'000 dossiers de recouvrement. Là aussi, les nouvelles procédures portent leurs fruits. Les paiements aux avocats et aux tribunaux par le biais de l'aide judiciaire sont également en forte évolution pour l'année 2015 (presque CHF 20 millions récupérés).

Service pénitentiaire (SPEN)

En octobre 2015, l'organigramme du service a été modifié, avec l'abandon de l'Etat-major et la constitution d'un nouveau comité de direction (CoDir) formés par les chefs de section. La sous-commission suivra l'évolution de cette nouvelle organisation qui soulage quelque peu la cheffe de service, puisque dorénavant elle n'a plus de dossiers dont elle est seule responsable. Une suppléance est possible pour chaque entité.

De manière générale, le service travaille à flux tendu, mais la sous-commission relève son évolution, le développement des établissements pénitentiaires, le recrutement des agents pénitentiaires, des cadres et des directeurs effectués dans un temps que l'on peut qualifier de rapide.

Personnel

Au total, ce sont 572, 9 ETP qui constituent le SPEN.

La cheffe de service tente d'anticiper les besoins futurs en ressources humaines. Beaucoup de personnel engagé n'est pas encore diplômé. La volonté serait de travailler en légère situation surnuméraire de façon à disposer de personnel lors des formations et d'avoir des agents formés à disposition lors des prochaines ouvertures d'établissements pénitentiaires. Les modules de formations ont été portés à 2 par année pour tenter de combler le manque et rattraper le retard.

La problématique du recrutement du personnel pénitentiaire a été abordée à plusieurs reprises par la COGES, entre autres dans le rapport gestion 2012 par le biais d'une observation¹⁵ dont le refus des réponses du Conseil d'Etat avait donné lieu au dépôt d'un postulat, toujours en attente de réponse de la part du Gouvernement.

Politique pénitentiaire

Le 25 janvier 2016, le SPEN a présenté le rapport sur la politique pénitentiaire¹⁶. Il s'agit d'un état des lieux, ainsi que d'un outil à long terme. Le rapport répond également au postulat de la députée Anne Papilloud « (10_POS_190) Quelle politique carcérale pour le canton ? ».

Il s'articule en 2 grands volets, soit 6 grands défis auxquels répondent des priorités stratégiques.

Au niveau des défis pénitentiaires, le rapport mentionne la nécessité de :

- faire face à la surpopulation carcérale à laquelle est confronté le canton qui, outre des risques sécuritaires, implique la détention de personnes dans des structures en inadéquation avec leur situation ;
- prévenir la récidive et favoriser la réinsertion en adaptant la prise en charge en fonction de la personne et de l'acte délictueux (principe de l'individualisation de l'exécution de la sanction pénale) ;
- mener une politique carcérale qui anticipe et s'adapte aux différents types de risques ;
- coordonner la prise en charge pénale et sanitaire des détenus. L'interdisciplinarité entre les partenaires de ces 2 domaines est obligatoire pour mener à bien l'exécution de la sanction ;
- croître, pour s'adapter aux évolutions futures. Les infrastructures sont appelées à évoluer dans les années à venir, ainsi que le personnel pénitentiaire. La gestion des ressources humaines (recrutement, dotation) représente un défi conséquent ;
- communiquer, tant à l'interne qu'à l'externe, aussi bien dans le quotidien qu'en temps de crise. Il s'agit d'œuvrer pour une plus grande transparence (tout en choisissant ce qui peut être communiqué ou pas), entre autres afin de pallier le déficit d'image dont souffre aujourd'hui le milieu carcéral.

Au niveau des priorités stratégiques, tout en développant les infrastructures, le service veut tenir compte de la diversité de la population carcérale. Si la majeure partie des détenus est composée d'hommes entre 25 et 45 ans, il doit également être tenu compte de la population féminine (environ 5%), de la population mineure (environ 5%), des personnes vieillissantes et des séniors (15%) et des personnes faisant l'objet d'une mesure (20 %).

C'est en priorisant les travaux en réseau, en anticipant les besoins en ressources humaines, en s'appuyant sur des concepts de sécurité dans chaque établissement, en travaillant sur l'évaluation de la dangerosité en regard de l'objectif de réinsertion que le service tente de s'adapter à l'évolution des besoins.

Visites des différents établissements pénitentiaires

Les nuitées enregistrées en 2015 s'élèvent à 334'327 en janvier contre 312'679 en 2014.

¹⁵ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, 4^e observation au DINT « recrutement du personnel pénitentiaire », p. 73.

¹⁶ Le rapport est disponible sous le lien ci-après :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/securite/penitentiaire/documentation/Rapport_sur_la_politique_p%C3%A9nitentiaire_du_CE.pdf.

Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO)

Les EPO, établissements d'exécution de peine, sont constitués du pénitencier de Bochuz et de la Colonie. Cette dernière est composée de 2 entités, la Colonie fermée et la Colonie ouverte. Une direction unique chapeaute les 3 entités. Le directeur est secondé par un directeur adjoint et, depuis juin 2015, également par une directrice adjointe.

Les différentes unités, dont l'extension fermée de la Colonie ouverte l'année dernière, permettent la détention de 400 personnes. Dans le cadre du Concordat latin sur l'exécution des peines et des mesures dans les cantons romands et le Tessin, le pénitencier de Bochuz est le seul établissement de haute sécurité. On y trouve par conséquent les détenus dangereux et ceux exécutant de longues peines. Les mesures de sécurité doivent répondre aux exigences du concordat et sont particulièrement adaptées à la dangerosité des détenus.

Lors de la visite de la sous-commission, assez proche des attentats de Paris, le directeur a fait part des mesures préventives mises en place et de l'attention particulière qu'il avait demandé à son personnel de porter sur des modifications de comportement, des propos particulièrement racistes ou tout signe ostentatoire de radicalisation. Les quelques manifestations ont été contenues.

Les problèmes en lien avec les ressources humaines ont également été abordés. Cela va du manque de personnel formé, au personnel en congé maladie ou accident de longue durée que l'on ne peut remplacer. De plus, les prises en charge en vue de la socialisation des détenus étant souvent lourdes et, vu le manque de personnel, une prise de recul pourtant nécessaire pour chaque collaborateur n'est pas possible. Ceci induit des risques d'arrêt maladie. En outre, le problème du nombre très (trop) élevé d'agents non encore diplômés a été souligné par la direction. Cette problématique est par ailleurs ressortie lors de chaque entretien dans les différents établissements visités. La sous-commission s'étonne également que lors de la transformation d'une partie ouverte de la Colonie en secteur fermé, le quota du personnel n'ait pas été réévalué, alors que la population carcérale est bien différente entre les 2 entités. Sachant qu'à terme il est prévu de transformer tout le secteur ouvert de la Colonie en un établissement fermé et de construire une nouvelle Colonie ouverte, la sous-commission s'inquiète du futur recrutement du personnel adéquat.

Le personnel a fait part de sa satisfaction à participer à des cours proposés par la Polcant. Depuis que les 2 services sont regroupés dans le même département, la collaboration est plus performante, les compétences des uns étant mises au service des autres et réciproquement.

Les EPO vont au-devant de gros travaux. En effet, quelque CHF 60 millions sont prévus pour les travaux de chauffage, pour la construction de la nouvelle Colonie ainsi que pour les divers coûts d'entretien. Ce sont des travaux d'importance qui impliquent la direction en sus de ses tâches quotidiennes. Pour ce qui est des travaux effectués et des récentes constructions, les erreurs de jeunesse ont été corrigées et les bâtiments et mesures de sécurité fonctionnent à satisfaction.

Concernant la rémunération des détenus, la sous-commission a été informée que les montants sont fixés par le Concordat et que si un détenu veut gagner plus, il lui est possible de travailler plus.

A l'égard de la validation de la cellule pour handicapé par l'Office fédéral de la justice (OFJ), des interrogations peuvent être posées : pour quel détenu est-elle réellement compatible, doit-on s'adapter ou doit-on faire appel à d'autres institutions spécialisées ? Lors de la visite de la sous-commission, les questions sont restées ouvertes.

Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaires », à Palézieux

L'établissement des Léchaires, dont la mission est de maintenir des mineurs dans un cadre fermé et sécurisé en assurant une prise en charge socio-éducative, est ouvert depuis le 16 décembre 2013. Les 3 modules de 6 places ont été ouverts peu à peu et le personnel nécessaire a été engagé au fur à mesure des besoins. Rappelons que le nombre de places, ainsi que le nombre des encadrants relèvent d'exigences fédérales incontournables qui définissent précisément 1 adulte pour 3 adolescents.

Au niveau de la direction, pour pallier les divers changements à la tête des établissements vaudois qui ont perduré durant l'année 2015, le directeur des Léchaïres a assuré l'intérim de la direction de la Prison de la Tuilière.

Les mineurs accueillis dans cet établissement peuvent aussi bien être en détention préventive, en attente de jugement, qu'en exécution de peine. Contrairement aux adultes, la détention préventive se renouvelle tous les mois pour un mineur, alors qu'elle se renouvelle trimestriellement chez les adultes. Au moment de la visite de la sous-commission, 11 mineurs étaient détenus au sein de l'établissement. L'été 2015 a connu une pointe de fréquentation, puisque ce sont jusqu'à plus de 20 détenus, dont certains en détention de longue durée, qui ont été accueillis dans l'établissement.

Le personnel d'encadrement travaillant avec les jeunes est de 2 types. Tout d'abord des éducateurs formés de niveau Haute école spécialisée (HES) ou Ecole spécialisée (ES). Ils représentent le 75% du personnel engagé. Le 25% restant est constitué d'agents de détention ou de maîtres socio-professionnels.

Concernant le taux d'encadrement, chacun des 6 ateliers est assuré par 6,1 ETP, ceci étant une exigence pour la détention en milieu fermé. C'est en fonction des types d'encadrement et de ce taux d'encadrement que la Confédération attribue les subventions, soit CHF 244'000.– pour la demi-année 2014 et CHF 891'000.– pour 2015.

Il faut relever qu'après un début timide, les cantons concordataires envoient dorénavant leurs détenus aux Léchaïres. La satisfaction du travail effectué par l'établissement des Léchaïres est relevée par tous les partenaires. La commission consultative d'experts socio-éducatifs de la Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP) a rendu un rapport élogieux sur la prise en charge effectuée aux Léchaïres.

Si le bâtiment répond au programme, quelques erreurs ou malfaçons de jeunesse perdurent. La sous-commission en charge de la surveillance du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) suivra attentivement ce dossier dépendant du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).

2^e observation

Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaïres »

Après plus d'une année d'exploitation, 3 unités de 6 places chacune ont été ouvertes sur les 6 possibles dans les locaux actuels. Des mesures viennent d'être annoncées par le Département des institutions et de la sécurité (DIS) afin de créer, sur la moitié de l'établissement, une prison pour jeunes adultes.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures prévues pour séparer clairement les 2 secteurs de l'établissement des Léchaïres et sur les conséquences de cette décision sur les conditions et subventions de l'Office fédéral de la justice (OFJ).*

Établissement pénitentiaire du Simplon

Les 46 places de cet établissement sont normalement dévolues à l'exécution de peines privatives de liberté en semi-détention et en travail externe, ceci dans l'objectif de permettre une réinsertion professionnelle et/ou de maintenir un contact professionnel pour des détenus condamnés à de courtes peines.

Lors de la visite de la sous-commission, l'établissement accueillait 26 détenus et une division complète était dédiée au régime ordinaire de détenus en situation régulière en Suisse ne nécessitant pas de traitement médical et devant exécuter une peine d'une durée d'au maximum 3 mois. Bien que ceci allège les autres établissements pénitentiaires, cela pose tout de même quelques problèmes puisque ces détenus ne peuvent bénéficier des mesures de réinsertion proposées dans les autres établissements tels que le travail en atelier.

La surveillance et la sécurité sont assurées par des agents de détention. Lors de la visite de la sous-commission, le directeur a fait part de son souci des heures dites « de couche ». En effet, suite à une décision fédérale, le Conseil d'Etat a supprimé cette possibilité de laisser un surveillant dormir dans l'établissement contre une faible rétribution. Cette présence assurait tout de même une sécurité et une rapide intervention en cas de besoin.

Prison de La Tuilière

En toute fin d'année 2015, un nouveau directeur a été désigné à la tête de cet établissement après une longue période de direction ad intérim. L'équipe de direction est enfin complète. La Prison de la Tuilière comportant 47,6 ETP d'agents de détention, accueille des hommes en attente de jugement, en exécution anticipée de peine et sous mesures, ainsi que des femmes en attente de jugement et en exécution de peine. La mixité de l'établissement complexifie la planification des horaires des agents de détention ainsi que l'organisation des journées des détenus. Lors de la visite de la sous-commission, 82 personnes étaient détenues. La sous-commission ne manquera pas de suivre l'évolution de cet établissement.

Prison du Bois-Mermet

Cet établissement accueille des détenus en attente de jugement, condamnés ou détenus avant jugement. Il comporte 100 places, mais au vu de la surpopulation carcérale, sa capacité a été étendue à 170 places.

Le directeur, qui a aussi sous sa direction l'établissement pénitentiaire du Simplon, était en place depuis 18 mois au moment de la visite de la sous-commission. En plus de ses charges de direction, il gère le dossier du « nouveau Bois-Mermet ». Malgré plusieurs demandes, un poste d'adjoint n'a toujours pas été créé.

La prison du Bois-Mermet souffre des mêmes problèmes de recrutement de personnel que ceux déjà évoqués dans d'autres établissements pénitentiaires. Au moment de la visite de la sous-commission, 2 postes de gardien étaient vacants. En revanche, selon le directeur, cet établissement connaît très peu d'absentéisme.

Cet établissement est appelé à disparaître dans les 10 ans à venir. S'il n'y a pas de gros travaux prévus dans un futur proche, il semblerait que le changement de la verrière ainsi que de fenêtres, voire des travaux sur la toiture, soient prévus par le SIPaL. L'état de salubrité de plusieurs cellules laissait à désirer. Celles-ci sont repeintes et rafraîchies par les détenus dans le cadre de leur travail en atelier. Une réorganisation interne permet de libérer la cellule concernée le temps des travaux.

Un terrain de football en synthétique et un couvert dans la cour des promenades ont été réalisés, de même que des jardins potagers permettant la culture de fleurs et de légumes que les détenus ou les gardiens peuvent acheter.

Des adaptations dans le fonctionnement sont également entrées en vigueur. Par exemple, afin d'éviter des dissimulations d'objets prohibés, les déplacements au CHUV s'effectuent en *training* et non plus en habits.

Cet établissement a toujours le même taux d'occupation que l'année dernière, soit 170%. 70 détenus sont en attente de jugement. Vu les aménagements de cet établissement, on peut constater que le caractère de cette prison est plus punitif que formatif, malgré le travail en atelier proposé.

Prison de La Croisée

L'établissement, qui a une capacité officielle de 211 places, accueille régulièrement 322 détenus. Tel était le cas lors de la visite de la sous-commission. Pour le directeur, ceci correspond au rythme de croisière de La Croisée.

Le directeur est en place depuis 2 ans et bénéficie, depuis peu, du soutien d'une directrice adjointe. Les tâches sont bien réparties entre eux et chacun est parfaitement apte à suppléer l'autre. L'arrivée d'une adjointe permet également un allègement dans l'organisation des piquets de direction, ce qui est apprécié. 2 chefs de maisons viennent compléter l'équipe de direction et sont un relais entre les détenus, les gardiens et la direction.

128 ETP composent le personnel. Lors de la visite de la sous-commission, 3 postes étaient vacants. La problématique du recrutement du personnel pénitentiaire formé se pose à la Prison de La Croisée comme dans les autres établissements.

70% de la population carcérale de La Croisée sont des jeunes entre 19 et 22 ans en infraction à la loi fédérale sur les étrangers (LEtr). L'établissement comporte plusieurs régimes de détention. Ainsi, sur 322 détenus, 115 sont en détention avant jugement. Le reste se répartit entre les exécutions anticipées de peine suite à une décision du MP, les exécutions de courte peine, ainsi que certains détenus condamnés qui sont en attente de place pour exécuter leur peine. Il est à noter que la Prison de La Croisée n'est pas prévue pour des exécutions de peine et les aménagements, tels que le téléphone, ne sont pas autorisés, ce qui génère des tensions.

Les détenus en attente de jugement peuvent bénéficier d'heures de sport, alors que ceux qui sont en exécution anticipée de peine peuvent participer aux divers ateliers proposés (ateliers de réinsertion ou ateliers de production) en fonction de leurs compétences, de leur parcours ou de la place disponible.

Les projets de sécurisation des bâtiments, le renouveau de la centrale, l'extériorisation du parking du personnel et la sécurisation de leurs vestiaires sont attendus et devraient intervenir dans le courant de 2016, selon un décret accepté en 2013. Dans cette attente, des améliorations, telles que la correction des angles morts de certaines caméras, ont déjà été effectuées.

Office d'exécution des peines (OEP)



L'OEP en quelques chiffres

Décisions judiciaires VD inscrites au casier judiciaire 2012	11'921	Participation à des réseaux	
		En 2012	252
Décisions judiciaires VD inscrites au casier judiciaire 2014	16'335	En 2014	256
		En 2015	302
Décisions judiciaires VD inscrites au casier judiciaire 2015	15'600	Courriers reçus par tous les secteurs de l'OEP	
		En 2014	43'407
		En 2015	45'418
Nombre de condamnations vaudoises à une PPL ferme		Nombre de condamnés exécutant une sanction sous l'autorité de l'OEP	
En 2012	1'654	En date du 31.12.2012	564
En 2014	3'191	En date du 31.12.2014	791
En 2015	chiffre pas encore finalisé	En date du 31.12.2015	877
Nombre de saisines JAP			
En 2012	593		
En 2014	738		
En 2015	881		

A noter que sur 885 condamnés, il y a 140 mesures qui sont exécutées soit dans des établissements pénitentiaires, soit dans des établissements spécialisés, vaudois ou confédéraux.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

La sous-commission s'est rendue dans les locaux du SSCM à Morges où sont effectuées des tâches tant administratives que logistiques.

Concernant le volet administratif, le recrutement est toujours sis dans le bâtiment de la Pontaise, à Lausanne. A Morges est géré tout ce qui concerne l'obligation de servir, soit le suivi du jeune appelé depuis l'âge de 17 ans à sa libération de l'obligation de servir. De même, l'unité administrative s'occupe de tout ce qui relève des taxes d'exemption, du tir, des stands de tir ou des sociétés de tir.

Quant aux tâches logistiques, le personnel s'occupe de tout le matériel de l'armée, de la protection civile, de l'association Jeunesse + Sport et des uniformes. A l'égard de ces derniers, si ceux des agents de détention sont gérés par le SSCM, il n'en va pas de même pour ceux de la Polcant. Une réflexion permettant une gestion efficace serait utile.

Quant au Château de Morges et ses musées, ils accueillent environ 20'000 visiteurs par année. Les collections sont riches et une découverte par un plus grand nombre de visiteurs serait souhaitable. Une réflexion est en cours au niveau de la visibilité et de la communication.

Etat-major cantonal de conduite (EMCC)

En 2015, la sous-commission s'est plus particulièrement penchée sur l'EMCC dont la fonction est attribuée par le Conseil d'Etat.

Cette cellule, issue du SSCM, se met en action chaque fois qu'un événement ou une manifestation d'importance l'exige. Elle a pour chef de commandement le chef du SSCM, accompagné pour la logistique de divers collaborateurs du service qui délaissent momentanément leurs tâches habituelles pour se consacrer à l'événement exceptionnel.

À chaque événement, la base d'intervention est constituée de la police, de l'armée, des intervenants sanitaires et des pompiers, auxquels viennent s'adjoindre des personnes compétentes spécifiquement à chaque cas. La communication est également sous la responsabilité de l'EMCC qui contrôle et suit les divers communiqués à la presse et/ou à la population.

L'EMCC peut être amené à s'occuper de différentes sortes d'événements nécessitant des prises en charge variées (événement avec une très forte intensité au départ et qui décroît en se prolongeant dans le temps, événement de faible intensité, mais dont les dommages apparaissent sur la longueur et nécessitent une prise en charge étendue, événement d'intensité égale se terminant abruptement, etc.). La diversité des cas rencontrés rend obligatoire une très grande flexibilité du personnel.

Pour l'année 2015, 5 cas nécessitant l'intervention de l'EMCC ont été détaillés à la sous-commission. De la bise noire du Pied du Jura, à la canicule estivale, en passant par le déraillement d'un train marchandises à Daillens, l'incendie de Thévenaz-Leduc et les inondations. A chaque fois, l'EMCC est intervenu pour que la population humaine ou même animale traverse ces événements en sécurité et en sentant la présence de professionnels.

Police cantonale (Polcant)

Lors de sa rencontre avec le commandant de la gendarmerie accompagné de 2 de ses collaborateurs, la sous-commission s'est plus particulièrement penchée sur les agents de transfert, la zone carcérale et les entreprises de sécurité fournissant des prestations à la Polcant.

Agents de transfert

Les agents de transfert, au nombre de 25, dont 5 assermentés en 2015, ainsi que les gendarmes attachés à la zone carcérale ont une tâche particulière auprès des détenus. Il s'agit d'une activité complexe n'autorisant aucun relâchement tout au long de la journée. Engagés par la Gendarmerie, ils ont un contact constant avec les détenus, sans avoir le côté socio-éducatif des agents de détention des établissements pénitentiaires. Leur tâche d'accompagnement s'accomplit aussi bien dans les transferts à l'hôpital qu'au tribunal.

Pour débiter leur formation, ils doivent être au bénéfice d'un Certificat fédéral de capacité (CFC) et posséder une bonne maîtrise orale et écrite de la langue française. Leur formation, au sein de l'Académie de police de Savatan, s'étend sur 14 semaines. A l'issue de celle-ci, ils obtiennent une certification d'école. Ils sont armés et peuvent être au service aussi bien de la Polcant que de la Police de Lausanne.

Lors de la visite de la sous-commission en novembre, 19'500 transferts avaient déjà été effectués en 2015. L'on peut compter quelque 22'000 transferts sur l'année, ce qui génère 180'000 kilomètres de trajets. Les transports s'effectuent dans 9 fourgons cellulaires. La gestion et la planification des transferts sont complexes et nécessitent une organisation minutieuse. Le Centre de la Blécherette (CB) est la plaque tournante des transferts entre les établissements pénitentiaires.

Une parfaite gestion des effets personnels des détenus en transfert a été mise en place de façon à ce rien ne se perde ou ne s'échange.

Concernant la sécurité lors des transferts à l'hôpital, la police relève que l'hôpital est un milieu hostile de par les instruments tranchants qui pourraient se trouver à portée de détenus. En conséquence, ces derniers sont généralement entravés afin de ne prendre aucun risque pour le personnel accompagnant, la société en général ou le public et les médecins de l'hôpital. Les rendez-vous sont plutôt pris en début de matinée afin de diminuer les risques en évitant les heures de grande affluence. Une zone particulière au sein du CHUV est envisagée pour recevoir les détenus.

Zone carcérale

Pour rappel, le CB comporte 15 cellules en action régulière, auxquelles viennent s'ajouter 6 cellules de l'unité gendarmerie mobile qui sont utilisées en cas de sur-occupation des cellules de base.

La règle voudrait que les détenus ne passent pas plus de 48 heures en zone carcérale, pourtant la moyenne actuelle est de 13,8 jours. À noter qu'il est possible que des détenus déjà jugés attendent, en zone carcérale, une place de détention dans un établissement pénitentiaire.

Les soins au sein de la zone carcérale sont assurés par 3 infirmières dépendant du Service de médecine et psychiatrie pénitentiaire (SMPP). Il s'agit d'un plus aussi bien pour les détenus que pour le personnel du CB, dont ce n'est pas le métier. Un psychiatre et une doctoresse passent une fois par semaine.

Entreprises privées de sécurité

Dans la zone carcérale, travaillent aussi bien des gendarmes, des agents de transfert que du personnel d'entreprises privées. Ce dernier est en charge de faire effectuer les promenades aux détenus, ainsi que de l'accompagnement à la douche. Ils sont présents pendant les heures de bureau et ceci 7 jours sur 7. Leur travail est facturé pour une part sur le budget du SPEN et pour l'autre part par un crédit complémentaire sur le budget de la Polcant.

Les entreprises privées de sécurité sont sous la surveillance de la Polcant. Le personnel ainsi que les dirigeants de ces entreprises sont soumis à une autorisation délivrée par la Polcant. Une quarantaine d'entreprises de tailles différentes sont établies sur le canton et représentent quelque 3'000 agents en possession d'une autorisation.

Le concordat sur les entreprises de sécurité, auquel le Canton de Vaud a adhéré en 1998, fixe les conditions et le cadre aussi bien pour la formation que pour les actions des agents.

Police de sûreté et Direction du renseignement

Suite aux événements parisiens de janvier et de novembre 2015, la sous-commission a rencontré les responsables de la Police de sûreté et de la Direction du renseignement.

Bien que la situation internationale influence la tâche au quotidien des policiers vaudois, essentiellement par une anticipation de ce qui pourrait se produire, il s'agit néanmoins de relever que la Suisse et le Canton de Vaud sont assez peu impactés par les événements liés au terrorisme. Le terrorisme et la radicalisation sont des sujets qui relèvent de la Confédération et c'est sous la

responsabilité du conseiller fédéral en charge que le cadre de travail de recherche de renseignements est mis en place.

Une nouvelle loi sur le renseignement (LRens) est en élaboration au niveau fédéral. Elle donnerait un plus grand champ de compétences cantonales en la matière, en termes de prévention en particulier. Cela permettrait une collaboration plus riche et plus efficace entre les cantons et la Confédération.

En 2015, cette dernière participe au salaire de 7 postes dans le Canton de Vaud, tout comme elle le fait dans la plupart des cantons. Cette participation a dernièrement été augmentée de 2 postes, suite aux événements parisiens du début de l'année. Ces postes sont considérés en CDD par le SPEV, mais sont en réalité des CDI. A ces postes « fédéraux » s'ajoutent 3 postes purement cantonaux.

Il a été expliqué à la sous-commission que dans un but de prévention et de bonne connaissance du terrain, une attention toute particulière est prêtée au dialogue, essentiel, avec toutes les communautés. Un intérêt est porté sur tous les lieux de cultes de Romandie. Il est recommandé aux policiers de signaler tout ce qui pourrait leur paraître suspect ; changement de comportement, attitude, chaque détail est noté et peut parfois, après analyse, permettre aux inspecteurs du renseignement ou de la sûreté de mettre ensemble des éléments et déjouer une action prévue. Cependant, si toutes les mesures envisageables sont prises, le risque zéro n'existe pas.

Brigade du lac

Créée en 1962, la Brigade du lac a actuellement 2 ports d'attache, Ouchy et Yverdon. Reçue dans des locaux fraîchement rénovés et correspondant bien au besoin de la brigade, c'est en compagnie du commandant de la gendarmerie et de 2 collaborateurs que la sous-commission a effectué sa visite.

Forte de 5 hommes à Ouchy et de 4 hommes à Yverdon, tous plongeurs, cette brigade exerce son action dans les lacs vaudois, mais également sur les rives françaises du Léman et parfois dans les lacs de montagne français. 7 gendarmes supplétifs, répartis dans les postes du canton, peuvent compléter l'équipe. Ces hommes plongeurs sont soumis à 40 entraînements tout au long de l'année et passent régulièrement des tests d'aptitude. Les 2 postes sont équipés chacun d'une navette principale et de 2 embarcations d'intervention plus légères.

Les missions sont diverses et peuvent aller de la prévention à la levée de corps en milieu aquatique, en passant par la répression, les constats d'accident, d'incendie ou de pollution des eaux, la recherche d'objets immergés, la surveillance de manifestations sportives ou le contrôle de la pêche.

Académie de police de Savatan

Accueillie par son directeur, en visitant le lieu, la sous-commission a pu se rendre compte de l'infrastructure offerte aux policiers en formation sur le site. La volonté de chercher à toujours améliorer la formation afin de mieux répondre aux problèmes rencontrés par la population et de faire face à toutes les situations délicates auxquelles les policiers peuvent être confrontés est tangible.

Géographiquement isolée, outre des salles de cours, l'académie permet des reconstitutions de lieux par des mises en situation concrètes des policiers en formation. Les aménagements construits par le personnel sur place pour reproduire les échoppes à taille réelle sont essentiellement constitués de matériaux récupérés dans de vrais commerces cessant leurs activités.

La philosophie du lieu étant « le policier agit comme il est formé, il faut donc le former comme il doit agir », c'est dans cet esprit que la formation est orientée. Les élèves, provenant pour l'heure des cantons de Vaud et du Valais, alors que les Genevois sont attendus pour l'an prochain, sont des policiers en formation d'aspirants ou en formation continue. 2 sessions de formation initiale se sont chevauchées sur l'année 2015. Leur formation est certifiée par un brevet fédéral.

La vétusté des infrastructures pour le logement est abordée. La sous-commission constate le peu de « confort » offert aux policiers en formation. L'arrivée d'aspirants genevois augmentera sensiblement le nombre d'élèves et le directeur appelle de ses vœux une extension de ces locaux.

L'académie de police réfléchit à son avenir. Actuellement, elle est encore locataire de l'armée, mais elle envisage son indépendance et son autonomisation. La vision évoquée pourrait intervenir dans les années 2020-22. Pour ce faire, il faudrait certes envisager le rachat de la place d'armes de l'armée et le développement des activités policières, mais également, et c'est déjà partiellement le cas, le développement de cours pour des entreprises désireuses de former leurs collaborateurs en proposant des formations sur mesure. Pour arriver à concrétiser le rachat, une entité juridique doit être créée afin d'être un interlocuteur reconnu par la Confédération.

Depuis 10 ans, 1'017 aspirants ont été formés à Savatan à la satisfaction des corps de police les employant par la suite. Les exigences de l'évolution de la société démontrent que la qualité de la formation est essentielle. Le Canton de Vaud peut offrir, sur ce site, à ses collaborateurs ainsi qu'aux cantons partenaires, cette formation qui a su et sait s'adapter aux nouveaux besoins.

Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois, à Rennaz

45 gendarmes, 6 civils, 1 assistant travaillent au Centre de gendarmerie mobile à Rennaz. Il est en charge de tout le trafic autoroutier de Chexbres à Saint-Maurice et de Vevey à Châtel-St-Denis, de même que des communes sans police régionale. Afin de couvrir tout le territoire et d'assurer la sécurité de la population, le centre fonctionne selon un tournus de 5 équipes.

Les voisins les plus directs de la Gendarmerie sont les gens du voyage et le Centre d'entretien des routes pour la région Est. A l'égard de ce dernier, la COGES avait déposé une observation en 2012¹⁷ relative à la vétusté des bâtiments. Cette observation englobait également les besoins de la Gendarmerie. Or, les objectifs annoncés dans la réponse du Conseil d'Etat (analyse des besoins et mise en service 2017-2018) apparaissent irréalistes alors que les problèmes liés aux infrastructures de la gendarmerie sont pendants. En effet, les bâtiments qui devaient être provisoires sont toujours en place et sont vétustes. Outre des soucis de températures dans les locaux, leur disposition ne permet pas la confidentialité essentielle en certaines situations. Il n'est en effet pas normal que des personnes arrêtées croisent des citoyens venus chercher un document administratif. D'autres problèmes avec le bâtiment sont connus et identifiés. Il serait par exemple bon que les voitures d'intervention soient mieux protégées et puissent rapidement partir en intervention notamment par temps hivernal, ce qui, de par la configuration actuelle des lieux, n'est pas garanti.

Les quelques geôles situées dans le bâtiment sont très peu utilisées. Elles servent de soupape quand la situation est trop tendue au Centre de la Blécherette.

3^e observation

Rénovation du Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois, à Rennaz

La vétusté des installations du Centre d'entretien des routes nationales pour la région Est avait fait l'objet d'une observation de la Commission de gestion dans son rapport sur la gestion 2012. Elle portait également sur les conditions inadaptées à l'activité de la Police cantonale (Polcant). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat annonçait une analyse des besoins et un projet établi en vue d'une mise en service pour 2017 – 2018. Or, en ce qui concerne la Polcant, les projets n'ont guère avancé, les conditions de travail continuent à être inadaptées (sécurité, confidentialité et confort minimal) et les objectifs annoncés par le Conseil d'Etat dans sa réponse apparaissent déjà irréalistes.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour doter le Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois de bâtiments et infrastructures adaptés à ses missions, et ce dans quel délai.*

¹⁷ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, 1^{re} observation au DIRH « Vétusté du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales à Rennaz, pour la région Est », p.112.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 14.03.2016, le DIS compte 37 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
09_POS_156	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour renforcer les droits des locataires dans la loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation, ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR)	06.10.2009	06.10.2010
09_POS_157	Postulat Frédéric Borloz au nom du groupe radical relatif au logement et demandant de dépasser le statu quo pour le bien des locataires et des propriétaires	06.10.2009	06.10.2010
09_POS_150	Postulat Grégoire Junod et consorts pour le développement de l'habitat coopératif	15.09.2009	11.05.2011
11_PET_078	Pétition demandant que les assesseurs de la CDAP puissent oeuvrer après 65 ans	24.01.2012	02.10.2012
10_POS_190	Postulat Anne Papilloud et consorts concernant la politique carcérale pour le canton	11.05.2010	31.01.2013
11_POS_284	Postulat Cesla Amarelle et consorts au nom du groupe socialiste demandant un base légale cantonale régissant les mesures en établissement fermé (art. 59 al. 3 et 64 al. 4 CP)	31.01.2012	31.01.2013
11_POS_261	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés	11.10.2011	02.10.2013
12_POS_005	Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques	02.10.2012	02.10.2013
11_MOT_161	Motion Mireille Aubert et consorts - Modification de l'article 23 de la loi pénale vaudoise (LPén) pour interdire la mendicité en compagnie d'enfants	27.03.2012	13.11.2013
11_POS_273	Postulat Christa Calpini et consorts au nom du groupe radical - Terrains constructibles thésaurisés : des mesures incitatives pas coercitives!	29.11.2011	13.11.2013
13_RES_011	Résolution Jacques Perrin et consorts - Pour une nouvelle destination de la caserne de Moudon	26.11.2013	10.03.2014
13_POS_026	Postulat Nicolas Mattenberger et consorts sur la nécessaire cohérence législative des autorités désignées par la loi pour statuer sur les sanctions disciplinaires infligées aux magistrats	26.03.2013	16.04.2014
12_POS_006	Postulat Raphaël Mahaim et consorts pour un site unique du Tribunal cantonal	09.10.2012	23.04.2014
12_POS_008	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts en vue d'une modification de l'art. 162 de la Loi sur le Grand Conseil et pour une clarification de la procédure de réélection des Juges cantonaux, respectivement des Juges cantonaux suppléants et du Procureur généré	09.10.2012	23.04.2014
13_POS_029	Postulat Jacques-André Haury au nom de la commission de haute surveillance du Tribunal cantonal demandant la délégation aux notaires de compétences non contentieuses en matière successorale relevant actuellement des juges de paix	16.04.2013	23.04.2014
13_POS_034	Postulat de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) visant à confier à dite commission la haute surveillance sur le Ministère public	23.04.2013	23.04.2014
13_POS_035	Postulat Raphaël Mahaim et consorts pour une autorité indépendante de (haute) surveillance de la justice et du ministère public	23.04.2013	23.04.2014
12_POS_007	Postulat Rebecca Ruiz et consort au nom du groupe socialiste pour un traitement judiciaire rapide de la petite criminalité	09.10.2012	21.05.2014
12_MOT_005	Motion Mathieu Blanc et consorts pour l'adoption de dispositions légales relatives à des mesures d'éloignement afin que les citoyens se réapproprient le domaine public	28.08.2012	04.06.2014

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_INT_230	Interpellation Gérard Mojon et consorts - Détention carcérale, des intentions aux chiffres factuels	18.02.2014	11.06.2014
14_RES_016	Résolution Christine Chevalley et consorts - Création d'un registre national des détenus, en particulier ceux jugés dangereux	20.05.2014	17.09.2014
12_MOT_006	Motion Pierrette Roulet-Grin pour un camping occasionnel maîtrisé	28.08.2012	21.09.2014
12_MOT_009	Motion François Brélaz et consorts proposant d'ajouter un chapitre "camping non autorisé" à la loi sur les campings et caravanings résidentiels	11.09.2012	21.09.2014
13_MOT_020	Motion Mathieu Blanc et consorts - Interdisons efficacement la mendicité organisée!	12.02.2013	29.10.2014
12_POS_014	Postulat Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures	27.11.2012	05.11.2014
13_POS_053	Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse à la 4e observation présentée dans le cadre du département de l'intérieur (DINT), intitulée : recrutement du personnel pénitentiaire	17.12.2013	17.12.2014
14_INT_284	Interpellation François Brélaz - Cannabis : le Conseil d'Etat est-il prêt à ne tolérer aucune exception à la LStup ?	09.09.2014	23.12.2014
13_POS_030	Postulat Rebecca Ruiz et consorts demandant de renforcer l'aide aux victimes	16.04.2013	14.01.2015
14_INT_295	Interpellation Claude Matter et consorts - La prison de Palézieux : trop grande ?	07.10.2014	28.01.2015
14_POS_062	Postulat Claudine Wyssa et consorts - Compétence de prononcer une interdiction de périmètre pour les juges de paix de tous les districts	18.03.2014	18.03.2015
14_INT_305	Détermination Pierre-Yves Rapaz - Délinquants sans permis de séjour valable	17.03.2015	17.06.2015
14_POS_078	Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Uniformisons la pratique romande en matière d'exécution des peines	17.06.2014	17.06.2015
15_INT_376	Interpellation Denis Rubattel - Académie de Police de Savatan : état des lieux !	21.04.2015	28.07.2015
13_POS_052	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Rendre plus sûr le traitement de la validation des initiatives populaires	17.12.2013	26.08.2015
14_POS_055	Postulat François Brélaz et consorts - A propos de prostitution...	28.01.2014	26.08.2015
14_POS_085	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts concernant le délai de traitement des initiatives	16.09.2014	16.09.2015
14_POS_073	Postulat Eric Züger et consorts - Améliorer le contrôle financier des entités intercommunales	27.05.2014	11.11.2015

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions et de la sécurité pour l'année 2015.

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M. Eric Sonnay, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'exercice 2015 était composée de MM. Jérôme Christen et Eric Sonnay, rapporteur.

Introduction

La sous-commission a été reçue par les chefs des différents services du DSAS accompagnés de leurs collaborateurs. Elle a visité les entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Service de la santé publique (SSP)
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
- Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)
- Centre hospitalier et universitaire vaudois (CHUV)
- Contrôle cantonal des finances (CCF)

En plus des visites des services, plusieurs visites de terrain et de nombreux entretiens ont été effectués en relation avec le SASH et le CHUV notamment. La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DSAS)

Revenu déterminant unifié (RDU)

La sous-commission s'est penchée sur le gros chantier qui occupe le DSAS depuis quelques années et qui s'est révélé extrêmement complexe, soit le RDU.

Pour mémoire, « le RDU est un montant calculé sur la base du revenu et de la fortune, selon des modalités unifiées, permettant de déterminer l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales ».

Le RDU, en raison de la complexité de sa gestion, a connu des débuts difficiles, notamment en lien avec le système informatique. C'est le SG-DSAS, avec la collaboration active des services concernés, qui assure l'adaptation constante d'un système de simplification administrative qui permet par ailleurs d'accorder des aides mieux ciblées et plus justes. La Direction des systèmes d'information (DSI) en assure la maintenance informatique. Un processus de stabilisation informatique est en cours. La sous-commission suivra attentivement le dossier.

En 2015, une évaluation de la loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS) votée par le Grand Conseil en 2010 a été initiée. Cette mission qui se poursuit en 2016 a été confiée au Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale (BASS) qui est un institut de recherche privé et indépendant.

En 2016, diverses démarches seront mises en œuvre afin de simplifier l'accès aux prestations sociales, de sécuriser leur octroi, de lancer des groupes de travail thématiques pour traiter des pistes et recommandations issues des rapports. Il s'agira également de réviser partiellement la LHPS afin de préciser la pratique quant aux dettes et pertes dans le calcul du RDU, de bénéficier de données plus précises pour la gestion des prestations et le pilotage des politiques sociales, de poursuivre la simplification administrative des prestations sociales, d'intégrer au RDU les bourses d'études et d'apprentissage. La situation de l'accueil de jour dans le RDU sera traitée dans le cadre de la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) sous la conduite du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH).

D'autres pistes seront à l'avenir étudiées, dès lors que ce RDU devra être constamment adapté, soit l'évolution du système informatique pour mettre en place la demande de prestations sociales par Internet, l'intégration d'autres prestations sociales dans le RDU dans un but de simplification et de mutualisation, l'adaptation du RDU en fonction de la refonte des applications du subsidé LAMaL (loi fédérale sur l'assurance maladie) et du Revenu d'insertion (RI), la simplification du calcul RDU et la révision de la LHPS.

Absences de courte durée

Aucun suivi particulier n'a été mis en place par le Secrétariat général. De manière générale, le SG-DSAS estime que l'on perçoit très vite les abus, les personnes qui auraient tendance à avancer ou prolonger leurs week-ends. Il y a une forme d'auto-surveillance. Les alarmes sont peut-être essentielles pour les structures de grande taille, mais moins dans les petites. Le SG-DSAS estime toutefois que les Ressources humaines (RH) des services du DSAS devraient pouvoir bénéficier d'une meilleure vue d'ensemble des absences, surtout pour anticiper les situations pouvant déboucher sur des absences de longue durée, sur des abus ou sur un soutien à planifier.

Le SSP a élaboré un tableau de bord, doté « d'alarmes » permettant d'être alerté et de suivre des absences « à risque » prédéfinies. Il s'agit d'un tableau croisé Excel qui doit être alimenté par des extractions manuelles du logiciel Mobatime. Cet outil destiné aux supérieurs hiérarchiques n'est pas encore opérationnel, mais pourrait être développé par les autres services du DSAS au printemps 2016. La fonction RH compte également sur le développement prévu d'un outil informatique au Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) pour gérer ces situations. Toutefois, cet outil ne sera pas à disposition avant plusieurs années.

Service de la santé publique (SSP)

Suite à l'arrivée de la nouvelle responsable du SSP, le service a décidé de se réorganiser dans son entier depuis octobre 2014. Plusieurs réflexions ont été proposées quant au rôle de chacun. Le mode de travail d'une direction à 4 personnes qui prennent position ensemble a été créé. C'est une stratégie nouvelle qui demande à être suivie.

Dans son rôle de responsable de la couverture des besoins de santé de la population, le SSP se questionne notamment sur le financement de l'ensemble du dispositif médico-social. Avec l'accroissement et le vieillissement de la population, pour répondre aux besoins futurs, le nombre de lits en Etablissements médico-sociaux (EMS) ainsi que de lits A et B hospitaliers devra augmenter.

Au sein des réseaux de soins, les régions de la Broye, du Nord et de l'Est du canton sont très dynamiques. Le Centre, suite à des départs à la retraite, se réorganise. A la Côte, la situation est plus complexe en raison de divergences d'opinions entre les différentes directions. Une étude est en cours pour optimiser l'efficacité de toutes les régions, dans le but que tout le canton travaille selon un système similaire.

Fondation de Nant, à Corsier-sur-Vevey

En mai 2015, l'Etat de Vaud a mis en évidence les manquements importants dans la prise en charge des patients en psychiatrie adulte. Le SSP a alors chargé un professeur du département de psychiatrie du CHUV de superviser la direction médicale de l'établissement de Corsier-sur-Vevey pour la mise en œuvre d'un audit.

Le Conseil de la Fondation de Nant a admis les conclusions du rapport publié à cette occasion et s'est engagé à mener les actions suivantes :

- mise au concours du poste de directeur médical et du poste de médecin-chef de la psychiatrie adulte ;
- arrivée d'un directeur général.

La Fondation a vécu une année sans direction médicale, ce qui a généré beaucoup de pression sur le personnel. Après l'arrivée du nouveau directeur général, l'engagement de nouveaux collaborateurs et

l'organisation interne se sont faits progressivement. Il reste encore à engager un responsable des ressources humaines.

L'avenir se prépare en 3 phases ; à court, moyen et long terme :

- d'octobre 2015 à janvier 2016, un état des lieux, l'identification des problèmes et la préparation des mesures correctives ont été élaborés ;
- courant 2016, la nouvelle structure sera adaptée et consolidée. D'ici mars 2016, le dossier patient informatisé « Soarian » sera finalisé et présenté ;
- dès 2017 se dessineront les perspectives de développement du projet institutionnel. Le but est de renforcer, développer et soutenir les échanges étroits et fonctionnels avec les partenaires (DSAS, CHUV, Hôpital Riviera-Chablais, Réseaux santé Haut-Léman, maintien à domicile, médecins installés, EMS, pédopsychiatrie).

La sous-commission suivra ce dossier avec attention.

Placements à des fins d'assistance (PLAFA)

A l'égard des PLAFA – sujet abordé par la COGES et la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) en 2013 dans une observation commune¹⁸ portant sur la communication entre l'ensemble des acteurs concernés –, selon le service, le projet issu des assises de juin 2015 suit son cours. Un bilan sera présenté en 2016.

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Bilan d'activité de la Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS) 2008-2014

Les EMS vaudois accueillent plus de 6'000 personnes âgées ne pouvant plus vivre à domicile. En 2014, on comptabilise 135 EMS répartis dans le canton, entre autres des EMS de gériatrie et de psychiatrie de l'âge avancé. Pour rappel, la CIVESS est une autorité de surveillance unique des établissements sanitaires et sociaux dont les inspections ont pour but de veiller à ce que la sécurité et la dignité des résidents soient respectées. La CIVESS dépend de 3 services soit, le SSP, le SPAS et le SASH. Les inspecteurs représentent 7,2 ETP. Leurs contrôles sont basés sur 5 normes :

1. la dignité et l'intimité des patients sont préservées ;
2. la sécurité est assurée et l'autonomie est favorisée ;
3. la communication individuelle et collective est respectueuse et favorisée ;
4. l'EMS dispose d'un dossier individuel permettant la réalisation et l'évaluation des processus d'accompagnement. Des protocoles de référence actualisés sont appliqués individuellement aux résidents ;
5. l'EMS respecte les exigences légales en matière de dotation et de qualification du personnel.

Le bilan d'activité de la CIVESS présente les résultats des inspections réalisées, avec une grille d'évaluation similaire, au minimum 3 fois entre 2008 et 2014.

En 2014, plus de la moitié des établissements atteignent 80% des critères, ce qui s'avère très positif, car, en 2008, seuls 27% des établissements remplissaient tous les critères.

Une inspection de la CIVESS occasionne souvent un stress, mais dans la grande majorité des cas les relations sont cordiales et les résultats aident à améliorer et à développer la qualité des prestations des institutions.

¹⁸ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 3^e observation au DSAS, p. 97 et Rapport de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal – année 2013, 2^e observation, p. 16.

Logements protégés

Au 1^{er} octobre 2015, 74 sites de logements protégés existaient pour un total de 2'095 appartements, dont 34 sites et 962 appartements conventionnés par l'Etat. Les perspectives pour la fin 2015 étaient de 4 conventions supplémentaires pour 120 appartements.

Le nombre de personnes concernées s'élevait à 3'000, dont 1'500 en appartements conventionnés. 383 personnes, soit 25% étaient au bénéfice des régimes sociaux.

Les coûts assumés par année par les régimes sociaux en 2014 se montaient à un total de CHF 651'890.– dont CHF 603'455.– pour l'encadrement sécurisant, CHF 44'543.– pour les locaux communautaires et CHF 3'892.– pour les animations.

Le SASH règle la collaboration entre les services, finance les structures immobilières, donne son préavis sur la qualité du projet. Il met en place une commission d'attribution et de suivi de collaboration avec le réseau médico-social. Aucune visite de la CIVESS n'est actuellement effectuée au sein des appartements protégés.

Proches aidants

Les personnes appelées « proches aidants » consacrent régulièrement de leur temps à aider un proche atteint dans son autonomie. Une enquête vaudoise réalisée en 2012 estimait qu'en moyenne les proches s'engagent 50 heures par semaine, ce qui les expose à des risques en termes de santé et affecte leur responsabilité dans le cadre de leur activité professionnelle.

Pour le personnel de l'Etat de Vaud, une directive¹⁹ pour les proches aidants est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Elle a pour but de soulager les collaborateurs qui s'occupent de façon durable d'un proche atteint dans sa santé. Ils peuvent bénéficier d'un congé de 12 jours par an si le proche est conjoint, concubin, enfant, parent, frère ou sœur.

Une commission consultative a été créée en 2011 pour le soutien direct aux proches aidants, comme instance d'appui aux réflexions, aux travaux et à l'ensemble des projets nécessaires à l'amélioration des mesures en la matière. Les membres de cette commission sont des membres de directions ou représentants de différents organismes concernés. Le SASH en assume la présidence.

Centre médico-social (CMS) de Bussigny

La sous-commission a visité les nouveaux locaux de l'Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL), soit le regroupement de Bussigny, Renens sud et nord, Ecublens, Prilly sud et nord.

Le CMS de Bussigny fournit des soins infirmiers, des soins d'hygiène et de confort, la livraison de repas à domicile, des consultations petite enfance et jeunesse, ainsi qu'un service de laverie.

Le déroulement des interventions se fait en étroite collaboration avec le médecin de famille. Le CMS procède à une évaluation préalable et établit le plan d'intervention avec toutes les options envisageables en tenant compte des divers tarifs, des conditions, des souhaits de la famille et du respect de la vie privée. Dans la mesure du possible, le CMS essaie de maintenir les personnes qui interviennent pour ne pas perturber les patients.

En cas de désaccord, le CMS traite avec attention les plaintes qui lui sont adressées par les clients ou leurs proches. Si le litige ne peut pas être résolu auprès de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), il y a la possibilité de solliciter le Bureau cantonal de médiation des patients pour obtenir l'avis du médecin cantonal ou déposer une plainte auprès de la Commission vaudoise d'examen des plaintes.

Heureusement, dans la majorité des cas, les prestations se passent très bien, et le contact entre clients et personnel est très bon.

¹⁹ Directive technique LPers n° 35.09.

Institution de Béthanie, à Lausanne

Entre 2011 et 2013, l'institution de Béthanie a construit 2 nouveaux immeubles à l'avenue de la Vallombreuse, à Lausanne, afin d'y aménager des appartements adaptés pour séniors, une garderie, une cafétéria, des locaux communs et 2 nouveaux parkings. Une liaison souterraine a été réalisée entre les nouveaux bâtiments et l'ancien datant de 1911. Ces travaux réalisés ont coûté CHF 20'000'000.– Les 47 logements sont entièrement équipés pour garantir une parfaite autonomie à l'habitant et sont adaptés aux différents handicaps. Un dispositif de sécurité 24h/24 et 7j/7 est assuré par l'EMS voisin.

Fondation Pré Pariset, EMS Pré la Tour, à Pully

La sous-commission a notamment visité le Centre d'accueil temporaire (CAT) de l'EMS. Situé au cœur de Pully, le CAT offre une structure d'accueil adaptée aux besoins de personnes âgées en perte d'autonomie, favorisant le maintien à domicile aussi longtemps que possible. L'établissement a une mission axée sur la psychogériatrie dont le but est de permettre aux patients de bénéficier des activités proposées, selon un rythme défini avec chaque patient.

Il est proposé des douches-bains et des soins spécifiques tels que salon de coiffure, podologue, esthéticienne, repas et collations, coin repos, activités physiques, de créativité et de bien-être.

Fondation du Relais, Résidence La Girarde, à Epalinges

L'ouverture de la Résidence La Girarde a eu lieu le 6 février 2012. Elle permet d'accueillir 62 résidents dans des chambres individuelles ou doubles. Elle possède également 6 places en CAT.

C'est grâce au financement public de l'Etat de Vaud (CHF 17 millions) ainsi qu'à la générosité de la commune d'Epalinges, – qui a cédé son droit de superficie pour une période de 100 ans –, ainsi qu'à la Fondation du Relais qui a investi CHF 2 millions, que cet EMS a pu être réalisé.

La Résidence La Girarde était prévue pour remplacer l'EMS du Flon, à Oron, fermé pour rénovation en janvier 2012, car il n'était plus aux normes. Après un an de travaux pour CHF 2 millions de frais, dont CHF 1,2 million prêtés par l'Etat de Vaud, l'EMS du Flon a rouvert ses portes en janvier 2013.

Les repas pour les résidents de La Girarde ainsi que du Flon sont préparés dans l'établissement d'Epalinges.

Suite à un article dans la presse en 2015, la sous-commission s'est rendue à la Résidence La Girarde qui pratique des préceptes adventistes. Ainsi, les menus ne contiennent jamais de porc, de cheval, de lapin, de crustacés et de poisson sans écaille. L'ensemble de ces restrictions a été mis en place alors que La Girarde ne compte que 5 pensionnaires adventistes.

Sachant que dans un établissement d'intérêt public, le respect des libertés des résidents ne saurait souffrir d'exceptions, lorsque les informations relatives au régime particulier ont été connues, le chef du DSAS est intervenu. Depuis l'été 2015, les cuisines de La Girarde offrent ainsi, une fois par semaine, un menu n'excluant aucun aliment.

Contrôle de gestion des Etablissements médico-sociaux (EMS)

Le 8 octobre 2008, le Conseil d'Etat a adopté le règlement précisant les conditions à remplir par les établissements sanitaires privés pour être reconnus d'intérêt public au sens de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (RCLPFES). Ce règlement a notamment pour but de plafonner les salaires des directeurs d'EMS et de donner un cadre à leurs prestations supplémentaires alors que plus de la moitié des fonds permettant l'exploitation d'un EMS proviennent de l'Etat de Vaud.

Ce règlement a fait l'objet d'un recours de la part de la Fédération patronale des EMS vaudois (FEDEREMS). Suite au rejet de ce recours, ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Suite au processus de vérification de la conformité de la rémunération des directeurs d'EMS, 10% de ceux-ci environ sont soumis à des modalités de restitution à l'Etat de Vaud.

1^{re} observation

Subventions des Etablissements médico-sociaux (EMS) privés

L'Etat contribue au fonctionnement des EMS privés via des subventions. Il lui est toutefois difficile de s'assurer que l'octroi de ces subventions respecte bien le règlement précisant les conditions à remplir par les établissements sanitaires privés pour être reconnus d'intérêt public au sens de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (RCLPFES), et ce particulièrement concernant les EMS privés multisites ou employant plusieurs personnes de la même famille. La Commission de gestion se demande s'il n'y aurait pas l'opportunité d'adapter le RCLPFES afin de prévenir des abus.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, entre autres l'éventuelle adaptation du RCLPFES, pour remédier au problème susmentionné, et ce dans quel délai.*

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Parents déficients mentaux

La sous-commission a souhaité être informée sur la prise en charge des parents déficients mentaux. En termes de projet pilote, le service d'accompagnement à domicile « Accadom » de la Fondation de Vernand, en plus de ses tâches habituelles, a développé des compétences en accompagnement de la parentalité pour des personnes souffrant de déficience intellectuelle ou de troubles psychiques. Ce service les soutient dans leur rôle parental tel que comprendre les besoins de leur enfant, offrir des réponses adaptées et un cadre éducatif cohérent, offrir une sécurité affective. Accadom n'assume toutefois pas la responsabilité du bien-être de l'enfant qui relève du Service de protection de la jeunesse (SPJ).

Fondation Les Eglantines, à Vevey

La sous-commission a effectué une visite de cette institution qui prend en charge des personnes adultes en situation de polyhandicap et d'autres en situation de handicap physique. Le centre de jour propose des activités de développement personnel à 50 personnes externes et internes. Les activités se centrent sur les domaines cognitif, sensoriel, créatif ainsi que sur une participation sociale, par le biais de divers supports tels qu'informatique, multimédia, peinture, cuisine et sport. Des ateliers productifs et intégrés favorisent l'intégration des bénéficiaires par le travail dans des secteurs tels que blanchisserie, maintenance, hôtellerie, réception, *tea-room*, pâtisserie, création graphique, impression, envoi en nombre, conditionnement, reliure, objets décoratifs ou utilitaires en porcelaine. Cette institution connaît un fort développement et un gros projet d'extension a démarré début 2016.

Suite à des problèmes de gouvernance, le Conseil de Fondation a décidé de faire réaliser un audit de la direction. La sous-commission suivra avec attention la suite qui sera donnée à cette démarche.

Unité commune Office régional de placement (ORP) – Centre social régional (CSR)

L'aide sociale étant parfois un parcours du combattant, le CSR ainsi que l'ORP lausannois ont décidé de créer une unité commune baptisée « L'Unité » afin de permettre aux usagers de ne pas avoir à s'adresser à ces 2 administrations simultanément ou successivement. L'Unité établit un bilan socioprofessionnel complet et détermine une stratégie d'insertion. Elle suit actuellement 450 personnes. Il s'agit d'une expérience pilote lausannoise ; un bilan sera tiré au bout d'une année et, si le résultat est positif, ce modèle pourrait être généralisé à l'ensemble du canton.

Travailleurs qui gagnent moins que l'aide sociale

Projet-pilote Coaching Famille (CoFa)

La sous-commission a souhaité avoir des informations sur les mesures prises pour traiter du problème des travailleurs qui gagnent moins que l'aide sociale. En effet, malgré l'introduction en octobre 2011 des Prestations complémentaires cantonales pour familles (PC Familles) qui ont pour but d'éviter le recours à l'aide sociale et favoriser le maintien ou l'augmentation de l'activité lucrative – qui ont permis à 1'533 personnes d'en bénéficier –, de nombreuses familles recourent ou demeurent toujours au Revenu d'insertion (RI). Cela a conduit le chef du DSAS à mandater le SPAS pour élaborer le projet pilote CoFa visant à permettre aux familles d'augmenter et de stabiliser leur revenu pour pouvoir rejoindre le dispositif des PC Familles ou devenir autonomes financièrement. L'accès aux PC Familles étant réservé aux familles qui travaillent, un revenu minimum est pris en compte dans le calcul des ressources. Or, une grande partie des familles qui sont au RI ne dispose d'aucun revenu ou d'un revenu trop faible ou trop variable de leur travail.

Le CoFa propose un suivi spécialisé pour élaborer un plan d'action et soutenir les familles dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Les bénéficiaires ont accès, selon leurs besoins, à des formations courtes, prises en charge par l'Etat, pour compléter ou mettre à jour leurs compétences. Des professionnels les aident aussi à optimiser leurs recherches d'emploi.

Depuis son lancement, plus de 160 familles ont achevé ce programme. 63% d'entre elles se sont maintenues aux PC Familles ou sont devenues autonomes financièrement. En moyenne, ces familles ont augmenté leur revenu de CHF 12'000.– par an.

Réseau de soutien et d'orientation vers le travail, Programme RESSORT

Ce programme a pour but de favoriser le maintien ou l'accès à l'emploi ou à la formation de personnes atteintes dans leur santé mentale. Un certain nombre de bénéficiaires du RI sont identifiés comme souffrant de troubles psychiques. Ils sont orientés vers les réseaux de soins qui identifient s'ils doivent être dirigés vers l'Assurance-invalidité (AI) ou vers un soutien psychologique à l'insertion professionnelle.

Dans le secteur Centre du canton, entre 2009 et 2014, 400 demandes ont été faites par les centres sociaux régionaux et 270 suivis ont été initiés. 42% des bénéficiaires ont été orientés vers des soins, 58% vers l'aide à la réinsertion. L'orientation vers les soins a été une réussite pour 69% des 18-25 ans et pour 55% des 26-65 ans. 45% des personnes suivies pour un soutien à la réinsertion perçoivent désormais un revenu mixte ou n'émargent plus au RI après avoir suivi le programme RESSORT. 18% des cas ont été admis à l'AI.

Au vu de ce succès, le SPAS a souhaité étendre son activité à l'ensemble du canton, dès la fin 2014 dans la région Nord et les régions Est et Ouest. En 2015, elles ont été dotées d'une subvention équivalente de 0,5 ETP de soignant pour un montant de CHF 55'000.– par an par région.

Dans la région Nord, une équipe composée de 2 psychiatres, un infirmier et un intervenant de l'Office de l'assurance-invalidité (OAI) a été mise sur pied et, sur 57 demandes de suivi, 24 ont déjà pu être prises en charge.

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Biobanque institutionnelle de Lausanne (BIL)

La sous-commission DSAS, accompagnée de la sous-commission en charge du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), s'est intéressée à un secteur transversal, soit la BIL du CHUV et de l'Université de Lausanne (UNIL).

Objectif

Cette structure met à disposition de la recherche des échantillons récoltés auprès des patients du CHUV qui ont donné leur consentement lors de leur hospitalisation. Cette banque d'échantillons biologiques est liée à des données cliniques sur la santé des patients et vise à contribuer à l'essor de la médecine génomique ou personnalisée, basée sur le patrimoine génétique des individus.

Plus grande biobanque de Suisse

Plus de 30'000 patients ont été sollicités, 22'000 ont signé un consentement général, soit un taux d'acceptation de 74%. Plus de 83'000 échantillons émanant de quelque 16'300 patients sont stockés sous forme codée, avec des accès limités et tracés (pas de perte possible) dans des locaux et congélateurs sécurisés.

Trois équipes du CHUV agissent pour obtenir ces consentements (présentés aux patients soit en consultation ambulatoire lors de la consultation pré-chirurgicale, soit en chambre pour les patients hospitalisés), soutenir la biobanque en termes pré-analytiques et mettre à disposition des chercheurs les données cliniques des patients.

Usages des données

Le consentement général vise à la fois des projets de recherche impliquant l'utilisation de surplus d'échantillons ou des prélèvements supplémentaires avec des risques et contraintes minimaux, et l'accès à des données génétiques ou non.

L'usage qui en est fait par le chercheur se limite à des analyses génétiques pour contribuer à l'avancée de la médecine personnalisée, à la constitution de registres pour la recherche, et à l'utilisation d'échantillons pour des projets de recherche validés par la Commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain (CER-VD). Les exemples d'utilisation sont les suivants :

- découverte et validation de nouveaux marqueurs de maladie ;
- sélection de patients pour la recherche clinique ;
- identification de patients à risque (médecine préventive) ;
- meilleure compréhension du rôle des gènes chez l'homme.

Médecine de demain

Les attentes en termes de médecine prédictive sont considérables ; il s'agit de la médecine de demain, ce que l'on peut appeler de la médecine de précision, dès lors qu'à terme cela permettra le développement de traitements ciblés, diminuant ainsi les effets secondaires ou prévenant l'apparition de certaines maladies. Il existe en effet incontestablement des liens entre certains gènes et le développement de maladies.

Département de psychiatrie, centre de consultation Les Boréales

Une personne sur quatre est confrontée à la violence intrafamiliale. Une unité du département de psychiatrie, appelée Les Boréales, a ouvert le 1^{er} avril 2010 afin d'assurer la prise en charge thérapeutique.

L'unité bénéficie d'un vaste réseau de prise en charge pour les familles souffrant de maltraitance, dont plusieurs institutions telles que « Familles Solidaires » ou « le Centre d'accueil MalleyPrairie ». Elle a aussi repris les situations gérées dans le cadre de la Consultation interdisciplinaire de la maltraitance intrafamiliale (CIMI) de la Fondation éthique familiale. La collaboration entre les réseaux est indispensable pour des interventions efficaces. Il a été décidé de créer des antennes régionales, situées hors de Lausanne. Après l'ouverture de celle du Nord vaudois en 2014 et de celle de l'Est vaudois (qui cherche encore des locaux), force est de constater la pertinence de ces interventions de proximité.

En raison du modèle développé, de plus en plus de cas sont adressés aux Boréales, soit environ une demande de prise en charge par jour. Il s'agit de situations extrêmement complexes et difficiles à

gérer, souvent suite à une longue série d'échecs. Depuis son ouverture, l'équipe est passée de 8,3 ETP à 15,3 ETP, dont 2 ETP autofinancés pour l'année 2016.

Dans un premier temps, le choix des Boréales d'évaluer la pertinence de l'intervention a été perçu comme un manque d'engagement. Aujourd'hui, c'est une attitude pragmatique et plus rigoureuse qui est pratiquée et reconnue par tous les partenaires. Tant la justice, le SPJ, les médecins et autres acteurs relèvent que l'activité des Boréales a permis au réseau de prendre des mesures plus claires et efficaces.

Des facteurs comme l'absentéisme ou le comportement bizarre d'élèves en classe, la peur et la solitude, sont des signaux qui peuvent révéler des violences familiales. Or, il est extrêmement rare que des cas soient signalés par les milieux scolaires alors que ce cadre est propice à leur détection. Cette situation est probablement due à un manque d'information ou à une crainte des directions d'établissement scolaire qui hésitent à se mêler des problèmes des familles. En Valais, un film été distribué aux directions des écoles pour informer le personnel enseignant des problèmes liés à la violence familiale et de l'impact que celle-ci peut avoir sur les enfants, tant par des blessures morales que physiques.

2^e observation

Collaboration entre le centre de consultation Les Boréales et le milieu scolaire

La prévention contre la violence intrafamiliale dans le milieu scolaire paraît insuffisante, créant dès lors le risque que certaines situations ne soient pas détectées à temps.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour renforcer la prévention en milieu scolaire contre la violence intrafamiliale et obtenir une meilleure collaboration entre les directions d'écoles et les services spécialisés en matière de violence intrafamiliale.*

Centre d'observation et d'analyse du vieillissement (COAV)

Le canton de Vaud a défini pour les prochaines années sa politique en faveur des personnes âgées de 65 ans et plus. C'est dans ce contexte qu'une enquête sur l'accès à l'information médico-sociale a été lancée en 2013 par le COAV. Plus de 5'500 personnes y ont répondu de manière anonyme. La mission générale est de pallier le déficit de connaissances relatives à la santé et aux besoins des personnes âgées ainsi qu'à l'impact du vieillissement démographique sur le système de santé. Dans cette optique, le COAV a développé plusieurs projets spécifiques :

- « Recherche sur l'impact du vieillissement démographique sur le système de santé ». Le COAV a quantifié et décrit le recours à l'hospitalisation au CHUV par les personnes âgées. L'évolution du nombre de séjours de cette population au CHUV a pu être anticipée, soit 400 à 500 séjours de plus par année, + 65% de nombre de séjours entre 2010 et 2030. Tous patients confondus, cela représente 288 à 332 lits aigus supplémentaires nécessaires et 62 lits de réadaptation pour les patients âgés.
- « Développement de statistiques relatives aux besoins, attentes et à l'utilisation de prestations médico-sociales des personnes âgées ». Le but était d'identifier les problèmes liés au manque d'information de la personne âgée et de son entourage en matière d'aide à domicile, de logements protégés et de démarches administratives. Les résultats montrent que l'accès à l'information médico-sociale est encore insuffisant pour certaines prestations et certains groupes de population.

Des informations sur les besoins en soins, les préférences et attentes des séniors ont aussi été récoltées. Les résultats ont par exemple montré que plus de 9 personnes sur 10 jugent leur qualité de vie bonne, très bonne, voire excellente. Les principaux domaines de la qualité de vie considérés comme importants sont la sécurité chez soi, une bonne assurance pour les frais de santé, l'accès aux soins et à la prévention, la sécurité dans la rue, la mobilité, pouvoir se gérer seul, être utile aux autres.

- « Recherche en lien avec la prévention et la promotion de la santé ». Le COAV est actif dans plusieurs projets en la matière. L'un d'eux vise à redonner aux seniors le goût et l'habitude de l'activité physique par des rencontres actives organisées. Après 6 mois, les participants à ces rencontres rapportent que cela permet de faire des rencontres, les aide à oublier les soucis, diminue les douleurs et la prise de médicaments. 73% des participants souhaitent continuer au-delà des 6 mois.
- « Accompagnement de projets spécifiques de la politique Vieillesse et santé ». Des données ont également permis de par exemple caractériser la consommation de médicaments par les seniors vaudois. Il se trouve qu'une personne sur 5 prend 1 ou plusieurs médicaments de type antidépresseur, anxiolytique ou somnifère. Pour les 69-85 ans, presque 1 personne sur 2 consomme ce type de médicament.

3^e observation

Utilisation des informations issues du Centre d'observation et d'analyse du vieillissement (COAV)

Le COAV développe un recueil d'informations cohérentes utiles à la fois aux décideurs institutionnels politiques et aux acteurs de la santé. Malheureusement, ce recueil reste le plus souvent confidentiel.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de donner des moyens au COAV lui permettant de rendre publiques ses informations utiles à l'évaluation des forces et faiblesses du système de santé destiné aux personnes âgées.*

Unité centralisée de production (UCP) – Plateforme logistique CHUV- Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Le CHUV construit actuellement une UCP (denrées brutes, denrées semi-élaborées, boissons froides, etc.) ainsi qu'une plateforme logistique.

Dès la mise en activité du site, les cuisines actuelles du CHUV deviendront un site de production de nourriture chaude. La capacité de production actuelle est de 7'200 repas par jour. De plus, cette nouvelle construction permettra au CHUV de libérer une place de stockage de 2'000 m².

D'autre part, le CHUV et les HUG créent une plateforme logistique mutualisée permettant de valoriser les surfaces ainsi libérées et d'optimiser les coûts d'exploitation.

Le regroupement des collaborateurs des 2 magasins centraux (33 personnes concernées) garantit les statuts et les acquis salariaux. Une économie d'échelle d'environ CHF 2,4 millions par année est escomptée dans le cadre des contrats négociés avec les fournisseurs.

Les travaux devraient commencer au printemps 2016 pour finir en 2018.

Unité de dégrisement (UD) – résultats intermédiaires

La création d'une unité de dégrisement fait suite à l'interpellation Rebecca Ruiz « (13_INT_095) une prise en charge adaptée des alcoolisations ne soulagerait-elle pas les urgences du CHUV? »

En moyenne, les urgences du CHUV accueillent 30 cas d'alcoolisation aigüe par semaine, soit 5% des admissions totales, dont 1/3 est formé de jeunes présentant un faible risque de complications. Le 2 avril 2015, le CHUV a inauguré une unité de 4 lits de dégrisement aigus dans un cadre pilote de 9 mois qui a pour objectif d'alléger les urgences de ces cas à faible risque.

Le rapport d'activités du 2 avril au 31 décembre 2015 fait état de 168 admissions dont 20% prises en charge à l'UD. Après 9 mois, le taux d'occupation de l'unité est limité à 2-3 patients par nuit.

De manière générale, ce projet teste une solution originale et unique à la problématique de l'alcoolémie aigüe. Il aborde le problème sous un angle sanitaire et préventif, alors que d'autres cantons l'on fait sous un angle répressif. C'est une solution unique en Suisse pour une population à risque, mais dont le coût est élevé et dont l'efficacité en matière de prévention reste à démontrer.

La sous-commission suivra attentivement le bilan de l'unité de dégrisement en 2016.

Espaces éducatifs du CHUV

Le département médico-chirurgical de pédiatrie du CHUV dispose de 2 espaces éducatifs, soit un sur la cité hospitalière et un sur le site de l'Hôpital de l'enfance de Lausanne. Ils accueillent des enfants de 0 à 18 ans.

Cette structure a vécu une crise qui s'est étendue sur plusieurs années. Successivement, 2 responsables ont démissionné pour épuisement professionnel en 2013 et 2014. En 2015, 5 éducatrices ont donné leur démission à quelques mois d'intervalle. Ces démissions ont nécessité une restriction des plages d'ouverture des 2 centres éducatifs. 2 semaines après les dernières démissions, le poste de responsable d'équipe a été mis au concours. Elle entrera en fonction le 1^{er} mars 2016. Sa disponibilité lui a permis de s'associer à la procédure de recrutement du personnel éducatif qui a eu lieu en février.

Les origines de la crise ont pu être identifiées :

- Un problème de reconnaissance de la démarche éducative dans un contexte hospitalier. Afin d'y pallier, il est prévu de procéder à l'immersion totale de l'équipe éducative dans les équipes de soins afin de créer un lien et une meilleure compréhension du travail de chacun. De manière générale, des mesures seront prises pour promouvoir le travail interdisciplinaire.
- La variabilité de la durée de séjour d'hospitalisation (entre 1 jour et 1 année, en moyenne de 7 jours), ainsi que la complexité de la prise en charge des jeunes patients souffrant de troubles psychiatriques par rapport aux autres patients. L'activité des éducateurs varie entre éducation et animation. Il s'agit donc de trouver le bon éventail de qualification entre éducateurs, animateurs, assistants socio-éducatifs. Un concept de prise en charge de ces jeunes patients est en cours de réflexion.

De manière générale, l'objectif est de mettre en place une équipe dont le travail est davantage axé sur le besoin des enfants. En attendant, les espaces éducatifs sont partiellement ouverts et des activités ludiques sont proposées aux patients. Les plages d'ouverture s'étendront au fur et à mesure des engagements. A terme, grâce à une réallocation de ressources, ces structures seront ouvertes 7 jours sur 7.

4^e observation

Gestion de crise par les cadres de l'administration

La Commission de gestion constate que la crise majeure qu'ont subie les espaces éducatifs a duré plus de 3 ans. Des mesures adéquates ont maintenant été prises pour que la nouvelle équipe puisse repartir sur de bons rails. Toutefois, les responsables de ce dossier, supervisant ces entités, s'ils ont certes travaillé d'arrache-pied pour sortir de cette crise, auraient dû faire appel à une aide extérieure, via leur secteur des ressources humaines, soit au Groupe Impact, soit à une autre instance extérieure spécialisée dans la gestion de conflits. Cela aurait probablement permis d'éviter la longue péjoration de la situation.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour éviter que des situations conflictuelles graves telles que subies par les espaces éducatifs du CHUV ne se répètent. Il est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que les cadres des différents secteurs de l'administration ou du secteur parapublic, et en particulier du CHUV, soient sensibilisés à l'opportunité de faire appel à une aide extérieure spécialisée dans la gestion de conflits, comme celle proposée par le Groupe Impact, ceci suffisamment tôt, de façon à préserver la qualité du service public et la santé des employés.*

Heures supplémentaires des médecins-assistants et chefs de clinique au CHUV

En 2012, des plaintes ont conduit le DSAS à commander un audit. Les résultats de cette enquête effectuée par la Haute école de la santé – La Source (HEdS-La Source) ont été communiqués au CHUV. Une analyse systématique du respect de la limite des heures de travail hebdomadaire de tous les services du CHUV a été effectuée en 2015 et ses résultats corroborent ceux de 2014.

Les résultats démontrent que la Convention collective de travail (CCT) des médecins-assistants qui fixe la durée de travail entre l'horaire normal du personnel de l'hôpital et 50 heures (les heures supplémentaires sont compensées au-delà de 50 heures) est applicable dans la grande majorité des services. Par contre, elle ne l'est pas dans ceux où l'activité n'est pas planifiable. Dans la majorité des cas, la CCT est respectée.

Il est à relever qu'une partie des heures effectuées sont volontairement non déclarées par les médecins concernés ou ne sont pas comptabilisées, car effectuées à domicile (travail administratif par exemple), les médecins-assistants ou les chefs de clinique estimant que la limite de 50 heures péjore leur formation en limitant le temps à disposition pour approfondir des connaissances et acquérir davantage d'expérience.

L'analyse réalisée a surtout permis de constater que le modèle de calcul du temps de travail prévu par la CTT pose des problèmes de 4 ordres, soit :

- Une inégalité du salaire horaire. Le salaire est le même pour celui qui a travaillé 41 heures par semaine que pour celui qui en a effectué 50.
- Une inégalité de la dotation des services, car les services « bons élèves » planifiant leur activité sur la base des 50 heures par semaine sont défavorisés par rapport à ceux qui planifient sur une base de 41h30 ou un lissage des 50 heures sur 6 mois.
- Une inégalité de la gestion des jours fériés et des jours de vacances épars. Selon le nombre d'heures effectuées dans la semaine, le médecin perd son jour férié ou prend inutilement ses heures de vacances.
- Une inégalité quant au règlement des soldes au départ des médecins. Les soldes positifs sont systématiquement payés et les soldes négatifs sont souvent offerts au prétexte qu'ils sont générés par le calcul du temps variable ou que les médecins n'ont pas déclaré toutes leurs heures.

En conclusion, ce système empêche toute souplesse ; il n'est pas gérable pour les temps partiels. Il empêche notamment de leur appliquer la même séquence qu'un temps complet. En outre, il génère une activité hachée diminuant le suivi des patients. Les contraintes sont reportées sur les médecins-cadres.

Pour bien comprendre la problématique, il faut savoir que certains médecins-assistants, dans certains services, ne sont pas favorables à une augmentation de la dotation en personnel, car ils craignent que cela ait pour conséquence l'augmentation de la durée de leur formation pour l'obtention du titre de la Fédération des médecins suisses (FMH), car le nombre d'actes requis doit être réparti entre les médecins présents.

Le CHUV préconise donc l'abandon du calcul du temps dû actuel au profit d'un temps dû fixe à déterminer, situé entre 45h45 et 50 heures, qui constitue un partage de l'effort entre employeur et employé. Cette modification sera discutée avec l'Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique, section Vaud (ASMAV).

L'actuelle CCT est en renégociation. Les discussions sont considérablement avancées.

Institut universitaire romand de santé au travail (IST)

La sous-commission a rencontré 3 des responsables de l'IST qui est une fondation de droit privé, émanant des Universités de Lausanne et de Genève. L'IST est logé dans les murs du CHUV auquel il est affilié par son département universitaire de médecine et santé communautaires. L'IST est soutenu principalement par l'Etat de Vaud (CHF 4,9 millions), accessoirement par la République et Canton de Genève (CHF 0,9 million), les services facturés (CHF 2,5 millions) et les fonds de recherche (CHF 2,7 millions).

Remarque

La Commission de gestion s'étonne que l'IST, institut d'envergure romande, voire nationale, soit essentiellement financé par les fonds d'un seul canton, en l'occurrence le Canton de Vaud.

Son objectif est de faire progresser les connaissances et proposer des stratégies visant à améliorer les conditions de travail et l'état de santé et de bien-être de la population dans son milieu professionnel.

Ses missions sont l'enseignement, la recherche, l'expertise et le conseil, ainsi que la promotion dans le domaine de la santé au travail. Cet organisme n'a aucune tâche de contrôle ou d'inspection et ne peut agir sur le terrain qu'en tant que consultant ou expert.

Il est le seul de cette envergure et de cette nature en Suisse et ses spécialistes ont déjà acquis une réputation nationale et internationale dans leur discipline. Il comprend 86 personnes (64,5 ETP), principalement des hygiénistes du travail (ingénieurs en environnement, chimie et biologie), des médecins, des psychologues et des ergonomes. Financé pour moitié par des subventions, il décroche toujours plus de mandats privés et entend poursuivre sur cette voie pour développer ses activités.

L'IST est également un centre de formation pour les médecins du travail et de formation continue pour les professionnels de la santé. Concrètement, l'éventail de formations continues s'est élargi en 2015 et inclut désormais une formation certifiante « Santé au travail et entreprise ». Ce cursus développé à la demande du conseiller d'Etat en charge du DSAS vise à développer certains aspects de la médecine du travail auprès des médecins généralistes et internistes actifs en entreprise afin de pallier au manque chronique de spécialistes en médecine du travail au sein des entreprises et des services publics. A titre de comparaison, la Suisse compte 1 médecin du travail pour 30'000 employés, l'Allemagne 1 pour 6'000 et la France 1 pour 3'000. En 2015, 10 médecins ont été formés et, à terme, il est question de viser la formation de 30 à 50 médecins romands par année.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 14.03.2016, le DSAS compte 19 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
1992_00095	Interpellation Marc Vuilleumier et consorts sur la perte du pouvoir d'achat des bénéficiaires des prestations complémentaires et sur les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour y remédier.	05.05.1992	12.05.1993
05_RES_024	Résolution Xavier Koeb pour enfin trouver une solution à la situation des laborantines et laborantins CFC.	24.05.2005	24.08.2005
09_INI_030	Initiative Marc-Olivier Buffat et consorts concernant la diversité des médias - Indépendance radio et télévision	15.12.2009	12.01.2011
11_MOT_139	Motion Isabelle Chevalley et consorts pour une meilleure compréhension des courriers de l'administration	21.06.2011	28.06.2012
11_POS_233	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Quatrième révision de la LACI, une mesure urgente en faveur des chômeurs et chômeuses âgé-e-s: élever la limite de fortune en fonction de l'âge pour pouvoir bénéficier des prestations du revenu d'insertion.	18.01.2011	21.02.2013
13_INT_112	Interpellation Mireille Aubert - Un bébé... des jumeaux... des triplés et toujours le même congé maternité ?	19.03.2013	26.06.2013
13_QUE_013	Simple question Véronique Hurni - Soins dentaires des petits Vaudois, où en est-on ?	01.10.2013	01.01.2014
11_POS_302	Postulat Sylvie Progin visant à introduire une systématique et une efficacité dans l'évaluation des politiques publiques	22.05.2012	08.01.2014
10_POS_188	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts au nom du groupe AGT, pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de policliniques dentaires régionales dans le canton	11.05.2010	11.02.2014
13_POS_018	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts demandant si le canton de Vaud réhabilitera les personnes détenues administrativement entre les années 1930 et 1980	12.02.2013	03.09.2014

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_INT_312	Détetmination Alette Rey Marion sur réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Nouvelle organisation administrative des PC Familles et de la Rente-Pont et intentions du CE pour le futur des Agences d'Assurances Sociales (AAS), des Centres Sociaux	25.11.2014	25.02.2015
14_POS_056	Postulat Catherine Labouchère et consorts - Mieux connaître les différents types d'aides sociales et leurs bénéficiaires	28.01.2014	03.06.2015
14_POS_075	Postulat Claudine Wyssa et consorts demandant une modification de la composition du Conseil de politique sociale	03.06.2014	03.06.2015
15_INT_356	Interpellation Frédéric Borloz - Ristourne des primes "payées en trop" : l'oxymore "subventionnés remboursés" pour bientôt ?	03.03.2015	10.06.2015
15_INT_367	Interpellation Martial de Montmollin - Faudra-t-il changer l'hymne vaudois	31.03.2015	21.07.2015
15_INT_375	Interpellation Gérard Mojon - Travailleurs pauvres (working poors) sont-ils vraiment autonomes ?	21.04.2015	28.07.2015
15_INT_415	Interpellation Philippe Jobin et consorts - L'attractivité des aides sociales est-elle une bombe à retardement ?	25.08.2015	01.12.2015
15_INT_420	Interpellation Claude-Alain Voiblet - Préfet UDC ou collaborateurs d'Etat-major socialistes de départements, quelle différence ?	01.09.2015	08.12.2015
14_POS_098	Postulat Samuel Bendahan et consorts pour un congé parental vaudois facultatif subventionné	10.12.2014	10.12.2015

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2015.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)

Mme Pascale Manzini, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de l'économie et du sport pour l'année 2015 était composée de Mmes Dominique-Ella Christin et Pascale Manzini, rapportrice.

Introduction

La sous-commission a été reçue par les chefs des différents services du DECS accompagnés de leurs collaborateurs. Elle remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Pendant la période allant de septembre 2015 à janvier 2016, la sous-commission a effectué les visites suivantes :

- Secrétariat général (SG-DECS) : divers entretiens avec la secrétaire générale et rencontre avec le chef du département
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) : divers entretiens avec le chef du service et ses collaborateurs
- Service de l'emploi (SDE) : entretien avec le chef du service avant son départ à la retraite fin octobre 2015
- Service de l'agriculture (SAGR) : entretien avec le chef du service
- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) : entretien avec le chef du service
- Service de la population (SPOP) : divers entretiens avec le chef du service et ses collaborateurs axés sur l'aide au retour
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) : entretien avec le directeur

Secrétariat général (SG-DECS)

Locaux

La démarche de transformation a été initiée avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL). Le SPECo et le SDE ont besoin de locaux plus spacieux pour des bureaux supplémentaires. Une réflexion plus globale a été préconisée. Une réorganisation des locaux à la rue de la Caroline sera réalisée avec des déménagements en vue, notamment la concentration des salles de conférence au 1^{er} étage, accessibles à tous, ainsi qu'une nouvelle réception avec sa salle d'attente.

Personnel

A l'occasion d'un départ à la retraite au secrétariat, le poste a été réduit de 20% (la nouvelle personne étant plus à l'aise avec l'outil de travail informatique). Par contre, un poste d'assistant Ressources humaines (RH) pour remplacer les répondants RH des services qui n'avaient pas de formation adéquate a été créé. Ce poste a pour but de professionnaliser la fonction RH. Avec les regroupements effectués, il s'agit d'une dotation à 60% auxquels s'ajoute un 40% pour l'unité financière.

Même si un grand nombre des employés du DECS est financé par la Confédération, il n'en demeure pas moins que la gestion RH de ce service est imposante. L'important chantier du système d'information RH du Canton de Vaud a démarré et à terme, la gestion des dossiers de chaque collaborateur sera faite de manière identique dans tous les services. A l'horizon 2017, il s'agira d'une véritable harmonisation des systèmes RH au sein des services de l'Etat.

Activités du secrétariat

Le secrétariat avait organisé la présence du Canton de Vaud au salon international du goût à Turin en 2014. Il a assuré le suivi de la présence du Canton de Vaud dans le cadre de l'exposition universelle de Milan du 27 au 30 septembre 2015 au pavillon suisse. Les cantons partenaires étaient les Grisons, le Tessin, Uri et le Valais. Le Canton de Vaud a été présent durant 4 jours dans le cadre de la promotion des produits du terroir vaudois. Le secrétariat suivra également le dossier d'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ).

Suivi de la détermination Voiblet « (13_INT_179) soutien direct aux collaborateurs concernés par la transmission de leur identité aux autorités américaines »

La résolution Voiblet du 2 septembre 2014 demandait au Conseil d'Etat de renseigner régulièrement la délégation COGES sur le suivi du dossier de la Banque cantonale vaudoise (BCV) en lien avec la procédure initiée dans le cadre du programme de régularisation fiscale américain.

Le suivi de ce dossier a été effectué par une délégation composée du bureau de la COGES et de la sous-commission DECS. Cette délégation a participé à 3 séances en 2015 en présence du président de la Direction générale de la BCV, du président du Conseil d'administration de la BCV et du conseiller d'Etat en charge. La délégation de la COGES a été renseignée de manière complète et transparente sur le dossier, y compris sur les incidences de celui-ci pour le personnel de la BCV. Fin décembre 2015, la BCV a signé un accord de non-poursuite avec le Département américain de la justice et l'acceptation de l'amende (USD 41,7 millions, selon le communiqué de presse de la BCV du 23.12.2015). Ceci permettra de mettre un terme à cette procédure.

Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Unité économie régionale et Unité entreprise

L'Unité économie régionale s'organise et s'articule autour de différents éléments dont la politique d'appui au développement économique (PADE), la politique régionale (programme de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale – LPR), la politique cantonale des pôles de développement économique (PPDE) et le tourisme. L'Unité entreprises se concentre sur la promotion économique exogène et endogène.

Projets régionaux

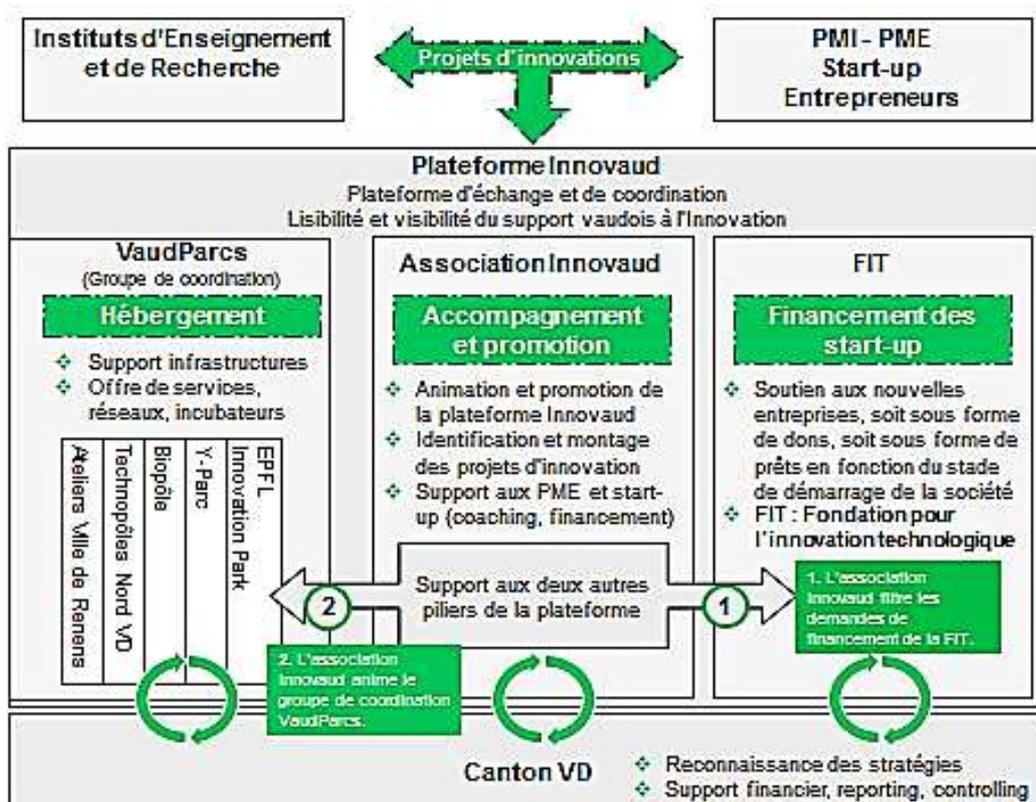
En 2015, la Cour des comptes (CC) a publié un rapport concernant un volet de la PADE intitulé « Les subventions aux projets régionaux permettent-elles le développement économique du canton et des régions ? L'efficacité du SPECo à mesurer la performance des projets régionaux et leur contribution aux objectifs de développement économique fixés par le canton et les régions ». Les réponses à apporter dans le cadre de ce rapport ont nécessité beaucoup de ressources de la part du SPECo.

L'audit de la CC a évalué l'efficacité du SPECo à mesurer la performance des projets régionaux qu'il soutient, il n'a pas évalué la performance des projets eux-mêmes en termes de leur contribution au développement économique régional. Contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport de la CC, le chef de service considère qu'il serait erroné d'estimer que parce que le SPECo n'est pas encore doté d'indicateurs permettant de mesurer les résultats de son action, ses actions ne sont pas orientées résultats. Le manque d'outils permettant au SPECo de mesurer les effets des projets qu'il soutient en matière de politique régionale est reconnu par le SPECo, ceci ayant par ailleurs déjà été indiqué dans un rapport d'audit précédent sur la même thématique. Le SPECo a déjà entamé l'élaboration d'une méthodologie et d'indicateurs de performance « formalisés » utiles à l'évaluation de l'ensemble de sa politique publique et se trouve en phase de concrétisation de ceux-ci. Par ailleurs, les tableaux présentant l'inventaire intégral des aides allouées en vertu de la loi sur l'appui au développement économique (LADE) en faveur des projets régionaux figurent sur le site Internet du SPECo.

Dans le cadre du suivi de la remarque formulée dans le rapport de gestion 2014²⁰, la sous-commission note que le SPECo a finalisé les 2 projets de règlements d'application de la loi afférents aux aides allouables en vertu de la LADE aux projets d'entreprises et aux projets régionaux. Ils comprennent un renforcement des exigences en matière d'évaluation de la performance des projets soutenus. Ceux-ci sont actuellement examinés par le Conseil d'Etat et devraient être effectifs prochainement.

Innovaud

La plateforme d'échange Innovaud fait le lien entre les porteurs de projets dans les domaines de l'innovation et les 3 entités qui font partie de cette plateforme, soit l'Association Innovaud qui s'occupe d'accompagnement et de la promotion de projets, la Fondation pour l'innovation technologique (FIT) qui s'occupe du financement des *start-up* et VaudParcs qui traite de l'hébergement des entreprises. Les relations entre l'ensemble de ces entités ainsi que leurs fonctions respectives sont détaillées dans le schéma présenté ci-après. Il démontre la collaboration étroite entre Innovaud et la FIT, cette dernière apportant des soutiens financiers sous forme de prêts ou de bourses à des projets dans les domaines de l'innovation et des *start-up*. Innovaud effectue le pré-filtrage des nouvelles demandes, accompagne et encadre les projets soutenus par la FIT.



D'autre part, la FIT s'appuie sur Innovaud pour sa communication. Ces 2 entités ont créé un formulaire d'enregistrement commun disponible sur leurs 2 sites Internet.

Biopôle de Lausanne, Vennes

Biopôle a pour mission d'accueillir de manière prioritaire des entreprises des sciences de la vie sur son site. Du point de vue organisationnel²¹, la gouvernance du site se présente sous la forme d'une société anonyme (SA). Un nouveau directeur a été nommé par le Conseil d'administration en 2015, libérant ainsi le collaborateur du SPECo qui avait été nommé à la direction ad intérim.

²⁰ Rapport de la Commission de gestion – année 2014, p. 110.

²¹ A cet égard, voir la 1^{re} observation au DECS dans le rapport de gestion 2014, intitulée « Choix de la future structure juridique du Biopôle », p. 112.

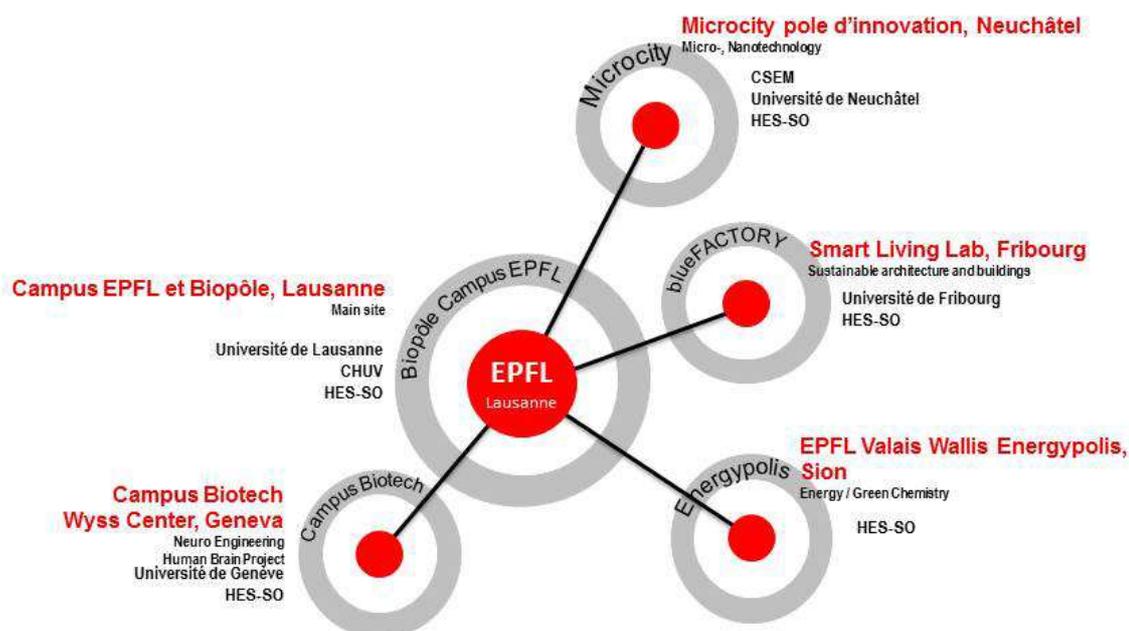
Un nouveau président du Conseil d'administration sera nommé prochainement, libérant le chef du SPECo qui deviendra vice-président. La gouvernance sera ainsi assurée par 1 représentant de la Ville de Lausanne, 1 représentant de la Commune d'Epalinges, 1 membre issu du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)/Université de Lausanne (UNIL), 1 juriste/avocat, 2 représentants du Canton de Vaud et le président.

Du point de vue du déploiement immobilier, un 7^e bâtiment dédié à l'accueil d'entreprises ainsi qu'un bâtiment dédié à l'ingénierie immunitaire en oncologie sont planifiés.

Parc national d'innovation (PNI)

Ce projet a nécessité une grande implication du SPECo en 2015 afin d'assurer que les intérêts du Canton soient bien défendus dans le cadre de la création du PNI. Pour rappel, son but est d'accroître la compétitivité de la Suisse en tant que pôle de recherche et d'innovation en renforçant sa capacité à créer les produits et services de demain, ceci notamment dans les cantons de Suisse occidentale par la mise en réseau de plusieurs sites autour de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Le projet est à présent composé de 5 épices organisés autour de l'EPFL, tel que schématisé ci-après.

PNI – HUB EPFL décentralisé de Suisse Occidentale Schéma général

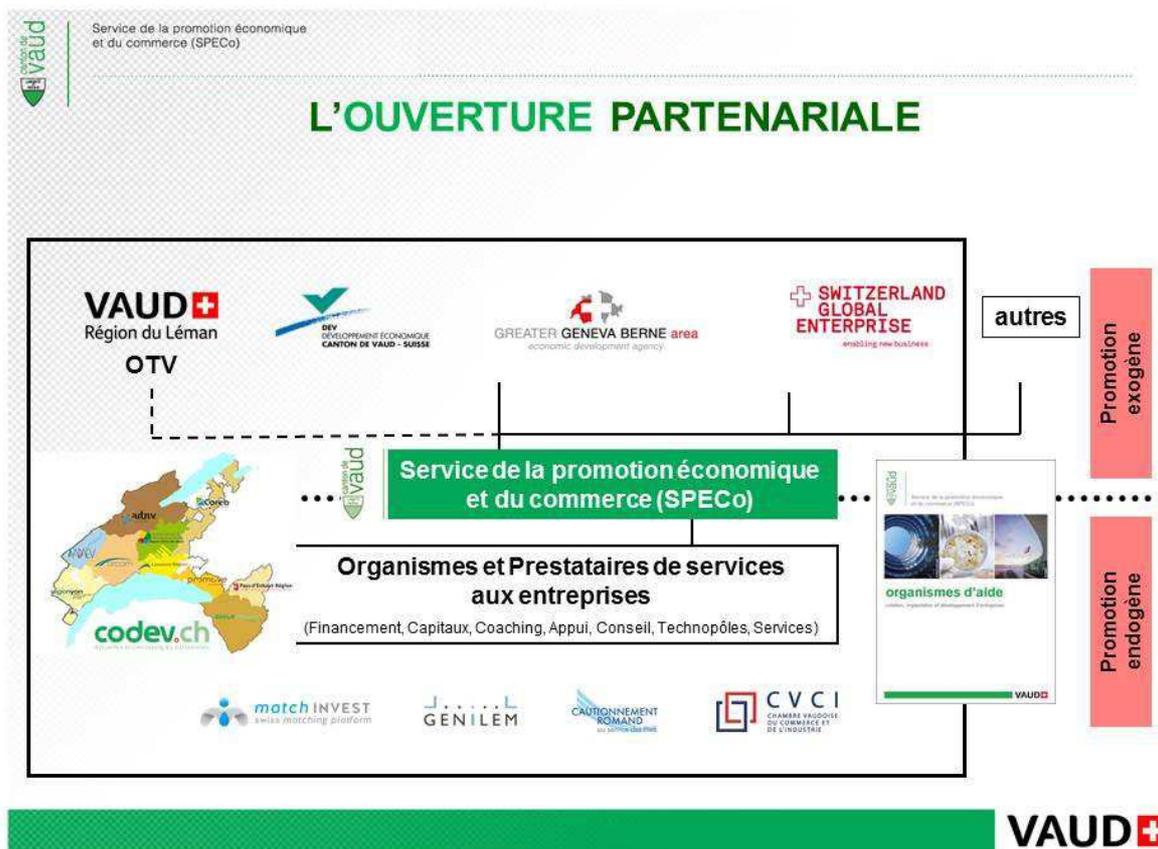


Fonds de soutien à l'industrie

La nouvelle mesure de soutien aux entreprises industrielles vaudoises, dotée d'une enveloppe de CHF 17,5 millions, a été développée en 2015. Dans le cadre de la création de ce fonds qui a pour mission de soutenir les projets d'investissements locaux permettant la création et le maintien d'emplois industriels, le SPECo a collaboré avec de nombreux partenaires économiques et sociaux. Le règlement sur le fonds de soutien à l'industrie (RF-SI) a été finalisé fin 2015.

Développement économique vaudois

L'Unité entreprise du SPECo s'appuie sur différents partenaires pour la promotion exogène et endogène. Ceux-ci sont présentés dans le schéma ci-dessous.

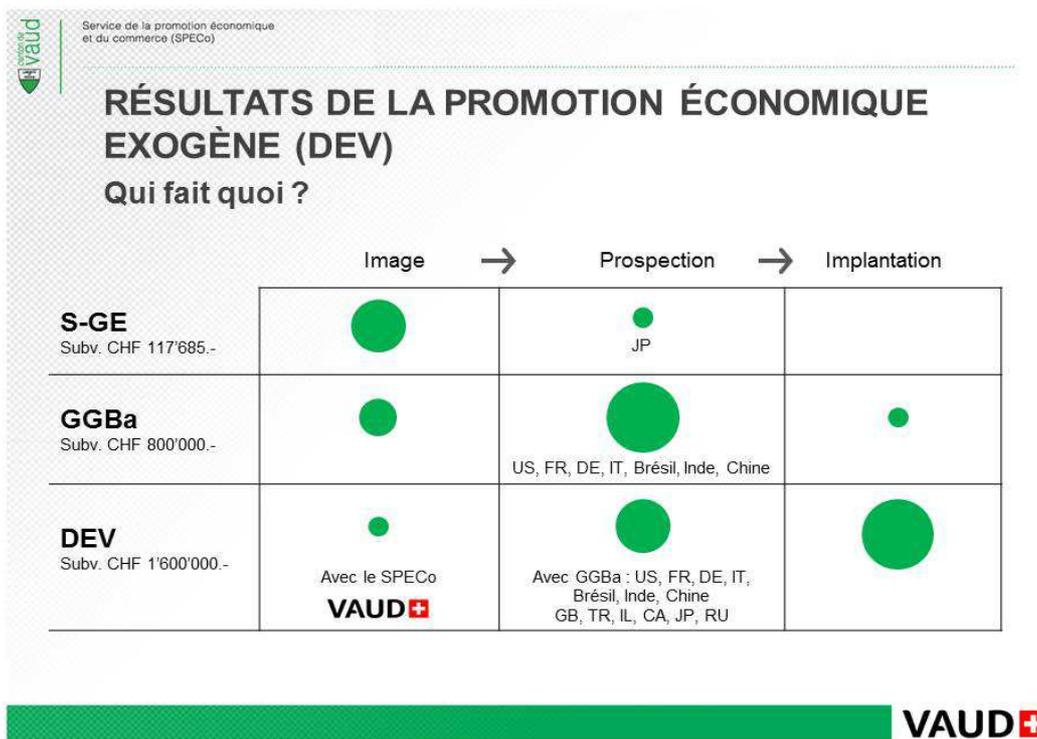


Dans le cadre de la promotion exogène, le SPECo s'appuie sur 3 partenaires principaux soit, *Switzerland global enterprise* (S-GE) (anciennement l'Office suisse d'expansion commerciale – OSEC), le *Greater Geneva Berne area* (GGBa) et le Développement économique – Canton de Vaud (DEV). Cette promotion exogène visant à attirer les entreprises étrangères créatrices d'emploi consiste à assurer le rayonnement et la notoriété de la place économique vaudoise à l'étranger, à assurer la prospection d'entreprises puis à accompagner les entreprises étrangères dans leurs démarches d'implantation et d'intégration sur le territoire vaudois.

Mandaté par la Confédération, S-GE est un organisme de soutien au développement international par le biais d'un réseau international de conseil aux entreprises. Cette entité travaille en collaboration avec la Confédération, les cantons et les entreprises. Son rôle est de renforcer l'économie suisse et d'aider les entreprises à explorer de nouveaux débouchés pour promouvoir les exportations et les investissements. Sa mission principale est de promouvoir l'image de la Suisse à l'étranger.

Le GGBa regroupe 6 cantons, soit Vaud, Neuchâtel, Valais, Genève, Fribourg et Berne. Ce réseau s'occupe de la prospection d'entreprises dans 6 pays (France, Allemagne, Italie, Etats-Unis, Brésil et Chine).

Le DEV a plusieurs missions. Il appuie et soutien le réseau GGBa sur ses marchés et prospecte de manière ciblée sur les marchés non couverts par le GGBa. Il accompagne également les entreprises dans leurs démarches d'implantation et organise ponctuellement des actions de promotion. Cette association est financée principalement par le Canton, mais également par les communes et les entreprises. Une convention fixant les conditions d'octroi et les modalités d'utilisation de la subvention accordée par le Conseil d'Etat lie l'Etat de Vaud au DEV.



Police cantonale du commerce (PCC)

Le nouveau chef de la PCC a pris ses fonctions début janvier 2015. Dans le cadre de son unité, il a avancé sur différents dossiers, notamment :

- la mise à jour de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) et du règlement de la taxe sur les débits de boissons ;
- la révision du système de formation du certificat cantonal d'aptitudes (CCA) avec un nouveau module orienté produits du terroir, en coordination avec Gastrovaud, ainsi que l'adaptation du règlement topique ;
- la mise sur pied de la nouvelle taxe cantonale et communale majorée sur les débits de boissons à l'emporter et sa redistribution aux communes. Auparavant, seule la taxe cantonale, alors de 0,8%, était prélevée de façon systématique, la taxe communale, également de 0,8%, étant prélevée uniquement par les communes qui le souhaitaient. Maintenant, 2% (1% de taxe cantonale et 1% de taxe communale) sont à prélever par le Canton et à redistribuer aux communes en fonction du chiffre d'affaires réalisé par les débits de boissons dans les communes ;
- la mise en place d'un système d'annonce automatique de la part des instances concernées lorsqu'il y a défaut de paiement de cotisations sociales, de façon à ce que la PCC puisse intervenir suffisamment tôt, le cas échéant pour retirer la licence ou fermer l'établissement concerné, avant que le déficit de paiement des charges sociales n'atteigne des proportions irréversibles ;
- la mise en valeur des activités de la PCC, notamment en termes de protection du consommateur, des mineurs, et de la santé publique. Un travail important, par exemple pour le mécanisme d'autorisation de vente du tabac, peut être effectué notamment sur la base légale permettant les achats tests ;
- l'amélioration de la coordination avec la Police du commerce de Lausanne afin d'éviter les chevauchements ainsi qu'avec les autres services de l'Etat. Des axes d'intervention et des priorités ont été définis ;
- l'amélioration des définitions en matière de fixation de sanctions afin de codifier un peu plus les pratiques.

Service de l'emploi (SDE)

Audit de la performance des mesures cantonales d'insertion professionnelle (MIP) destinées aux bénéficiaires de l'aide sociale

L'audit de la Cour des comptes (CC) précité a été présenté aux députés du Grand Conseil le 11 novembre 2014. Il a été analysé par le SDE sous l'angle des 7 recommandations de la CC et des mesures nouvelles sont prévues dans le respect de ces dernières. Cependant, le service émet les réserves suivantes et sera particulièrement attentif à :

- la concurrence avec le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), l'Assurance-invalidité (AI), les divers stages pour ce qui est des emplois subventionnés dans l'économie. Les entreprises sont déjà très sollicitées et il y en a peu qui jouent le jeu. Selon le SDE, il faut privilégier ce marché pour les emplois de réinsertion ;
- l'évaluation du taux de retour en emploi pour chaque MIP : attention à la chasse aux bons risques. Si les personnes ont suivi plusieurs mesures, laquelle a favorisé le retour à l'emploi ? La définition du retour à l'emploi n'est pas la même selon les départements. Le SDE calcule le taux de retour à l'emploi sur le nombre des inscrits à la mesure. Le SPAS calcule le taux de retour à l'emploi sur le nombre de personnes qui sont restées jusqu'au bout dans la mesure ;
- l'indicateur de la qualité d'une mesure dépend de l'éloignement de la personne du marché du travail ;
- la difficulté de faire reconnaître la formation de la Croix Rouge par l'Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS) pour ce qui concerne la mesure « Réorienter sa carrière en EMS » (RCEMS) ;
- les contraintes liées à l'aptitude au placement sont très exigeantes ; voir l'art. 15 de la loi sur l'assurance-chômage (LACI), le Bulletin LACI sur le marché du travail et « Assurance chômage » édité par le SPECo.

Enfin, toujours dans ce même audit, une remarque de la CC s'adresse au Conseil d'Etat. La CC a constaté qu'en matière d'endettement, un effet de seuil à la sortie du Revenu d'insertion (RI) peut inciter à vouloir y rester. Il peut en effet s'avérer financièrement plus avantageux de continuer à toucher le RI plutôt que de reprendre un emploi. A ce titre, la CC recommande de faire connaître les mesures de prévention du surendettement et d'aide au désendettement auprès des conseillers des offices régionaux de placement (ORP) et invite le Conseil d'Etat à traiter cette problématique. La sous-commission DECS suivra attentivement ce sujet.

Remarque

S'il peut être constaté que le SDE a traité les recommandations du rapport de la CC, il ne faut pas négliger le fait que l'analyse faite par cette dernière ne recouvre qu'une partie des mesures du marché du travail spécifiques aux bénéficiaires du RI. De plus, il existe encore tout un panel d'autres mesures spécifiques aux bénéficiaires du RI, tout comme pour les bénéficiaires de la LACI, dont il ne faudrait pas non plus négliger l'évaluation.

Service de l'agriculture (SAGR)

Une réorganisation stratégique du SAGR lui permettant de mieux répondre aux enjeux agricoles actuels est effective depuis le 1^{er} janvier 2016. Le service a été renommé « Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) » et se compose à présent d'une division support transversal et de 3 divisions métiers. Celles-ci sont organisées autour des 3 processus centraux du service, soit la formation Agrilogie, la promotion économique agricole et les paiements directs, ainsi qu'agro-écologie. La sous-commission examinera cette nouvelle structure et son fonctionnement en 2016.

Direction et politique agricole

Subventions à l'agriculture

La sous-commission a assuré le suivi de la 4^e observation du rapport de gestion 2014 traitant de l'inventaire des subventions du SAGR et de la mesure de leur efficacité²². Pour rappel, en déposant cette observation, le terme « subvention » était interprété de manière restrictive, incluant uniquement les subventions octroyées par le Canton selon la loi sur les subventions (LSubv), soit un montant global d'environ CHF 10 millions en 2014. La sous-commission a pu constater qu'il existe des indicateurs d'efficacité quantitatifs permettant de mesurer l'efficacité de ces subventions pour l'ensemble de celles-ci.

La sous-commission a examiné plus en détail la convention de prestation – objectifs et programme – concernant la vulgarisation, la formation continue et le conseil en agriculture et en viticulture qui lie le DECS à l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre, Prométerre. Elle a également pu examiner un tableau présentant le budget détaillé des différents mandats effectués par Proconseil pour un montant total de CHF 2'350'000.– en 2014.

Contributions à l'agriculture

Dans le cadre de la 3^e observation du rapport de gestion 2014²³, une vision globale sous forme de tableau synoptique présentant l'ensemble des paiements directs, aides individuelles, subventions et autres contributions qui reviennent à l'agriculture afin de faciliter la compréhension des contributions cantonales et fédérales apportées à l'agriculture était demandée. Le tableau est présenté ci-après²⁴.



Aides individuelles, subventions, fonds, mandats de prestation, taxes ou cotisations professionnelles et cautionnements du SAVI. Montants supérieurs à 50'000.- en millions de francs. Comptes 2015, arrondis à 0,1 million, parts fédérales (CH) et cantonales (VD) différenciées

Formation	Vulgarisation	Paiements directs	Structures	Marchés
ES technicien viti-vinicole Fondation Changins 1,1 mio (VD)	ProConseil 2,4 mio (VD)	Systèmes de production 42,7 mio (CH) 0,8 mio (VD)	Améliorations foncières 5,1 mio (CH) 9,3 mio (VD)	Promotion des produits y compris bétail 1,7 mio (VD)
Social	Union fruitière lémanique 0,26 mio (VD)	Qualité paysage 17,8 mio (CH) 1,8 mio (VD)	Fonds d'investissement rural 132,5 mio (VD)	Marchés surveillés bovins 0,8 mio (VD) + 0,3 (VD)
Terreemploi 0,4 mio (VD)	Assoc. régionale pour la qualité et l'hygiène alimentaire (ARQHA) 0,3 mio (VD)	Biodiversité 38,8 mio (CH) 1,2 mio (VD)	Fonds d'investissement agricole 207,5 mio (CH)	Fonds des risques non assurables 13 mio (VD)
Charte sociale allocations familiales 2,8 mio	Office technique maraîcher 0,28 mio (VD)	Sécurité de l'approvi- sionnement 133 mio (CH)	Aide aux exploitations paysannes 31,4 mio (CH)	Cautionnement du vin (blocage financement) 12,7 mio (VD)
Foncier	Institut de recherche de l'agriculture biologique (FIBL) 0,1 mio (VD)	Paysage cultivé 37,1 mio (CH)	Office de crédit agricole 1,5 mio (VD)	Office vaudois de cautionnement agricole 4 mio (VD) + 0,2 mio (VD)
Commission foncière I 0,2 mio (VD)	Gest'Alpe 0,1 mio (VD)	Transition 13,2 mio (CH)		Reconversion verger 0,2 mio (VD)
Commission d'affermage 0,1 mio (VD)	Apiculture 0,04 mio (VD)	Contrôle Ecoprest + Cobra 1,1 mio (VD)		Pacage franco-suisse 0,2 mio (VD)
	Taxes professionnelles maraîchères 0,1 mio (VD)			Taxes professionnelles viticoles (OVV et régions) 2,4 mio (VD)
	Taxes professionnelles arboricoles 0,08 mio (VD)			

Département de l'économie et du sport - Service de l'agriculture et de la viticulture

²² Rapport de la Commission de gestion – année 2014, 4^e observation au SAGR « Inventaire des subventions du SAGR et mesure de leur efficacité », p. 119.

²³ Rapport de la Commission de gestion – année 2014, 3^e observation au SAGR « Vision globale de l'ensemble des contributions à l'agriculture », p. 118.

²⁴ Ce tableau est annexé en couleur à la version papier du rapport de la COGES 2015.

Office cantonal de la viticulture et de la promotion (OCVP)

Office des vins vaudois (OVV)

Dans le cadre des relations entre l'Etat de Vaud et la profession des producteurs-encaveurs, le SAGR a 2 missions. Il assure l'exécution de la surveillance (examen des comptes, 1^{re} instance de recours pour les taxes) ainsi que les relations entre l'Etat et la profession (transmission des données pour les taxes, contacts et séances de comités). Dans le rapport de gestion 2014²⁵, la sous-commission avait constaté que, bien que la stratégie promotionnelle de l'OVV soit présentée au comité de la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV), adoptée lors de son assemblée générale, et disponible sur l'intranet et le site de l'OVV, il ne semblait pas y avoir de communication véritablement active envers les producteurs et encaveurs, expliquant notamment aux payeurs de la taxe les raisons et avantages de la stratégie promotionnelle choisie par l'OVV. La sous-commission relevait également qu'il ne semblait pas y avoir de document déclinant la stratégie promotionnelle à long terme de l'OVV, vision pouvant être partagée avec le SAGR et plus généralement le DECS afin d'assurer des synergies dans le cadre du projet d'œnotourisme accepté par le Grand Conseil.

Cette année, le chef du SAGR a pu donner plus de détails sur la communication mise en place envers les producteurs et encaveurs qu'il estime par ailleurs satisfaisante. Lors de l'expédition des taxations annuelles, un courrier est envoyé préalablement à la facturation afin de renseigner les vigneron sur le calendrier des activités choisies dans le cadre de la stratégie promotionnelle de l'OVV. De plus, une présentation de l'ensemble des activités passées et des principaux projets à venir est effectuée lors de la journée du vignoble, organisée par la Fédération vaudoise des vignerons (FVV). Plus de 300 membres sont présents et peuvent, s'ils le désirent, poser des questions sur ces différentes activités. Par ailleurs, le chef du SAGR explique que l'OVV est membre du comité de pilotage concernant le projet d'œnotourisme. Dans ce cadre, les coordinations et les synergies entre les différents acteurs du projet sont assurées à la satisfaction de l'Etat, y compris la coordination avec la stratégie promotionnelle de l'OVV.

Dénonciation à la Cour des comptes (CC) et rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) concernant l'Office des vins vaudois (OVV)

En avril 2015, le CCF a reçu un courrier d'un vigneron-encaveur accompagné de signatures de 36 membres de cette profession contenant des griefs à l'encontre de l'OVV. La CC avait été approchée pour les mêmes motifs par ce vigneron-encaveur, mais lui avait indiqué en février 2015 que les faits signalés dans le cadre de cette dénonciation relevaient de la compétence du CCF. Compte tenu des éléments ayant été portés à sa connaissance, le CCF a décidé de conduire un audit auprès de l'OVV, celui-ci entrant dans son champ de contrôle, et en a informé le chef du département à la mi-avril 2015.

La COGES souligne qu'elle n'a pas été informée de l'existence de cette dénonciation cosignée par 36 vignerons et envoyée à la CC puis au CCF. Ainsi, contrairement à ce qui a été largement relaté dans la presse, l'observation concernant l'OVV présentée dans le cadre du rapport de gestion 2014²⁶ ne s'appuyait nullement sur cette dénonciation. Cette observation faisait suite à une remarque publiée dans le rapport de gestion 2013²⁷ qui appelait le SAGR à se pencher sur la gouvernance de l'OVV, notamment en matière de communication aux producteurs et encaveurs.

Le rapport d'audit du CCF concernant l'OVV intitulé « Examen des griefs énoncés dans une dénonciation et analyse de la gestion administrative et comptable des années 2011 à 2014 » a été distribué fin juillet 2015. Ce document confidentiel a été diffusé en 7 exemplaires seulement, soit au président du Conseil d'Etat, aux chefs des départements concernés, au président de la COFIN, à la présidente de la COGES, à la CC ainsi qu'au président du Comité de direction de l'OVV. La levée de confidentialité d'un rapport du CCF relève de la seule compétence du Conseil d'Etat et, en cas de décision de diffusion, les commissions de surveillance doivent être mises au courant.

²⁵ Rapport de la Commission de gestion – année 2014, 6^e observation au SAGR « Missions de promotion, de communication de l'Office des vins vaudois (OVV) », p.121.

²⁶ Ibid.

²⁷ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p.116.

Or, un article paru dans la presse début septembre 2015 titrait « L'Office des vins vaudois lavé de tout soupçon » et citait le président de l'OVV se référant aux conclusions du rapport du CCF. Pourtant, la COGES n'avait pas été informée d'une levée de confidentialité sur ce rapport et le public, notamment les auteurs de la dénonciation, n'en avait pas pris connaissance. En conséquence, la COGES a demandé au Conseil d'Etat s'il avait levé la confidentialité du rapport CCF sur l'OVV et celui-ci lui a répondu par l'affirmative. Le Conseil d'Etat a adjoint à sa réponse une directive établie suite à cet événement prescrivant les modalités de l'information aux commissions de surveillance requise par loi sur le Contrôle cantonal des finances (LCCF) et l'arrêté sur la communication publique des rapports du CCF. Toutefois, reste en suspens la question de l'information de la décision au grand public.

1^{re} observation

Protocole d'information aux différents acteurs en cas de levée de la confidentialité sur un rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF) par le Conseil d'Etat (art. 18 de la loi sur le Contrôle cantonal des finances – LCCF et art. 1 de l'arrêté sur la communication publique des rapports du CCF)

Le rapport d'audit confidentiel effectué par le CCF concernant l'Office des vins vaudois (OVV) a été distribué en 7 exemplaires fin juillet 2015. Le Conseil d'Etat a ensuite décidé de lever la confidentialité de ce rapport et d'autoriser sa diffusion. Toutefois, contrairement à ce qu'exige la procédure, les commissions de surveillance n'ont pas été informées, avant sa mise en œuvre, de la décision de diffuser le rapport. Suite à une réaction de la Commission de gestion, le Conseil d'Etat a produit une décision valant directive précisant les modalités d'information aux commissions de surveillance. Cependant, la question de l'information au public, en particulier aux divers acteurs concernés, reste en suspens. En effet, le grand public et la presse n'ont pas non plus été avisés de cette diffusion et n'ont donc pas pu prendre connaissance de ce rapport alors même qu'il en était fait état dans le cadre d'un article de presse.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les modalités mises en place afin qu'en cas de levée de confidentialité sur un rapport du CCF, l'information aux commissions de surveillance soit respectée ainsi que sur les mesures prises ou à prendre pour que le grand public ainsi que la presse soient informés en conséquence.*

Dans son rapport d'audit, le CCF formule une liste de recommandations à l'OVV. En guise d'exemple, l'une d'elles demande une formalisation et une validation plus détaillées des impacts sur les budgets futurs des décisions de *sponsoring* couvrant plusieurs années ainsi que l'annonce des avantages obtenus et des bénéficiaires de ceux-ci. La sous-commission a demandé au chef du SAGR quel serait son rôle dans la procédure de suivi de ces recommandations. Il lui a été répondu que le Conseil d'Etat exerce un contrôle sur l'OVV en approuvant les comptes et le rapport de gestion, ainsi qu'en nommant l'organe de révision. Le SAGR collabore avec l'OVV et la CIVV et les éléments du suivi seront rapportés au Conseil d'Etat dans le cadre de la procédure annuelle d'approbation des comptes de l'OVV.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ), 10 au 19 janvier 2020

Lausanne et le Canton de Vaud seront finalement les hôtes des JOJ de 2020. Le SEPS est très enthousiaste de participer à une telle expérience. En plus du service des sports de la Ville de Lausanne, plusieurs services cantonaux sont concernés. Le Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) pour le financement et la construction du village olympique, ainsi que le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour le programme « Education et Culture ».

La différence avec les « grands jeux » s'avère le nombre et l'âge des participants qui va de 15 à 18 ans. Le programme sportif n'est pas figé et comme le programme « Education et Culture » qui fait partie intégrante de ces jeux a toute son importance, il y a obligation pour les compétiteurs de rester pendant l'entier de la durée des jeux.

Il s'agit de 7 sports et 15 disciplines qui auront lieu sur plusieurs sites cantonaux ainsi qu'en France voisine. Leysin, Les Diablerets et Villars seront les lieux pour les sports de glisse, le Brassus pour le ski de fond, les sites sportifs de Lausanne et région accueilleront les autres disciplines. Le saut à ski et le biathlon sont prévus aux Tuffes (France). Le but est d'utiliser les infrastructures existantes. Le village olympique se situera sur la zone universitaire de Lausanne.

Le véritable atout de ce mini championnat du monde pour jeunes est le programme « Education et Culture ». Les grandes écoles comme l'EPFL ou l'École hôtelière de Lausanne (EHL) seront de véritables partenaires. Les formations peuvent aller de la cuisine, à la musique, à la science des matériaux, aux valeurs de l'Olympisme, au dopage ou encore aux comportements sociaux inadéquats.

En 2015, il importait de trouver un directeur et l'assistanat administratif nécessaire pour ce dernier ; ils ont été trouvés en 2016.

L'enjeu est de contenir le budget en dessous des CHF 36 millions (en comparaison, les JO coûtent 50 fois plus cher). Il s'agit également de résoudre les problèmes de logement et les déplacements de 1'200 athlètes et 900 journalistes entre les sites sportifs, la zone des cours et la cité olympique. 1'400 bénévoles devront être trouvés, et le Vortex ainsi que le site sportif de Malley devront être terminés à temps.

Cluster du sport international (le Cluster)

Le Cluster a été créé sous forme d'association avec 3 mini réseaux. Une plateforme « formation et recherche », une plateforme « accueil des fédérations et événements » et une plateforme « économique ».

Concernant la première plateforme soit « formation et recherche », il s'agit que les hautes écoles présentent leurs compétences aux fédérations internationales. Ce pourrait être par exemple la réalisation de tests scientifiques sur les engins de gymnastique, la création d'une chaire pour une formation juridique spécialisée en droit du sport, etc.

En ce qui concerne la plateforme économique, il s'agirait de valoriser les *start-up* dont l'activité est directement liée à des besoins en matière de sport. La promotion exogène pourra se faire en attirant des entreprises axées sur le service par la mise en valeur du tissu des fédérations sportives ou en essayant d'attirer ces dernières sur le territoire vaudois. A noter que ces fédérations sportives sont à but non lucratif et par conséquent défiscalisées. La Ville de Lausanne octroie 2 ans de loyer gratuit pour une surface définie selon le nombre de collaborateurs. Le financement est réparti en une année payée par la Ville de Lausanne et une année par le Canton de Vaud. Aucune autre commune n'octroie cette gratuité de locaux pour une année. Pour rappel, c'est la Ville de Lausanne qui a initié cette politique publique liée aux fédérations sportives internationales. Le Canton est venu s'y raccrocher par la suite en finançant le Cluster pour 1/3 du montant actuel.

L'idée du Cluster est bien de connecter la demande des fédérations sportives internationales aux offres possibles académiques ou économiques locales.

Actuellement, il ne peut plus être répondu à toute la demande des fédérations sportives internationales en matière d'événements sportifs d'envergure par manque d'infrastructures disponibles.

Le secrétariat du Cluster sera hébergé dans le futur bâtiment du Synathlon dont l'EMPD pour la construction a été présenté au Grand Conseil fin 2015. Il sera situé sur le site de Dorigny à Lausanne, en face du bâtiment de l'Institut suisse de droit comparé (ISDC). Le chantier a démarré fin janvier 2016.

Une étude sur l'impact économique des organisations internationales sportives en Suisse portant sur la période 2008-2013 a été réalisée par l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS). Il en ressort un impact économique moyen de CHF 1,7 milliard pour la Suisse, dont CHF 550 millions pour le Canton de Vaud y compris CHF 250 millions pour l'agglomération de Lausanne. Il peut aussi être conclu à une augmentation de 2'800 nuitées hôtelières et de centaines d'emplois.

Maison du sport à Leysin

La maison du sport à Leysin ouvrira ses portes le 1^{er} juin 2016. Elle est la propriété de la Fondation Fonds du sport vaudois. La fondation n'ayant pas de but lucratif, cela permet de proposer des tarifs de location avantageux. La maison du sport a pour but d'être utilisée par des clubs sportifs dans le cadre des cours Jeunesse + Sport, des écoles ou des entreprises. Elle sera équipée et mettra à disposition de son public des salles de sport, une patinoire et une piscine couverte, un terrain de football, des courts de tennis, des pistes de curling et autres possibilités sportives liées à la station de Leysin.

Règlement d'application de la loi sur l'éducation physique et le sport (RLEPS)

En automne 2015, les communes ont été informées de la directive d'application des articles 44 à 49 du RLEPS concernant l'aide financière aux infrastructures sportives d'importance régionale. Les infrastructures qui peuvent faire l'objet d'une demande de financement, car considérées comme étant à caractère régional, sont les piscines couvertes, les patinoires couvertes ou fermées qui répondent aux exigences du sport associatif en matière de dimensions officielles, ou les infrastructures sans équivalent dans le canton et dont le besoin est avéré par le service. Les autres infrastructures sportives concernées sont les salles triples (VD6 ou VD6+). D'autres infrastructures sportives peuvent être subventionnées à la condition qu'elles découlent d'un besoin régional, cantonal ou national pour organiser des compétitions au niveau national élite au minimum. Ces infrastructures sont considérées à caractère régional lorsque plus de 50% du coût de l'investissement est pris en charge par une ou des commune(s), si une ou des commune(s) autre(s) que la commune siège participe(nt) au minimum à hauteur de 20% à l'investissement communal initial ou si elle(s) s'engage(nt) à couvrir 20% des coûts d'exploitation annuels pendant 20 ans au minimum.

La participation financière du canton peut se monter à 15% d'aide à fonds perdus, plus 15% de prêts sans intérêt, ces montants étant des maxima. Les critères permettant de fixer le pourcentage de l'aide figurent à l'article 47 RLEPS. Le montant final sera établi sur la base du total des coûts effectifs. Il sera tenu compte des codes de frais de construction (CFC) 2 à 9. Les frais d'acquisition de terrain, les frais d'études, etc., ne sont pas subsidiés.

A noter que si la subvention cantonale atteint CHF 5 millions, elle doit faire l'objet d'un décret.

Cartographie des infrastructures sportives régionales

Cette cartographie est en train d'être réalisée avec le concours du Service du développement territorial (SDT). Pour rappel, elle avait été suggérée par la COGES dans son rapport 2012²⁸. Avec l'avènement des nouvelles subventions découlant de la LEPS, elle s'avère nécessaire pour mieux identifier les besoins cantonaux ainsi que la pertinence de la situation géographique de toute nouvelle proposition de réalisation.

Ouverture des salles de sport des gymnases en dehors des besoins scolaires

L'idée est d'avoir un tarif uniformisé dans tout le canton. C'est le SIPaL qui est en charge de calculer ce tarif en respectant la faible capacité financière des associations sportives. Dès lors, la sous-commission en charge du DFIRE effectuera le suivi du dossier.

Au vu des nombreuses tâches qui incombent au SEPS, la sous-commission en charge du DECS suivra attentivement la gestion administrative du service.

²⁸ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, p. 101.

2^e observation

Ressources en personnel au Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

L'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020, le Cluster du sport international, la gestion du dynamisme cantonal en matière de sport et d'accueil de fédérations sportives sont parmi les nombreuses tâches qui incombent au SEPS. A cela viennent s'ajouter les multiples subventionnements qui doivent être octroyés par ce service. Ces éléments renforcent la nécessité d'ajuster la gestion administrative du SEPS. Cette situation pourrait faire craindre un déficit structurel en matière de ressources humaines pour ce service.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de prendre des mesures concernant la capacité du SEPS en termes de personnel pour accomplir les diverses tâches et missions qui lui incombent tout en respectant des critères de gestion qualitatifs et efficients.

Service de la population (SPOP)

Les bureaux du SPOP connaissent quelques transformations. Le bureau des naturalisations situé rue de Langallerie sera rapatrié dans les locaux du SPOP au 4^e étage de l'avenue de Beaulieu. Le rez-de-chaussée s'agrandit et sera disponible début 2016. Pendant la période des travaux, le guichet asile a pris place dans les anciens locaux de l'EVAM à l'avenue de Sévelin.

Division Etat civil

Centre de biométrie et des documents d'identité

La COGES constate qu'il a été répondu à la remarque émise dans son rapport 2014²⁹ ; la signalétique du Centre de biométrie a été améliorée. Concernant le personnel, il est constaté que le travail est fluctuant toute l'année. Il peut être effectué qualitativement avec le personnel en place et de l'aide ponctuelle intérimaire.

Mariages dans des sites d'exception

Il y a un engouement pour ce genre de mariages. Comme le canton est le seul à offrir ce type de cérémonies, les personnes de toute la Suisse peuvent en faire la demande. Ces mariages ayant généralement lieu le samedi, il est difficile de disposer d'officiers d'Etat civil en suffisance, ce d'autant plus que ce déficit existe pour l'ensemble des mariages. Il serait nécessaire d'augmenter le nombre de ces officiers et par la même occasion d'ajuster le tarif de ces prestations particulières de plus en plus appréciées par la population.

Division communes et nationalité

La Division communes et nationalité a renforcé son contact avec les communes dans le cadre de son rôle de surveillance du Contrôle des habitants et des bureaux des étrangers. En effet, la tenue du registre des habitants a connu une forte évolution depuis l'entrée en vigueur en 2008 de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LHR). Les transferts d'information ont été automatisés et accélérés. Le Canton de Vaud a choisi de maintenir le Contrôle des habitants dans les communes et de rassembler dans un Registre cantonal des personnes (RCPers) les données sur les personnes provenant des registres des habitants communaux et des divers registres fédéraux. Le RCPers a été créé en 2010 et sa gestion confiée à l'Administration cantonale des impôts (ACI). Un important défi attend les bureaux communaux du Contrôle des habitants qui doivent alimenter la base de données cantonale. Les employés sont satisfaits du programme qui permet de grouper toutes les prestations sous une même identité ; procédures de mariage, d'asile, etc.

²⁹ Rapport de la Commission de gestion – année 2014, p. 125.

A la fin de l'année 2015, la CC a livré ses résultats sur l'audit du Contrôle des habitants dans le Canton de Vaud. Il en résulte 10 recommandations pour une meilleure uniformisation des pratiques dans les communes et une meilleure protection des données. La sous-commission suivra attentivement les décisions du SPOP concernant la mise en œuvre des recommandations éditées à l'issue de l'audit cité en amont.

Division étrangers

Bien qu'une *task force* ait été mise sur place pour absorber le retard, le renouvellement des permis B n'est toujours pas à jour. Il faut souligner que chaque année arrivent au moins 10'000 personnes de plus dans le canton de Vaud, dont 8'000 sont de nationalité étrangère. La priorité est donc donnée à la délivrance des nouveaux permis plutôt qu'au renouvellement. On peut compter sur un doublement du délai pour ce renouvellement soit deux années au lieu d'une. En cas de voyage, il est toujours possible d'obtenir très rapidement une attestation provisoire.

Division asile et retour

C'est en 2005 qu'a été mis en place le premier programme cantonal d'aide au retour. Des bases légales fédérales et cantonales donnent le cadre à la définition de l'aide au retour ainsi qu'aux personnes qui peuvent être concernées. L'aide au retour propose des conseils individuels, des informations pour la préparation du retour (comment récupérer ses cotisations sociales, etc.) ainsi que des aides individuelles financières, médicales (3 mois de médicaments et/ou coordination pour le suivi des maladies chroniques) ou organisationnelles. Il est de plus prévu de préparer un projet de réinsertion afin de permettre à la personne l'acquisition d'un revenu une fois retournée au pays.

Il est indiqué dans la directive relative au programme cantonal d'aide au retour daté de juillet 2008, que l'aide au retour cantonale est subsidiaire à l'aide octroyée par la Confédération. Par contre, cette dernière peut être complétée par l'aide cantonale. En 2014, le bureau vaudois de conseil en vue du retour a concrétisé 240 aides au retour. Le canton de Vaud accueille 8,4% des requérants d'asile de la Suisse, mais représente 14% de la quote-part d'aide au retour. L'aide au retour est l'instrument prioritaire des renvois du Canton de Vaud, car le moins coûteux. Une personne à l'asile coûte environ CHF 22'000.– par an alors qu'avec l'aide au retour, il s'agit d'une somme unique de CHF 12'000.– en moyenne. Depuis 2015, le bureau vaudois de conseil en vue du retour donne mandat à la Fondation du service social international (SSI) pour s'assurer des bonnes conditions dans les pays d'accueil en cas de renvoi. Ce mandat est un projet en phase pilote prévu dans un premier temps pour 6 mois.

Etablissement concordataire de détention administrative de Frambois

En automne 2015, l'engagement de la direction était toujours en cours à Frambois. De plus, le cadre légal de l'établissement de Frambois en matière de statut du personnel n'est pas à jour. La sous-commission suivra attentivement cette thématique.

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Selon le directeur de l'EVAM, par rapport aux 15 dernières années, c'est la première fois qu'il y a une telle intensité dans les demandes d'asile. Les défis sont nombreux pour l'EVAM en matière de logement, d'encadrement et de formation des demandeurs d'asile. L'EVAM doit trouver des solutions chaque jour pour absorber le nombre des arrivants. Il est toutefois relevé que cette problématique existe dans tous les cantons et que la relation de l'EVAM avec les autorités vaudoises est très constructive.

Mineurs non accompagnés (MNA)

Une autre particularité de 2015 est l'arrivée massive de demandeurs d'asile mineurs non accompagnés. Il en résulte l'ouverture de nouveaux centres d'hébergement destinés spécifiquement à cette population. Il s'agit de nombreux garçons érythréens fuyant l'armée.

Santé des demandeurs d'asile

Le protocole avec la Policlinique médicale universitaire (PMU) n'est pas encore formalisé. La PMU n'a pas le même mécanisme de financement pour faire face à l'augmentation des besoins en personnel comme peut le faire l'EVAM.

Fin 2015, l'EVAM est en charge de 1'957 personnes en procédure d'asile, 2'831 personnes en admission provisoire (permis F sans statut de réfugié) et 941 personnes à l'aide d'urgence. Les anciens locaux de Sévelin, utilisés de manière provisoire par le guichet asile du SPOP (pendant les travaux) sont conservés par l'EVAM qui manque de lieux pour les cours de formation plus nombreux devant l'afflux des demandeurs d'asile.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 14.03.2016, le DECS compte 50 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
03_POS_075	Postulat Gérard Bühlmann et consorts visant à assurer la transparence et le respect des droits démocratiques dans la budgétisation des coûts de non-refoulement de demandeurs d'asile dont la demande est refusée par l'ODR.	23.09.2003	24.09.2004
04_QUE_020	Question Massimo Sandri concernant les requérants déboutés.	14.09.2004	14.10.2004
04_INT_216	Interpellation Jean-Yves Pidoux demandant des précisions sur le traitement réservé aux 523 requérants d'asile dont la demande a été refusée.	31.08.2004	08.12.2004
04_INT_237	Interpellation François Brélaz - Clandestins : quel avenir dans le canton?	09.11.2004	16.02.2005
04_INT_249	Interpellation Anne Weill-Lévy - Requérants déboutés - quel retour ?	08.12.2004	11.04.2005
04_INT_251	Interpellation Roger Saugy concernant l'avenir en Suisse de requérants déboutés, mais non expulsables au Kosovo.	15.12.2004	11.04.2005
04_PET_030	Pétition contre les renvois des 523 requérants.	15.09.2004	25.04.2005
04_INT_248	Interpellation Mireille Aubert et consorts - De quelques conditions de retour à Srebrenica.	07.12.2004	14.06.2005
04_INT_250	Interpellation Jaqueline Bottlang-Pittet - Les conditions pour un retour volontaire des requérants déboutés sont-elles toujours vraiment réunies ?	08.12.2004	14.06.2005
05_MOT_095	Motion Serge Melly et consorts relative à la renonciation des mesures de contrainte pour les requérants d'asile déboutés dans le cadre de la circulaire dite "Metzler". Régler la question une fois pour toutes.	31.05.2005	04.07.2005
04_INT_220	Interpellation Josiane Aubert et consorts suite à la douloureuse situation de la famille CULLU : quelle évaluation du risque est faite par les autorités cantonales et fédérales lors d'un retour ?	07.09.2004	13.09.2005
04_INT_224	Interpellation Nicolas Mattenberger suite au dépôt de l'avis de droit du Pr. Pierre Moor sur la nature de l'acte de refus et de l'admission provisoire en droit d'asile.	14.09.2004	21.09.2005
05_INT_288	Interpellation Michèle Gay Vallotton sur la décision du Conseil d'Etat d'interdire aux requérants d'asile déboutés d'exercer une activité lucrative.	17.05.2005	20.12.2005
05_INT_312	Interpellation Roger Saugy intitulée "qu'a fait, que fera, que pourrait faire le Conseil d'Etat pour respecter la Convention des droits de l'enfant dans le cadre de la gestion des renvois des requérants d'asile?"	20.09.2005	04.01.2006
05_QUE_029	Question écrite Bernard Martin au sujet de la motion Bernard Martin et consorts concernant les OGM en agriculture, dans l'environnement et l'alimentation.	04.10.2005	04.01.2006
04_POS_117	Postulat Georges Glatz et consorts demandant au Conseil d'Etat que les mesures de renvoi de réfugiés en cours d'opération et une fois exécutées fassent l'objet d'un rapport.	24.08.2004	25.01.2006

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
04_POS_118	Postulat Michèle Gay Vallotton et consorts - Recherchons des solutions pragmatiques pour les requérants déboutés du droit d'asile dans le Canton.	15.09.2004	25.01.2006
05_PET_055	Pétition en faveur des requérants déboutés.	05.07.2005	02.05.2006
07_INI_006	Initiative du groupe libéral demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale pour permettre aux étudiants dont la Suisse a financé des études, de devenir des travailleurs	27.11.2007	11.03.2009
08_MOT_023	Motion du Groupe radical pour la compétitivité économique du canton et le développement harmonieux des régions - remplaçons l'arrêté Bonny!	04.03.2008	27.10.2009
08_POS_081	Postulat Sandrine Bavaud et consorts - Pour une véritable stratégie de réduction du préjudice dans le domaine de la prostitution	01.07.2008	13.01.2010
09_POS_147	Postulat Jean-Michel Favez et consorts visant à inscrire dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) une limite de la part variable des salaires de ses dirigeants et employés	25.08.2009	25.08.2010
10_RES_039	Résolution Cesla Amarelle et consorts concernant la loi fédérale sur les étrangers	14.09.2010	21.12.2010
11_QUE_020	Simple question Isabelle Chevalley - Quelle promotion économique voulons-nous?	28.06.2011	02.08.2011
11_RES_054	Résolution Vassilis Venizelos et consorts concernant la Convention internationale sur les droits des paysans	05.06.2012	19.09.2012
10_POS_222	Postulat Jacques Nicolet et consorts - Perspectives et avenir de la formation professionnelle agricole dans le canton	23.11.2010	24.01.2013
10_POS_223	Postulat Jacques-André Hauray et consorts au nom de l'Alliance du Centre proposant une adaptation de notre politique de promotion économique à la croissance démographique actuelle	30.11.2010	25.09.2013
11_POS_271	Postulat Martine Fiora-Guttmann et consorts au nom du groupe radical pour l'intégration des enjeux liés au logement dans les négociations avec les entreprises étrangères désirant s'implanter dans le canton de Vaud	29.11.2011	25.09.2013
11_POS_291	Postulat Philippe Grobéty et consorts - En faveur d'un soutien à l'économie touristique de montagne	13.03.2012	13.11.2013
13_INT_154	Interpellation Olivier Epars - Le projet Alpes 2020 est-il réalisable ?	27.08.2013	03.12.2013
13_INT_161	Interpellation Gérard Mojon et consorts - La concurrence économique s'active ! Avons-nous les moyens d'y faire face?	17.09.2013	24.12.2013
13_INT_162	Interpellation Anne Baehler Bech - Qui payera les 600 millions d'Alpes vaudoises 2020?	24.09.2013	01.01.2014
13_INT_163	Interpellation Alexis Bally - Alpes 2020 - investir là où il n'y a plus de neige ?	24.09.2013	01.01.2014
13_INT_182	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Quels écarts salariaux à la Banque cantonale vaudoise et dans les sociétés de droit public ?	12.11.2013	19.02.2014
14_INT_277	Interpellation Anne Baehler Bech - Les conséquences des plateformes comme airbnb sur le marché du logement	26.08.2014	09.12.2014
14_POS_054	Postulat Philippe Martinet et consorts pour un engagement cantonal en faveur des secteurs formation du LHC et du LS	21.01.2014	21.01.2015
15_INT_331	Interpellation Michele Mossi - Des mesures urgentes pour lutter contre le franc fort et ne pas défavoriser les entreprises vaudoises et nationales dans les attributions des marchés publics	20.01.2015	27.04.2015
15_INT_332	Interpellation Jean-Marie Surer et consort - Suppression du taux plancher, des mesures vaudoises ?	20.01.2015	27.04.2015
15_INT_334	Interpellation Samuel Bendahan et consorts - Suppression du taux plancher par la BNS : quelles conséquences, quels moyens d'action ?	20.01.2015	27.04.2015
15_RES_020	Résolution Martine Meldem et consorts - Un canton sans OGM, c'est bien, une Suisse sans OGM, c'est mieux !	10.02.2015	17.05.2015
13_POS_043	Postulat Michel Miéville et consorts - Big Brother dans votre jardin, c'est pour demain ! Que pense faire le Conseil d'Etat	01.10.2013	27.05.2015
15_INT_346	Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Quel avenir pour Beaulieu ?	17.02.2015	03.06.2015

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
15_INT_351	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Quand La Poste agira-t-elle en prestataire du service public ?	17.02.2015	03.06.2015
14_INI_008	Initiative Jean-François Thuillard et consorts - Pour une Suisse sans OGM !	01.07.2014	26.08.2015
14_POS_082	Postulat Martial de Montmollin et consorts - Pour une politique plus durable pour le tourisme dans les Alpes vaudoises	02.09.2014	02.09.2015
15_INT_396	Interpellation Martial de Montmollin - Curieux exemple de concentration en périphérie !	02.06.2015	09.09.2015
15_PET_032	Pétition des Jeunes Vert-e-s vaudois-e-s pour une rémunération décente des stages	10.02.2015	10.11.2015
14_POS_091	Postulat Filip Uffer et consorts concernant la connaissance systématique de l'appartenance religieuse des habitants vaudois	11.11.2014	11.11.2015
15_RES_027	Résolution Véronique Hurni et consorts - Pas de brevets sur les plantes et les animaux !	01.09.2015	08.12.2015
15_INT_425	Interpellation Yves Ravenel - Production laitière vaudoise - situation préoccupante	08.09.2015	15.12.2015

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie et du sport pour l'année 2015.

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)

M. Philippe Cornamusaz, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'exercice 2015 était composée de MM. Albert Chapalay et Philippe Cornamusaz, rapporteur.

Introduction

Au cours de ses travaux, la sous-commission s'est entretenue avec la conseillère d'Etat ainsi que les chefs de différents services composant le département. Elle a effectué les visites des services et entités suivants :

- Secrétariat général (SG-DIRH)
- Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)
- Unité des opérations foncières (UOF)
- Office de l'information sur le territoire (OIT)
- Unité de développement durable (UDD)
- Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)
- Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)
- Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)
- Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
- Direction des systèmes d'information (DSI)
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DIRH)

Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)

Pour l'année 2015, la CAMAC a traité les demandes de permis de construire et les dossiers internes suivants :

- 4'601 dossiers de demandes de permis de construire, soit un peu plus que la moyenne des 5 années précédentes ;
- 1'045 dossiers internes à l'Administration cantonale vaudoise (ACV). Une augmentation de 50% est constatée ces 10 dernières années. Ils sont généralement traités par les mêmes personnes que les demandes de permis de construire dans les différents services. L'augmentation de 50% provient des nombreux projets que l'Etat pilote suite aux importants investissements acceptés par le Grand Conseil.

Unité des opérations foncières (UOF)

En 2015, l'UOF a traité les opérations suivantes :

- Acquisition de bien-fonds pour un montant d'environ CHF 122,4 millions, dont :
 - le bâtiment de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) à la Sallaz ;
 - les terrains de réserve pour le gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne ;

- le bâtiment administratif de la place de la Riponne, en propriété par étage (PPE), à Lausanne (exécution de promesse) ;
 - le Tribunal de Montbenon, à Lausanne (exécution de promesse).
- Ventes de bien-fonds non utiles aux tâches pérennes de l'Etat de Vaud à concurrence de CHF 930'000.–, dont notamment :
- l'ancienne gendarmerie de Chavannes-de-Bogis ;
 - la place à vocation publique au centre du village d'Ollon pour un projet communal de parking souterrain.

Par ailleurs, dans ses activités annuelles avec la Commission cantonale immobilière (CCI), il a été procédé à 42 expertises concernant des immeubles. A noter que près de la moitié de ceux-ci est gérée par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) quelquefois au stade de projets.

Office de l'information sur le territoire (OIT)

La diffusion des géodonnées a repris sa croissance en 2015 (+6% par rapport à 2014). Le volume des commandes des communes a encore augmenté de 25% sur l'année. Les commandes par formulaires papier ont fortement diminué. Il n'y en a eu que 178 sur plus de 11'000 demandes au total. Le nouveau portail de l'Association pour le système d'information du territoire vaudois (ASIT-VD) est entré en service en novembre 2015 et a permis une simplification administrative grâce à la validation électronique pour les tiers autorisés.

Un autre fait marquant en 2015 s'avère être le renouvellement des données LiDAR³⁰ sur l'ensemble du territoire cantonal. Les vols permettant d'effectuer des prises photographiques du territoire vaudois ont été réalisés dans des conditions favorables durant toute l'année. Les données récoltées (plus de 18 millions de points informatiques) sont en cours de traitement.

Cette technologie apporte de précieuses informations pour la gestion du territoire, par exemple dans le cadre de :

- la réalisation de cadastres solaires afin de mettre en évidence les surfaces de toit les mieux adaptées aux panneaux photovoltaïques ;
- l'analyse de l'impact visuel des éoliennes ;
- la cartographie des dangers naturels ;
- la localisation des grands arbres ou l'estimation et la cartographie des dégâts en forêt suite aux intempéries.

Unité de développement durable (UDD)

Suite à la réponse au postulat « (11_POS_236) Yves Ferrari et consorts – Une alimentation à base de produits locaux et de saison... un tout premier pas alimentaire vers la société à 2'000 W », l'UDD invite les entités publiques et parapubliques à initier, sur une base volontaire, une démarche de sensibilisation visant à promouvoir l'utilisation des produits locaux et de saison dans la restauration collective. Elle est destinée aux cuisiniers et acheteurs des cantines vaudoises. L'UDD a notamment préparé un cours de formation en collaboration avec le Service de l'agriculture (SAGR).

L'indicateur *Beelong* est un outil permettant d'évaluer l'impact environnemental des achats de nourriture. Sur la base d'un état des lieux et de l'analyse des pratiques d'achats alimentaires, des pistes d'amélioration sont proposées. *Beelong* se base sur 5 principaux groupes de critères pour déterminer la performance environnementale d'un aliment, d'un plat ou de l'ensemble des achats d'un restaurant, soit : la provenance du produit, la saison, le mode de production, le climat et les ressources, la transformation des produits.

³⁰ L'acronyme « LiDAR » (Light Detection And Ranging) désigne essentiellement le principe de télémétrie laser, mais aussi par extension l'appareil de télémétrie lui-même.

A ce jour, 19 EMS ont déjà entrepris un diagnostic *Beelong* sur une base volontaire.

Les premiers résultats montrent que les pratiques courantes liées aux achats de denrées alimentaires sont favorables aux produits locaux et de saison, mais qu'il subsiste encore une marge d'amélioration.

Afin de soutenir les structures parapubliques dans leur diagnostic avec *Beelong* ainsi que pour la formation de leurs cuisiniers, l'Etat de Vaud a prévu un soutien de CHF 2'000.– par cuisine. Les cuisines livrant des repas pour plusieurs structures publiques ou parapubliques peuvent profiter de montants plus importants.

Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)

Suite à l'adoption par le Conseil d'Etat de la stratégie « e-VD 2012-2017 » (déploiement des prestations électroniques dans le canton de Vaud), l'UCA s'est vue confier la coordination de la mise en œuvre de cette stratégie et l'animation du réseau des Répondants de l'optimisation des processus de l'Etat de Vaud (ROP). Ces répondants sont les interlocuteurs terrain de la coordination cyber dans les services et offrent un appui de proximité aux chefs de service pour l'optimisation des processus en amont de leur dématérialisation. La constitution du réseau a été présentée aux chefs de service, ainsi que les enjeux de ce nouvel emploi-type. 40 ROP ont été désignés.

Pour assurer la coordination de la mise en œuvre de la stratégie « e-VD », l'UCA conduit un groupe de travail sur la question de la gestion des changements d'adresse de la population via le Registre cantonal des personnes (RCPers). En effet, 52 services de l'ACV sont potentiellement concernés. Il s'agit tout d'abord d'établir l'inventaire des bases légales devant être modifiées pour permettre la communication automatique du changement d'adresse. L'UCA sera ensuite chargée d'établir un rapport sur les travaux du groupe de travail.

Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

En 2015, la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) a transmis son premier rapport concernant la classification « infirmière ». Le Conseil d'Etat devra statuer. La sous-commission DIRH suivra attentivement le sujet. La CEF a également effectué plusieurs auditions concernant les métiers d'agent de détention ainsi que logopédiste en milieu scolaire.

Remarque

En ce qui concerne le personnel pénitentiaire, la Commission de gestion constate la lenteur des démarches. Pour rappel, dans le rapport de gestion 2012, elle avait adopté une observation³¹ portant sur le recrutement du personnel pénitentiaire. Les réponses du Conseil d'Etat avaient été refusées, générant un postulat (13_POS_053). La COGES attend toujours la réponse à ce postulat. En outre, dans son rapport 2014, la COGES avait déposé une nouvelle observation³² relative à la valorisation des métiers du pénitentiaire.

Le système des rémunérations des apprentis datant de 1994 a été adapté et mis en œuvre au 1^{er} janvier 2016. Une directive définit également les conditions-cadres pour l'engagement et la gestion des apprentis.

Pour les stagiaires, une grille de rémunération est développée sur la base du niveau de diplôme et le moment auquel le stage est effectué.

Concernant les bénévoles, une directive fixant les limites de l'activité bénévole, les conditions d'engagement et de traitement des bénévoles (assurances, défraiement, etc.) a été adoptée et mise en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

³¹ Rapport de la Commission de gestion – année 2012, 4^e observation au DINT « recrutement du personnel pénitentiaire », p. 73.

³² Rapport de la Commission de gestion – année 2014, 3^e observation au DIS « Valorisation des métiers du pénitentiaire », p. 83.

L'informatisation de tous les dossiers du personnel de l'ACV est en cours depuis décembre 2015. La Commission de gestion l'avait demandée depuis plusieurs années. Une fois que l'opération de scannage permettant de sécuriser les documents sera terminée, tous les dossiers papier seront incinérés. Cela représente 18'000 dossiers à scanner, soit environ 1 million de pages.

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Durant l'année 2015, la DGMR a créé 2 divisions supplémentaires ; l'une financière et l'autre portant sur les transports publics. Cette nouvelle organisation permettra de suivre au plus près les nombreux défis et chantiers que le Canton devra assumer ces prochaines années.

La sous-commission a effectué plusieurs visites sur le terrain. A savoir, la pose du pont routier (*flyover*) sur l'autoroute à Montreux, des visites de chantiers et d'un point noir sur le réseau routier dans la Broye et le Centre du canton, des visites de la Compagnie générale de navigation (CGN), de la Compagnie du chemin de fer Nyon – St-Cergue – Morez (NStCM) et du Chemin de fer Montreux – Oberland bernois (MOB).

La sous-commission a également abordé la problématique des surfaces d'assolement qui doivent être compensées lorsqu'elles sont bâties, aussi bien au niveau ferroviaire que routier, ce qui complique et retarde de nombreux dossiers tels que la nouvelle halle d'entretien pour la NStCM ou encore la nouvelle jonction autoroutière dans l'agglomération Lausanne – Morges (plus de 7 hectares pour cette dernière). A noter qu'une observation sur la priorisation que compte effectuer le Conseil d'Etat afin d'assurer la réalisation des projets d'importance cantonale et sur la capacité qu'il aura de mener ces projets dans les délais s'il ne dispose pas des surfaces nécessaires permettant de compenser les nouvelles zones à bâtir est déposée dans ce rapport, au Département du territoire et de l'environnement (DTE), en p. 44.

Pour préserver la valeur du patrimoine routier cantonal, estimée à plus de CHF 4 milliards, le Conseil d'Etat entend consacrer des montants annuels de l'ordre de CHF 12 à 14 millions pour l'entretien des chaussées et de CHF 6,2 à 7,2 millions pour les ouvrages d'art.

Des projets d'améliorations de certains secteurs autoroutiers sont à l'étude. Certains, indispensables à court-moyen terme, sont tributaires de la planification fédérale.

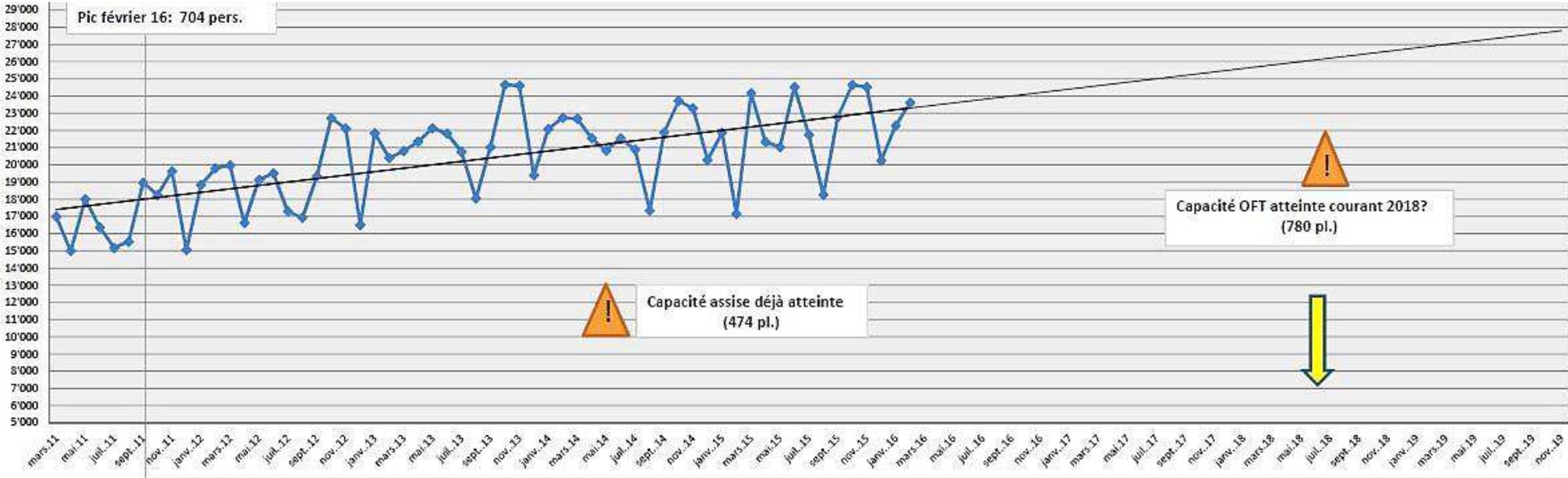
Compagnie générale de navigation (CGN)

Depuis 2011, le Groupe CGN SA est une *holding* composée de 2 filiales :

- la CGN SA, responsable d'assurer la bonne marche de l'entreprise et l'exploitation du service public sur le Léman ;
- la CGN Belle Epoque SA, chargée de la conservation et du programme de rénovation des bateaux classés monuments historiques et inscrits en tant que tels au patrimoine vaudois.

Les 3 lignes de transport de passagers transfrontalières sur le Léman assurées par la CGN connaissent une forte progression. A titre d'exemple, en termes de capacité, la saturation de la liaison Evian – Lausanne sera atteinte dans le courant de 2018, celle de Thonon – Lausanne à mi-2017 et pour Yvoire – Nyon, selon les normes de l'Office fédéral des transports (OFT), dans le courant du 2^e semestre de 2016.

Evolution des passagers lignes transport public (situation fin Février 2016) Evian – Lausanne



La qualité des infrastructures portuaires est très importante pour permettre aux bateaux d'accoster dans de bonnes conditions. Avec près de 40 ports sur les rives suisses et françaises, les charges d'entretien et de renouvellement sont primordiales.

Une planification des investissements notamment en relation avec les négociations entre tous les partenaires s'avère indispensable. Il faut souligner que les transports entre la France et la Suisse présentent journalièrement un flux de 4'000 à 10'000 personnes suivant la saison.

Certains bateaux comme le Général Guisan (mis en service en 1963) approchent de leur date de retrait de l'autorisation de naviguer. La capacité d'un bateau de taille équivalente au Général Guisan (50 mètres de long, 400 places assises) nécessite un investissement de l'ordre de CHF 15 millions environ. La commande d'une nouvelle unité prendrait, en principe, plusieurs années avant sa livraison et sa mise en service.

1^{re} observation

Capacité de transport pendulaire de la Compagnie générale de navigation (CGN)

Les mesures d'assainissement et d'investissement pour la CGN, notamment la constitution d'une holding, ont stabilisé ses finances. De plus, les perspectives de la demande en transport lacustre sont très réjouissantes. En revanche, la CGN est sous-équipée en bateaux pour répondre correctement à la mission de transport public qui lui est dévolue. Une feuille de route devrait être rapidement dressée entre tous les partenaires (Etats et cantons) afin d'établir une nouvelle période quadriennale d'investissements.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les modalités administratives, techniques et financières (feuille de route) qu'il envisage pour maintenir, voire améliorer, l'offre de la CGN en transport public pendulaire.*

Communauté tarifaire vaudoise (CTV), Mobilis

Les objectifs d'une communauté tarifaire consistent à harmoniser les tarifs urbains et régionaux pour mettre en œuvre un tarif zonal valable à la fois pour les abonnements et les billets.

Pour le client, il s'agit d'offrir un seul billet/abonnement pour toutes les prestations et de permettre le libre choix du moyen de transport (aller en train et retour en bus) dans les zones acquises.

L'objectif général est de faciliter l'utilisation des transports publics en offrant un tarif simple équitable et globalement avantageux pour ceux qui utilisent une chaîne de transport.

Malgré des intentions louables, l'intégration de nouvelles zones à la CTV n'apporte pas que des satisfactions. Au niveau des usagers, la compréhension et l'application des zones tarifaires conduisent à l'achat de titres de transport qui ne couvrent pas l'ensemble du secteur que l'utilisateur pensait, de bonne foi, avoir le droit d'atteindre, ou, au contraire, par souci de subir un contrôle pour non-paiement, à l'achat d'un titre de transport validant un secteur non utilisé, représentant ainsi de l'argent dépensé pour rien.

Outre les remarques ci-dessus concernant la clientèle, d'autres préoccupations liées à la complexité du système, notamment les interactions entre les systèmes de régions voisines (par exemple Frimobil à Fribourg) peuvent être relevées. De plus, l'installation de portiques de comptage automatique pour enregistrer les fréquences d'utilisation à bord des trains se met en place au fur et à mesure de la modernisation des voitures ou alors au moment de l'achat de nouvelles compositions.

Cette situation a déjà été évoquée à plusieurs reprises, notamment par la CTV. Il est donc indispensable de chercher de sensibles améliorations pour remédier aux observations citées.

Dans sa réponse à la consultation fédérale au « Message relatif au financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2017–2020 », le Conseil d'Etat est très attentif pour la réalisation de plusieurs projets d'améliorations techniques. Il a aussi invité l'OFT à rester raisonnable dans son application pour l'interopérabilité sur les réseaux à voies étroites. Cela pourrait en effet remettre en cause la viabilité (taux de couverture) de certaines lignes en raison d'investissements très conséquents.

Au moment de rédiger ce rapport, les exploitants de compagnies de transport se plaignent au sujet de l'insécurité des montants comptabilisés dans le cadre de la répartition des recettes du système Mobilis. Cette situation provoque, pour toutes les entreprises, des complications très importantes lors de l'établissement des offres de transports pluriannuelles. N'étant pas en possession du rapport annuel de gestion Mobilis 2015, la sous-commission a extrait les données suivantes du rapport annuel du compte de fonctionnement 2014. Ainsi, avec environ CHF 192,6 millions de recettes, les frais de fonctionnement de Mobilis se montent à CHF 1,53 million dont CHF 437'000.– à la charge du Canton de Vaud. Avec bientôt CHF 200 millions de chiffre d'affaires, les incidences des clés de répartitions aléatoires provoqueront de nombreux blocages auprès des entreprises. Ceci sera encore aggravé en cas d'application des hausses tarifaires prévues fin 2016.

2^e observation

Délai des décomptes annuels des recettes de Mobilis

Après quelques années de fonctionnement, le réseau Mobilis se densifie, mais sa mise en œuvre devient plus délicate au fur et à mesure de son extension. Les compagnies de transport souhaitent avoir accès à la présentation des décomptes annuels dans le premier trimestre de l'année suivante pour être mieux à même d'apprécier les chiffres permettant de présenter des comptes et des budgets précis.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui empêchent de communiquer la présentation des comptes annuels au cours du 1^{er} trimestre de l'année suivante, ainsi que sur les démarches permettant de parvenir à présenter, dès le 1^{er} trimestre 2017, les décomptes 2016 aux entreprises de transport public.*

3^e observation

Répartitions des recettes de Mobilis

Après quelques années de fonctionnement, le réseau Mobilis se densifie, mais sa mise en œuvre devient plus délicate au fur et à mesure de son extension. Pour certaines régions, il y a la volonté de remanier les zones tarifaires et de clarifier la répartition des recettes. Il en va de la transparence financière des compagnies de transport, tout comme de l'effort financier cantonal auprès de ces compagnies.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la charge financière du Canton suite à la mise en place de Mobilis, ainsi que sur le système de répartition des montants. Il est également prié d'informer le Grand Conseil sur les charges financières supplémentaires prévues, liées ou non à l'évolution des zones d'extension Mobilis dans les années à venir.*

Direction des systèmes d'information (DSI)

Avec l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit de CHF 9,4 millions (EMPD 235), le développement de la cyberadministration s'est accéléré en 2015. L'utilisation des outils informatiques dans tous les services de l'Etat a incité la COGES, *in corpore*, à recevoir le chef de la DSI afin de poser un certain nombre de questions sur le sujet. Le résultat de cette rencontre fait l'objet d'un chapitre spécifique dans le rapport général du présent document en page 27.

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

En matière d'accueil collectif, il y a dans le canton plus de 650 structures de jour dont 55 nouvelles qui font l'objet d'autorisation d'exploiter, soit près de 22'000 places. Afin d'assurer la surveillance de ces structures d'accueil, des visites sont organisées tous les 2 ans par les 8 personnes (6,15 ETP) chargées de l'évaluation. La sous-commission a participé à une visite et a apprécié le côté professionnel et sécuritaire de celles-ci. En outre, des visites de surveillance imprévisibles afin de s'assurer des conditions de prise en charge des enfants sont également effectuées. A noter encore l'engagement d'un adjoint de la cheffe d'office depuis septembre 2015 qui est venu renforcer l'appui stratégique pour la mise en œuvre du régime d'autorisation et de surveillance.

Lors de la visite de « l'Espace 1000 pattes » à Villeneuve dans le cadre du rapport de gestion 2013, la sous-commission s'était intéressée à la problématique de l'acquisition, ou de la location d'une surface de jardin supplémentaire ainsi que d'un pavillon pour l'accueil des enfants lors de la rentrée 2014 – 2015. C'est chose faite à la satisfaction de la direction de cette garderie.

Par ailleurs, en octobre 2015, le Conseil d'Etat a autorisé le DIRH à mettre en consultation auprès des milieux concernés un projet de modification de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Le Grand Conseil sera saisi prochainement des propositions du Conseil d'Etat.

Objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 14.03.2016, le DIRH compte 38 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
05_PET_057	Pétition pour des transports publics plus équitables.	05.07.2005	21.03.2005
08_RES_006	Résolution Mario-Charles Pertusio et consorts pour une action vigoureuse du Conseil d'Etat en faveur des infrastructures de transports du district de Nyon	29.04.2008	06.08.2008
07_POS_256	Postulat Odile Jaeger Lanore et consorts sur les quotas imposés aux postes de travail dans les crèches-garderies, pour les CFC d'assistant socio-éducatif.	20.02.2007	27.01.2009
08_PET_020	Pétition des verts de la Broye pour des transports publics plus fréquents et plus efficaces entre Lausanne et la Broye	09.09.2008	25.02.2009
08_MOT_036	Motion Jean-Michel Favez et consorts - la voie express plutôt que la salle d'attente pour la communauté tarifaire	15.04.2008	21.04.2009
08_POS_039	Postulat Raphaël Mahaim et consorts visant à dégager les conditions favorables à une véritable politique des agglomérations	22.01.2008	09.06.2009
08_POS_060	Postulat Olivier Feller et consorts intitulé des bus scolaires pour tous	22.04.2008	15.09.2009
08_POS_049	Postulat Maximilien Bernhard et consorts pour un meilleur développement de transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe.	04.03.2008	23.09.2009
09_INT_221	Détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant la fermeture de la nursery de Marcelin	16.03.2010	15.06.2010
09_MOT_076	Motion Frédéric Borloz au nom des groupes radical, libéral, UDC et AdC concernant l'accueil préscolaire et demandant d'en simplifier les normes	16.06.2009	29.06.2010
10_RES_041	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts en soutien à la résolution du FIR - Forum interparlementaire romand - sur la politique d'agglomération et la gouvernance	12.10.2010	02.02.2011
11_RES_047	Résolution Raphaël Mahaim et consorts concernant le réaménagement des horaires CFF Romandie 2013 et en particulier la desserte des villes de Nyon, Morges et Yverdon	14.06.2011	21.09.2011
10_INT_439	Détermination Fabienne Freymond Cantone sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?	30.08.2011	29.11.2011

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_INT_487	Détermination André Marendaz sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation - Trains de nuit franco-italiens au travers de la Suisse. Trains fantômes !	20.09.2011	20.12.2011
09_POS_158	Postulat Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste pour une réalisation rapide de l'article 63a de la Constitution. Obligation pour les communes d'organiser un accueil parascolaire	06.10.2009	21.12.2011
09_POS_161	Postulat Claudine Wyssa et consorts au nom des groupes radical et libéral pour que l'accueil parascolaire ne subisse pas le même sort que les écoles de musique et demandant de donner le lead aux communes vaudoises	27.10.2009	21.12.2011
11_INT_531	Détermination sur la réponse du CE aux interpellations C. Labouchère - Moins de bruit, mais à quel prix pour la mobilité, que faire pour se faire entendre des CFF ? et Après le « mitage » du terrain celui de la 3e voie CFF se met-il en place ?	07.02.2012	07.04.2012
11_INT_523	Détermination Marc Oran suite à la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Christophe Schwaab et consorts - Le noeud ferroviaire et de bus de Palézieux est-il menacé ?	10.01.2012	20.04.2012
11_POS_248	Postulat Claude-Eric Dufour et consorts demandant une loi spécifique concernant l'accueil parascolaire	03.05.2011	03.05.2012
11_PET_077	Pétition en faveur de la desserte du site de Cery par les transports publics	06.12.2011	05.06.2012
11_MOT_142	Motion Philippe Martinet et consorts en faveur d'une participation financière cantonale aux programmes de développement des transports publics	23.08.2011	30.08.2012
11_POS_300	Postulat François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations	08.05.2012	08.05.2013
13_PET_010	Pétition concernant la fermeture du guichet CFF de Moudon	29.01.2013	04.06.2013
11_POS_305	Postulat Valérie Schwaar et consorts pour un signe clair de l'Etat en faveur des systèmes de transports publics d'agglomération efficaces	05.06.2012	05.06.2013
11_POS_287	Postulat Philippe Randin et consorts - Etre accueillante en milieu familial ne doit pas relever du sacerdoce	06.03.2012	11.09.2013
11_POS_308	Postulat Florence Golaz et consorts concernant les communautés tarifaires - quelle gouvernance et quels coûts pour les usagères et usagers	19.06.2012	08.01.2014
11_POS_313	Postulat Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts pour que la répartition des charges d'investissement et d'exploitation des transports publics ne conditionne pas les choix de développement du réseau urbain et régional	19.06.2012	08.01.2014
13_RES_010	Résolution Philippe Cornamusaz et consorts au nom de la commission ayant examiné le postulat Marc Oran et consorts pour une meilleure desserte grandes lignes de la Gare de Palézieux, de la Haute-Broye et des Hauts de Lavaux	19.11.2013	17.03.2014
13_POS_020	Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Encourager le covoiturage	12.02.2013	27.08.2014
13_POS_024	Postulat Christelle Luisier Brodard et consorts - Désenclaver la Broye et assurer une liaison rapide vers Fribourg et Berne	05.03.2013	12.11.2014
13_POS_050	Postulat Patrick Vallat et consorts - Modifications de la Loi vaudoise sur les marchés publics et de son règlement d'application, mesures d'allègement et de clarification administratives	12.11.2013	12.11.2014
14_QUE_028	Simple question Alexandre Rydlo - Quelles sont les mesures concrètes anti-conflit d'intérêts et anti-corruption mises en oeuvre dans l'administration cantonale ?	02.12.2014	02.01.2015
14_PET_028	Pétition du groupe Socialiste, Verts et Sympathisants pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz	24.06.2014	10.03.2015
14_POS_072	Postulat Guy-Philippe Bolay et consorts - Crèches d'entreprise - Evitons de démotiver les sociétés en les faisant passer 2 fois à la caisse !	29.04.2014	29.04.2015
13_INT_146	Détermination Dominique-Richard Bonny sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Marchés publics: valoriser la formation et la relève au sein des entreprises soumissionnaires	28.04.2015	28.07.2015

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_MOT_037	Motion Jacques Haldy et consorts - Pour permettre le gré à gré concurrentiel	14.01.2014	09.09.2015
15_INT_397	Interpellation Brigitte Crottaz et consorts - Le travail c'est la santé oui, mais pas toujours...	09.06.2015	16.09.2015
15_INT_421	Interpellation Lena Lio - Des logiciels informatiques de plus en plus intrusifs : le Canton a-t-il les moyens de se prémunir ?	01.09.2015	08.12.2015

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'année 2015.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

M. Hugues Gander, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'exercice 2015 était composée de MM. Philippe Jobin et Hugues Gander, rapporteur.

Introduction

Pour ce 4^e exercice, la sous-commission a décidé, en plus des visites habituelles des services, de centrer son attention sur les gros chantiers immobiliers en charge du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), sur les fouilles archéologiques dans le cadre des travaux de la RC 177 à Vufflens-la-Ville et sur celles de l'Abbatiale et des Jardins de Montpellier à Payerne.

Au sein de la Direction générale de la fiscalité (DGF), elle a observé *in situ* le travail d'une commission d'estimation fiscale des immeubles, la procédure informatisée de la déclaration mensuelle des sourciers, ainsi que la fonctionnalité des réquisitions à distance des notaires et géomètres auprès du Registre foncier (RF). Elle s'est également rendue auprès des 2 derniers offices d'impôt régionaux, soit celui de Nyon et celui d'Echallens.

Les visites suivantes ont été effectuées :

- Secrétariat général (SG-DFIRE) : entretien avec le chef de service
- Office des affaires extérieures (OAE) : entretien avec le chef de service
- Statistique Vaud (STATVD) : entretien avec le directeur et rencontre avec ce dernier ainsi qu'un collaborateur pour une démonstration de la méthodologie utilisée
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) : entretien avec le chef de service
- Direction générale de la fiscalité (DGF) : 2 réunions avec l'Etat-major, une avec l'inspecteur du Registre foncier (RF), une avec une commission d'estimation fiscale du Jura-Nord vaudois, une aux impôts à la source, une à l'office d'impôt du district de Nyon, une à l'office d'impôt du district du Gros-de-Vaud à Echallens, une au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI) à Yverdon-les-Bains, ainsi qu'une visite, dans la même commune, des locaux rénovés de l'office d'impôt du district du Jura-Nord vaudois
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) : plusieurs rencontres avec le chef de service, des visites sur les chantiers du nouveau Parlement, de la Haute école de santé Vaud (HESAV) à la rue César Roux 19 à Lausanne, du gymnase de Nyon, du Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL) à Renens, de la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) à Yverdon-les-Bains. A la Section archéologie cantonale, tel que susmentionné, la sous-commission a visité les fouilles dans le cadre des travaux de la RC 177 à Vufflens-la-Ville ainsi que celles de l'Abbatiale et des Jardins de Montpellier à Payerne
- Cour des comptes (CC) : entretien avec la présidente ainsi qu'un directeur d'audit

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DFIRE)

La cellule juridique du SG-DFIRE, composée de 3 personnes, a accueilli 2 nouveaux collaborateurs suite à différents départs en 2014. Actuellement, un poste de juriste à 90% est vacant. En termes de tâches, une collaboration étroite est instaurée avec le SIPaL lors de démarches administratives contestées par des oppositions ou autres recours.

Depuis mai 2015, le SG-DFIRE prête un 0,7 ETP à l'OAE pour une représentation vaudoise au sein du groupe paritaire Cantons/Confédération pour l'évaluation de l'efficacité de la Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). A cela s'ajoute un prêt d'un 0,4 ETP à la section de prospective nouvellement créée en octobre 2015 à STATVD. Ces différents prêts ont généré une redistribution de tâches au sein du Secrétariat général.

Pour l'année 2015, 4 dossiers sortent des affaires courantes, soit :

- l'établissement d'un processus de simplification de l'inventaire des subventions publiques. La responsabilité des différents intervenants y est clarifiée. Ainsi, le service concerné tient à jour l'inventaire de détail (contenu minimal selon l'art. 10 al. 1 du règlement d'application de la loi sur les subventions – RLSubv) et le consolide. Les départements respectifs consolident à leur tour l'état de synthèse et le SG-DFIRE récapitule ceux des départements ;
- la rédaction d'un rapport d'évaluation 4 ans après la mise en place de la RPT ;
- suite à l'étude transversale de la COGES en 2014 et au rapport d'audit de la CC sur la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), la création d'un comité de pilotage (Copil) destiné à proposer une réforme des achats de l'Administration cantonale vaudoise (ACV). Ce Copil a finalisé son rapport à fin janvier 2016. La méthode retenue s'axe sur le développement moderne de la gestion des achats telle qu'elle est connue dans d'autres institutions publiques (Confédération, Poste, etc.). Le périmètre de l'étude s'étend sur l'ensemble des acquisitions de biens et de services de l'Etat, sans restriction à ce premier stade de l'étude ;
- la participation à la création et à la mise en œuvre d'une section de prospective et d'aide à la décision, à STATVD.

Office des affaires extérieures (OAE)

L'OAE a vu le départ de l'un de ses piliers recruté comme secrétaire municipal à la Commune de Lausanne. Pour son remplacement, préférence est donnée à un profil junior avec formation universitaire et/ou à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) ainsi que possédant une bonne maîtrise de l'allemand.

Les dossiers majeurs de l'année 2015 qui ont concentré les efforts de l'OAE, en relation permanente avec les élus vaudois à Berne, sont les suivants :

- la révision de la loi sur l'alcool (Lalc) ;
- dans le cadre du Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), la mise en exergue des goulets d'étranglement de l'agglomération lausannoise ;
- la 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) ;
- les suites de la votation du 9 février 2014 sur l'initiative populaire « contre l'immigration de masse » ;
- la libre circulation des notaires ;
- la limitation de l'admission des médecins ;
- la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) I et la perspective de la LAT II ;
- le programme d'économies des chambres fédérales ;
- les dossiers transfrontaliers (Interreg) ;
- la préparation de la 5^e conférence sur le fédéralisme (29.10.2017).

Statistique Vaud (STATVD)

L'année 2015 a été marquée par la fin de la collaboration avec la Ville de Lausanne. Les 2,5 ETP concernés ont définitivement été intégrés à STATVD tenant compte de la compensation financière de la Ville de Lausanne convenue sur une période de 4 ans.

Section de prospective

L'autre événement majeur pour le service a été la création d'une section « prospective et aide à la décision » qui a nécessité le redimensionnement et l'abandon de certaines prestations, par exemple la statistique du personnel de l'Etat de Vaud qui double avec celle du Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).

La prospective peut être définie comme « une démarche liée à l'action qui permet d'identifier et d'expliquer les menaces et les opportunités, qui porte sur le long terme permettant d'appréhender la dynamique profonde des systèmes en y intégrant les ruptures, et qui dans une approche globale se fait dans une démarche participative comportant des méthodes qualitatives et quantitatives ».

Après avoir observé et analysé comment fonctionnent les organes de prospective existant dans plusieurs pays d'Europe, au Canada et dans la plupart des cantons – bien que pour la majorité de ces derniers il est plutôt question de perspective et non de prospective –, le Conseil d'Etat, suivant le rapport de STATVD, a retenu le scénario « Utilité opérationnelle » qui doit aboutir à une aide à la décision.

Ce scénario a pour objectif d'alimenter les réflexions stratégiques par des résultats opérationnels obtenus en mêlant méthodes qualitatives et quantitatives. Cette démarche s'adaptera au besoin du mandataire en termes de globalité et de temporalité. Elle a l'avantage de ne mobiliser que des ressources internes avec des résultats relativement rapides et opérationnels. Néanmoins, une approche en réseau semble indispensable pour assurer une vision globale de l'étude prospective.

Si ce choix est une solution pragmatique débouchant sur des études thématiques adaptées aux préoccupations de l'Etat de Vaud où réside un pouvoir d'action, des compétences et des forces de travail mobilisables, la sous-commission en charge du DFIRE constate qu'il est toutefois important qu'une vision globale soit assurée tout en donnant la possibilité aux différents acteurs de pouvoir être partie prenante dans le choix des thématiques. A cet effet, tous les départements et tous les chefs de service devraient être rapidement consultés pour assurer une perspective large et pluridisciplinaire.

Parmi les nombreuses publications de STATVD, notons notamment :

- dans Numerus : « logements vacants : pas d'amélioration en 2015 » ;
- la brochure « Portraits des familles vaudoises », en collaboration avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Démonstration d'une démarche statistique

La sous-commission a pris connaissance de la façon dont sont exploitées les données chiffrées extraites des registres et, en particulier, celles provenant des enquêtes statistiques telles que le relevé structurel de la population (questionnaire individuel et questionnaire ménage) qui remplace, depuis 2010 à une cadence annuelle, le recensement fédéral décennal de la population.

La principale difficulté rencontrée est la question de la représentativité des échantillons de personnes interrogées par rapport à la population qu'ils représentent. La représentativité est alors appréhendée à l'aide d'un « intervalle de confiance ».

Si l'on se concentre par exemple sur la question « Quel est le plus haut niveau de formation achevé ? » pour les personnes de 30 ans et plus, 37'000 personnes ont été interrogées en 2013 pour en représenter près de 480'000 (l'effectif total ciblé). Les réponses obtenues (par exemple « 25% ») sont alors exprimées avec un intervalle de confiance (par exemple « entre 22% et 28% »). Elles sont donc moins précises, mais, en contrepartie, elles sont plus vraisemblables, car on estime que la vraie réponse a 19 chances sur 20 de se trouver dans cet intervalle. On établit donc un niveau de confiance, dans le résultat publié, de 95% (=19/20).

Plus le nombre de personnes interrogées est faible (par exemple à l'échelle des communes), plus les intervalles calculés s'agrandissent et apportent de moins en moins d'information. Pour pallier ce problème, une solution statistique, soit le *pooling*, consiste à réunir les réponses de plusieurs années consécutives (par exemple 2012-2013-2014) afin d'augmenter le nombre de personnes interrogées et ainsi obtenir des résultats avec des intervalles plus contenus.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Au chapitre des Ressources humaines (RH), un départ à la retraite est à relever ainsi que le départ d'une secrétaire.

2015 a été une année totalement atypique, avec des placements de liquidités à court terme générant une charge de fonctionnement par le paiement d'intérêts négatifs. Selon le chef de service, « les taux d'intérêt ne correspondent plus au monde économique ».

L'introduction de SAP (*Systems, applications and products for data processing*) s'est bien déroulée et permet d'établir des boucllements intermédiaires trimestriels des comptes de l'Etat de Vaud. L'introduction de ce nouveau logiciel comptable est donc sur la voie de la stabilisation. Une formation est organisée pour les nouveaux collaborateurs de l'Etat, par petits groupes de 4 voire 5 personnes.

Dans l'ensemble, SAP correspond aux attentes de l'ACV et les demandes d'améliorations des utilisateurs sont inventoriées et font l'objet d'une priorisation par des séances régulières.

Le SAGEFI, dans son soutien transversal à tous les services de l'ACV, a été fortement impliqué dans le dossier RIE III, notamment dans le cadre des estimations des conséquences financières ainsi que dans une participation active à la rédaction du rapport n° 2 de juin 2015 (rapport interne concernant les influences financières prévisibles de la RIE III fédérale).

Le SAGEFI participe en outre à des groupes de travail tels que le groupe de pilotage pour la Romandie en vue d'acquérir des actions Swissgrid détenues par Alpiq, ou le groupe technique pour la rédaction du règlement sur les principes comptables utilisés par les Retraites populaires.

Direction générale de la fiscalité (DGF)

L'année 2015 correspond à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale de la fiscalité.

L'Etat-major de la DGF souhaite favoriser la mobilité des collaborateurs à l'interne afin de maintenir une motivation élevée chez ceux-ci, tant à l'Administration cantonale des impôts (ACI) qu'au Registre foncier (RF). Concernant les contrats de durée déterminée (CDD) et les contrats de durée indéterminée (CDI), malgré la volonté déclarée de la direction, le nombre de CDD reste encore important (sur ce point, voir notamment la section impôt à la source, en p. 126-127 du présent rapport).

Administration cantonale des impôts (ACI)

En termes de rentrées fiscales, un certain tassement se confirme en 2015. Les départs ne sont pas compensés par les nouveaux contribuables, mais cette différence est atténuée par l'augmentation du nombre de dossiers fiscaux. Le volume du contentieux reste stable. La diversité économique du canton de Vaud permet de résister à l'érosion des rentrées fiscales.

La grande nouveauté de l'année 2015, par rapport aux acomptes notifiés pour 2016, a été la possibilité pour le contribuable de modifier ses acomptes par voie informatique. En moins de 2 mois, 5'000 personnes y ont eu recours.

Une autre amélioration, sous la forme de la création d'une nouvelle entité de première instance, permettra de traiter les dossiers fiscaux particuliers en lien avec les décès et les successions. Le double objectif de cette nouvelle entité est premièrement, de garantir un traitement simultané du dossier de la succession et des héritiers concernés, et deuxièmement, d'offrir un seul point d'entrée aux contribuables concernés ou à leurs représentants.

Au chapitre des locaux abritant aussi bien l'administration centrale de la fiscalité que les offices d'impôt régionaux, la sous-commission a pu constater avec satisfaction que la sécurité et la confidentialité aux guichets des offices d'impôt, à l'égard desquelles la Commission de gestion avait relevé des lacunes³³, avaient été nettement améliorées.

Quelques données chiffrées illustrant l'activité de l'ACI

- 451'733 contribuables (personnes physiques) sont comptés dans le canton à fin 2014 ;
- 460'000 contribuables à fin 2015 ;
- 249'258 déclarations d'impôt ont été déposées électroniquement en 2014 ;
- 115'315 déclarations d'impôt « électroniques » sur papier, dont 51'140 éditées avec le logiciel VaudTax ;
- 40'924 déclarations d'impôt manuscrites ;
- 104'723 contribuables ont reçu une sommation à déposer leur déclaration d'impôt, dont environ 70'000 pour la déclaration 2014.

1^{re} observation

Sensibilisation des jeunes nouveaux contribuables à déposer la déclaration d'impôt

Le nombre de sommations à déposer la déclaration d'impôt (104'723 pour la déclaration 2014) et le nombre de taxations d'office (18'008 pour la déclaration 2014) prennent énormément d'énergie aux collaborateurs de l'Administration cantonale des impôts (ACI). Une part non négligeable des contribuables sommés de déposer leur déclaration et/ou taxés d'office sont de jeunes et nouveaux contribuables qui ne se sentent pas concernés par la démarche, car sans revenu.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qui sont ou qui seront prises, et ce dans quel délai, pour sensibiliser les jeunes nouveaux contribuables au fait que tout habitant de plus de 18 ans domicilié dans le canton de Vaud doit remplir une déclaration d'impôt.*

Centre d'appels téléphoniques (CAT)

Le nombre total de demandes traitées est stable d'une année à l'autre, soit 187'453 en 2014 et 188'817 en 2015 pour un taux de résolution de 83,17% en 2014 et de 83,41% en 2015. Les quelque 17% des demandes restantes sont soit transférés aux offices régionaux soit aux spécialistes sis dans les bâtiments de l'ACI à la route de Berne, à Lausanne.

Après 3 tentatives infructueuses pour atteindre le CAT, le personnel de celui-ci tente de rappeler le contribuable.

Un effort de formation a été consenti en faveur des personnes travaillant au CAT afin d'augmenter les compétences métier et d'œuvrer dans un souci d'empathie constant. La sous-commission a pu constater que la plupart des personnes concernées avaient un taux d'activité de 60% sous la forme de travail par demi-journée. La raison invoquée par le service est l'adaptation à la pénibilité de la tâche.

A noter encore qu'en 2015, 21,44% des demandes adressées à l'ACI l'ont été par courriel.

³³ Rapport de la Commission de gestion – année 2013, 3^e observation au DFIRE, « Confidentialité aux guichets des offices d'impôt », p. 151, et Rapport de la Commission de gestion – année 2014, p.152.

Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI)

Le CEDI est directement concerné par les évolutions techniques, la cyberdéclaration et la cybertaxation. Ainsi, le scanner acheté pour environ CHF 500'000.– en 2004 a été remplacé par une machine aux performances multipliées (150 pages/minute), pour un montant de CHF 250'000.–

L'élimination des dossiers de l'année 2005 demande l'engagement d'une entreprise spécialisée dans le déchiquetage en raison de la confidentialité des données ; cela représente pas moins de 42 tonnes de documents.

Dorénavant, plus de 185'000 certificats de salaire arrivent sous format électronique et sont automatiquement intégrés aux dossiers électroniques des contribuables.

L'activité du CEDI est très saisonnière. Un travail conséquent est demandé entre mars et septembre avec le retour des quelque 170'000 déclarations papier qu'il s'agit de contrôler puis de distribuer aux offices d'impôt régionaux après scannage. Pour répondre à ces fluctuations de tâches, le temps de travail des 10,3 ETP fixes a été annualisé. De plus, 7 CDD et 5 intérimaires viennent doubler l'effectif de mars à septembre. Le recours à des intérimaires a l'avantage d'engendrer des démarches administratives moins chronophages, au contraire des engagements de CDD qu'il faut auditionner, puis sélectionner.

Office d'impôt du district de Nyon

L'office d'impôt du district de Nyon, sis à Nyon, est l'un des 4 centres régionaux du canton. Employant 80 personnes, il regroupe à ce jour les anciens offices de Morges, Cossonay, Aubonne et Rolle. Il reste tout de même 15 personnes sur le site de Morges.

Les locaux, des guichets d'accueil à la salle de réunion en passant par les bureaux et la cafétéria, sont spacieux, modernes et adaptés à la fonction.

Cet office fait un bel effort en termes de formation des apprentis en engageant 3 par année (dont 1 en formation de bureau), auxquels il faut ajouter 1 stagiaire maturité professionnelle et commerciale (MPC), ainsi que 2 stagiaires premier emploi à la sortie de l'apprentissage.

Dans la région nyonnaise, le niveau des revenus imposables moyen est de CHF 130'000.– par contribuable. La part variable des revenus (tendance à la baisse en 2014) complexifie le calcul des acomptes et ses ajustements. L'augmentation annuelle d'environ 2'000 dossiers pour l'office du district de Nyon est absorbée sans changement d'effectif, mais le risque de saturation des charges de travail fait l'objet d'un suivi attentif.

Office d'impôt du district du Gros-de-Vaud

L'office d'impôt du district du Gros-de-Vaud, sis à Echallens, compte 9,6 ETP pour 11 collaborateurs.

Sur les 23'700 dossiers de contribuables répertoriés, 7'200 sont traités sur place. A ceux-ci s'ajoutent 1'356 domiciliés hors canton ou hors de Suisse. Cet office gère aussi l'encaissement des impôts fonciers pour 16 des 37 communes de son périmètre.

Les locaux sont propriété de la Commune d'Echallens. Toute la partie entrée et accueil est à revoir pour des raisons de confidentialité et de sécurité. Le SIPaL, d'entente avec la Commune, a établi des plans de mise en conformité. La réalisation des travaux est prévue en 2016. La sous-commission sera attentive à l'avancement des travaux.

Section impôt à la source

Dans le rapport de la Commission de gestion pour l'année 2014, la sous-commission relevait le nombre élevé de CDD employés au sein de cette section³⁴. Le rattrapage dans le traitement des dossiers apparu en 2011-2012 était une raison évoquée par la section pour justifier partiellement ce nombre de CDD. Ce retard de perception avait toutefois presque entièrement été rattrapé en 2013 et la

³⁴ Rapport de la Commission de gestion – année 2014, p. 152.

situation s'était stabilisée en 2014. En outre, la sous-commission doutait que l'autre raison invoquée, soit l'informatisation prévue pour 2015, permette de se priver des collaborateurs actuellement en CDD. En 2015, la sous-commission s'est donc penchée sur l'évolution des effectifs CDI-CDD de la Section impôt à la source et la tendance de la périodicité des déclarations des employeurs de contribuables soumis à l'impôt à la source.

La tendance à la déclaration sous format électronique se poursuit, soit 53% en 2015 contre 50% en 2014. De même, la mensualisation s'accroît puisque sur les 13'818 débiteurs d'impôt à la source, 51% ont d'ores et déjà choisi cette possibilité (contre 41,3% en 2014) qui devient la règle depuis le 1^{er} janvier 2016. Une forte incitation est menée par la section sous forme de renforcement de la cellule de renseignement (passage de 2 à 4 personnes) qui répond immédiatement aux questions des employeurs aussi bien au téléphone que par voie électronique. De plus, elle les contacte téléphoniquement pour les convaincre des bienfaits de la mensualisation. A noter que les secteurs viticulture et arboriculture recourent encore essentiellement à la déclaration sous format papier, pour des raisons d'emplois très périodiques.

Le montant total des impôts prélevés à la source reste stable avec CHF 485'958'243.– pour 2014 et CHF 494'196'567.– pour 2015 (Canton, communes et Confédération), ce qui pour le Canton approchera les CHF 170 millions.

Concernant le ratio entre CDD et CDI. Il n'y a pas d'évolution par rapport à 2014 (si ce n'est un transfert en vue, de la DGF à la Section impôt à la source). Ainsi, sur les 35,9 ETP que compte la section, 20,4 sont des CDI. Bien que les 3 ETP en stage premier emploi s'avèrent une bonne opportunité pour les jeunes, les 12,5 ETP (35%) en CDD ne sont guère compréhensibles.

2^e observation

Proportion importante de contrats de durée déterminée (CDD) au sein de la Section impôt à la source

Depuis de nombreuses années, la Section impôt à la source recourt, dans une proportion importante soit 35 % du total des équivalents temps plein (ETP), à du personnel formé sous contrat de durée déterminée (CDD), et ce sans compter les stagiaires en premier emploi.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui l'ont incité à opter pour une telle stratégie, et sur l'opportunité d'augmenter la proportion de personnel sous contrat de durée indéterminée (CDI), et ce dans quel délai.*

Registre foncier (RF)

Depuis la mi-septembre 2015, le bureau du RF de la Broye-Vully est rattaché à celui du Jura-Nord vaudois. Tous les emplois ont été maintenus à satisfaction. Avec ses 4,4 ETP, le bureau du RF de la Broye-Vully, installé dans un bâtiment de la vieille ville de Moudon, était l'un des plus petits du Canton.

Ce regroupement survient après ceux d'Aigle et de Riviera-Pays-d'Enhaut en 2011, puis du Gros-de-Vaud et du Jura-Nord vaudois en 2012. Le nouvel arrondissement géographique du RF correspond désormais pleinement à l'arrondissement judiciaire du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois. En septembre 2015, il reste 6 offices, soit Nyon, Morges, Jura-Nord vaudois, Lausanne, Cully, Riviera et un bureau détaché à Château-d'Oex.

Une application a été mise à disposition des notaires vaudois fin 2015 permettant d'établir les réquisitions-désignations directement sous la forme électronique afin de les déposer au RF. Une phase pilote de production, avec la participation de quelques notaires, s'est déroulée sans problème majeur.

Lors de ses visites dans les RF, la sous-commission a eu l'occasion d'assister à une séance d'estimations fiscales. Chaque commission d'estimation fiscale (1 à 4 par district) est composée d'un

président issu du secteur de la construction ou du secteur agricole et nommé par le Conseil d'Etat, d'un membre représentant le RF, ainsi que d'un représentant municipal de la commune concernée.

Les déclencheurs pour la mise en révision d'un dossier sont :

- l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) dans les cas de transformations ou de constructions nouvelles (il n'y a pas de communication de la valeur ECA) ;
- le RF dans le cas d'un transfert immobilier (pas systématique) ou dans tous les cas lors d'une vente ;
- l'office d'impôt peut demander une révision sur la base de l'art. 23 de la loi concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations (LMSD) ;
- les communes qui sont invitées à signaler les dossiers qui devraient, à leur connaissance, être revus.

Ensuite, en amont de la session de la commission, le RF envoie aux communes la liste des dossiers à traiter avec des propositions d'estimations fiscales basées sur les plans et le dossier de la Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC). Les communes reçoivent également un questionnaire, objet par objet, pour déterminer si une visite sur place est nécessaire.

Parallèlement, le propriétaire de l'objet à taxer remplit un questionnaire sur la nature, l'ampleur et le coût des travaux. Munie de tous ces documents, la commission taxe l'objet en faisant la moyenne entre la valeur vénale et la valeur de rendement fixée à 7 %.

Précisons que pour les objets agricoles, la valeur de rendement des terrains est donnée par le guide fédéral pour l'estimation de la valeur de rendement. Les villas à vocation agricole, les ruraux et les hangars bénéficient de critères de pondération fixés par le règlement sur la loi sur l'estimation fiscale des immeubles (RLEFI) à ses art. 11 à 16.

D'entente avec les communes et afin d'être en adéquation avec les tarifs pratiqués lors d'achat et de vente de terrain, une carte, indiquant les échelles de prix correspondant à la valeur des biens de chaque commune, a été établie. L'estimation se base impérativement sur une concertation entre le président, le membre et le délégué communal.

Signalons enfin que sur environ 3'000 nouvelles estimations fiscales dans le district du Jura-Nord vaudois en 2015, à titre d'exemple, moins de 200 réclamations ont été émises et qu'un seul recours au Tribunal administratif a été déposé.

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

L'activité du SIPaL en 2015 est très soutenue. Elle est synthétisée ci-dessous, de manière non exhaustive.

Secteur enseignement et formation

- A l'Ecole professionnelle et commerciale de Lausanne (EPCL), il reste à acquérir la confirmation de l'ECA sur la méthode de preuve des mesures mises en place par le constructeur (un crédit additionnel n'est pas exclu).
- A l'Ecole professionnelle commerciale de Nyon (EPCN) et au Gymnase de Nyon, la pose de panneaux perforés a permis de régler le niveau acoustique dans les corridors. Le problème des courants d'air à la cafétéria a été réglé par la pose d'une paroi vitrée. De même, afin de prévenir le vieillissement des rampes d'escalier, des chanfreins ont été créés et une couche de protection posée. A contrario, les occupants de l'aile sud subissent assez fortement les chaleurs estivales et les parois extérieures en aluminium des murs donnant sur la cour sont très exposées aux déprédations et difficiles à changer, car imbriquées par tuilage.

Les découvertes archéologiques ont retardé d'un mois l'avancement des travaux de la salle de gymnastique.

- La construction du Centre d’enseignement postobligatoire de l’Ouest lausannois (CEOL) avance à grands pas malgré les difficultés initiales dues à une profonde excavation avec sécurisation accrue des talus par ancrage. La mise à disposition de 32 classes pour la rentrée d’août 2016 relève d’une véritable course contre la montre. Notons que ce projet a obtenu la meilleure note sur 28 dossiers du « Standard de construction durable suisse (SNBS) ».
- A la Haute école de santé Vaud (HESAV), à la rue César-Roux 19, à Lausanne, la création de 2 auditoriums de 110 places chacun dans l’ancienne cour du lieu-dit « Ancienne policlinique » est un chantier exceptionnel de par ses difficultés d’accès. Tout passe (matériaux et machines) par la grue installée à la rue du Bugnon surplombant le chantier d’une centaine de mètres. De plus, les dalles, dont celle de base située 2 niveaux plus bas que l’ancienne cour, sont coulées directement avec la pente requise pour les auditoriums. Ceci en essayant de contrecarrer efficacement l’effet caisse de résonance dû à la topographie des lieux où simultanément sont donnés des cours aux étudiants de l’HESAV.
- A la Haute école d’ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), les travaux d’amélioration de l’enveloppe des bâtiments sont achevés et la mise en œuvre du dernier EMPD (hall d’accueil, surface d’exposition, signalétique et salle de réunion) a démarré.
- L’agrandissement du gymnase Auguste Piccard (construction modulaire) est achevé et inauguré. Il a été réalisé selon le budget prévu.
- Les locaux de l’Organisme pour le perfectionnement, la transition et l’insertion professionnelle (OPTI) à Aigle sont également achevés, inaugurés et réalisés selon le budget prévu avec en plus une phase préalable de négociations des conditions d’usage du terrain avec la Commune. Les locaux de l’OPTI à Bussigny sont aussi achevés.
- Pour le futur gymnase d’Aigle, l’achat du terrain est en cours.

Secteur patrimoine administratif

- Concernant le nouveau Parlement, en raison des découvertes archéologiques, du maintien absolu de certains murs d’origine et des reprises en sous-œuvre, le budget sera augmenté de CHF 2’362’000.– Le calendrier est par contre tenu avec une inauguration prévue le 14 avril 2017.
- Les locaux du Secrétariat du Grand Conseil (SGC) sont rénovés. Quelques points doivent encore être solutionnés. (voir la partie Rapport général du présent document en p. 25-26).
- L’acquisition de 2 immeubles appartenant à la Ville de Lausanne, soit à la Riponne 10 ainsi que le Palais de justice de Montbenon a été signée. Cette opération s’inscrit pleinement dans la stratégie immobilière décidée par le Conseil d’Etat.
- A l’égard de la surélévation du bâtiment administratif sis à la rue de l’Université 5, à Lausanne, un nouveau concept a été mis en œuvre afin de garantir l’enveloppe budgétaire.
- L’anticipation de l’acquisition du bâtiment de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) à la Sallaz a été effectuée. Cette démarche s’inscrit dans le développement du nouveau pôle médiatique de la SSR sur le site de Dorigny. Un bail à loyer régissant les conditions de maintien des activités de la Radio télévision suisse (RTS) dans les infrastructures de la Sallaz jusqu’à leur déménagement planifié en 2020-2021 a été négocié.
- Les travaux préparatoires à la mise en vente, décidée par le Conseil d’Etat, de 20 cures sur les 137 encore propriété du Canton ont été effectués. En ce qui concerne les locataires, 13 baux à loyer ont fait l’objet d’une résiliation signifiée dans les délais. 8 locataires ont fait opposition auprès de la Commission de conciliation. Les audiences ont toutes abouti à un accord formel entre les parties portant sur une prolongation unique du bail échelonnée entre 12 et 30 mois. Aucun recours n’interviendra devant le Tribunal des baux.

Secteur patrimoine culturel et divers

- La réfection des stalles de la cathédrale de Lausanne s'est achevée et les travaux de restauration du portail principal ont débuté.
- Le permis de construire du Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) a été obtenu.
- Les concours portant sur les 1'200 logements à la Pala à Chavannes-près-Renens (projet Vortex), sur les futurs musées Elysée et Mudac ainsi que sur l'extension et la rénovation de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), à Dorigny ont été finalisés.
- La copropriété a été créée, après l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie par l'Etat permettant la réalisation du bâtiment Synathlon à Dorigny qui réunira l'excellence en termes de formation universitaire et postgrade dans le domaine du sport et accueillera le Cluster sport international, l'Académie internationale des sciences et techniques du sport (AISTS) et la Fédération internationale du sport universitaire (FISU).

Remarque

Conscient des besoins en RH pour gérer la masse et l'importance de tous ces dossiers, le Grand Conseil, dans le cadre des opérations budgétaires portant sur l'année 2014, avait octroyé 12 postes supplémentaires au SIPaL. A fin 2015, sont encore vacants les postes d'un chef de section et de 4 chefs de projet. La recherche d'un chef de projet pour le MCBA est le dernier exemple révélateur de la situation ; ainsi, malgré 17 réponses à une annonce, aucune candidature n'a pu être retenue faute de correspondre au profil attendu. La sous-commission suivra très attentivement l'évolution de la situation.

Secteur énergétique

- 1'200 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les bâtiments de l'Etat en 2015.

L'évolution de la consommation énergétique des bâtiments rénovés et son appréciation pour les bâtiments neufs fera l'objet d'une attention particulière de la part de la sous-commission dans son prochain exercice.

Division patrimoine

Section archéologie cantonale

Découvertes archéologiques

L'année 2015 a été marquée par 5 chantiers archéologiques importants. Les fouilles du château Saint-Maire à Lausanne ont permis de mettre au jour une partie de l'ancien mur d'enceinte et les socles de 2 balanciers destinés à la frappe de la monnaie. A Vidy, la 3^e campagne de fouilles menée par l'Université de Lausanne a permis de mieux connaître l'entrée occidentale de l'agglomération de Vidy. La colline du Mormont à la Sarraz a fait l'objet d'une nouvelle campagne de fouilles visant à mieux comprendre ce site celtique énigmatique. Non loin de là, une vaste opération archéologique à Vufflens-la-Ville, sur le tracé de la future route cantonale RC 177, a permis de mettre au jour une agglomération celtique importante. Enfin, la restauration et la consolidation de la nef de l'abbatiale de Payerne ont nécessité des interventions archéologiques afin de mieux connaître l'histoire de ce monument, de même que du côté des jardins de Montpellier, à Payerne.

Découvertes sur le chantier de la future RC 177, Aclens – Vufflens-la-Ville

Dans le courant 2015, la sous-commission a suivi les fouilles menées dans le cadre des travaux préparatoires de la RC 177 Aclens – Vufflens-la-Ville. Les vestiges celtiques qui y ont été découverts datent de la même époque que le sanctuaire du Mormont. Ces fouilles ont pour but de prélever et de mettre en sécurité les vestiges se trouvant sous le tracé de la route. Ils ont été repérés par une centaine de sondages exploratoires ayant permis d'identifier 2 zones à forte densité de vestiges.

Les fouilles ont débuté le 28 avril 2015 et selon le calendrier établi, elles dureront environ 11 mois. Elles explorent des sites ayant connu jusqu'à 5 niveaux d'occupation successives durant la période de la Tène finale (entre 150 et 50 av. J.-C.). Il s'agit probablement d'habitations à vocation agricole, mais il a aussi été trouvé des vestiges de production à grande échelle de céramiques, d'une qualité rare en Suisse.

L'emplacement des vestiges, sous des terres cultivées et en bas d'une pente, a favorisé l'accumulation de ce matériau, ce qui explique son très bon état de conservation.

En novembre 2014, lors de l'attribution du crédit de construction de CHF 75,5 millions pour la route, le Grand Conseil avait réduit de CHF 1 million le montant attribué aux fouilles (passant de CHF 5,5 à CHF 4,5 millions) au profit d'une rallonge de CHF 1,5 million en faveur de mesures environnementales. L'influence de cette coupe budgétaire a pour effet de ne pas permettre la poursuite des examens une fois les objets sortis de terre pour analyse. Or, les découvertes sont d'une ampleur telle, qu'il serait bénéfique de trouver des solutions afin de permettre un suivi précis.

3^e observation

Suivi des importantes découvertes archéologiques sur le chantier de la RC 177, Aclens – Vufflens-la-Ville

Selon le calendrier prévu, les fouilles de la RC 177 seront finalisées fin mars 2016. Au vu de l'ampleur et de la qualité des découvertes – plus de 3'000 lots –, ainsi que de la coupe budgétaire de CHF 1 million sur le montant attribué aux fouilles votée par le Grand Conseil, la sécurisation des lots, leur examen ainsi que leur mise en valeur ne semblent pas assurés.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour sécuriser, examiner et mettre les lots en valeur, et ce dans quel délai.*

Cour des comptes (CC)

En 2015, la CC a mis en chantier puis adopté son règlement. En 21 articles, il aborde les aspects organisationnels, éthiques, fonctionnels et les paramètres des activités d'audit.

Le budget « formation » de CHF 30'000.– permet aux 12 collaborateurs de la CC de bénéficier en moyenne de 3,8 jours de formation en externe, sans compter la formation continue à l'interne.

Les audits réalisés et présentés sur l'année 2015 sont les suivants :

- les subventions aux projets régionaux permettent-elles le développement économique du canton et des régions ? ;
- suivi des recommandations de la Cour des comptes du Canton de Vaud. Rapports 2011-2014 ;
- audit des projets de constructions scolaires pour l'enseignement obligatoire ;
- audit du contrôle des habitants dans le canton de Vaud.

A ces audits s'ajoute la tâche permanente du suivi des recommandations, en moyenne une année après la publication de l'audit.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 14.03.2016, le DFIRE compte 6 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_MOT_138	Motion Isabelle Chevalley et consorts - Un frein de moins à l'énergie solaire	21.06.2011	17.01.2013
11_MOT_158	Motion Denis-Olivier Maillefer et consorts demandant la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe	31.01.2012	07.02.2013
11_POS_277	Postulat Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une stratégie cantonale coordonnée en matière de valorisation des sites et biens archéologiques, en particulier ceux de l'époque pré-romaine et burgonde	17.01.2012	05.03.2014
14_INT_323	Détermination Alexandre Berthoud sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation Alexandre Berthoud - Fiscalité de l'agriculture ; quelles actions adopter ?	16.12.2014	16.03.2014
14_MOT_056	Motion Yves Ferrari et consorts - Du papier à la réalisation - Le bois suisse pour construire le village olympique des JOJ qui deviendra des logements pour étudiants. Un pas vers la société à 2'000W.	02.09.2014	09.09.2015
14_POS_096	Postulat Raphaël Mahaim au nom du groupe des Verts et consorts - Fiscalité agricole : garantir l'égalité de traitement	10.12.2014	16.12.2015

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'année 2015.

REPertoire des acronymes

a.i.	Ad intérim
Accadom	Service d'accompagnement à domicile (Fondation de Vernand)
ACI	Administration cantonale des impôts
ACR	Aménagement cantonal et régional
ACV	Administration cantonale vaudoise
ACV	Archives cantonales vaudoises
AF	Amélioration foncière
AI	Assurance-invalidité
AISTS	Académie internationale des sciences et techniques du sport
AMP	Approche du monde professionnel
APREMADOL	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois
ARPIH	Association romande pour le perfectionnement du personnel d'institutions pour handicapés
ASFICO	Autorité de surveillance des finances communales
ASIT-VD	Association pour le système d'information du territoire vaudois
ASMAV	Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique, section Vaud
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
AVDEMS	Association vaudoise d'établissements médico-sociaux
BASS	Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale
BCMA	Bureau cantonal de médiation administrative
BCU	Bibliothèque cantonale et universitaire
BCV	Banque cantonale vaudoise
BEFH	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
BIC	Bureau d'information et de communication
BIL	Biobanque institutionnelle de Lausanne
CA	Chargé d'affaires
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire
CAT	Centre d'accueil temporaire
CAT	Centre d'appels téléphoniques
CB	Centre de la Blécherette
CC	Cour des comptes
CCA	Certificat cantonal d'aptitudes
CCF	Contrôle cantonal des finances
CCI	Commission cantonale immobilière
CCLVD	Commission cantonale de lutte contre la violence domestique
CCMP-VD	Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud
CCT	Convention collective de travail
CDD	Contrat de durée déterminée
CDI	Contrat de durée indéterminée
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CEDI	Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt
CEES	Centre d'enseignement et d'éducation spécialisés
CEF	Commission d'évaluation des fonctions
CEOL	Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois

CEP	Centre d'éducation permanente
CEPV	Centre d'enseignement professionnel de Vevey
CER-VD	Commission cantonale d'éthique de la recherche sur l'être humain
CES	Centre d'enseignement spécialisé
CeTT	Centre d'études et de transferts technologiques
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFC	Code de frais de construction
CGN	Compagnie générale de navigation
CHSTC	Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIMI	Consultation interdisciplinaire de la maltraitance intrafamiliale
CIVESS	Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux
CIVV	Communauté interprofessionnelle du vin vaudois
CLDJP	Conférence latine des chefs de département de justice et police
CLE	Centre laboratoire d'Epalinges
CMP	Centre d'accueil MalleyPrairie
CMS	Centre médico-social
COAV	Centre d'observation et d'analyse du vieillissement
CoDir	Comité de direction
COFIN	Commission des finances
COGES	Commission de gestion
CopEol	Comité de planification des éoliennes
COPIL	Comité de pilotage
CPNV	Centre professionnel du Nord vaudois
CPNVD	Centre de psychiatrie du Nord vaudois
CSM	Commission suisse de maturité
CSR	Centre social régional
CTT	Contrat-type de travail
CTV	Communauté tarifaire vaudoise
CURML	Centre universitaire romand de médecine légale
CVAJ	Centre vaudois d'aide à la jeunesse
DECS	Département de l'économie et du sport
DEV	Développement économique – Canton de Vaud
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGE	Direction générale de l'environnement
DGE-ADMIN	Division support administratif
DGE-ARC	Division air, climat et risques technologiques
DGE-BIODIV	Division Biodiversité et paysage
DGE-FORET	Division inspection cantonale des forêts
DGE-STRAT	Division support stratégique
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
DGF	Direction générale de la fiscalité
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes

DIREN	Direction l'énergie
DIREV	Direction de l'environnement industriel, urbain et rural
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DIRNA	Direction des ressources et du patrimoine naturels
DIS	Département des institutions et de la sécurité
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSI	Direction des systèmes d'information
DSOL	Direction des solutions
ECA	Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels
ECR	Epreuves cantonales de référence
EHL	Ecole hôtelière de Lausanne
EMCC	Etat-major cantonal de conduite
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
EMS	Etablissement médico-social
EMUS	Equipe mobile d'urgences sociales
EPCL	Ecole professionnelle et commerciale de Lausanne
EPCN	Ecole professionnelle commerciale de Nyon
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPO	Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe
ERACOM	Ecole romande d'arts et communication
ES-L	Ecole supérieure en éducation sociale – Lausanne
ESOL	Etablissement scolaire primaire et secondaire Les Ormonts – Leysin
ETML	Ecole technique – Ecole des métiers – Lausanne
ETP	Equivalent temps plein
ETS	Emploi temporaire subventionné
ETVJ	Ecole technique de la Vallée de Joux
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants
FAO	Feuille des avis officiels
FEDEREMS	Fédération patronale des établissements médico-sociaux vaudois
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FISU	Fédération internationale du sport universitaire
FIT	Fondation pour l'innovation technologique
FJF	Fondation jeunesse et familles
FMH	Fédération des médecins suisses
FONPRO	Fondation cantonale pour la formation professionnelle
FORDIF	Formation en direction d'institutions de formation
FORTA	Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération
FST	Feuille de style
FVV	Fédération vaudoise des vigneron
GA	Gestionnaire d'application
GGBa	Greater Geneva Berne area
GOP	Groupe opérationnel des pôles
GPA	Groupement pour l'apprentissage
GYB	Gymnase intercantonal de la Broye
HEds-La Source	Haute école de la santé – La Source
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud

HEP	Haute école pédagogique
HESAV	Haute école de santé Vaud
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique
ISDC	Institut suisse de droit comparé
IST	Institut universitaire romand de santé au travail
JOJ	Jeux olympiques de la jeunesse
JP	Justice de paix
kW	Kilowatt
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAEF	Loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
Lalc	Loi sur l'alcool
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LAVI	Loi sur l'aide aux victimes d'infraction
LCCF	Loi sur le contrôle cantonal des finances
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LEPS	Loi sur l'éducation physique et le sport
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LGBT	Lesbiennes, gays, bisexuels et trans
LGC	Loi sur le Grand Conseil
LHEV	Loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES
LHPS	Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises
LHR	Loi fédérale sur l'harmonisation des registres
LiDAR	Light detection and ranging
LMA	Loi sur la médiation administrative
LMP	Loi sur les marchés publics
LMSD	Loi concernant le droit de mutation sur les transferts immobiliers et l'impôt sur les successions et donations
LPers	Loi sur le personnel
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale
LPrD	Loi sur la protection des données personnelles
Lpréf	Loi sur les préfets et les préfetures
LPS	Loi sur la pédagogie spécialisée
LRens	Loi sur le renseignement
LSE	Contrats de location de services
LSubv	Loi sur les subventions
MATAS	Modules d'activités temporaires alternatives à la scolarité
MCBA	Musée cantonal des Beaux-Arts
MIP	Mesure cantonale d'insertion professionnelle
MNA	Mineur non accompagnés
MOB	Chemin de fer Montreux –Oberland bernois

MP	Ministère public
MPC	Maturité professionnelle et commerciale
MPc	Ministère public central
NStCM	Compagnie du chemin de fer Nyon – St-Cergue – Morez
OAE	Office des affaires extérieures
OAI	Office de l'assurance-invalidité
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OCOM	Options de compétences orientées métiers
OCTP	Office des curatelles et tutelles professionnelles
OCVP	Office cantonal de la viticulture et de la promotion
OEP	Office d'exécution des peines
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFJ	Office fédéral de la justice
OFROU	Office fédéral des routes
OFT	Office fédéral des transports
OIT	Office de l'information sur le territoire
OLT 3	Ordonnance 3 relative à la loi sur travail
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air
OPES	Office du personnel enseignant
OPTI	Organisme pour le perfectionnement, la transition et l'insertion professionnelle
ORP	Office régional de placement
ORPM	Office régional de protection des mineurs
OSEC	Office suisse d'expansion commerciale
OVV	Office des vins vaudois
PAC	Plan d'affectation cantonal
PADE	Politique d'appui au développement économique
PC Familles	Prestations complémentaires cantonales pour familles
PDCn	Plan directeur cantonal
PER	Plan d'études romand
PGA	Plan général d'affectation du sol
PMU	Policlinique médicale universitaire
PNI	Parc national d'innovation
Polcant	Police cantonale
PPDE	Politique cantonale des pôles de développement économique
PPE	Propriété par étage
PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
QSC	Quality School Certificate
RA	Répondant applicatif
RB	Répondant bureautique
RCEMS	Réorienter sa carrière en établissement médico-social
RCLPFES	Règlement précisant les conditions à remplir par les établissements sanitaires privés pour être reconnus d'intérêt public au sens de la loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public
RCPers	Registre cantonal des personnes
RDU	Revenu déterminant unifié
RF	Registre foncier

RF-SI	Règlement sur le fonds de soutien à l'industrie
RH	Ressources humaines
RI	Revenu d'insertion
RIE III	Troisième réforme de l'imposition des entreprises
RLEFI	Règlement sur la loi sur l'estimation fiscale des immeubles
RLEPS	Règlement d'application de la loi sur l'éducation physique et le sport
RLSubv	Règlement d'application de la loi sur les subventions
ROP	Répondants de l'optimisation des processus de l'Etat de Vaud
RPT	Réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons
RTS	Radio télévision suisse
SA	Société anonyme
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SAGR	Service de l'agriculture
SAN	Service des automobiles et de la navigation
SAP	Systems, applications and products for data processing
SASH	Service des assurances sociales et de l'hébergement
SAVI	Service de l'agriculture et de la viticulture
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SCL	Service des communes et du logement
SDE	Service de l'emploi
SDT	Service du développement territorial
SeMo	Semestre de motivation
SEPS	Service de l'éducation physique et du sport
SERAC	Service des affaires culturelles
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
SFFN	Service des forêts, de la faune et de la nature
SG	Secrétariat général
SGC	Secrétariat général du Grand Conseil
S-GE	Switzerland Global Enterprise
SI	Système d'information
SIEL	Système d'information exécutif-législatif
SIPaL	Service immeubles, patrimoine et logistique
SJL	Service juridique et législatif
SMPP	Service de médecine et psychiatrie pénitentiaire
SNBS	Standard de construction durable suisse
SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales
SPECo	Service de la promotion économique et du commerce
SPEN	Service pénitentiaire
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
SPJ	Service de la protection de la jeunesse
SPOP	Service de la population
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSI	Fondation du service social international
SSP	Service de la santé publique

SSP	Sciences sociales et politiques
SSR	Société suisse de radiodiffusion et télévision
STATVD	Statistique Vaud
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SUPEA	Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
TAOIS	Taxation assistée par ordinateur de l'impôt à la source
TC	Tribunal cantonal
TCS	Touring club suisse
TEM	Transition école-métier
TF	Tribunal fédéral
TIG	Travail d'intérêt général
TRAVYS	Transports Vallée de Joux – Yverdon-les-Bains – Sainte-Croix
UAT	Unité d'accueil temporaire
UCA	Unité de Conseil et d'appui en management et organisation
UCP	Unité centralisée de production
UD	Unité de dégrisement
UDD	Unité de développement durable
UMV	Unité de médecine des violences
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UNIGE	Université de Genève
UNIL	Université de Lausanne
UNINE	Université de Neuchâtel
UOF	Unité des opérations foncières
URSP	Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques
USSI	Unité de sécurité des systèmes d'information
VG	Voie générale
ViFa	Violence et famille
VP	Voie pré-gymnasiale
VW	Volkswagen